

Cours de Sociolinguistique du Maghreb

Titre : **Cours de Sociolinguistique du Maghreb**

Auteur : **Ibtissem CHACHOU**

© Tous droits réservés. Hibr Edition, El-Biar, Alger, 2018.

I.S.B.N. :

Dépôt légal :

Ibtissem CHACHOU

Cours de Sociolinguistique du Maghreb



**Cette contribution est dédiée
à la mémoire de feu *Djebaili Abderrahmane*.
Enseignant de sociolinguistique au Département de Français
à l'Université de Mostaganem, de 1988 à 2007.**

« La sociolinguistique n'existe pas : je l'ai rencontrée »

Françoise GADET

Table des matières

1.	Préface.....	
2.	Présentation du cours.....	
1.1.	Contenu et objectifs du cours.....	
1.2.	Supports pédagogiques (Travaux dirigés).....	
2.	Introduction aux cours.....	
CHAPITRE 1		
LA SITUATION SOCIOLINGUISTIQUE DU MAGHREB : ELEMENTS DE CONTEXTUALISATION.....		
3.	Bref historique de la sociolinguistique générale.....	
3.1.	Les considérations socio-historiques.....	
3.2.	Les considérations épistémologiques.....	
4.	« La linguistique est la sociolinguistique ».....	
TD	« Saussure/Meillet : l'origine du conflit » (Calvet, L-J)....	
4.1.	En résumé : Définitions, objets, démarches et courants..	
5.	Qu'entendons-nous par sociolinguistique du Maghreb ?...	
5.1.	Le choix du Maghreb des continuums.....	
5.1.1.	Les continuums en bref.....	
CHAPITRE 2		
LA SITUATION SOCIOLINGUISTIQUE EN ALGERIE, EN TUNISIE ET AU MAROC.....		
6.	La situation de plurilinguisme au Maghreb.....	
6.1.	La situation linguistique de l'Algérie.....	
6.2.	La situation linguistique du Maroc.....	
6.3.	La situation linguistique de la Tunisie.....	
TD :	« Plurilinguisme et identités au Maghreb » (Laroussi, F)	
7.	Le plurilinguisme étatique des pays maghrébins.....	
8.	Les multilinguismes individuel et social.....	
9.	Le déphasage entre les textes et les usages.....	
TD :	« Officialité » (Queffélec A, Derradji Y, Debov V, Smaali-Dekdouk D, Cherrad-Bencheфра Y).....	
CHAPITRE 3		
LES IMAGINAIRES DES LANGUES : ATTITUDES ET REPRESENTATIONS.....		
10.	Les imaginaires et les attitudes sociolinguistiques.....	
10.1.	Eléments de définition.....	
10.1.1.	La question des représentations et l'apport de l'école occitano-catalane.....	

TD: « Attitudes linguistiques » (Lafontaine, D).....

11. Qu'en est-il des représentations sociolangagières au Maghreb.....

TD: « Diluer le stéréotype dans les enquêtes sur les représentations sociolinguistiques » (Chachou, I).....

CHAPITRE 4

RETOUR CRITIQUE SUR LES NOTIONS DE DIGLOSSIE ET DE CONTINUUM.....

12. Rappel théorique à propos de la notion de diglossie.....

12.1. Le concept de diglossie confronté au terrain maghrébin

12.2. La remise en question du modèle fergussonien.....

TD: « Sur quelques approches de la réalité sociolinguistique arabe » (Kouloughli, DJ- E).....

13. La description des faits linguistiques : En termes de variétés ou de continuum ?.....

13.1. Approcher les langues en diachronie pour en comprendre la synchronie.....

13.1.1. Quelques aspects diachroniques à mettre en lumière

TD: « Des débuts des interrogations sur le français en Algérie » (Chachou, I & Bensekat, M).....

CHAPITRE 5

LA VARIATION SOCIOLINGUISTIQUE : PROBLEMES D'IDENTIFICATION DES VARIETES DE LANGUE.....

14. La variation sociolinguistique : son traitement et ses implications.....

14.1. Autour de la question de la variation.....

14.2. Les types de variations sociolinguistiques.....

TD: « La variation (socio) linguistique » (Vosghanian, L).....

15. Langues, dialectes et variétés linguistiques

15.1. Variétés et communauté linguistique

TD: « Le concept de 'communauté linguistique' » (Garabato, C & Kis-marck, A)

CHAPITRE 6

DENOMINATION DES LANGUES DANS LES TRAVAUX UNIVERSITAIRES

16. La dénomination des langues au Maghreb.....

16.1. Un flou terminologique.....

16.1.1. La dénomination de l'arabe maghrébin

TD: L'arabe maghrébin (Dourari, A)

17. La dénomination des langues berbères

TD: « Les langues berbères » (Dourari, A).....

CHAPITRE

LA SOCIOLINGUISTIQUE URBAINE AU MAGHREB, UN COURANT EN EMERGENCE.....

18. Brèves définitions de la sociolinguistique urbaine.....

18.1. Les différents courants de la sociolinguistique urbaine en bref	
TD : « Une sociolinguistique urbaine : définir la ville » (Bulot, T)	
19. Un courant à la croisée de plusieurs disciplines.....	
19.1. De la dialectologie à la variation des traits linguistiques en milieu urbain.....	
20. La sociolinguistique urbaine, des lieux et des discours..	
20.1. L'analyse des discours en diachronie.....	
TD « La sociolinguistique urbaine dans l'aire arabophone » (Miller, C).....	
21. Les objets d'étude de la sociolinguistique urbaine.....	
21.1. La ville, lieu de rencontre et de confrontation des identités	
21.2. La particularité du terrain maghrébin.....	
21.2.1. La conceptualisation de Leila Messaoudi.....	
21.3. La dialectique du centre et de la périphérie.....	
21.4. La complexité des référents symboliques et mémoriels..	
21.5. Les stratégies de légitimation de soi et de dé-légitimation de l'autre en milieu urbain	
21.5.1. La variation linguistique ou les façons de parler.....	
21.5.2. L'auto-désignation et l'hétéro-désignation.....	
21.5.3. Origines, filiations et noms patronymiques.....	
21.5.4. Statuts socio-économiques et catégories sociales.....	
21.5.5. L'antériorité de l'occupation de l'espace central.....	
TD : « La citoyenneté et l'urbanité dans les villes algériennes » (Boumedine, F).....	
22. Références bibliographiques.....	

1. Préface

Ni préface, ni avant-propos, ni préambule, ni prologue ...
Aucun de ces mots qui prétendent aider à l'intelligence du texte qui suit, à en expliquer le dessein, ou à dresser l'éloge de son auteur – qui, en l'occurrence, n'en a nul besoin – ne me semble approprié au propos que je vais tenir.

INVITATION AU DIALOGUE ¹

Avec Ibtissem et avec les étudiant-e-s qui tireront profit de ce cours me convient davantage.

Heureuse initiative que celle d'Ibtissem Chachou : rédiger pour les étudiants un cours d'initiation à la sociolinguistique. Un cours précédent, celui de Chérif Sini, a été publié (2015) sous le titre *Cours de sociolinguistique* ; il présente les grandes notions de la sociolinguistique générale en s'appuyant sur des exemples empruntés à la situation sociolinguistique de l'Algérie mais aussi à différentes autres situations comme la Tanzanie, la Suisse, la France, la Belgique etc.

Le cours d'I. Chachou s'intitule *Cours de sociolinguistique du Maghreb*. Il se propose de répondre aux objectifs suivants :

« [...] former les étudiants à la connaissance et à l'analyse des problématiques sociolinguistiques du Maghreb [...] faire acquérir les outils théoriques et méthodologiques fondamentaux pour permettre aux étudiants d'appréhender les faits de langue en contexte plurilingue maghrébin dans leur complexité » (p. 8).

Il s'agit donc, ici, d'un projet de cours volontairement circonscrit à l'espace Maghrébin.

Parler de *sociolinguistique du Maghreb* c'est délimiter un espace scientifique à partir de critères géographiques. C'est sous-entendre que la sociolinguistique – générale – se subdivise – ou est *subdivisible* – en champs *toponymiques* (et linguistiques) distincts. Ce processus qui peut paraître contradictoire avec l'idée que les savoirs et la démarche scientifiques relèvent de l'universel n'est pas nouveau dans les sciences et l'on parle volontiers, par exemple, de *médecine française*, de *médecine*

¹ Cf. Marcovà, 2007, cité par Matthey, ibidem (p. 25) : « Les conceptualisations scientifiques comme les représentations sociales sont de nature dialogale ... »

chinoise etc. La *science arabe* a eu ses heures de gloire et la langue arabe en a constitué le support :

« Entre le IX^e et le XV^e siècle, la civilisation islamique a donné naissance à un ensemble de savoirs scientifiques de haut niveau, illustrés par des acteurs les plus divers par leurs origines. L'adoption d'une langue commune, l'arabe, a assuré pendant ces sept siècles la continuité des recherches... » (D. Jacquart, 2005 : 11).

Cette association entre un domaine de savoirs et un territoire géographique, « une aire géographique » (Chachou, p. 23) mérite d'être explicitée. I. Chachou n'élude pas le problème puisque dans le point 5 du premier chapitre du cours, elle définit ce qu'elle entend par « sociolinguistique du Maghreb » (p. 23) et justifie le choix de cette appellation (p. 9). On notera que l'utilisation de déterminants adjectivaux (*française, chinoise*) ou nominaux (*du Maghreb*) installent entre le nom et son déterminant des rapports sémantiques différents de ceux qui apparaîtraient, par exemple, dans la *médecine en Chine*, la *sociolinguistique au Maghreb* etc.

Avant de m'arrêter sur les arguments que Chachou développe, je voudrais, à titre comparatif, évoquer d'autres courants sociolinguistiques qui ont émergé en établissant un lien entre la (une ?) sociolinguistique et un territoire, une aire, un espace...

La sociolinguistique catalane ?

De nombreux travaux sont consacrés à la *sociolinguistique catalane*. Mais c'est sans doute, dans l'article de G. Kremnitz, aujourd'hui passablement daté (1980), que l'on trouve exposés les arguments qui justifient l'appellation *sociolinguistique catalane*, arguments qui seront repris, entre autres, dans Boyer (1996).

Kremnitz (1980) explique que pour « Comprendre la sociolinguistique catalane, il faut voir ses conditions de naissance : elle est une réponse à la situation particulière du peuple catalan, de sa langue et de sa culture » (p. 21). En effet, après avoir été « une des grandes langues de la Méditerranée », après avoir assuré le statut de langue véhiculaire (fin du Moyen âge), le catalan se trouve confiné à des usages oraux. Il fait

l'objet entre 1923 et 1975 d'une répression sévère : son usage est interdit dans les espaces institutionnels et publics (p. 21), ce qui menace son existence. Dans ce contexte, on assiste à une résistance des locuteurs fortement soutenus par des chercheurs en linguistique et en sociologie. Ces derniers, en combinant « leurs travaux scientifiques et leur engagement pour leur groupe » (p. 23) ont entrepris de penser cette situation sociolinguistique où deux langues se trouvent en contact *conflictuel* dans un espace donné (p. 23). Cette réflexion débouche sur ce que l'on appellera la théorie du *conflit*. La notion de *conflit* est définie, lors du Congrès de culture catalane (1978) de la façon suivante :

« Il y a conflit linguistique quand deux langues clairement différenciées s'affrontent, l'une comme politiquement dominante (emploi officiel, emploi public) et l'autre comme politiquement dominée » (p. 23).

Le *conflit* constitue pour les Catalanistes une dimension intrinsèque du contact de langues. Il peut se résoudre soit par l'imposition définitive de la langue dominante soit par la *normalisation* de la langue dominée.

Cette sociolinguistique est, pour récapituler, dite *catalane* pour les raisons suivantes :

- elle naît dans un lieu géographique bien déterminé,
- elle se propose d'effectuer « une description la plus complète précise de la situation linguistique dans les Pays Catalans »,
- elle contribue, enfin, à « la confection des moyens théoriques et pratiques pour conférer au catalan un statut « normal » dans le sens de la *normalizació* ».

Il faut aussi ajouter que la mobilisation militante, la création d'un groupe d'intervention pour la planification, le travail de description des pratiques et la réflexion théorique ont permis que pour le catalan, ce soit la seconde hypothèse - celle de la *normalisation* - qui triomphe. Dans le même temps, à partir de cet espace géographique précis, est redynamisée la notion théorique de *diglossie* désormais liée à celle de *conflit*.

La sociolinguistique catalane est, par conséquent, une sociolinguistique qui allie sciemment « Positions épistémologiques et sociales », théorie et pratiques (p. 30). Il s'agit comme l'affirme Kremnitz d'une « sociolinguistique engagée » (p. 30), résolument engagée.

La sociolinguistique occitane ?

« L'occitan, son statut, son fonctionnement, sa défense, sont au cœur de sa production linguistique comme de toute son œuvre ».

Les auteurs de cette affirmation¹ parlent de Robert Lafont qui est, en quelque sorte, un des promoteurs majeurs de la recherche sur le domaine occitan. Ses recherches et les questions théoriques qu'il a soulevées sont sans aucun doute au point de départ de ce que l'on appelle *sociolinguistique occitane*. Je propose de le suivre sur son « chemin de découverte », comme il dit dans « Trente ans de sociolinguistique occitane (sauvage ou institutionnelle) » (1997), pour comprendre comment naît ce domaine ou courant de la sociolinguistique.

R. Laffont expose ainsi l'objectif de son article :

« Cet exposé à la première personne n'entend pas rendre compte des enquêtes et études sociolinguistiques menées en Occitanie, qui sont diverses de méthode et de présupposés épistémologiques, mais suivre une certaine voie problématique, un certain chemin de découverte ».

Ce chemin connu, dit-il, sous le « nom étroit de sociolinguistique occitane » (p.29) est « un chemin tressé de trois parcours » (29) qu'il énumère :

La sociolinguistique occitane émerge douloureusement. Elle est « le résultat scientifique d'une démarche militante » qui doit faire face au nationalisme occitan qui règne depuis les années 20-30. Cette démarche militante engagée dans les années cinquante ne commence à trouver de l'écho que dans les années 70 dans les milieux occitans avec le début d'une réflexion sur la notion de diglossie et la mise en place du Groupe de recherches sur la diglossie franco-occitane à l'Université (1983). Durant ce parcours, le rapport à la question se transforme : au militantisme volontariste autour de la langue et la culture, les universitaires opposent l'*implication* qui est, selon les mots de

¹ Il s'agit de J.-M. Barbéris, J. Brès, F. Gardès-Madray et P. Siblot qui rédigent l'avant-propos à l'ensemble des textes de R. Laffont réunis par J. Brès et F. Gardès-Madray, 1991, Le dire et le faire, *Cahiers de praxématique*, n° 17, Montpellier, Université P. Valéry.

Lafont « la face d'expression scientifique du militantisme » (p. 33). Lafont précise encore :

« La connaissance telle que nous l'entendons est d'une part déterminée par la mise en place méthodologique des concepts de diglossie et d'occitan, c'est-à-dire qu'elle n'est pas neutre. D'autre part elle fait de nous nécessairement des acteurs, dans l'élucidation d'une question conflictuelle et donc dans sa transformation » (p. 33).

Le chemin de réflexion se poursuit, dans un second temps, autour de l'aliénation conséquente au double *identitarisme* proclamé à la fois par le militantisme occitan et par l'État français, aux « deux impuissances contradictoires : impuissance de l'occitanisme à faire redescendre dans la société sa transcendance a-historique, impuissance de l'État français (de gauche comme de droite) à reconnaître le dénivellement économique intérieur aussi bien que la différence culturelle » (p. 35). Par ailleurs, les premières enquêtes sur les pratiques et comportements réels des locuteurs révèlent une complexité des pratiques qui rendent pertinentes les analyses en termes de *code-switching* effectuées dans d'autres contextes et conduisent à glisser « vers les problèmes du sujet » (p. 37) permettant, par ailleurs, « de suivre à la trace dans la performance individuelle le drame sans répit de la diglossie, le conflit jamais cessé, toujours revécu et toujours fantasmatiquement remodelisé » (p. 37).

C'est donc, pour finir et résumer, l'alliance entre l'implication sociale des chercheurs, l'attention portée sur le sujet, la prise en compte des pratiques réelles qui débouchent sur l'élaboration « des concepts de *fonctionnements diglossiques* et de *représentations* » (p. 37) caractéristiques de ce que l'on appelle la *linguistique occitane* et la *praxématique*.

La sociolinguistique suisse ?

« Peut-on parler d'une sociolinguistique suisse ? » se demande M. Matthey (2010 : 23). La réponse, dans un premier temps de la réflexion sur le plurilinguisme suisse, semble être : « assurément oui ». En effet, sous l'influence des travaux de G. Lüdi et B. Py, et loin des propositions des Catalanistes et Occitanistes, une « vision non conflictuelle et complémentaire

des contacts de langues » (p. 23) s'installe constituant une interprétation/ appropriation de la notion de diglossie qui rejoint certains aspects de la définition de Ferguson (sur la distribution *harmonieuse* des variétés) et s'éloigne des choix de la *sociolinguistique catalane* comme de la *sociolinguistique occitane* (sur le *conflit*).

C'est cette option qui justifierait, aux yeux de certains spécialistes du plurilinguisme en Suisse, la dénomination *sociolinguistique suisse*, c'est cette option qui caractérise la *sociolinguistique suisse*.

M. Matthey démontre, pourtant, dans la suite du texte, que les choses ne sont, en réalité, pas si simples et que le conflit peut s'exprimer dans le discours de certains locuteurs interrogés, comme celui du canton du Jura, « membre d'une communauté francophone minoritaire dans un canton à majorité alémanique... » (p. 25). Elle déduit de ce constat que la position des chercheurs – partisans d'une diglossie non conflictuelle – est marquée par un biais idéologique, un biais consensuel, lui-même influencé « par les valeurs consensuelles de la politique suisse... » (p. 24).

La sociolinguistique du Maghreb ?

Dès les premières pages du cours, Ibtissem Chachou apporte les réponses à la question qu'elle pose : « Qu'entendons-nous par sociolinguistique du Maghreb ? »

(p. 23). Cette dénomination se justifie, selon elle, par plusieurs raisons (p. 13).

– Elle rend compte d'un champ de recherches « concentrant des études portant sur le Maghreb » et regroupant des chercheurs des trois pays. Cette dernière précision mérite d'être soulignée. Il est remarquable, en effet, que peu de chercheurs *maghrébins* travaillent sur d'autres situations que celle dans laquelle ils sont eux-mêmes impliqués en tant que locuteurs et citoyens. C'est le cas, on l'a vu, des Catalanistes, des Occitanistes ou des Suisses, mais qui font, cependant, des incursions dans d'autres territoires que le leur, comme beaucoup d'autres sociolinguistes (Cf. L.-J. Calvet, par exemple). Les raisons de ce qui pourrait être interprété comme un *repli* sont sans doute diverses – il serait trop long d'explorer

ici cet aspect – mais ont, en partie, à voir avec le vécu colonial et post-indépendance. Ce repli relèverait, donc, de ce que Chachou appelle le continuum historique etc. qui constitue, pour elle, une seconde bonne raison de parler de *sociolinguistique du Maghreb*.

– Le Maghreb en tant que zone géographique constitue historiquement « comme une entité que caractérisent des continuums socio-anthropologique, historique et linguistique, et ce depuis l'antiquité ». C'est à partir de ce second critère que Chachou délimite son espace Maghreb. Celui-ci est restreint aux trois pays : l'Algérie, le Maroc, la Tunisie. En s'appuyant sur le continuum socio-anthropologique, historique et linguistique elle exclut de fait – et elle s'en explique – des pays comme la Mauritanie et la Libye (et le Sahara Occidental ?) qui font pourtant partie de l'UMA (Union du Maghreb arabe) définie en termes économiques, politiques et géopolitiques... (p. 27-28).

– Autre point commun : les pays retenus ont mis en œuvre des politiques linguistiques proches fondées sur la promotion institutionnelles de la fousha. Ces politiques ont donc contribué (même si on assiste, en Algérie et au Maroc à des évolutions, similaires là encore, du statut du berbère) à un décalage de même nature entre réalité des pratiques, dynamiques sociolinguistiques et décisions institutionnelles. De ce fait, des incidences semblables apparaissent sur les fonctionnalités des langues et variétés.

– Compte tenu de ces différents niveaux de continuum, la *sociolinguistique du Maghreb* se définit, comme l'explique très clairement le cours de Chachou, par un ensemble de problématiques théoriques qui retiennent l'attention des sociolinguistes maghrébins. Ces problématiques sont exposées, dans le cours, grâce à un va et vient entre la sociolinguistique générale qui apporte aux étudiants les outils et les lectures de base et la *sociolinguistique du Maghreb* qui ouvre sur les questions qui les concernent au premier chef.

Ainsi la question des *représentations* qui montre les mêmes tendances à la dévalorisation des langues maternelles/valorisation du français mais indique, dans le même temps, la nécessité de renouveler les démarches méthodologiques et les techniques d'enquête qui témoigneraient de changements en cours.

L'étude de la *diglossie* tient, bien évidemment, une place centrale dans ces recherches. La réflexion se construit entre les propositions de linguistes « coloniaux » qui prônent le dépassement de la diglossie par l'imposition de la langue française (G. Marçais pour l'Algérie, Colin pour le Maroc) et celles des linguistes spécialistes des domaines arabes qui hésitent entre approches stratifiées et continuum.

D'autres directions de travail sont évoquées comme caractéristiques de la *sociolinguistiques du Maghreb* : l'intérêt pour les formes de français utilisées à l'écrit et à l'oral, dans différents espaces sociaux ; le code-switching, bien évidemment ; la sociolinguistique urbaine dont la promotion s'est effectuée sous l'impulsion de Thierry Bulot...

Ce cours donne, au final, une image encourageante de la sociolinguistique du Maghreb, dont on pourrait dire qu'elle ne se porte pas si mal. Un bémol, cependant : elle reste essentiellement applicationniste (elle met à l'œuvre des outils élaborés dans d'autres contextes à propos d'autres situations linguistiques) et n'a pas su, jusqu'ici, inventer ses propres dispositifs conceptuels. Il revient aux étudiants qui vont se nourrir de ce cours de franchir le pas vers une sociolinguistique du Maghreb plus imaginative.

Dalila MORSLY

Bibliographie

- CICHON, P., KREMNITZ, G., 1996, « Les situations de plurilinguisme », Boyer, H., (dir.), *Sociolinguistique. Territoire et objets*, Lausanne, Delachaux et Niestlé, p. 115-146.
- JACQUART, Danielle, 2005, *L'épopée de la science arabe*, Paris, Gallimard.
- KREMNITZ, G., 1980, « Démarches et particularités de la sociolinguistique catalane », Gardin, B., Marcellesi, J.-B., GRECO Rouen, *Sociolinguistique, approches, théories, pratiques*, Paris, PUF, T. I et II, p. 21-33.
- LAFFONT, Robert 1997, « Trente ans de sociolinguistique occitane (sauvage ou institutionnelle), *Quarante ans de sociolinguistique à la périphérie*, Paris, L'Harmattan, p. 29-41.
- MARCELLISI, Jean-Baptiste, 1980, « Discours d'ouverture », Gardin, B., Marcellesi, J.-B., GRECO Rouen, *Sociolinguistique, approches, théories, pratiques*, Paris, PUF, T. I et II, p. 11-17.
- MATTHEY, Marinette, 2010, « Peut-on parler d'une sociolinguistique suisse ? », Boyer, Henri, (dir.), *Pour une épistémologie de la sociolinguistique*, Limoges, Lambert-Lucas, p. 23-31.
- SINI, Chérif, 2015, *Cours de sociolinguistique*, Éditions L'Odyssee, Tizi-Ouzou.

1. Présentation du cours ¹

Ce cours a fait partie des matières enseignées dans le cadre du Master : « *Didactique du plurilinguisme et politiques linguistiques éducatives (FLE/FLS)* »² que le Département de français de l'Université de Mostaganem a proposé depuis la rentrée universitaire 2012/2013. A la suite de la réunification des masters sur le plan national, il a été réaménagé et reformulé à partir de la rentrée universitaire 2016/2017, sous l'intitulé plus général de « *sciences du langage* ». Quelques modifications ont été apportées au contenu du master mais le cours de « Sociolinguistique du Maghreb » ainsi que d'autres matières ont été maintenus. La connaissance du réel sociolinguistique qui prévaut dans les pays du Maghreb est nécessaire aux réflexions d'ordre didactique et sociodidactique. C'est l'argument-clef qui justifie que l'enseignement des notions de base des Sciences du Langage et la sensibilisation à des problématiques de fond soient inclus dans le cadre des offres de formation impliquant la recherche autour de la question du rapport des langues aux sociétés. Cette matière a pour objectif de former les étudiants à la connaissance et à l'analyse des problématiques sociolinguistiques du Maghreb. Il s'agira dans ce cours davantage de sociolinguistique générale que de sociolinguistique urbaine, un courant qui a vu naître d'intéressants travaux ces dernières années ; un seul chapitre sera dédié à ce courant auquel je consacrerai un autre travail et ce eu égard à la qualité des travaux qui y ont été menés à partir des terrains maghrébins.

La « Sociolinguistique du Maghreb », en tant que matière d'enseignement, vise plus particulièrement à faire acquérir les outils théoriques et méthodologiques fondamentaux pour

¹ Mes chaleureux remerciements vont à Dourari Abderrezak, Dalila Morsly et Asselah-Rahal Safia qui ont enrichi ce travail par leurs remarques et suggestions.

² Le master a été promu par ma collègue Meriem Stambouli, j'ai été chargée d'enseigner la matière de « Sociolinguistique du Maghreb » dès l'année universitaire 2012/2013, c'est-à-dire dès la première année de sa création jusqu'à ce jour, ce qui m'a permis de mûrir la réflexion sur les contenus à dispenser aux étudiants et d'évaluer également leurs besoins en formation ainsi que leurs lacunes et de connaître leurs attentes. Je souhaite la remercier ici de sa confiance. Ce modeste polycopié en est un modeste résultat qui reste à améliorer.

permettre aux étudiants d'appréhender les faits de langue en contexte plurilingue maghrébin dans leur complexité. Nous déclarons que ce sont des facteurs liés aux contextes historiques, aux choix linguistiques et aux politiques linguistiques qui expliquent les écarts et les ressemblances qui lient les pays du Maghreb et en font des terrains spécifiques à l'investigation. Notre attention portera plus particulièrement sur la situation algérienne dans la mesure où les mastérants font leurs recherches à partir du contexte dans lequel ils évoluent. Les étudiants doctorant y trouveront également des éléments de contextualisation nécessaires à leurs recherches en didactique des langues et des cultures et en analyse du discours.

Le statut sociolinguistique des langues à l'école n'a pas été abordé ici, il fait l'objet d'autres enseignements dans le cadre du même master. Il en est de même de la méthodologie de recherche en Sciences du Langage. Deux matières leur sont consacrées. La première porte sur la méthodologie générale du projet de fin d'étude. La seconde, elle, plus pointue, aborde les méthodes d'enquête qualitatives et quantitatives ; elle est assurée en deuxième année de master.

Les cours sont répartis sur sept chapitres, nous les présenterons et en justifieront le choix au début de chaque chapitre. Le premier chapitre est intitulé : « *La situation sociolinguistique du Maghreb : éléments de contextualisation* ». Il constitue un rappel des contextes socio-historiques et politiques qui ont présidé à l'émergence de la discipline ainsi que les conditions épistémologiques qui en ont favorisé la naissance. Le dernier point est une tentative de définition d'une sociolinguistique du Maghreb. Qu'est-ce qui justifie cette appellation ? A quelle littérature renvoie-t-elle ?, etc. Le deuxième chapitre : « *La situation sociolinguistique en Algérie, en Tunisie et au Maroc* » rend compte brièvement du contact des langues dans les trois pays du Maghreb, tant dans le domaine institutionnel que dans le domaine ordinaire. Le déphasage entre la réalité des pratiques et la rigidité des textes officiels (la politique linguistique) sera également abordé.

Dans le troisième chapitre : « *Les imaginaires des langues : attitudes et représentations* », des éléments de définitions seront fournis en guise de rappel théorique. « *Retour critique sur*

la notion de la diglossie et de continuum » est l'intitulé du quatrième chapitre où un rappel de la notion de diglossie est suivi de la confrontation de cette dernière au terrain maghrébin. Y sont évoqués également les points relatifs à la remise en cause de la notion jugée trop rigide eu égard à la dynamique de la réalité linguistique des pays du Maghreb et à la description des faits de langue en termes de variétés ou de continuum.

D'autres problématiques connexes à ce qui a été précédemment évoqué fera l'objet d'une présentation critique dans le cinquième chapitre : « *La variation sociolinguistique : problèmes d'identification des variétés de langue* ». En plus de la question liée à son traitement et à ses implications pour la recherche en sociolinguistique, nous rappellerons les types de variations linguistiques et les distinctions entre « langues », « dialectes » et « variétés ». Le dernier point sera consacré au concept de communauté linguistique. La « *Dénomination des langues dans les travaux universitaires* » fera l'objet de l'avant dernier chapitre, j'y aborderai le problème de l'identification linguistique des variétés de langues pratiquées au Maghreb et le flou terminologique de leur caractérisation/dénomination, notamment en ce qui concerne les langues premières, l'arabe algérien et les langues berbères.

Le septième chapitre est dédié à un courant de la sociolinguistique générale, il s'agit de la sociolinguistique urbaine. J'ai intitulé ce chapitre : « *La sociolinguistique urbaine au Maghreb, un courant en émergence* » ; j'y insiste sur les particularités d'un terrain maghrébin étudié du point de vue de deux tendances : la première est théorisée par Louis-Jean Calvet et Thierry Bulot qui tiennent compte du facteur d'urbanisation comme moteur du changement linguistique. ; la deuxième, c'est celle des dialectologues du monde dit arabe qui s'appuient aujourd'hui sur les acquis de la sociolinguistique urbaine issue de la sociolinguistique variationniste américaine et des travaux de l'école de Chicago pour l'observation de l'évolution des langues dans les villes arabophones.

Pour le Maghreb, je me suis attelée à dégager les spécificités et la complexité des référents symboliques et mémoriels que convoquent les locuteurs maghrébins pour revendiquer leur appartenance à l'espace de la ville. Ceci a nécessité une approche pluridisciplinaire, historique, sociologique, etc.

Les travaux de chercheurs confirmés et de jeunes chercheurs comme Leila Messaoudi, Sini Chérif, Réda Sebih, Farida Boumedine m'ont permis de montrer l'importance et la qualité de la réflexion sur le sujet.

1.1. Contenu et objectifs du cours

Les étudiants devront s'imprégner des principales questions qui animent le champ de la recherche en matière de sociolinguistique du Maghreb (contact des langues, usages des locuteurs, statuts des langues, représentations des langues, planification linguistique, aménagement linguistique, fonctionnalité sociales des langues et des variétés, etc.) et ce, à partir d'exemples concrets. Ils devront s'appropriier les notions-clefs de la discipline, se doter des instruments de réflexion épistémologique et critique –sur les concepts et les approches sociolinguistiques- afin de s'initier à évaluer/diagnostiquer les situations-problèmes en contextes ordinaire et éducatif. Les étudiants formés devront être en mesure de définir les finalités et la pertinence épistémiques de leurs recherches, de réfléchir à des solutions et à des modalités d'intervention dans le domaine. Nous avons opté, à chaque fois que possible, pour les références numérisées afin de permettre aux étudiants-chercheurs un accès rapide à la documentation via internet.

Le dernier chapitre vise à initier l'étudiant-chercheur au champ notionnel de la sociolinguistique urbaine centrée sur le discours et à lui permettre de se familiariser avec les problématiques sociolinguistiques liées à la ville. L'objectif est d'amener les étudiants chercheurs à la compréhension de la complexité des villes du Maghreb à travers la prise en compte de considérations linguistiques, historiques et sociétales. Pour ce faire, il est important de montrer le caractère éclaté du fait urbain ou le fonctionnement de la trichotomie : rural, urbain, citadin et de pouvoir analyser les discours et les présupposés culturels qui les sous-tendent. Sur le plan méthodologique, il est nécessaire d'adapter l'appareil conceptuel au contexte maghrébin et de recourir à l'interdisciplinarité pour en affiner la maîtrise.

1.2. Supports pédagogiques (Travaux dirigés)

Les supports pédagogiques auxquels nous recourons consistent essentiellement en des articles scientifiques. La lecture d'ouvrages de référence est recommandée aux étudiants. Les travaux dirigés consistent en des extraits d'articles scientifiques. Les extraits proposés dans ce cours peuvent être renforcés par d'autres textes plus récents ou plus critiques à l'endroit d'un point de vue théorique donné. Il est demandé aux étudiants d'effectuer des synthèses d'articles, ce qui nécessitera d'effectuer la lecture, la compréhension et le résumé de plusieurs textes pour opérer, à la fin, une synthèse critique. Ce travail de résumé et de synthèse devrait les habituer à comprendre, reformuler, discuter et s'appropriier le contenu des textes par l'écriture, car une lecture profitable doit nécessairement s'accompagner d'écriture intelligente. Plus qu'un exercice de style, la synthèse leur permettra de procéder à une écriture réflexive à partir d'un travail intellectuel de compréhension, d'analyse et de comparaison de deux ou de plusieurs points de vue sur une même question. L'étudiant-chercheur gagne à adopter une attitude active, réflexive et critique face à la production scientifique à laquelle il sera confronté s'il veut s'inscrire dans une dynamique de recherche et d'élaboration de son propre savoir scientifique.

Les textes proposés servent plus généralement de supports pour des lectures et des approfondissements critiques en rapport avec les contenus développés lors des cours théoriques. Ils représentent dans ce sens des compléments théoriques et des sources de référence pour l'étudiant. Ils lui permettront de prendre connaissance de l'état de l'art sur les travaux en relation avec son champ disciplinaire et de connaître l'actualité de la recherche dans son domaine de formation.

2. Introduction aux cours

Dans ce cours, je présenterai de brèves définitions de la sociolinguistique générale. Je rappellerai ensuite les conditions qui ont présidé à son développement, ses objets d'étude ainsi que les courants auxquels elle a donné naissance. Que ce soit aux Etats-Unis ou en France ou encore dans d'autres pays

européens, les problématiques relatives à la sociolinguistique ont émergé durant des périodes de crise qui avaient touché ces différents espaces. La complexification de la composante sociale due à des mouvements d'immigration a été à l'origine de nombreux problèmes liés à l'intégration des nouvelles populations et à la scolarisation des enfants qui en sont issus, etc.

Au Maghreb, la question des langues qui s'était posée avec acuité aux lendemains des indépendances est celle liée au choix de la langue officielle de l'Etat en complémentarité ou en remplacement de la langue de l'ex-colonisateur. Le contexte de décolonisation de l'époque explique la prégnance des considérations idéologiques et géopolitiques dans le choix de la politique linguistique adoptée par chaque pays. Dans ce cours, j'aborderai les problématiques qui avaient prévalu dans le domaine de la sociolinguistique dans les années 1970 et 1980. Certaines d'entre elles continuent d'être posées : elles concernent, notamment le statut politique et scolaire des langues comme le français, l'arabe algérien et les langues berbères.

La bibliographie qui figure à la fin de cet ouvrage montre clairement que les préoccupations des linguistes à l'époque touchaient plus à la question du bilinguisme de la société algérienne qu'à la complexité de la situation linguistique du pays, ce dernier cas de figure aurait amené les sociolinguistes à envisager le rapport entre les langues en termes de contact et de métissage, mais cela interviendra quelques décennies plus tard (Morsly 2011). Les objets de recherche de la sociolinguistique se sont diversifiés peu à peu sous l'influence des travaux menés dans le cadre d'une sociolinguistique « *qui se propose d'observer, d'analyser, de comprendre et, si possible, d'expliquer les corrélations qui existent entre, les locuteurs, les groupes sociaux, les formations sociales, les contextes et modalités de production discursive...* » (Idem : 246). Cette approche correspond à une sociolinguistique de terrain avec tout ce que cela implique comme démarches méthodologiques et orientations théoriques nouvelles. Dalila Morsly explique que c'est l'ouverture de départements de langues étrangères qui a encouragé la recherche dans le domaine des Sciences du Langage. Ce sont également les différents projets de coopération ayant impliqué les chercheurs maghrébins, français et des doctorants maghrébins qui ont impulsé une dynamique à la recherche en Sciences du Langage.

De nombreuses problématiques constituent le domaine de recherche des linguistes maghrébins. Elles s'articulent présentement sur l'enseignement du français langue étrangère à tous les niveaux, sur le français de spécialité même s'il est parfois appelé F.O.S et F.O.U. Ces sujets portent sur la description des pratiques observées en classe et sur les représentations qu'en ont les différents acteurs dans les milieux éducatif et professionnel du français.

CHAPITRE 1

LA SITUATION SOCIOLINGUISTIQUE DU MAGHREB : ELEMENTS DE CONTEXTUALISATION

Avant d'aborder le développement du champ de la sociolinguistique au Maghreb, il est important de procéder, ici, à un rappel de l'histoire de la discipline dans la mesure où cela permet de mettre en relief les besoins qui ont présidé à l'émergence de la sociolinguistique en tant que discipline, d'abord aux États-Unis et dans les pays anglo-saxons, ensuite en Europe. Ce sont des conditions socio-historiques et épistémologiques qui ont motivé les premiers travaux des pionniers de la sociolinguistique américaine puis française. Le caractère utile et pertinent de la recherche dans le domaine gagne à inspirer les travaux en sociolinguistique du Maghreb - un Maghreb en mutation où les problématiques identitaires, linguistiques et éducatives sont reliées à des enjeux sociolinguistiques et géopolitiques majeurs et même de survie. Considérer l'histoire de la discipline, renseigne donc sur le contexte scientifique de sa naissance stimulée par des besoins sociaux qui ont amené les linguistes à recourir à des méthodes issues de sciences connexes à l'instar de la sociologie. Pour eux, il s'agissait d'apporter des réponses aux problèmes qui se posaient en société pour les populations d'immigrés fragilisées par les crises.

Après ce rappel important pour situer les enjeux de la discipline, un résumé est fait des objets d'étude de la sociolinguistique, de ses démarches et de ses courants. Le dernier point est un essai de définition de la sociolinguistique du Maghreb en tant que champ concentrant des études portant sur le Maghreb considéré comme une entité que caractérisent des continuums socio-anthropologique, historique et linguistique, et ce depuis l'Antiquité. La similarité des problématiques liées à la question

des langues participent encore aujourd'hui de ce continuum. Elle s'explique notamment par l'histoire du contact des langues dans cette aire géographique et les politiques linguistiques adoptées par les Etats maghrébins aux lendemains des indépendances.

Deux textes ont été choisis comme fondement critique de ces cours. Le premier texte est de Louis-Jean Calvet, il nous fait remonter à la remise en cause de la linguistique de Ferdinand de Saussure par Antoine Meillet qui insistait à l'époque déjà sur l'importance de l'aspect social et diachronique de l'étude des faits de langue. Ces prémisses théoriques n'ont cessé de germer depuis pour aboutir à l'étude socialement localisée de la langue. Le deuxième texte est de Mohamed Arkoun, il y porte un regard critique d'anthropologue sur la gestion des langues et des cultures du Maghreb. Il rappelle le retard qu'enregistre le monde dit arabe à cause de la prégnance du rigorisme religieux et de l'idéologie sur la pensée arabe et le problème lié à la modernisation de la langue arabe. A cela s'ajoute le déni des langues premières et le refus d'assumer la pluralité des langues et des cultures au Maghreb qui, au lieu d'être prises en charge d'une façon intégrée, se trouvent opposées entre-elles tant au niveau des discours qu'au niveau des pratiques.

3. Bref historique de la sociolinguistique générale

3.1. Les considérations socio-historiques

Ancien pays d'immigration, les États-Unis ont accueilli des vagues considérables d'immigrés et ce après l'effondrement économique de certains pays européens suite à la deuxième guerre mondiale. Ces minorités se sont constituées en communautés, lesquelles ont été frappées par une crise économique qui est survenue dans les années 1960. Et comme en temps de crise, ce sont les classes les plus vulnérables qui s'en ressentent le plus, les répercussions de leur fragilisation sociale se sont données à constater à l'école où le taux d'échec scolaire des enfants issus de l'immigration a été important, c'est alors qu' « *on découvre que le langage joue un rôle important dans*

la différenciation sociale » (Baylon 1996 : 16). Des linguistes se sont alors mobilisés afin de tenter de comprendre les causes à l'origine du phénomène de l'échec scolaire, notamment chez les noirs américains. Les travaux de William Labov (1977), Dell Hymes (1972), John Gumperz (1962) (1982), Joshua Fishman (1967), etc., ont abondé dans ce sens.

Les recherches conduites avaient établi un lien de causalité entre les fractures sociales et la difficulté pour les enfants d'intégrer la norme linguistique de l'école du pays d'accueil. Christian Baylon souligne : « Ainsi, Labov consacre-t-il plusieurs articles aux causes de l'échec des enfants noirs dans l'apprentissage de la lecture ; Hymes entend examiner non seulement les outils linguistiques et les types de communautés linguistiques mais aussi les individus et la structure sociale ; Fishman souhaite enseigner à de vastes groupes de locuteurs des variétés qu'ils ne connaissent pas » (Baylon 1996 : 16). En France, dans les années 1970 et 1980 (Laks 1984), la réflexion se développe là aussi en rapport avec la réalité du terrain, des problèmes socio-économiques et politiques surgissent : le racisme, la xénophobie, la montée du nationalisme de droite, la crise des banlieues, la marche des beurs...etc. Ces événements ont nourri les recherches, en temps de crise, sur les faits de langue dans leur dimension sociétale, elles ont été menées, entre autres, par : Jean-Baptiste Marcellesi, Josiane Boutet, Louis-Jean Calvet, Juliette Garmadi, Daniel Baggioni, Louis Guespin, Robert Lafont, etc.

3.2. Les considérations épistémologiques

Sur le plan épistémologique¹, le structuralisme linguistique, qui se revendiquait de la conception saussurienne de la langue, montre ses limites. Aussi poussées et rigoureuses qu'aient été les théorisations des différentes conceptions structuralistes synchroniques, elles se sont avérées inopérantes dès qu'il s'était agi de décrire et de saisir les phénomènes linguistiques en relation avec leur réalité sociale. « *Le structuralisme en linguistique s'est (...) construit sur le refus de prendre en compte ce qu'il y a de social dans la langue.* » (Calvet 2013 : 4),

¹ L'épistémologie est une discipline qui étudie la connaissance scientifique. Elle s'intéresse à l'histoire et à l'évolution des disciplines pour évaluer la valeur de leurs postulats et l'utilité de leurs méthodes.

une tendance face à laquelle Antoine Meillet (1866-1930) s'est montré critique dès la parution du *Cours de linguistique générale* en 1916. En effet, il envisageait la langue comme un fait social qui s'explique en en corrélant les variétés aux divers groupes humains présents en société.

Les linguistiques internes considéraient donc la langue comme un système clos à l'intérieur duquel des relations « systémiques » s'établissaient entre ses différents éléments d'où la notion de structure ou de système. Ayant dominé tout le 20ème siècle, le structuralisme, à travers de nombreux courants dits structuralistes et poststructuralistes¹, débouchait, à partir des années 1930 et des années 1940, sur deux grands courants : le fonctionnalisme promu par André Martinet et le distributionnalisme de Léonard Bloomfield et de Zellig Harris. Le générativisme développé par Noam Chomsky dans les années 1950 « rompt singulièrement avec la pratique structuraliste de l'époque ». (Dourari 2015 : 110). Pour Noam Chomsky « l'objet de la linguistique (...) consiste en la représentation de la compétence linguistique des locuteurs natifs de la langue soumise à l'étude » (Idem 112). Les principes les plus importants développés dans le cadre de cette théorie sont ceux de compétence/performance, de grammaticalité et de grammaire universelle.

La grammaire générative fait prévaloir, entre autres fondements, le principe génératif qu'explique la capacité créatrice du sujet parlant. Ce dernier est conçu et est présenté, dans la réflexion et la théorie chomskyennes, comme un locuteur idéal déconnecté là encore de la réalité sociale. Les réponses apportées par ces courants expliquaient le fonctionnement interne du langage mais n'aidaient pas à comprendre les problèmes de rapport langue/société. Deux linguistiques vont donc continuer à évoluer en parallèle : des *linguistiques internes* (autonomes) et des *linguistiques externes* corrélées à d'autres disciplines des sciences humaines et sociales à l'instar de la sociologie, la psychologie, l'ethnologie et qui, associées à la linguistique, ont débouché sur la fondation de disciplines nouvelles telles que la sociolinguistique, la psycholinguistique et l'ethnolinguistique, etc.

¹J'en cite le fonctionnalisme, la glossématique, le distributionnalisme, la linguistique générative, la psychosystématique, les linguistiques énonciatives.

En dépit de la coexistence de ces deux tendances, c'est la linguistique saussurienne qui dominait la discipline en Europe. Dans un article où il soulevait la crise de la linguistique structuraliste, synchronique et descriptive, Jean-Baptiste Marcellesi écrivait : « *notre siècle est saturé par l'immanence de cette linguistique synchronique, purement descriptive, épuisée par le « jeu » autonome des relations internes à la langue dans une sorte de macro-atomicisme* » (Marcellesi 1980 : 96). La tendance sociologique dans le domaine des études linguistiques commencera à s'accroître en France dès les années 1960-1970. Mais avant d'y arriver, il nous semble intéressant de rappeler brièvement la place que réserve le *Cours de linguistique générale* aux considérations externes qui déterminent la vie des langues en société.

4. « La linguistique est la sociolinguistique »¹

D'après Ferdinand de Saussure, l'objet de la linguistique est la langue. Elle est définie comme « *un produit social de la faculté du langage* » (Saussure : 23), c'est « *une institution sociale* » (idem) et « *un ensemble de conventions nécessaires adoptées par le corps social* » (idem). Les facteurs conjugués du temps et de la masse sont à l'origine de l'évolution de la langue : « *il faut une masse parlante pour qu'il y ait une langue* » (Idem 124). Mettant encore l'accent sur « *la réalité sociale* » (Idem 124 : 125) de cette dernière, il ajoute qu'elle « *fait corps avec la vie de la masse sociale* » (Idem 119) et qu'elle est « *un produit des forces sociales* » (Idem). D'ailleurs en opérant la distinction entre langue et parole, il précise : « *en séparant la langue de la parole, on sépare du même coup : 1^o ce qui est social de ce qui est individuel.* » (Ibid). En dépit des aspects sociaux soulevés dans le Cours, l'enseignement saussurien a insisté sur l'aspect interne de l'étude de la langue, l'objet de la linguistique devant avoir pour « *véritable objet la langue envisagée en elle-même et pour elle-même* » (Idem 376). Ce qu'il désigne comme « *éléments externes* » n'intègrent pas les préoccupations de la linguistique saussurienne, il mentionne néanmoins que cette linguistique externe « *s'occupe (...) de choses importantes* » (Ibid 41). C'est ainsi qu'il évoque l'ethnologie,

¹ (Labov 1976: 258).

l'histoire, l'influence de la civilisation et son rôle dans le développement des langues de spécialité. Il avance même que « *le linguiste doit aussi examiner les rapports réciproques de la langue du livre et de la langue courante* » (Ibid 42). D'après Christian Baylon (1996 : 19) : les disciples de Ferdinand de Saussure n'ont pas cessé d'affirmer l'aspect social de la langue, il souligne également le nombre important des travaux français qui ont suivi cette tendance sociologique de l'approche des faits de langue, notamment en linguistique diachronique et en dialectologie où les questions liées à la conscience linguistique et à la diglossie étaient évoquées avant même l'institutionnalisation de la sociolinguistique en 1977.

Mais un recul critique par rapport à la rigidité du Cours s'est donné à lire dès après sa publication. En effet, le linguiste Antoine Meillet a relativisé certaines des définitions qui y étaient publiées, il en est ainsi de l'aspect synchronique qui prime, selon Ferdinand de Saussure, sur l'aspect diachronique dans l'explication des faits de langue. Pour Antoine Meillet : « *en séparant le changement linguistique des conditions extérieures d'où il dépend, F. de Saussure le prive de réalité ; il le réduit à une abstraction, qui est nécessairement inexplicable* » (Meillet 1915-1916). Louis-Jean Calvet le considère comme le précurseur de la sociolinguistique quand il cite un passage où il écrit : « *Du fait que la langue est un fait social il résulte que la linguistique est une science sociale, et le seul élément variable auquel on puisse recourir pour rendre compte du changement linguistique est le changement social* » (Calvet 2013 : 8-9). Le terme n'était pas encore employé mais la sociolinguistique telle que nous la connaissons plus tard dans les années 1960, aux Etats-Unis d'Amérique, grâce aux travaux de William Labov, Dell Hymes, Joshua Fishman, Charles Ferguson, suivra la même tendance. La langue sera théorisée comme une science sociale, la covariance entre langue et société en sera l'axe principal. Ce seront des considérations sociales qui en orienteront le programme, en motiveront les problématiques et en détermineront les enjeux.

**TD « SAUSSURE/MEILLET : L'ORIGINE DU CONFLIT »
(CALVET, L-J)**

« Le linguiste français Antoine Meillet (1866-1936) a souligné dans de nombreux textes le caractère social de la langue, ou plutôt l'a définie comme un fait social. Et il donnait un contenu très précis à ce caractère. Ainsi, dans son article célèbre « Comment les mots changent de sens », il proposait une définition de ce « fait social », soulignant en même temps sans ambiguïté sa filiation avec le sociologue Émile Durkheim :

- « les limites des diverses langues tendent à coïncider avec celles des groupes sociaux qu'on nomme des nations ; l'absence d'unité de langue est le signe d'un État récent, comme en Belgique, ou artificiellement constitué, comme en Autriche »

- le langage est donc éminemment un fait social. En effet, il entre exactement dans la définition qu'a proposée Durkheim ; une langue existe indépendamment de chacun des individus qui la parlent, et, bien qu'elle n'ait aucune réalité en dehors de la somme de ces individus, elle est cependant, de par sa généralité, extérieure à lui »

- les caractères d'extériorité à l'individu et de coercition par lesquels Durkheim définit le fait social apparaissent donc dans le langage avec la dernière évidence »¹

On a souvent présenté Antoine Meillet comme le disciple de Ferdinand de Saussure (1857-1913). En fait, dès la publication (posthume) du Cours de linguistique générale, Meillet prenait ses distances et, dans le compte rendu qu'il donne du livre, il souligne que, « en séparant le changement linguistique des conditions extérieures dont il dépend, Ferdinand de Saussure le prive de réalité ; il le réduit à une abstraction qui est nécessairement inexplicable »². Car les positions de Meillet étaient en contradiction avec au moins une des dichotomies saussuriennes, celle qui distinguait entre la synchronie et la diachronie, et avec la dernière phrase du Cours (« la linguistique a pour unique et véritable objet la langue envisagée en elle-même et pour elle-même ») qui, même si elle n'est pas de

¹ Antoine Meillet, « Comment les mots changent de sens », publié dans *L'Année sociologique*, 1905-1906 ; repris dans *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion, 1921 ; cité dans la réédition de 1965, p. 230.

² Antoine Meillet, Compte rendu du Cours de linguistique générale de Ferdinand de Saussure, *Bulletin de la Société linguistique de Paris*, p. 166.

Saussure et représente plutôt la conclusion des éditeurs, résume parfaitement son enseignement. Contradiction parce que l'affirmation du caractère social de la langue que l'on trouve dans toute l'œuvre de Meillet implique tout à la fois la convergence d'une approche interne et d'une approche externe des faits de langue et d'une approche synchronique et diachronique de ces mêmes faits.

Lorsque Saussure oppose linguistique interne et linguistique externe, Meillet les associe, lorsque Saussure distingue entre approche synchronique et approche diachronique, Meillet cherche à expliquer la structure par l'histoire. En fait, tout oppose les deux hommes dès lors qu'on se place sur le terrain de la linguistique générale. Alors que Saussure cherche à mettre au point un modèle abstrait de la langue, Meillet est tiraillé entre le fait social et le système où tout se tient: pour lui on ne peut rien comprendre aux faits de langue sans faire référence au social et donc sans faire référence à la diachronie, à l'histoire.

Face à la précision avec laquelle Meillet définissait la notion de fait social, les passages dans lesquels Saussure déclare que la langue « *est la partie sociale du langage* »¹ ou que « *la langue est une institution sociale* »² frappent par leur flou théorique. Pour lui le fait que la langue soit une institution sociale est simplement un principe général, une sorte d'exhortation qu'après lui reprendront bien des linguistes structuralistes, sans jamais se donner les moyens heuristiques d'assumer cette affirmation : on pose le caractère social de la langue et l'on passe à autre chose, à une linguistique formelle, à la langue « *en elle-même et pour elle-même* ». Pour Meillet au contraire, cette affirmation devrait avoir des implications méthodologiques, elle devrait être au centre de la théorie linguistique : la langue est pour lui à la fois un « *fait social* » et un « *système où tout se tient* », et il tente sans cesse de tenir compte de cette double détermination. Cela lui est assez facile lorsqu'il étudie le lexique (qu'il traite des noms de l'homme, du vin, de l'huile, ou de la religion indo-européenne) ou lorsqu'il se penche sur l'expansion des langues (par exemple sur l'histoire de la langue latine). Les choses lui sont, bien sûr, plus malaisées dans le domaine de la phonologie ou de la syntaxe, mais il demeure

¹ Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1931, p. 33.

² Ibid, p. 33.

que son insistance constante sur ces points en fait un précurseur. Et l'on trouve dans ce passage par exemple : « *Du fait que la langue est un fait social il résulte que la linguistique est une science sociale, et le seul élément variable auquel on puisse recourir pour rendre compte du changement linguistique est le changement social* »¹, une tonalité très proche de celle que l'on trouvera plus tard dans l'œuvre de William Labov.

Si Saussure et Meillet utilisent donc presque la même formule, ils ne lui donnent pas le même sens : pour Saussure la langue est élaborée par la communauté, c'est en cela seulement qu'elle est sociale, alors que, nous l'avons vu, Meillet donne à la notion de fait social un contenu beaucoup plus précis et très durkheimien (il collaborait d'ailleurs régulièrement à la revue dirigée par Durkheim, *L'Année sociologique*). En fait, là où Saussure distingue soigneusement entre structure et histoire, Meillet voudrait les lier. Alors que l'entreprise du linguiste suisse est essentiellement terminologique (il tente d'élaborer le vocabulaire de la linguistique pour asseoir théoriquement cette science), celle de Meillet est programmatique : il ne cesse de souhaiter que l'on prenne en compte le caractère social de la langue.

On voit donc que le thème de la langue comme fait social, central chez Meillet, est un thème profondément antisaussurien, de façon inconsciente bien sûr avant la publication du Cours, mais de façon consciente ensuite, et que l'histoire de la linguistique structurale postsaussurienne se caractérise par un éloignement constant de ce thème. Dès la naissance de la linguistique moderne, apparaît ainsi en face d'un discours de caractère structural, mettant essentiellement l'accent sur la forme de la langue, un autre discours insistant sur ses fonctions sociales. Et, pendant près d'un demi-siècle, ces deux discours vont se développer de façon parallèle, sans jamais se rencontrer. »

Calvet, L-J, (2013), *La sociolinguistique*, Paris, PUF, 8^{ème} édition, pp, 5-8.

¹ Antoine Meillet, « L'état actuel des études de linguistiques générales », leçon inaugurale au Collège de France, 13 février 1906 ; repris dans *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion, 1921 ; cité ici dans la réédition de 1965 ; p. 17.

4.1. En résumé : Définitions, objets, démarches et courants

Il paraît simple de définir une discipline telle que la sociolinguistique mais le caractère non construit et à construire de son objet en rend la tâche peu aisée. Françoise Gadet écrivait en 1977 : « *la sociolinguistique n'existe pas, je l'ai rencontrée* » (Gadet 1977). La sociolinguistique se donne à voir, à écouter, à lire...à réfléchir et à faire. Pour Jean-Baptiste Marcellesi « *la sociolinguistique n'a sans doute pas un objet rigoureusement défini et les épistémologues ont sans doute raison de faire la fine bouche* » (Marcellesi 1980 :11) Il arrive , et même très souvent, que l'on fasse de la sociolinguistique sans le savoir, les réflexions sur le langage étant une activité ordinaire de l'esprit humain, les fonctions métalinguistique¹ et épilinguistique² du langage sont une sorte de sociolinguistique profane que tout un chacun exerce pour parler de sa langue et de celles des autres. Pour William Labov, lorsqu'on parle de sociolinguistique : « *il s'agit tout simplement de linguistique* » (Labov 1976 : 258). La sociolinguistique s'occupe donc de « *l'étude de la langue dans son contexte social* » (Idem). Elle s'intéresse à la langue « *dans son usage réel à l'intérieur d'une communauté donnée et s'efforçant de découvrir les rapports existants entre les variations sociales et variations linguistiques* » (Gschwind-Holtzer 1981 : 15). C'est là sa tâche principale, à une linguistique dite de bureau va s'opposer une linguistique de terrain.

Pour certains linguistes, son caractère interdisciplinaire la distingue de la linguistique et en fait une discipline à part. En effet, « *son domaine se recoupe avec ceux de l'ethnolinguistique, de la sociologie, du langage, de la géographie sociale et de la dialectologie* » (Dubois éd. 1994 : 435). Henri Boyer ajoute les autres linguistiques comme la sémiotique, la linguistique textuelle, la sociologie du langage, etc. En outre, il précisera que « *les sciences du langage recouvrent de vastes champs d'observation et*

¹ « *La fonction métalinguistique est la fonction du langage par laquelle le locuteur prend le code qu'il utilise comme objet de description, comme objet de son discours, du moins sur un point particulier. Des membres de phrases comme ce que j'appelle X c'est Y, par exemple, relèvent de la fonction métalinguistique* » (Dubois éd : 301).

² « *Le terme qualifie les jugements de valeur que les locuteurs portent sur la langue utilisée et les autres langues ; les qualificatifs de « beau », « noble », « clair », etc. » (Idem 184).*

d'analyse et des manières de concevoir la tâche et la démarche du linguiste fort différentes pour ne pas dire à bien des égards divergentes » (Boyer 1996 : 10). Les textes fondateurs de la discipline sont parus d'abord aux Etats-Unis. En 1972, est publié *Sociolinguistics* sous la direction de J.B. Pride et Janet Holmes. Celui de Peter Trudgill, *Sociolinguistics, an introduction* est publié en 1974. En 1970 sort *Sociolinguistics, a Brief Introduction* de J.A Fishman et en 1972, c'est *Sociolinguistics patterns* de W. Labov, qui est publié. D'autres travaux ont suivi à partir des années 1970.

La sociolinguistique est, d'après la fameuse définition de Joshua Fishman, une : « science qui, entre autres, s'efforce de déterminer qui parle quelle variété de quelle langue, quand, à propos de quoi et avec quels interlocuteurs » (Fishman 1971 : 18). Les données sur le locuteur, la variété ou le registre de langue, le temps de l'énonciation, le sujet de la conversation et les interlocuteurs impliqués dans l'acte conversationnel sont l'objet d'étude de la sociolinguistique. Des rapports de cause à effet peuvent être établis à la faveur de corrélations possibles entre ces éléments fonctionnant parfois comme des variables. C'est ainsi que l'âge, le sexe, le niveau intellectuel, l'appartenance socioculturelle, l'origine géographique des interlocuteurs, etc., peuvent amener le locuteur à ajuster ses propos et/ou à changer de variété pour différentes raisons qui sont souvent d'ordre culturel. Les variétés linguistiques sont donc influencées voire déterminées par des facteurs sociaux et culturels. La tâche du linguiste est de décrire la structure linguistique en en corrélant la variation et le changement ou encore la résistance au changement avec les structures sociologiques qui en seraient à l'origine.

Il ressort de l'énumération de ces quelques paramètres que les objets d'étude de la sociolinguistique sont divers et nombreux. Nous en citons : les contacts de langues, leurs usages, variations, évolutions, changements, fonctions, statuts, etc. ainsi que les attitudes et les jugements que les locuteurs émettent à leur égard. Les interactions sociales, et l'analyse conversationnelle occuperont également les linguistes comme John Gumperz qui s'emploie à analyser les interactions langagières et conversationnelles en observant le cadre culturel qui détermine la variation de la langue et les stratégies de

communication que les locuteurs adoptent notamment quand ils sont issus de groupes socioculturels différents.

L'éthnographie de la communication sera développée par Dell Hymes qui, en situant les actes de langage dans leur contextes de communication, va œuvrer à faire émerger une ethnographie de la communication : « *parti de l'idée d'une ethnographie de la parole où l'on étudierait la façon dont ses membres se servent de leurs ressources verbales et non verbales selon le contexte, Hymes est passé assez vite à une ethnographie de la communication où la description des pratiques langagières des divers groupes socioculturels devrait conduire à une théorie de la communication en tant que système social* » (Lohisse 1999 : 16). En effet, la réalisation de la parole, selon Dell Hymes, va s'organiser en fonction d'une série de composantes qui entourent l'acte de communication, il s'agit de son fameux modèle S.P.E.A.K.I.N.G. Ces composantes sont : *les cadres (spatio-temporels et psychologique), les participants, les finalités (les objectifs de l'acte de communication), les actes (les sujets de conversation), la tonalité (Key) (« les formes du discours ») (Baylon 1996 : 279) (ton sérieux, léger, taquin, etc.), les instruments de la communication (les canaux linguistiques et paralinguistiques), les normes d'interactions sociales et le genre, c'est-à-dire le type d'activité langagière (Hymes 1984).*

La sociolinguistique s'intéresse également aux conflits linguistiques, aux politiques linguistiques et aux questions d'aménagement des langues : « *Quelle que soit la voie choisie, les chercheurs mettent l'accent sur un thème unificateur de la sociolinguistique : le langage, considéré comme une activité socialement localisée, et dont l'étude se mène sur le terrain* » (Baylon 2002: 36). Chacun de ces objets d'étude cités renferme des problématiques spécifiques aux contextes dans lesquels ils se donnent à observer.

Un appareillage conceptuel est élaboré par les pionniers de la sociolinguistique, il est sans cesse discuté, adapté à l'évolution rapide des terrains de plus en plus complexes, sur les plans sociopolitiques et plurilingues. A partir des années 1980, des préoccupations didactiques ont intégré ou ré/intégré¹ le champ de la recherche en sociolinguistique. (Dabène 1989)

¹ Je rappelle que les travaux pionniers se sont intéressés aux langues pratiquées par les enfants scolarisés issus de l'immigration.

(Dumont 1983). Les chercheurs ont été amenés à réfléchir à une sociodidactique qui, d'après Marielle Rispail « *serait (...) une sociolinguistique qui se focalise sur l'école et ses discours, dans leur variété et leur développement dans le temps* » (Rispail 2012 : 66). C'est en tout cas un champ encore en construction, c'est dire aussi l'hétérogénéité des objets dont s'occupe la sociolinguistique et qui la rendent perméable aux autres disciplines comme la didactique et la psychologie, par exemple.

En sociolinguistique, la saisie des faits de langue s'inspirent des méthodes d'enquête utilisées dans le domaine de la sociologie. Pour Daniel Coste et Robert Galisson : « *l'enquête sociolinguistique est une enquête sociologique tronquée, à finalité linguistique* » (Coste & Galisson 1976:189). D'après Christian Baylon, « *la sociolinguistique a emprunté (...) concepts et méthodes à la sociologie* » (Baylon 31). En effet, la recherche empirique en sociologie s'appuie sur des techniques d'enquête que la sociolinguistique avait adoptées en les adaptant à son objet. Nous en citons : les paramètres d'échantillonnage, le choix du public, les techniques de l'enquête telles que l'observation participante, l'interview, l'entretien, etc.

Concernant les concepts, on peut évoquer ceux de statut social, groupe de référence, groupe de pairs, communauté, réseau social, normes, représentations, stigmatisation, changement social, la notion de terrain..., etc. La sociolinguistique urbaine, que l'on peut considérer comme un courant au sein de la sociolinguistique générale plutôt qu'une sous-discipline (Calvet : 2013), empruntera davantage de concepts à la sociologie urbaine et à la géographie sociale, des notions comme « communauté endogène », « exogène », « le quartier », « la ville », « le territoire », « l'urbanité » (Bulot 2001), « la ruralité », « la citoyenneté » (Chachou 2007-2011) y sont utilisés.

Henri Boyer distingue entre macro-sociolinguistique et micro-sociolinguistique (Boyer 1996 : 10). Deux pôles d'un même domaine, le premier « *pôle peut être défini comme celui de la sociolinguistique des institutions, de la structure sociale, des types de variations, des pratiques linguistiques de groupes* » (idem) ; le second, lui, « *concerne davantage les pratiques « à la base », les enjeux circonscrits à telle pratique de communication, à telle interaction entre deux ou plusieurs interlocuteurs* » (Idem). Comme le champ de la sociolinguistique recouvre plusieurs objets

d'étude, l'outillage théorique et les méthodes d'investigation différent sensiblement. En effet, si l'objet principal de la sociolinguistique générale est de cerner la covariance entre langue et société, il n'en demeure pas moins que ses orientations théoriques ont eu tendance à se diversifier et à se regrouper sous des appellations qui s'apparentent aujourd'hui à des branches comme la sociolinguistique urbaine, la sociolinguistique variationniste, la sociolinguistique interactionniste, etc.

La sociolinguistique variationniste s'est construite autour de la question de la variation. C'est William Labov qui en développera les méthodes de saisie. Il propose, d'après Henri Boyer, non pas « *une linguistique mais une méthode* » (Boyer : 36). Ses recherches s'articuleront autour des aspects de l'hétérogénéité de la structure linguistique, sa variation, sa diffusion, et les changements qu'elle subit par l'effet d'« *une force sociale immanente au changement* » (Labov 1976 : 47). Le changement en cours est l'objet de la première enquête de William Labov. Elle a été menée sur l'île de Martha's Vineyard entre 1961 et 1962, il s'agissait de situer la variation, en comprendre la diffusion et à en évaluer la régularité.

C'est à la lumière des caractéristiques sociales des locuteurs que les variations sont expliquées. Ces dernières renseignent également sur les aspirations des sujets parlants ainsi que cela ressortira de la deuxième enquête, celle menée à New York sur la stratification sociale de la langue. La troisième enquête a concerné la langue du ghetto, à Harlem (1965-1967), elle révélera des variations stables et régulières dans le vernaculaire des noirs américains, ce qui amènera William Labov à parler « *d'un sous-système distinct au sein de la grammaire générale de l'anglais* » (Labov 1978 : 107). Cette variation est le propre de la structure linguistique laquelle est soumise à l'influence des facteurs sociaux.

Outre les résultats novateurs obtenus par le linguiste lors de ses différentes enquêtes, ce sont les techniques d'enquête et de collecte des données qui sont intéressantes à considérer dans la mesure où elles vont enrichir et affiner la méthodologie de recherche sur le terrain dans le domaine de la sociolinguistique, une recherche expérimentale qui viendra bousculer le confort des linguistes structuralistes pratiquant la linguistique dite

de cabinet ou de bureau. Il empruntera ses méthodes à la sociologie et à l'ethnographie à l'instar de la technique de l'observation participante citée ci-haut.

Les théorisations qui ont résulté de ses enquêtes et de ses pré-enquêtes ont permis une meilleure saisie des données sur le terrain grâce à la mise en évidence du « *paradoxe de l'observateur* »¹, par exemple. Il s'agit de ce qu'on appelle dans la littérature sociolinguistique : l'atténuation des biais méthodologiques, c'est-à-dire, faire en sorte que la présence de l'enquêté et des moyens de l'enquête n'influencent pas le naturel de la situation de communication et ce, afin de s'assurer que la matière linguistique et discursive soit la plus fidèle possible aux productions spontanées des locuteurs, quoique « l'authenticité » ne soit jamais absolue quand il s'agit de collecter du corpus vu l'artificialité de la situation d'enquête.

Pour finir ce bref rappel théorique qui est sans doute incomplet², et même si le dernier chapitre est entièrement dédié à la sociolinguistique urbaine, je rappelle qu'elle représente un courant de la sociolinguistique générale qui s'est développé par rapport au phénomène de l'urbanisation, ce dernier : « *est un phénomène qui va croissant, alors que la réflexion sur l'avenir des situations linguistiques ne peut faire l'économie d'une réflexion sur le facteur urbain* » (Calvet 1994 : 14). Ce sont là encore les travaux de l'école de Chicago en sociologie qui inspirèrent les travaux en linguistique et leur fournirent des éléments de cadrage théorique (Idem : 22-23). Louis-Jean Calvet y distingue trois courants : Le premier concerne la description de la situation des langues dans une ville. Le deuxième décrit la ville telle qu'elle est dite, c'est-à-dire « *mise en mots* » (Bulot 2001) par ses habitants. Le troisième et dernier courant, s'intéresse aux parlers jeunes, à la production et à la créativité lexicale de ces derniers.

¹ « *Le paradoxe de l'observateur* » consiste en cette nécessité de réconcilier deux exigences presque contradictoires, il s'agit de restituer les données telles que produites dans les situations ordinaires quand elles sont collectées dans le cadre de situations artificielles mises en place pour les besoins de l'enquête. L'influence de l'enquêteur et des moyens matériels de l'enquête peuvent « corrompre » le naturel des rapports entre l'enquêté et l'enquêteur, même si dans le cadre des interactions, la parole est toujours coproduite, construite par rapport à un interlocuteur. De fait, sa prétendue absolue « objectivité » est une vue de l'esprit. Les caractères « neutre » et « authentique » sont toujours relatifs au contexte de l'énonciation que cette dernière soit naturelle ou artificielle.

² Certains concepts-clefs comme ceux de « diglossie » ou encore de « communauté linguistique » seront abordés au cours des chapitres suivants.

5. Qu'entendons-nous par sociolinguistique du Maghreb ?

Il importe, dans un premier temps, de spécifier l'aire géographique sur laquelle portera notre intérêt et, dans un deuxième temps, de préciser la définition qu'implique la désignation « sociolinguistique du Maghreb » et ce qui est de nature à autoriser sa particularisation- par l'appellation - notamment sur le plan épistémologique. Les cours théoriques seront ponctués par des approfondissements conduits à partir des débats et des problématiques prédominants dans le domaine disciplinaire qui nous occupe ici. J'attirerai l'attention également sur certains débats de fond qui nous semblent encore marginalisés dans le domaine de la sociolinguistique. Ces cours devraient fournir des éléments de réflexions et d'interrogation aux étudiants-chercheurs et non des réponses toutes faites et qui seraient à reproduire dans des travaux de mémoires ou de thèses.

Par sociolinguistique du Maghreb, nous entendons tous les travaux qui ont été réalisés sur le Maghreb du point de vue théorique de la sociolinguistique générale ou plus récemment urbaine. Il ressort des recherches et des réflexions sur les terrains maghrébins des spécificités liées à un contexte que particularise l'usage des langues qui y sont en contact et les politiques linguistiques menées par les Etats du Maghreb. Ces dernières ne sont pas sans conséquence sur les langues effectives des maghrébins qui subissent des processus de dialectalisation/vernacularisation et sur le français soumis, lui aussi, à un processus d'étrangéisation (Chachou 2011). Même si le nombre de publications par rapport à d'autres pays demeurent insuffisant et que de nombreux ouvrages sur le Maghreb sont édités à l'étranger¹, des travaux importants ont vu le jour qui ont abordé les problématiques centrales en relation avec la question des langues. Certaines de ces publications ont regroupé des chercheurs des trois pays du Maghreb.

Dans le cadre du Cinquantenaire de l'Algérie indépendante, divers bilans ont été dressés par des chercheurs algériens sur

¹ Pour la facilité qu'offre le processus d'édition à l'étranger.

l'évolution de l'état de la recherche dans leurs domaines respectifs, et ce depuis l'indépendance à nos jours. Pour sa part, Dalila Morsly, a réalisé un état des lieux sur la sociolinguistique en Algérie qu'elle résume ainsi : « *le travail qui suit voudrait donner un aperçu des axes, thématiques, problématiques et méthodologiques, susceptibles de caractériser ce qu'on appellera, peut-être, avec audace, la sociolinguistique algérienne, et montrer comment ces derniers sont, en grande partie, déterminés par les réalités éducatives, sociales, culturelles de l'Algérie qui fonctionnent comme des stimulants tantôt comme des freins au travail des chercheurs* » (Morsly 2012 : 243). La même dynamique est observée au Maroc et en Tunisie, ceci peut nous amener à parler d'une sociolinguistique maghrébine ou du Maghreb tant le nombre de travaux produits dans le domaine est important, il l'est peut-être plus au Maroc qu'en Tunisie étant donné la complexité de la situation du Maroc laquelle présente plusieurs similarités avec le contexte algérien notamment par rapport à la question des langues berbères. Cette dernière ne fait pas l'objet d'une revendication particulière en Tunisie.

Cette dynamique constatée ces dernières années dans le domaine des Sciences du Langage s'explique, d'après Dalila Morsly, par plusieurs facteurs qui ont favorisé la recherche dans le domaine et qui en ont surtout assuré la continuité, elle cite :

« *la multiplication des universités à travers tout le pays, qui s'accompagne de l'ouverture de départements de langues accueillant, d'année en année, un nombre croissant d'étudiants, la refonte des cursus universitaires de langues qui réservent, dans les programmes de licence, de magister/master et de doctorat, une place déterminante aux enseignements de sciences du langage et de didactique des langues, la création, enfin, d'unités, de laboratoires et de programmes nationaux de recherche (PNR)* » (Morsly 2012 : 245).

Si la production et la continuité semblent être assurées grâce à ce qu'on peut considérer comme des facteurs de stabilisation, il est impérieux de s'inquiéter sérieusement de la qualité des travaux présentés, de leur originalité et de leur pertinence par rapport au contexte maghrébin. Même si la maturation des problématiques nécessite du temps, cela ne devrait pas faire perdre de vue à la communauté des chercheurs sur le Maghreb les impératifs de rigueur et de pertinence des travaux en

sciences du langage. Le terrain maghrébin ne gagne rien à être exposé à « l'applicationnisme » de théories à faire valider ici et là. Si les dimensions critique et réflexive ne sont pas introduites dans les travaux en didactique des langues et en sociolinguistique, ces travaux ne feront pas avancer la recherche et l'état de la connaissance sur le contexte maghrébin, et ils ne pourront de fait pas constituer une force de proposition sérieuse à même d'influencer d'éventuels aménagements linguistiques.

Il nous semble également que les résultats de ces travaux ne sont pas capitalisés car la plupart demeurent inaccessibles aux étudiants et aux jeunes chercheurs d'où une certaine discontinuité dans la production scientifique par rapport à certaines thématiques. Ceci est dû également au fait que cette sociolinguistique n'est pas enseignée dans nos universités. En effet, dans le cadre du système classique, la discipline enseignée consistait en une « Introduction à la sociolinguistique », elle n'était dispensée que durant un seul semestre. Dans le système LMD, le tout se réduit à une matière intitulée « Initiation à la linguistique », elle est enseignée durant les trois années de licence. L'Université de Mostaganem est la première à avoir proposé une telle offre dans le cadre du master « *Didactique du plurilinguisme et politiques linguistiques éducatives (FLE/FLS)* ». Je note que les formations de magistère et de doctorats ne tenaient compte que d'une façon accessoire de cette discipline dans la mesure où les spécialistes n'étaient pas nombreux et que beaucoup d'entre eux avaient quitté leurs pays pour cause d'insécurité ou pour accéder à de meilleures conditions de travail en Europe et ailleurs.

5.1. Le choix du Maghreb des continuums

Dans tout travail d'investigation, des choix dictés par des limites liées au temps et à l'espace réservés à la recherche s'imposent. Ce sont aussi des critères de pertinence qui parfois interviennent. C'est le cas concernant notre corpus¹ plus ou

¹ J'entends ici par corpus, une notion : « qui s'inscrit dans une approche sociolinguistique du phénomène francophone (...). On parle (...) de corpus pour désigner : le volume de production linguistique des locuteurs en français et le pourcentage par rapport à d'autres langues en usage dans chaque situation étudiée ».

moins homogène dans la mesure où il est sous-tendu par des continuums anthropologique, sociologique, historique et linguistique¹. Ces continuums sont dus à la proximité géographique entre les pays de l'Afrique du Nord que sont l'Algérie, le Maroc et la Tunisie lesquels ne formaient qu'un seul espace avant la fondation des premiers royaumes berbères. La segmentation de cet espace n'étant intervenue qu'à une date que l'on peut qualifier de récente dans l'histoire millénaire de la région.

Pour la Mauritanie et la Libye, même si, sur le plan géopolitique, ils font tous les deux partie des pays du Maghreb, ils diffèrent sur les plans linguistiques de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie. En Mauritanie, plusieurs langues nationales coexistent : l'arabe, le poular, le soninké et le wolof. La langue officielle est l'arabe. Les langues berbères sont pratiquées à côté de l'arabe hassaniya. Le français est utilisé par les groupes d'origine africaine pour contrebalancer le poids politique et culturel des groupes arabophones (Halaoui 1996). Pour ce qui est de la Libye, l'absence du français, représente une différence de taille par rapport aux pays voisins. La langue officielle du pays est l'arabe. Les autres langues pratiquées sont l'arabe libyen et les langues berbères, la revendication de ces dernières a éclaté au lendemain de la chute du régime de Mouamar El Khadafi en 2011. D'autres langues étrangères sont parlées en Libye par des minorités de travailleurs immigrés.

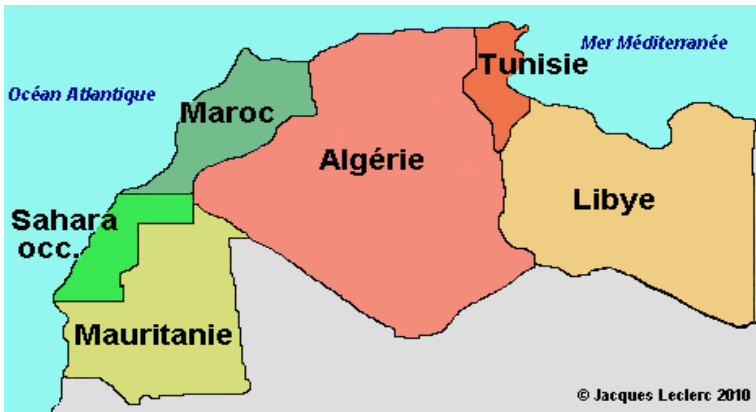
Cette configuration des réalités linguistiques en Mauritanie et en Libye, assez différente de celle de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie, explique, en partie, l'absence de synergie scientifique pour l'étude de cet espace. Le fait que le français soit la langue de recherche dans le domaine exclurait de fait les linguistes formés dans des langues autres que le français.

(Cuq 2002 : 57). La notion réfère également à d'autres faits comme les données statistiques, le degré de maîtrise du français, son appropriation ainsi que les conditions de sa véhicularisation/ venacularisation en Afrique et dans les TOM/DOM.

¹ « Les trois pays du Maghreb retenus dans cette étude, le Maroc, la Tunisie et l'Algérie, ont en commun d'être multilingues. En outre, la question des langues ne s'y réduit pas à l'aspect d'intercommunication, elle touche aussi à des traits importants de la société tels que l'identité, l'idéologie, les rapports sociaux, la religion, la légitimité. » (Gandguillaume G 2004) « L'arabisation au Maghreb », Revue d'Aménagement linguistique, Aménagement linguistique au Maghreb, Office Québécois de la langue française, N°107, hiver 2004, p.15-40.

Il importe d'ajouter que l'évolution de la recherche en dialectologie et en sociolinguistique au Maghreb -du nord- s'inscrit dans une tradition de recherche initiée par des arabisants et des berbérisants, linguistes et dialectologues, maghrébins et étrangers. Cette complexité est le résultat des évènements historiques qui ont marqué l'histoire de la région remontant à plus d'un siècle, notamment celle des colonisations qui ont été déterminantes dans la configuration des contextes sociolinguistiques actuels.

Figure 11 :



5.1.1. Les continuums en bref

a. **Le continuum socio-anthropologique** : l'anthropologie sociologique et culturelle qui caractérise les pays du Maghreb a été assez homogène² durant la haute antiquité où les traces des mêmes rites, coutumes, occupations humaines, liens de parenté, funérailles, traditions orales, langues, mythes, etc., ont été constatées et relevées par les anthropologues et les historiens du Maghreb. D'après le sociologue Houari Addi : « *Si nous définissons l'anthropologie comme l'étude de l'homme dans son environnement social et culturel, nous pouvons parler d'anthropologie du Maghreb dans la mesure où cette région est une aire culturelle - au*

¹ Source : http://www.portail-du-fle.info/index.php?option=com_content&view=article&id=54&Itemid=210

² <http://www.larousse.fr/encyclopedie/autre-region/Maghreb/131068>

sens que donnent les anthropologues à cette expression » (Addi : 2004). Les données de la paléontologie et de la protohistoire liées à l'histoire des Berbères telle que décrite par les chercheurs attestent de cette continuité (Camps 1980 : 51).

b. Le continuum historique : Le peuplement berbère ancien est attesté dans l'ensemble de ces pays, il s'étendait, vers l'Est, jusqu'aux confins de l'Égypte. Les occupations provenaient, pour la plupart, de l'est. Elles s'y étaient étendues du Maghreb oriental en passant par le Maghreb central pour parvenir jusqu'au Maghreb occidental et même par-delà cette limite, ainsi que le prouvent les présences berbère et phénicienne dans les îles Canaries. L'histoire récente a homogénéisé davantage les trois pays que sont l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, notamment sur le plan linguistique. La longue présence française a considérablement influencé la configuration sociolinguistique de ces pays.

c. Le continuum linguistique : Les langues qui ont été pratiquées au Maghreb et qui le sont encore aujourd'hui, sous d'autres formes pour certaines, sont la langue libyque, le phénicien. Des inscriptions l'attestent. La colonisation romaine n'ayant laissé que des traces architecturales, c'est à partir de la conquête arabe que l'homogénéisation linguistique prend forme. Les différentes descriptions dialectologiques du Maghreb mettent en exergue les mêmes formes linguistiques. Ces dernières ont été provoquées par les deux vagues d'arabisation que la région a connue. Les langues berbères continuent à être pratiquées, mais le morcellement géographique de l'aire berbérophone (où il y aurait eu des disparités) a été produit par l'arabisation d'autres zones (Chaker 1988).

CHAPITRE 2

LA SITUATION SOCIOLINGUISTIQUE EN ALGERIE, EN TUNISIE ET AU MAROC

Dans ce chapitre intitulé « *La situation sociolinguistique en Algérie, au Maroc et en Tunisie* », il s'agit, dans un premier temps, de rendre compte du plurilinguisme qui caractérise les trois pays du Maghreb. En effet, la pluralité linguistique et culturelle de cette aire s'explique par la proximité géographique de ces pays les uns par rapport aux autres et par le fait qu'ils aient connu les mêmes peuplements, les mêmes invasions et les mêmes influences. Aujourd'hui encore, les récentes évolutions sociopolitiques, technologiques et médiatiques sont autant de facteurs qui, dans une certaine mesure, configurent les contextes sociolangagiers de la région.

Dans un deuxième temps, je rappelle les statuts de langues nationales et officielles que le Maroc et l'Algérie accordent à la langue arabe et aux langues berbères dit « tamazight » dans leurs constitutions respectives. L'arabe symbolise le rattachement à l'arabité et à l'islamité ainsi que le ralliement à une identité mythifiée car cultivée à la faveur du panarabisme et du nassérisme. Ces deux mouvements idéologiques se sont construits autour de référents symboliques communs. Cela s'est fait au détriment des spécificités linguistiques, culturelles et historiques des pays dont la politique a été influencée par ces mouvements. Outre les expressions maternelles, le français a fait l'objet d'une ambivalence oscillant entre rejet, notamment dans les discours et les textes officiels, et maintien dans certains secteurs socio-économiques qui continuent de recourir au français.

Le troisième point insiste sur le multilinguisme social et individuel qui oppose une dynamique linguistique à des politiques linguistiques éloignées de la réalité d'un terrain qui regorge de créativité. Cette dernière se manifeste dans de

nombreux domaines et impliquent toutes les langues pratiquées au Maghreb, qu'elles soient véhiculaires ou vernaculaires, qu'elles soient dotées d'un statut officiel ou non. La pluralité des usages linguistiques et leur mixage se donne à voir dans tous les domaines, formels et informels, ainsi que dans l'environnement linguistique des villes.

Le quatrième et dernier point se rapporte au hiatus qui existe entre les textes officiels de lois et la réalité des pratiques, tant à l'écrit qu'à l'oral. Ce déphasage s'explique par la rigidité des politiques linguistiques et par une arabisation qui s'est improvisée sur le terrain, les locuteurs maghrébins continuent à s'exprimer dans leurs langues maternelles et dans le français dont le statut et les représentations font l'objet d'une ambivalence qui dure depuis les indépendances, ces attitudes ambivalentes à l'égard des langues effectives et du français feront l'objet du troisième chapitre.

Les textes à partir desquels se feront les travaux dirigés sont de Foued Laroussi et de Yacine Derradji. Le premier texte correspond au premier point, il est intitulé : « Plurilinguisme et identités au Maghreb », l'auteur y aborde la question de la dénomination de la pluralité des langues dans les travaux de recherche ainsi que la réduction, dans les discours officiels, de l'identité maghrébine, complexe et plurielle, à une identité arabo-islamique figée et fantasmée. Le second texte : « Officialité », met l'accent sur le décalage entre les textes de lois et les politiques linguistiques monolingues et les pratiques sur le terrain que particularise une flexibilité qui a favorisé une inventivité importante chez les locuteurs maghrébobphones.

6. La situation de plurilinguisme au Maghreb

Le plurilinguisme au Maghreb est plusieurs fois millénaire. Les langues les plus anciennement pratiquées sont les langues berbères et le phénicien. Les premières étaient parlées et écrites de l'Égypte jusqu'aux îles Canaries¹. Quant au phénicien ou l'ancien punique, il date de la pénétration des Phéniciens en Afrique du Nord et en méditerranée, puis, d'une façon plus

¹ Les toponymes (Barceló 1991) et les inscriptions en alphabet libyque nous renseignent sur la pratique des langues berbères dans ces régions (Casajus 2013), cette pratique remonte à différents moments de l'histoire.

durable, de la fondation de Carthage et l'influence de sa civilisation sur le Maghreb et l'ensemble du pourtour méditerranéen. Ce sont par la suite, les conquêtes arabes, la domination turque, la colonisation française qui ont introduit d'autres langues. Le turc n'a cependant laissé que quelques traces lexicales, notamment dans les domaines : culinaire, militaire, maritime, vestimentaire et dans les noms de métiers¹. Il en va de même de l'espagnol qui, dans la région de l'ouest de l'Algérie a enrichi le vocabulaire général et celui de la pêche plus particulièrement (Benallou 1992). L'espagnol a également marqué, sur le plan lexical, certains parlers des villes côtières du Maroc (Maayouf 2010). L'évolution de cette réalité des langues en contact s'est complexifiée notamment après les indépendances, en raison du choix des politiques linguistiques opéré par les différents pays maghrébins. Nous y reviendrons brièvement ci-dessous pour chacun d'entre eux.

6.1. La situation linguistique de l'Algérie

A l'instar des autres pays du Maghreb, l'Algérie se caractérise par une importante pluralité linguistique. Les langues que l'on y pratique au quotidien sont les langues berbères, dans leur diversité, et l'arabe algérien que des variations lexicales et prosodiques notamment caractérisent. On peut également citer le français pour certaines régions du nord du pays qui est couramment utilisé mais qui est très souvent alterné avec les langues vernaculaires². Ce sont des langues qui sont en usage dans le domaine dit informel³ ou familier même si leur utilisation dans le domaine formel tend de plus en plus à s'imposer, comme à l'école et dans les médias. Les langues utilisées dans le domaine formel sont l'arabe institutionnel

¹ Voir : Bencheneb, M. (2009), *Mots turcs et persans dans le parler algérien*, Editions Flites, (Première édition, 1922), Alger.

² Les langues vernaculaires sont des langues locales, elles sont souvent utilisées dans le domaine informel.

³ Les domaines formels et informels de la pratique de la langue ont été délimités par Charles Ferguson en 1959 pour expliquer la notion de diglossie. C'est une situation sociolinguistique où deux variétés d'une même langue sont en présence. La variété dite « haute » est réservée au domaine formel, officiel, et la variété dite « basse », est, elle, réservée au domaine informel, ordinaire. (Réf. Ferguson, Ch-A. 1959. « Diglossia », *Word* 15: 325-340).

et le français bien que ce dernier soit désigné comme une langue étrangère dans les textes officiels¹. Le tamazight scolaire est, quant à lui, employé dans les différents paliers de l'enseignement ainsi qu'au niveau du cycle supérieur.

Cette pluralité linguistique perdure encore en dépit de la politique linguistique d'arabisation, exclusive ajouterons-nous, menée par les différents gouvernements au lendemain de l'indépendance en 1962. J'en cite les constitutions de 1963, 1976, 1989, 1996 où la seule langue nationale et officielle du pays est l'arabe (Leclerc 2015). Le multilinguisme en société se caractérise par davantage de diversité et de créativité linguistique. Le contact des langues, notamment entre les langues maternelles et le français, donne lieu à des pratiques sociolangagières complexes où se donnent à observer des phénomènes tels que l'emprunt, l'alternance des codes, la néologie, la re/sémentation, etc. (Cherrad Y 2010, Taleb Ibrahim 2010, Chachou 2012). Cependant le caractère plurilingue des villes algériennes n'est pas partout homogène. Des différences sont à constater si on en vient à comparer les régions du nord à celles du sud (Boudebba- Baala 2012 et 2014), celles de l'est, de l'ouest à celles du centre du pays, celles des grandes villes urbaines aux villes moyennes. La variation est également le propre des sociolectes pratiqués par les groupes socioculturels existants dans une même ville. En effet, dans certaines villes dites citadines coexistent des variétés de l'arabe algérien que l'on peut classer en parlers ruraux, urbains et citadins, (Calvet 2013), (Chachou 2007-2012).

6.2. La situation linguistique du Maroc

Pays voisin de l'Algérie, le Maroc a connu les mêmes influences linguistiques durant la haute antiquité. Le socle linguistique commun étant les langues berbères (Benzakour & al 2000). Les Phéniciens « *seraient arrivés sur les côtes actuelles du Maroc vers 1100 Av-JC, en quête de métaux précieux* » (Idem : 18), mais, tout comme pour l'Algérie, c'est la fondation de Carthage qui permettra d'introduire la culture phénicienne dans cette

¹ Voir à ce propos : Morsly, D, (2015), « La langue française dans les textes politiques officiels en Algérie », in : *Revue Lettres et Langues*, Numéro°10, Université d'Alger2, pp203-221.

région. Les vestiges retrouvés « à l'intérieur des terres sont datés du V^e au II^e siècles avant J-C » (Idem). Les données linguistiques concernant cette période ne font pas état de la pratique du punique. Seules quelques traces onomastiques révèlent une dénomination punique à l'instar du toponyme *Rusaddir*. Plus tard, à partir de 700 après J-C, l'arabisation a d'abord touché les cités, mais elle ne fut pas aisée : « huit siècles furent nécessaires pour que l'arabe ait la configuration géolinguistique que nous lui connaissons aujourd'hui » (Idem : 22). Selon la même source, tout comme pour l'Algérie et la Tunisie, c'est le fait hilalien qui a introduit l'arabe dans le Maroc profond.

Les langues berbères n'y ont jamais cessé d'être pratiquées. Elles se divisent en trois grandes variétés : le tarifit (le rifain), le tamazight, et le tachelhit (le chleuh). L'arabe marocain recouvre également plusieurs variétés : mdini (citadin), jebli (montagnard), 3robi (bédouin), etc. Ce qu'on appelle *Darja*¹ s'apparente à un mouvement de revendication populaire de l'arabe marocain portée par des jeunes et quelques intellectuels en milieu urbain notamment, l'arabe marocain est de plus en plus répandu dans les médias, audio-visuels et écrits notamment dans le domaine publicitaire (Miller 2010).

Le Maroc connut le protectorat français, avant et durant lequel la langue française était la langue officielle du pays. Le Protectorat espagnol qui s'en suivit avait institué la langue espagnole comme langue officielle dans les régions sous occupation. Après l'indépendance, un bilinguisme arabe/ français avait été maintenu dans le domaine de l'enseignement. Le français a bénéficié d'un statut privilégié et était considéré comme première langue étrangère (Idem 70) (Maayouf 2010). Dans la sphère formelle, l'arabe est langue nationale et officielle aux côtés de tamazight. La promotion de ce dernier s'est faite suite aux revendications du mouvement culturel amazigh qui s'est soldé par la création de l'IRCAM², lequel institut est chargé de promouvoir et de diffuser la langue et la culture berbères.

¹ L'appellation a connu sa fortune à la faveur des nombreux travaux réalisés par les dialectologues maghrébisants à l'instar de Dominique Caubet, c'est ce qui nous fait penser que la conceptualisation de la Darja, sa revendication, par la suite, sont davantage le fait de linguistes que celle des locuteurs ou des intellectuels marocains, même si la situation a évolué par la suite.

² Institut Royal de la Culture Amazigh (IRCAM).

6.3. La situation linguistique de la Tunisie

La Tunisie compte environ 1% de berbérophones qui se concentrent dans la région de Djerba quand la Libye voisine en compte 10%, l'Algérie 25% et le Maroc 40%. S'agit-il là d'une zone de rupture de la chaîne berbérophone? La Tunisie étant délimitée à l'ouest par l'Algérie et à l'est par la Libye. Outre la démographie et la superficie qui peuvent expliquer cette disparité au niveau des chiffres, il n'est pas inutile de tenir compte du passé phénicien de la Tunisie carthaginoise¹ et punique. Le substrat punique ayant facilité l'arabisation au Maghreb² notamment en Algérie, aurait agi plus efficacement en Tunisie qui était le foyer de la civilisation carthaginoise mais aucun élément ne permet pour le moment d'étayer davantage cette hypothèse (Calvet 2016 : 60-61). D'autres éléments liés à la géographie et à la superficie du pays sont importants à considérer. Il faut rappeler que c'est en Tunisie qu'a été fondée en 670 la capitale de l'Ifriqiya arabe au début de l'expansion musulmane au Maghreb.

L'arabe tunisien est majoritairement pratiqué dans le pays, Salah Medjri note, comme pour l'Algérie (Chachou 2011) et le Maroc (Miller 2012), « *une montée du dialectal (...) à travers les médias, les discours officiels, dans l'enseignement et surtout dans la publicité* » (Medjri 2012). Il a contracté à travers son histoire plusieurs emprunts à différentes langues, notamment à l'espagnol, au turc et au français. Notons que les travaux en linguistique le concernant insistent sur la notion de diglossie, le décrivant en synchronie, en négligeant quelque peu l'aspect diachronique qui pourrait se révéler plus rentable³.

Le français est reconnu dans le discours officiel, le bilinguisme voire le plurilinguisme y est pleinement assumé.

¹ Les désignants « Carthaginois » et « Phéniciens » servent à nommer les nouveaux arrivants (les Phéniciens), leur langue, leur culture et leur civilisation. Quant au terme « punique », il a servi à désigner les populations berbères qui se sont mêlées aux Phéniciens ou bien les Phéniciens qui se sont mélangés à la population locale. Là aussi, ce sont les langues et la culture qui sont qualifiées de « puniques ».

² Voir la thèse d'Abdou Elimam sur le maghribi (Elimam 2003 : 203). Voir également : (Chachou 2016).

³ Voir ma discussion de l'application du concept à la réalité linguistique de l'Algérie (Chachou 2013).

Il jouit d'un statut de langue privilégiée et remplit des « *fonctions éducatives et professionnelles* » (Miled 2007). Il fait par ailleurs l'objet d'un intérêt particulier au niveau étatique, des réformes ont été engagées pour en améliorer la maîtrise (Boukhari 2006). Les chercheurs la considèrent de fait comme une langue seconde (Miled 2007) (Veltcheff 2006). Il faut rappeler que la Tunisie était placée sous tutelle française en 1881. L'histoire de l'occupation de ces pays par la France a été moins violente qu'elle ne l'a été en Algérie où la résistance a été plus forte et son oppression encore plus violente et sanglante, l'opposition entre l'arabe et le français s'en est peut-être trouvée moins négativement alimentée dans ces pays qu'elle ne l'a été en Algérie où le caractère antagonique, qui caractérise les rapports entre ces deux langues, est plus marqué. Dans la société tunisienne, le français est associé à l'idée de réussite sociale et professionnelle, son degré de maîtrise varie en fonction de divers paramètres dont l'appartenance socioculturelle, l'appartenance géographique : nord vs sud, ville vs campagne, etc. (Saya 2005).

**TD : « Plurilinguisme et identités au Maghreb »
(Laroussi, F)**

Le Maghreb offre l'aspect d'un chantier de tensions où l'on voit s'affronter des politiques linguistiques homogénéisantes et des pratiques langagières plurilingues qui s'interpénètrent. Ce texte se propose de réfléchir autant que faire se peut aux difficultés de nommer les langues et de dire l'identité dans un contexte où le non-dit, les ratures et les discours ambivalents sont bien ancrés dans l'usage.

Coupler langues et identités dans un contexte pareil - il est vrai aussi pour d'autres contextes- est toujours périlleux tant le risque de dérapage et de déviance est grand : les mots qu'on y emploie peuvent être porteurs d'excès ; ceux des engagements fanatiques de tous bords. Malgré l'atteinte portée par le brassage interethnique à l'homogénéité des héritages culturels, le sens de l'ethnicité renaît sans cesse de ses cendres, sous des formes nouvelles, entraînant parfois de graves conséquences. Ces références identitaires témoignent d'un fait certain : l'homme a constamment besoin d'une solidarité organique qui le lie à un groupe et l'incite, dans certains cas, à nier l'autre, voire à menacer son existence. L'actualité récente du conflit ethnique en Bosnie-Herzégovine vient d'en fournir un exemple : pour les besoins d'un redécoupage géopolitique, le serbo-croate a accouché de deux langues, le serbe et le croate, dont les linguistes sont invités à authentifier la légitimité, fracture ethnique oblige, pour atténuer avec des mots la violence des faits.

Un Maghreb plurilingue

Dire que le Maghreb est plurilingue depuis la haute Antiquité, pourrait signifier, ici, enfoncer une porte ouverte ; le rappeler quand même, c'est insister, plus particulièrement, sur une donnée presque constante, à savoir que la diversité linguistique de cette région n'est pas toujours perçue en tant que telle et sans doute moins une richesse. Lorsque l'on veut rendre compte du paysage sociolinguistique maghrébin, on ne met l'accent souvent que sur les apports arabo-islamique. Depuis l'époque phénicienne, cette région a été un lieu de rencontre de civilisations multiples ; différents peuples s'y sont

succédés. Ce n'est pas très important de les passer en revue, parce que citer certains, c'est en oublier beaucoup d'autres. L'essentiel est de signaler que chaque peuple y a introduit son idiome et sa culture même si de nombreuses langues ne sont plus parlées, aujourd'hui sur ce territoire. (...).

Pour ce qui est du concept de « plurilinguisme », qui concerne la première partie du titre du présent texte, on le sait, certains linguistes font la distinction entre plurilinguisme et multilinguisme. Un grand nombre d'auteurs recommandent d'utiliser le premier terme pour décrire des situations de coexistence de langues et de pluralité de communautés linguistiques dans un espace donné, et de réserver le second pour désigner le maniement multiple de langues par un même individu. Mais cette problématique exposée ici, il me semble plus approprié au contexte étudié de faire appel à un troisième terme, à savoir plurilectalisme, non pas pour compliquer davantage les choses, mais parce que le terme permet, à mon sens, de neutraliser les oppositions classiques de types langue vs dialecte, parler ou patois. (...).

Maghreb et identité arabo-islamique

La réalité plurilingue du Maghreb a été délibérément passée sous silence non seulement par les discours politiques officiels, qui ont marqué les luttes nationales contre la domination coloniale, mais aussi (et surtout) par les prometteurs d'une identité « arabo-islamique » seule, à leurs yeux, légitime (légitimable!) transcendant toute autre forme de référence identitaire. Ce processus identitaire, qui s'identifie à la dichotomie arabité/islamité (les Constitutions des pays du Maghreb précisent que l'Islam est religion d'Etat, et que l'arabe (littéraire) est langue nationale et officielle), a pour corollaire entre autres la minoration des variétés linguistiques non institutionnelles. La perception négative que l'on a de ces variétés est souvent imputable aux symboles qu'elles véhiculent, à savoir la division, puisque, dit-on, elle constitue une menace contre l'unité et la cohésion de la nation. Il faut souligner ici la confusion maintenue par le discours dominant entre diversité et division : si l'on s'inscrit dans la dialectique de l'un et du multiple, les langues maternelles symbolisent plus, à mon sens, la diversité que la division. Par ailleurs, et à travers le

discours dominant, on observe une conception de la langue idéalisée et largement renforcée par l'école, dans la mesure où elle véhicule une idéologie relative à l'intégrité de l'arabe littéraire. Bien qu'elles soient dévalorisées par le discours dominant (arabisme, nationalisme, islamisme...), écartées des institutions, les langues maternelles assument la véritable fonction de communication. (...).

Si l'on traite maintenant le problème au niveau des politiques linguistiques affichées depuis les indépendances respectives des pays du Maghreb, force est de constater le choix du français, langue de statut privilégié, a été longtemps justifié, à l'exception de l'Algérie peut-être, par ses défenseurs comme un facteur qui, à long terme, devrait permettre à la société maghrébine d'acquérir un savoir scientifique moderne. Mais cette attitude envers le français n'est pas partagée, aujourd'hui, par tout le monde au Maghreb. Pour les arabisants, ceux qui sont le plus critiques du bilinguisme franco-arabe, l'idée selon laquelle on accéderait à la modernité par l'intermédiaire du français, ne fait plus recette. Si au lendemain des indépendances on critiquait l'Etat-nation parce qu'il n'était pas en mesure de moderniser le pays, aujourd'hui c'est la modernité elle-même qui est en crise, et c'est justement le caractère étranger qui est mis en cause. Cela nécessite, me semble-t-il, que l'on s'y attarde un peu. Sans vouloir pour autant déculpabiliser le colonialisme, il faut également dénoncer une aliénation que l'on pourrait dire tiers-mondiste, selon laquelle toutes les difficultés du Maghreb (retard économique, sous-développement, crise sociale...) sont imputables à la colonisation. Cela, me semble-t-il, tient du démagogique : c'est occulter les faits que de tenir ce genre de discours, mettant systématiquement **l'autre** en cause sans s'interroger sur les raisons profondes des problèmes mentionnés plus haut. Il faudra oser regarder les problèmes en face, et surtout accepter de les traiter avec sérénité même si cela nécessite un diagnostic détaillé, qui sans doute, ne va pas sans la remise en cause de soi-même. Rappelons que le Maghreb tient son originalité de sa diversité, et que sa construction a été faite grâce à des apports étrangers très différents dont l'arabo-islamisme ne constitue qu'une phase parmi d'autres, même si cette dernière est plus longue et plus durable. Affirmer

cependant que l'identité maghrébine se définit exclusivement par le couple arabité/islamité, c'est délibérément faire un trait sur les autres apports. Or cela pourrait signifier tout simplement : ignorer l'histoire du Maghreb. »

Laroussi, F, (1997), « Plurilinguisme et identités au Maghreb : En quels termes les dire ? », In : Laroussi (éd.) *Plurilinguisme et identités au Maghreb*, Publications de l'université de Rouen, pp, 21-31.

7. Le plurilinguisme étatique des pays maghrébins

Les Etats maghrébins n'ont pas connu exactement les mêmes évènements historiques depuis le début des colonisations au Maghreb, ceci explique, en partie, le rapport développé vis-à-vis de la langue française et de l'arabe institutionnel dans ces pays. Comme indiqué plus haut, la violence du fait colonial en Algérie a influencé les décisions de choix des politiques linguistiques opérées dès 1962. Le français a été relégué au rang de langue étrangère, ne bénéficiant d'aucun statut privilégié, il n'en n'a pas été de même au Maroc et en Tunisie. Le monolinguisme ne représentait pas moins le dénominateur commun entre ces trois pays, diverses chartes et constitutions ont longtemps consacré la langue arabe comme seule langue officielle avant que la situation n'évolue ces dernières années en faveur de tamazight.

La langue a été étroitement liée à la notion d'arabité. Le nationalisme et le panarabisme, associés au nassérisme égyptien et au baâthisme irakien et syrien, se sont imposés aux Etats nouvellement indépendants afin de symboliser le recouvrement de la souveraineté et de « l'identité ancestrale » considérées comme perdues. Ce sont les courants conservateurs qui promouvront ce discours en réaction à de longues années d'oppression, de « dépersonnalisation » et de dépossession d'une identité arabo-musulmane à laquelle les Maghrébins s'identifiaient. Pour les trois pays, la réappropriation de la langue arabe s'est opérée dès après les indépendances mais elle le fut différemment¹.

¹ Les politiques d'arabisation ont été amplement détaillées par Gilbert Grandguillaume. Voir son article précédemment cité (2004).

Dans la constitution algérienne, la langue arabe est promulguée « *langue nationale et officielle* »¹, quant à tamazight, il est dit, à la faveur de la réforme institutionnelle de 2002, « *également langue nationale* », ce n'est qu'en 2016 qu'il accède à l'officialité à la faveur de l'article 3 bis de la constitution où il est décrété que « *Tamazight est également langue nationale et officielle* »². Pour le Maroc, « *l'arabe demeure la langue officielle de l'Etat* »³, c'est la nouvelle constitution de 2011 qui confère l'officialité aux langues berbères : « *de même, l'amazighe constitue une langue officielle de l'Etat, en tant que patrimoine commun de tous les Marocains* »⁴. L'institutionnalisation des langues berbères est le résultat de longues années de revendications identitaires et politiques, nous y reviendrons plus loin. La Tunisie, elle, ne reconnaît aucun statut au 1% de sa population pratiquant cette langue : « *La Tunisie est un Etat libre, indépendant et souverain, l'Islam est sa religion, l'arabe sa langue et la République son régime* »⁵. Dans les textes précédents, il est mentionné que le berbère ne fait l'objet d'aucune revendication particulière. Le berbère n'aurait pas beaucoup intéressé les berbérisants selon Ahmed Boukous (1988).

8. Les multilinguismes individuel et social

Hormis les langues nationales et officielles énumérées ci-haut, le Maghreb compte des langues qui ne bénéficient d'aucun statut. Elles sont pratiquées, à l'écrit et à l'oral, mais ne jouissent pas du même prestige que les langues reconnues ou celles étrangères utilisées dans certains domaines comme l'enseignement et dans le secteur économique. Les langues du

¹ La constitution de l'Algérie : <http://www.joradp.dz/hfr/Consti.htm>

² « *Tamazight est également langue nationale et officielle. L'Etat œuvre à sa promotion et à son développement dans toutes ses variétés linguistiques en usage sur le territoire national. Il est créé une Académie algérienne de la langue Amazighe, placée auprès du Président de la République. L'Académie qui s'appuie sur les travaux des experts, est chargée de réunir les conditions de promotion de Tamazight en vue de concrétiser, à terme, son statut de langue officielle. Les modalités d'application de cet article sont fixées par une loi organique.* ». In : <http://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2016/F2016006.pdf>

³ La constitution du Maroc http://www.ambmaroc.fr/constitution/Nouvelle_Constitution_%20Maroc2011.pdf

⁴ Idem.

⁵ La constitution tunisienne promulguée le 27 Janvier 2014. En ligne [\[http://www.businessnews.com.tn/bnpdf/Constitutionfrançais.pdf\]](http://www.businessnews.com.tn/bnpdf/Constitutionfrançais.pdf)

quotidien sont souvent consignées à tort dans le registre de l'oral, et ce parfois par des universitaires, alors qu'elles ont une tradition écrite plus que séculaire, elles l'ont été, à l'instar des langues berbères et de l'arabe algérien, en caractère latin et arabe. Il en est ainsi des mixtes linguistiques que l'on retrouve de plus en plus dans l'environnement de nos villes, dans l'affichage publicitaire (Ouhassine 2012) (El Karkry 2012), les enseignes de magasins en Algérie et au Maroc (Barouchi) (Mahrouche 2013) les journaux arabophones et francophones (Chachou 2011-2013) (Icheboudene & Sjöblom 2012).

La créativité dans les pratiques langagières des jeunes notamment est très intéressante à observer (Cherrad-Benchefra 2002) (Taleb Ibrahim 2002). Elle s'explique par plusieurs facteurs aussi bien internes qu'externes. Parmi les facteurs internes, il faut noter le caractère flexible des parlers maghrébins lesquels ne sont pas soumis au poids de la norme scolaire et académique. La flexibilité qui y est permise offre plusieurs possibilités de combinaisons entre différents idiomes, de créations néologiques ainsi que de nombreux autres procédés inventifs comme la sur/nomination, les réalisations phrastiques à caractère sloganoïde, les détournements extra-phrastiques, la re/signaison, etc. (Chachou 2011) (Chibane 2014).

Ces dernières années, des travaux se sont également intéressés de près à la dynamique des langues en milieu familial algérien et en contexte d'immigration (Ali-Bencherif Zakaria 2009-2013) (Ait Chalal Salah 2012) (Mahieddine Azzedine 2013). En effet les questions des pratiques langagières ainsi que la transmission des langues ont fait l'objet de plusieurs enquêtes qui ont montré l'incidence des mutations sociales, économiques et culturelles sur le choix de la pratique des langues en milieu familial. L'accès de la femme à la scolarisation et au monde du travail n'a pas été sans impacter les pratiques langagières transmises aux enfants. Dans l'introduction à l'ouvrage collectif : *Les langues dans l'espace familial algérien*, paru en 2013, Chérif Sini écrit : « premier espace et agent de socialisation, la famille et la femme sont aussi considérées, dans la société traditionnelle, comme étant les garantes de la reproduction des valeurs communautaires dont la langue et ses éléments socioculturels » (Sini 2013 : 7). Il expliquera plus loin que

l'émergence de la famille nucléaire, imposée par les exigences de la vie moderne, l'émancipation de la femme et l'urbanisation de notre société, ont constitué des facteurs importants ayant participé à la reconfiguration du rôle de la femme au sein de la famille. La femme ne se limitera plus à reproduire et à transmettre en les conservant les normes sociolangagières héritées mais elle participera activement à la production de nouvelles normes, de nouvelles valeurs en opérant notamment des choix quant aux langues à transmettre.

9. Le déphasage entre les textes et les usages

Le déphasage entre les textes officiels et les usages linguistiques dans les pays du Maghreb résulte du fait que les statuts des langues ne correspondent pas à la réalité de leurs pratiques. En effet, « *la complexité de la situation linguistique algérienne réside moins dans l'hétérogénéité linguistique que dans la contradiction très forte entre le « théorique », c'est-à-dire les normes officielles (im) posées par le discours idéologique du Pouvoir et l'usage réel « in vivo » des différentes langues* » (Queffelec & al 2002 : 69). La situation linguistique de ces pays, comme je l'ai déjà mentionné plus haut, est très variée du fait de la coexistence de plusieurs langues et variétés linguistiques.

Face à cette diversité, les décideurs maintiennent le *statu quo* en matière de législation sur les langues. Ne sont, en effet, reconnues que l'arabe, langue nationale et officielle, et tamazight, langue nationale et officielle au Maroc et en Algérie, alors que les pratiques effectives sont beaucoup plus hétérogènes sinon complètement différentes par endroit. Cet état des choses fait que des déphasages sont constatés sur le terrain qui participent de la confusion de cette situation, nous en verrons les conséquences sur le plan individuel, et à l'école notamment où les apprenants, en sus de la dévalorisation de leurs langues provoquant des préjudices socio-affectifs, se retrouvent face à des difficultés à maîtriser les langues de l'école, ce qui ne va pas sans produire des préjudices sur le plan psycholinguistique et affecter la maîtrise des langues scolaires et même maternelles.

Cette politique linguistique donne lieu à des contradictions et des difficultés quant à l'application des textes de lois prônant

l'arabisation notamment. L'arabe institutionnel devant être exclusivement utilisé dans les administrations, l'est en réalité aux côtés du français qui a un statut officiel de « *langue officielle* » (Dourari 2003 :07) sans que ce statut ne lui soit reconnu dans la mesure où la langue française a un statut de langue étrangère : « *Le législateur (...) déconseille voire proscrit l'usage du français alors que beaucoup de textes officiels (lois, circulaires, notes de service, etc.) sont encore rédigés en cette langue* » (Idem). Généralement, les textes de lois sont rédigés en français puis traduits en arabe à l'instar du journal officiel de la République algérienne (Idem).

Au niveau donc de la communication écrite, le bilinguisme français/arabe fonctionne dans presque tous les secteurs « *à l'exception du Ministère de la Justice, des Affaires religieuses, des services de l'Etat civile relevant des APC et, dans une certaine mesure, du Ministère de l'Education nationale* » (Idem : 72). Il en est de même pour le Maroc où à l'exception du domaine religieux et juridique, le français est utilisé au niveau des administrations et de l'enseignement supérieur. Concernant les textes administratifs nationaux, « *Malgré la mise en place d'une politique d'arabisation de l'administration, certains secteurs et certains responsables utilisent, selon leur compétence, soit l'arabe soit le français. Néanmoins, l'usage de l'arabe devient de plus en plus dominant* » (Benzakour, 2000 : 86). Lors des interactions verbales, en milieu professionnel ou au niveau des administrations, ce sont les langues du quotidien qui sont utilisées à savoir les langues premières, l'arabe algérien, tunisien et marocain, les langues berbères et leur alternance avec le français.

**TD: « Officialité »
(Queffélec A, Derradji Y, Debov V,
Smaali-Dekdouk D, Cherrad-Benchefra Y)**

« La langue française est considérée officiellement comme une langue vivante étrangère en dépit de l'usage qui en est fait : dès 1962 et conformément à la Plate-forme de la Soummam de 1965, de la Charte de Tripoli de 1962, la langue arabe est définie comme langue nationale et officielle. Cette réhabilitation n'est qu'une conséquence logique de toutes les luttes menées depuis la guerre d'indépendance et constitue le pivot essentiel sur lequel doivent se fonder la personnalité algérienne et concrétiser son appartenance à la nation arabe.

La langue française reste cependant, de 1962 à 1970, une langue véhiculaire servant au fonctionnement des institutions et un médium d'enseignement dans les établissements scolaires. Cet usage de la langue française contraire à son « déclassé » sur le plan de l'officialité, semble paradoxal ; il est la conséquence de l'accession à l'indépendance d'une nation qui a subi une colonisation de 132 ans. Face au vide laissé par la disparition du système colonial et le départ des Pieds-noirs et face à la nécessité de faire fonctionner l'économie nationale, les autorités ont dû se résoudre à admettre –à titre provisoire- les français comme véhicule de savoirs et de compétences techniques pour répondre à l'urgence et préserver l'équilibre et la stabilité économique et sociale. En raison de ses options de développement, l'Algérie indépendante a adopté une attitude quelque peu équivoque vis-à-vis de la langue coloniale, en contradiction avec la volonté politique proclamée d'intensifier l'utilisation de la langue arabe. Cette dernière a repris cependant peu à peu une place importante pendant la première décennie de l'indépendance au niveau des établissements d'enseignement se sont côtoyés les sections bilingues et arabisées, les premiers diplômés en langue nationale ont été éjectés dans le circuit économique, les médias ont commencé à fonctionner en langue nationale (aussi bien pour la presse écrite que pour la radio et la télévision) et ont contribué d'une manière efficace à promouvoir et à rendre perceptible un processus d'arabisation trop lent au gré des tenants du pouvoir.

Par la suite, devant cette volonté de rendre à l'arabe sa place, le français n'a pas cessé de céder du terrain. Dès 1972, les objectifs économiques fixés par le premier plan quadriennal (1970/1974) restreignent le français au stade technique et scientifique. Les directives pédagogiques de l'époque sont très précises et posent sans équivoque le statut de cette langue : *« l'enseignement du français en Algérie ne saurait se définir, dans son contenu et ses méthodes qu'en fonction de ces données essentielles : d'une part, l'orientation générale du pays et ses options fondamentales et d'autre part, le fait que le français, si répandu qu'en soit l'usage, doit être à présent considéré en Algérie comme une langue vivante étrangère...cet enseignement doit s'assigner des objectifs essentiellement linguistiques »* (Directives pédagogiques, 1972 : 15). Son enseignement a pour seul objectif de faire acquérir, en dehors de toute considération culturelle, la maîtrise d'un instrument utilitaire, dont la principale fonction est de rendre compte des phénomènes techniques et/ou scientifiques. Cette attitude se double aussi du désir de transformer la langue arabe, de la rendre apte à décrire le scientifique moderne, ce qui suppose *« la vivication de cette langue en un instrument d'éveil et de création et de transformation sociale »* (Charte nationale, 1976 : 65). D'autres langues étrangères, essentiellement l'anglais, l'allemand, l'espagnol doivent aussi être instrumentalisées pour participer au développement du pays *« qui ne cessera jamais d'œuvrer à la fois pour garantir son authenticité culturelle et pour la constante communication avec l'extérieur, c'est-à-dire avec les sciences et les techniques modernes et l'esprit créateur dans sa dimension universelle la plus féconde »* (Charte nationale, 1976 : 65).

L'ambivalence linguistique arabe/français qui a prévalu de 1962 à 1979 se transforme, à partir des années 80 et jusqu'à ces jours, pour des raisons idéologiques, en rapports antagoniques induits par les différentes lois concernant l'arabisation de l'enseignement supérieur et de la formation. Entre les sphères linguistiques arabophones et francophones, le fossé s'accroît davantage, la complémentarité des élites arabisantes et francisantes qui a prévalu dans les premières décennies de l'indépendance se transforme en rivalité et en opposition.

Usages institutionnalisés

Très souvent, le descripteur objectif des usages institutionnalisés de la langue française en Algérie ressent un sentiment de gêne en raison de l'hiatus entre le discours officiel relatif à l'usage du français et son emploi effectif. La complexité de la situation linguistique algérienne réside moins dans l'hétérogénéité linguistique que dans la contradiction très forte entre le « théorique » c'est-à-dire les normes officielles (im) posées par le discours idéologique du Pouvoir et l'usage réel « in vivo » des différentes langues. Le législateur déconseille, voire proscrie l'usage du français alors que beaucoup de textes officiels (lois, circulaires, notes de service, etc.) sont encore souvent rédigés en cette langue, puis traduits en arabe en fonction du profil des destinataires. La loi portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe instaure, depuis 1969, dans l'usage public des deux langues académiques antagoniques, une véritable compétition dont l'enjeu, au-delà de l'extension des domaines de l'une ou de l'autre langue, est l'exercice du pouvoir et l'occupation des centres de décision qui dirigent le pays.

Textes officiels

Sur le plan institutionnel, la langue française a continué à être l'outil de gestion des affaires de l'Etat jusqu'en février 1969 où un décret présidentiel fait obligation à toutes les institutions de l'Etat de traduire en arabe tous les textes officiels et documents administratifs rédigés en français. Or, à ce jour, on ne peut dire et affirmer que tous les textes officiels soient rédigés exclusivement en arabe : le français reste en effet souvent utilisé. La fréquence et le degré d'utilisation de cette langue dans les institutions officielles (ministères, administrations, etc.) sont difficiles à cerner tant ils sont aléatoires et conjoncturels surtout. Pour ne citer que le Ministère de l'Enseignement supérieur, certaines circulaires officielles, émanant du cabinet même du ministre, ont été rédigées exclusivement en langue française au cours de l'année 1999. La traduction de ces textes, qui n'est pas systématique, se fait du français à l'arabe ou inversement, en dépit de plusieurs lois coercitives stipulant l'obligation d'utiliser uniquement la langue arabe. Le *Journal officiel de la République algérienne*

semble être le seul document officiel rédigé en langue arabe puis traduit en langue française, on peut observer la mention suivante « traduction de l'arabe ». Les autres décrets exécutifs émanant du gouvernement ainsi que certaines lois, circulaires et notes liées à la gestion des institutions économiques et mêmes culturelles du pays sont très souvent rédigés en français et traduits bien plus tard en arabe. La variété de français utilisée pour la rédaction de ce type de documents officiels est de type académique, normé et soutenu.

Quéffelec & Derradji, (2002), *Le français en Algérie, lexique et dynamique des langues*, De Boeck & Larcier s.a, pp. 68-70.

CHAPITRE 3

LES IMAGINAIRES DES LANGUES : ATTITUDES ET REPRESENTATIONS

Ce troisième chapitre est consacré aux imaginaires des langues, aux attitudes et aux représentations sociolinguistiques, je rappellerai d'abord qu'en contexte plurilingue, en plus de la pluralité des pratiques due au contact des langues, correspond souvent une complexité des évaluations que les locuteurs produisent sur leurs propres langues et sur celles des autres. J'aborderai ensuite l'apport de l'école occitano-catalane dont les chefs de file ont introduit la notion-associée d'insécurité linguistique. Cette notion est à son tour associée à celle de la haine de soi, une haine qu'éprouve le locuteur en insécurité linguistique et identitaire à l'égard de sa langue, de sa culture et de tout ce qui constitue son identité complexe et évolutive.

Au Maghreb, cela se traduit *grosso modo* par deux modèles identitaires. Le premier modèle est celui de l'identité arabo-islamique qui est jugée plus « valorisante » que l'identité maghrébine, algérienne, marocaine ou tunisienne. Le second modèle amène le sujet maghrébin à s'identifier à l'identité panberbère associée à l'espace mythifiée de la « Numidie ancestrale ». Les deux modèles sont travaillés par des fantasmes et des mythes en déconnexion avec la réalité, qu'elle soit historique ou contemporaine. D'autres formes d'identification à d'autres modèles existent, je les évoque dans le dernier chapitre en développant des éléments sur les identités locales dans les villes du Maghreb.

Le troisième et dernier point, interroge l'adaptation de ces concepts au contexte maghrébin ainsi que la pertinence liée à leur utilisation. L'attention sera attirée sur ces nombreuses enquêtes menées au Maghreb, et plus particulièrement en

Algérie, où les questions sur les langues sont formulées de façon à amener le locuteur à reproduire le stéréotype.

Les deux textes proposés approfondissent les deux principaux points abordés dans ce chapitre. L'article de Daniel Lafontaine portant sur les attitudes linguistiques montre la nécessité de diluer le stéréotype en introduisant des variables et en ancrant les enquêtes dans des contextes précis. Le deuxième texte transpose cette critique au contexte maghrébin où la recherche sur les représentations pâtit du stéréotypage des questions formulées au cours des enquêtes et par conséquence des réponses obtenues, ce qui n'est pas sans biaiser souvent les résultats des recherches sur le sujet.

10. Les imaginaires et les attitudes sociolinguistiques

10.1. Éléments de définition

Avant de procéder à la description détaillée des statuts des langues pratiquées au Maghreb et aux usages qui en sont faits, il importe d'explorer les imaginaires socio-langagiers des locuteurs et de cerner leurs attitudes à l'égard des langues qui s'expliquent par différentes raisons¹. Outre les différents travaux de référence effectués sur le sujet et où les résultats sont plus ou moins homogènes, nous nous intéresserons à des enquêtes de terrains qui ont le mérite de montrer de façon plus nuancée les rapports que les Maghrébins entretiennent avec les langues et les variétés qu'ils utilisent. Mais d'abord, un tour d'horizon sur la théorisation de cette question s'impose.

On entend par imaginaires linguistiques ou représentations sociolangagières: *« les images que les locuteurs associent aux langues qu'ils pratiquent, qu'il s'agisse de valeur, d'esthétique, de sentiment normatif, ou plus largement métalinguistique »*

¹ Une attitude négative peut s'expliquer, entre autres raisons, par la dévalorisation dont une langue fait l'objet par les politiques linguistiques et les discours officiels dans un pays donné, les locuteurs finissent par intérioriser ce sentiment. Par contre une attitude positive peut être motivée par *« l'importance objective qu'on lui reconnaît et qui est justifiée par son utilité réelle ou présumée. Ce sera, dans ce cas, le reflet des attentes, en effet, la maîtrise d'une langue dotée d'un certain prestige représentera pour l'individu, un bien appréciable, dans la mesure où il la considèrera comme un atout pour son image et sa position sociale »* (Dabène 1994 : 82).

(Branca-Rosoff, 1996 : 79). Parfois, un *hiatus* existe entre les pratiques langagières et leurs représentations, cela veut dire que des jugements négatifs sont émis à l'égard des langues pratiquées, ces jugements peuvent se présenter comme mitigés ou ambivalents, positifs et/ou négatifs, selon les contextes et les sujets de l'enquête. Louise Dabène résume à cet égard le travail de Carole De Féral qui, s'intéressant au pidgin camerounais¹, a fait ressortir qu' « une langue peut être à la fois structurellement dévalorisée et fonctionnellement appréciée » (Dabène 1994 : 82). Ce décalage s'explique par l'influence des facteurs externes qui sont souvent d'ordre sociologique, historique, socioculturel, idéologique, politique, etc.

Les énoncés métalinguistiques produits sur les langues sont donc évaluatifs. Cette évaluation peut être constatative et neutre comme elle peut véhiculer un jugement de valeur qui va dans le sens de la stigmatisation ou de la survalorisation du fait linguistique en question. Anne-Marie Houdebine, auteure de la théorie de l'imaginaire linguistique, avance que: « l'imaginaire linguistique des sujets peut être étudié selon un axe de discontinuité en catégories allant du degré neutre de l'évaluation au degré le plus qualifiant » (Houdebine 1997 :165). En sociolinguistique, cette notion est associée à celle de stéréotypage telle que développée par William Labov : « un stéréotype est une forme socialement marquée et notoirement étiquetée par les locuteurs d'une communauté linguistique ou par des gens de l'extérieur (Labov, 1972, 314, 1976, 271) » (Auger 1997 : 271). Quand l'évaluation du changement linguistique est positive, il est facilement adopté par la communauté linguistique, quand elle se révèle négative, c'est l'effet inverse qui a le plus de chance de se produire, c'est-à-dire le rejet du changement par la communauté en question.

10.1.1. La question des représentations et l'apport de l'école occitano-catalane

L'autre notion associée aux représentations et au stéréotypage est celle de l'insécurité linguistique, un phénomène que les chercheurs ont constaté dans les situations plurilingues et

¹ De Féral, C, (1979) : « Ce que parler pidgin veut dire : essai de définition linguistique et sociolinguistique du pidgin camerounais » dans P. Wald et G. Manessy, *Plurilinguisme, normes, situations, stratégies*. Paris, L'Harmattan.

diglossiques. En effet, quand un trait linguistique ou la pratique d'une langue font l'objet d'une stigmatisation, les locuteurs auront tendance à développer un sentiment d'insécurité linguistique. Ce dernier : « *se caractérise par le sentiment de la faute et le manque de sûreté dans la prise de parole (à l'origine d'une tendance à l'hypercorrection et d'une multiplication des comportements irréguliers* » (Cuq 2003 : 132). Il s'explique par la volonté d'un groupe linguistique donné à acquérir, à des fins d'ascension sociale et/professionnelle, une pratique linguistique dotée de prestige et socialement valorisée : « *les locuteurs dans une situation d'insécurité linguistique mesurent la distance entre la norme dont ils ont hérité et la norme dominant le marché linguistique.* » (Francard 1997 : 172). Le concept d'insécurité linguistique a été développé par les spécialistes du domaine de la sociolinguistique catalane et occitane dite aussi la sociolinguistique du conflit. Ce concept est, à son tour, associé à celui de la haine de soi que développent les locuteurs évoluant en milieu diglossique.

Les travaux de sociolinguistes comme R.L Ninoyles (1972), A. Badia, F. (1964) Vallerdru, F. (1980), Gardy, Ph & R. Lafont, (1981), H. Boyer (1991)...etc., ont analysé l'effet de ces situations sur leurs communautés linguistiques à travers l'analyse du stéréotype, des représentations et des attitudes. Ils ajoutent que ces dernières se caractérisent par des contradictions et des paradoxes. Les locuteurs entretiennent avec leurs langues des rapports ambivalents. On peut le résumer par la fameuse : « *oui, bien sûr, nous parlons cette langue de sauvages, ce dialecte, ce patois* » (Calvet 1974 : 73). Cette approche relativise celle de J. Ferguson (1959) et de Fishman (1971) chez qui le décroisement entre les langues est tranché. J'y reviendrai plus bas en traitant du concept de diglossie.

**TD: « ATTITUDES LINGUISTIQUES »
(LAFONTAINE, D)**

« Dans son acception la plus large, le terme d'*attitude* linguistique est employé parallèlement, et sans véritable nuance de sens, à *représentation, norme subjective, évaluation subjective, jugement, opinion*, pour désigner tout phénomène à caractère épilinguistique qui a trait au rapport à la langue. En sociolinguistique, les auteurs emploient le terme, souvent associé à d'autres, pour englober un ensemble de questions traitées avec un arsenal méthodologique varié (questions directes ou indirectes, réactions à des stéréotypes, différents dispositifs expérimentaux, auto-évaluation...).

A côté de cela, le terme s'emploie, en psychologie sociale du langage, dans une acception plus restreinte, pour désigner des travaux expérimentaux, portant sur la manière dont les sujets évaluent soit des langues, des variétés ou des variables linguistiques soit, plus souvent, des locuteurs s'exprimant dans des langues ou variétés linguistiques particulières. Ces études reposent sur l'utilisation d'instruments structurés - échelles d'attitudes, différenciateur sémantique, technique du locuteur masqué.

L'étude des attitudes linguistiques dans ce sens plus astreint, s'est progressivement développée dans le courant des années 60, à mesure que s'affirmait un nouveau champ disciplinaire- la psychologie sociale du langage- dont elle contribuait à asseoir la légitimité.

La majorité des travaux portant sur les attitudes linguistiques recueillent les réactions de sujets à l'égard de locuteurs s'exprimant dans deux ou plusieurs variétés linguistiques, en concurrence ou en contact sur un territoire, sur des échelles relatives à l'attrait physique, la compétence, la personnalité, le statut social, etc. On demande, par exemple, aux sujets interrogés d'estimer sur la base d'enregistrements, si un anglophone de Montréal est, à leur avis, plus grand, plus intelligent, plus aimable, plus sympathique...qu'un franco- phone. Les travaux fondateurs de W. Lambert au début des années 60 ont concerné Montréal, où le bilinguisme franco- anglais créait une situation de conflit propice à l'émergence d'attitudes et de stéréotypes linguistiques contrastés. Depuis,

ces travaux se sont progressivement étendus à nombre de pays, territoires et variétés linguistiques.

En considérant l'ensemble des travaux produits durant un peu plus de trente ans, on s'aperçoit que ceux-ci répondent, en fait, à une double fonction.

- Dans la description sociolinguistique d'un pays, d'un territoire, d'une communauté linguistique, ils jouent une fonction de « débroussaillage ». Ils permettent de saisir d'une façon structurée et économique les attitudes et/ou stéréotypes majoritairement associés à l'usage de telle ou telle variété linguistique.

- Sur un plan plus général, ils ont permis d'établir, au-delà des particularismes locaux, un certain nombre de lois générales dont l'importance est largement reconnue.

Ainsi, ces recherches ont mis en évidence l'existence des phénomènes suivants :

- Un phénomène d'autodépréciation, constitutif du sentiment d'insécurité linguistique : les locuteurs s'exprimant habituellement dans une variété dominée ont de celle-ci une image très négative, souvent plus négative que celle qu'en ont les utilisateurs de la variété dominante. Ainsi, à Montréal, plusieurs études (Lambert, 1960 : d'Anglejan et Tucker, 1973) ont montré que non seulement les anglophones étaient mieux considérés que les francophones en général, mais que les anglophones – membres donc de la communauté dominante – avaient des francophones une meilleure opinion que les francophones eux-mêmes : ils voyaient ces derniers comme plus intelligents, plus dignes de confiance, plus sociables, plus sympathiques que les francophones ne se voyaient eux-mêmes. Ce phénomène d'autodépréciation a aussi été observé chez les Alsaciens (Paltridge et Giles, 1984), qui ont par rapport à l'accent régional alsacien des attitudes plus négatives que des locuteurs d'autres régions de France (Bretagne, province) et même que les locuteurs parisiens. De même, en Communauté française de Belgique (Lafontaine, 1991), les liégeois déprécient le parler de liège nettement plus que les locuteurs de Bruxelles ou de Charleroi.

- Une norme de prestige latent. Cette norme consiste à associer aux variétés dominées, non légitimes (...), un certain nombre de valeurs « humaines » relevant de la sphère

socio-affective (chaleur humaine, sympathie, solidarité, douceur...), à côté des valeurs traditionnellement reconnues à la variété légitime (statut social, élégance, féminité, compétence...). Ce prestige latent permet de soutenir que certaines variétés ou variantes non légitimes se révèlent davantage adéquates dans certains contextes (généralement informels) où l'adoption de(s) variété(s) légitime(s) serait dissonante. Dernier refuge d'une identité sociale souvent frileuse, ce prestige latent explique sans doute pourquoi des variétés subsistent alors qu'elles se trouvent en position objective de domination linguistique. Ce phénomène, bien décrit par Labov et Trugdill, a aussi été observé en Communauté française de Belgique (Lafontaine, 1986, 1991) et en Suisse (Siny, 1994 ; Di Pietro et Mattley, 1994) où l'ambiance des attitudes à l'égard du français de France (les locuteurs le reconnaissent comme modèle, mais ne voudraient surtout pas parler comme des Français) a été à plusieurs reprises soulignée.

Les travaux sur les attitudes linguistiques ont, au fil du temps, fait l'objet de plusieurs critiques. Pour l'essentiel, on leur a reproché de manquer de nuances, de se dérouler dans des contextes non définis ou éloignés de la communication naturelle, ou de prendre trop peu en compte le statut social des locuteurs évalués et des sujets interrogés. Ces reproches sont, pour l'essentiel, fondés, même si des investigations plus nuancées, davantage ancrées dans des contextes, ont été par ailleurs menées.

Ces travaux plus sophistiqués, s'éloignent cependant du paradigme initial et répondent à une finalité quelque peu différente. On entre, en effet, avec ce type de travaux, dans une analyse plus fine et moins sociolinguistique des interactions psycho-sociales fondées sur les différences linguistiques (par exemple, examiner comment réagira un journaliste si une personne interviewée change d'accent en cours d'entretien, en faisant varier le sexe, l'identité sociale de la personne, le thème de l'interview, etc.).

Le principal mérite, et la principale limitation de l'étude « classique » des attitudes linguistiques est et restera sans doute, de saisir, en un cliché nécessairement grossier, ce que l'on a appelé les attitudes linguistiques, qui sont pour

une grande part, des stéréotypes. Or, dès que l'on raffine, dès que l'on introduit la nuance, le stéréotype se dilue. C'est pourquoi l'étude des attitudes linguistiques est, par essence provisoire ; dans sa forme initiale, elle semble condamnée à jouer éternellement les prolégomènes pour débroussailler, un nouveau terrain ; par ailleurs, les lois du domaine étant connues, si l'on souhaite pousser plus loin l'investigation, elle est appelée à se métamorphoser, en perdant petit à petit ses caractéristiques constitutives.

Les attitudes sont en relation étroite et dialectique avec la sphère politique et sociale, d'une part, les comportements linguistiques, d'autre part. L'étude des attitudes constitue ainsi une composante importante dans la compréhension du changement linguistique, tant à un niveau général (pourquoi certaines variétés disparaissent, subsistent, s'étendent... ?) que sur des points très précis (par exemple : quelles valeurs sont associées à la réalisation de la voyelle finale sous forme de [E] ouvert ou [e] fermé dans un mot comme *cahier*).

Cette étude permet de mettre au jour les raisons pour lesquelles les individus ou les groupes sont prêts ou non à adopter, voire à apprendre, telle variante ou variété linguistique, ou encore telle langue (dans les cas de bilinguisme ou d'apprentissage de langues secondes). Au-delà de ses potentialités explicatives, l'attitude est à la fois l'expression et un instrument de l'identité sociale. En classant différentes variétés linguistiques, l'individu se classe ; l'expression des goûts et des dégoûts linguistiques, au même titre que les autres signes de distinction culturelle, représente une façon de se situer dans un groupe sur le continuum social. »

Lafontaine, D, (1997) : « Attitude linguistique », in Marie-Louise Moreau (éd.) *Sociolinguistique : Concepts de base*, Editions MARDAGA, p. 56-60.

11. Qu'en est-il des représentations sociolangagières au Maghreb

Comment ces concepts sont-ils appliqués au terrain maghrébin ? Quelle adaptation conceptuelle aux particularités

propres à nos contextes nord-africains? Quelle opérationnalité pour ces concepts et quelle pertinence à les utiliser ?

De nombreux travaux ont abordé la question des représentations sociolinguistiques des sujets maghrébins, mais certains des résultats et des observations qui ont été publiés par les chercheurs algériens et autres ont été repris pendant longtemps sans que des enquêtes de terrains ne soient réalisées ou parfois citées –quand elles sont menées–, ce qui pourrait nuancer les résultats des travaux pionniers et les actualiser par rapport aux données récentes du terrain. Ce dernier est en constant changement et les sociétés maghrébines connaissent de perpétuelles transformations et d'importantes mutations socio-économiques. Deux raisons, à mon sens, sont susceptibles d'expliquer cette tendance : la première pourrait être relative à la non-diffusion par voie de publication -mais d'enseignement aussi- des résultats d'enquêtes récemment menées sur le sujet. La deuxième raison serait l'absence de travaux critiques de synthèse dans la plupart des travaux de mémoires et de thèses soutenus ces dernières années.

En effet, les étudiants-chercheurs n'utilisent souvent comme références que les études largement diffusées comme, pour les sciences du langage, ceux de Dalila Morsly, Salem Chaker, Khaoula Taleb Ibrahim, etc., mais ces travaux-pionniers ne sont guère confrontés à d'autres textes, à d'autres thèses et à des recherches plus récentes, que ces recherches soient l'œuvre de ces mêmes auteurs ou d'autres chercheurs. Les sociolinguistes que je viens de citer continuent toujours de publier et, pour certains d'entre eux, de mener des enquêtes de terrain, mais les livres les plus cités, par exemple, sont « les Algériens et leurs langue(s) » de Khaoula Taleb Ibrahim, publié en 1997 et qui est lui-même issu de sa thèse de doctorat soutenue en 1990, et celui de Salem Chaker intitulé « Imazighen Assa », publié en 1989 et réédité en 1997. C'est dire que les données doivent être actualisées et mises à jour pour que l'analyse puisse être synchronisée avec l'évolution de certains aspects linguistiques qui caractérisent et animent nos terrains.

Il en est ainsi du hiatus « pratiques vs représentations » évoqué par Khaoula Taleb Ibrahim qu'elle décrit comme : « *un décalage entre le comportement (pratiques) et leurs discours (le « dit » et les représentations explicitées et non explicitées) (...) le décalage*

se vérifie dans plusieurs instances : par la présence continue et constante des phénomènes de *switching* et de *mixing* (alternance/mélange) malgré et en dépit de l'attitude négative des locuteurs vis-à-vis de ces deux phénomènes ». (Taleb Ibrahim 1997 : 119). Le point en question a fait l'objet d'un article (Chachou 2011b) auquel je renvoie ici le lecteur. J'y montre, en m'appuyant sur les données d'une enquête de terrain, la complexité des représentations sociolangagières des locuteurs qui sont changeantes, instables et variables qu'il serait facile sinon faux de les réduire encore - j'ajouterai - à ce clivage, même si ce dernier a été constaté par Khaoula Taleb Ibrahim il y a de cela plus vingt-ans. Et c'est à ce niveau que le travail de synthèse critique et analytique doit être effectué par les étudiants-chercheurs.

Il ressort de mon article que si l'on interroge les représentations en fonction d'une variable de production par exemple ou sur la fonctionnalité d'une langue dans un domaine déterminé, la réponse pourrait être positive, mais si on pose une question d'opinion générale sur le statut d'une langue ou ce qu'on pense de telle ou de telle autre langue, les réponses sont susceptibles de comporter des stéréotypes.

Pour le premier cas, par exemple :

- *Préférez-vous regarder des pièces de théâtre en arabe algérien ou en arabe classique¹ ?*
- *Préférez-vous regarder des feuilletons turcs traduits en syrien ou en arabe marocain² ?*

Pour le deuxième exemple :

- *Que pensez-vous de l'arabe algérien ?*
- *Que pensez-vous de l'arabe classique ?*

¹ Tous les travaux sur le théâtre maghrébin montrent que la langue qui y est privilégiée est l'arabe maghrébin. Comme il s'agit de la langue la plus largement pratiquée par le public, le choix s'est fait presque naturellement. Aujourd'hui, même si le théâtre au Maghreb s'ouvre à d'autres langues, la langue la plus utilisée est l'arabe maghrébin. Les locuteurs pourraient préférer l'usage de cette langue.

² Le phénomène date de quelques années, des feuilletons turcs sont traduits en arabe syrien et ils sont diffusés à travers les chaînes satellitaires arabes. Au Maroc, ce sont des studios d'enregistrements qui doublent les feuilletons traduits au syrien en marocain. D'après une petite enquête non publiée que j'ai menée auprès de mes étudiants, j'ai constaté que les quelques étudiants interrogés préfèrent l'arabe syrien plutôt que l'arabe marocain, mais tous ces éléments nécessitent des enquêtes approfondies.

C'est le mode de questionnement de l'objet qui est ici à affiner et c'est la formulation de la question qui est à préciser. L'interrogation gagne à porter sur l'usage qui est fait ou qu'on souhaiterait qu'on fasse des langues plutôt que sur leurs statuts emblématique et symbolique. Ces derniers, la littérature en sociolinguistique maghrébine nous le révèle, sont très souvent fantasmés, stéréotypés et investis d'idéologie. Cela s'explique par leur valeur symbolique qui est souvent exploitée par les discours politiques et idéologiques, il s'agit d'un élément définitoire de l'identité nationale des pays. Les éléments du discours politiques ou ce qu'on appelle « les formations idéologiques », qui passent par les appareils idéologiques d'Etat (Les A.I.E), sont généralement repris dans le discours circulant et revêtent un caractère ou un sens commun. C'est ce sens commun et général qui est reproduit par les enquêtés quand la question n'est pas finement formulée et contextualisée.

Reprenant la réflexion de Didier De Robillard et de Paule Fioux, Philippe Blanchet et Thierry Bulot ¹ posent que l'objet de la recherche doit être subdivisé en trois sous-objets : un objet social, un objet scientifique et un objet d'enquête. Le premier objet est le phénomène social tel que constaté, dans un premier temps, par le chercheur et qui est investi de sens commun et de stéréotypes. Il appartient ensuite, à ce même chercheur, de prendre du recul critique par rapport à ce phénomène, de s'outiller de concepts et de se documenter sur les théorisations dont il a fait l'objet, ce qui lui permettra de saisir son objet d'étude d'une façon de moins en moins commune et débarrassée des stéréotypes dont il s'entoure². Une fois que le tour théorique sur la question est effectué- parfois le travail se fait en amont- le chercheur fractionnera ses observations en un ensemble de questions de recherche qu'il soumettra à la vérification par le biais d'une enquête de terrain.

Ce stéréotypage n'est pas propre à la recherche en Algérie, les travaux de Karima Ziamari sur le Maroc insiste sur la dévalorisation des langues maternelles au profit du français :

¹ Philippe Blanchet & Thierry Bulot, « méthodologie de la recherche en sociolinguistique et sociodidactique du plurilinguisme ». Lien vers la publication : <http://eprints.aidenligne-francais-universite.auf.org/655/>. Mis en ligne : Le 06 février 2012. Consulté le 29 mars 2015.

² Ces stéréotypes sont l'œuvre de la société, de manière générale, mais ils peuvent être présents dans le discours scientifique.

« généralement, les attitudes de mes enquêtés sont défavorables à l'égard de cette langue(...) l'arabe marocain n'est jamais valorisé » (Ziamari 2009 : 176-177). Elle mentionne par ailleurs qu'« il en va tout autrement pour le français ». Fouzia Benzakour rend compte de la même tendance en citant une enquête menée par Ahmed Boukous, il en est ressorti que « l'arabe dialectal et le berbère sont classés au bas de l'échelle et considérées comme « les langues les moins belles, les plus difficiles, les moins utiles et les plus archaïques » (Benzakour 2000 :77), mais l'auteure de cette citation relativise très rapidement l'aspect négatif qu'elle explique par la non-représentativité de l'échantillon sur lequel a porté l'étude et par le caractère artisanal de la technique de l'enquête adoptée. Les représentations liées au français sont également positives d'après ce qui a résulté des dernières enquêtes citées dans le même ouvrage (Idem : 78).

Concernant le cas de la Tunisie, Foued Laroussi écrit : « Quant aux locuteurs tunisiens, dans la majorité des cas, ils ne s'identifient pas avec cette variété linguistique. « Il faut une langue des Tunisiens et non une langue chakhouca (sorte de ratatouille) », me rétorquait un informateur tunisien, faisant allusion aux emprunts faits par l'arabe tunisien aux différentes langues occidentales, en particulier, au français. » (Laroussi 2002 :133). Là aussi, les questions posées gagnent à être présentées dans les travaux et justifiées pour que les réponses qui leur sont apportées puissent être évaluées par rapport à ce qui les déclenche, c'est-à-dire les questions. S'il est conseillé dans les différents manuels ou ouvrages méthodologiques de veiller à formuler avec soin les questions d'un entretien ou d'un questionnaire, c'est pour que les réponses obtenues ne soient pas biaisées ou faussées par la longueur de la question, son ambiguïté ou encore son caractère orienté, etc. Le lecteur/chercheur (surtout) doit également savoir comment telle information a été obtenue afin d'en mesurer la pertinence.

Quelques enquêtes sociolinguistiques menées récemment sur le terrain montrent que l'aspect pragmatique des langues prévaut sur l'aspect subjectif et idéologique. Je cite les enquêtes de Dalida Temim (2005), Fatima-Zohra Mekkaoui (2002), Grine Nadia (2002), Ibtissem Chachou (2011). Ces quelques études montrent que les rapports entre les langues ne sont pas forcément systématiquement dichotomiques ou conflictuels

mais que c'est l'aspect fonctionnel qui prévaut dans l'évaluation de telle ou de telle autre langue. L'accent y est mis sur la complémentarité des usages en contextes professionnel et éducatif ou autres. La saisie des représentations et des attitudes doit s'entourer de précautions méthodologiques dont est tributaire la crédibilité des données qui en résultent. Toute synthèse reprenant « les images » associées aux langues amène des généralités et des extrapolations qu'il importe d'affiner ou, du moins, d'avancer avec prudence.

Plus qu'un développement exhaustif en relation donc avec les attitudes à l'égard des langues pratiquées au Maghreb, les passages qui ont précédé insistent sur le caractère relatif des représentations sociolangagières, à leur difficile appréhension et à la nécessité de réfléchir aux techniques les plus à même d'éviter au chercheur de collecter du stéréotype quand l'objectif est d'en débarrasser la recherche scientifique.

**TD: « DILUER LE STEREOTYPE DANS LES ENQUETES
SUR LES REPRESENTATIONS SOCIOLINGUISTIQUES »
(CHACHOU, I)**

**« 2. Une discrédance « représentations » vs « pratiques » à
relativiser : un stéréotype en cache un autre**

Dans nombre de travaux et d'enquêtes en sociolinguistique algérienne, le hiatus est obtenu « facilement » grâce à des questions générales qui portent sur les langues en tant qu'institutions emblématiques et non en tant que pratiques effectives: *Que pensez-vous de l'arabe classique ? Que pensez-vous de tamazight ? Que pensez-vous de l'arabe dialectal ?* Etc. L'image sollicitée, volontairement ou pas, par l'enquêté est directement inspirée du statut de la langue suggéré dans et par la question. À ce type de questions s'ajoutent les dénominations des langues souvent orientées idéologiquement comme le montrent des qualificatifs comme « classique », « dialectal », « mélange », etc. Ces derniers sont susceptibles de biaiser la réponse de l'enquêté en l'orientant défavorablement. Facilement obtenus, ces résultats, ces images stéréotypées rattacheraient l'arabe institutionnel au sacré, au Coran en l'accompagnant de l'expression de l'appartenance raciale supposée à l'arabité. Le français figurerait comme la langue du colonisateur et / ou celui de la modernité. L'arabe algérien serait vu, au mieux comme un dialecte, au pire comme du charabia. Quant au dit « tamazight », il pourrait être vu comme la langue des origines ou comme un dialecte régional. Même présentées de façon caricaturale, c'est ce type de réponses qui sont souvent recueillies.

**3. Vers une relativisation du hiatus : transposition critique
sur le terrain algérien**

Je me suis appuyée sur la remise en question de la saisie classique et économique des attitudes linguistiques introduite, à partir des années 1960, par Lambert Wallace *et al.* (1960) et Giles Howard et Richard Y. Bourhis (1976). En me basant sur cette critique ancienne du mode de collecte des attitudes stéréotypées, je me suis interrogée sur un aspect des

représentations que peuvent avoir des locuteurs algériens des langues pratiquées en Algérie. Certaines m'ont semblé utiles à une non-reproduction / obtention d'attitudes stéréotypées obtenues et décrites dans beaucoup de travaux. Ma démarche a consisté à interroger des représentations des langues en les corrélant à une variable contextuelle de production, à savoir l'espace médiatique et plus précisément publicitaire. Mon choix de la variable en question s'explique par deux raisons : la publicité est un phénomène récent en Algérie. Il n'est pas chargé de connotations négatives. Il est même doté d'un certain prestige eu égard à son caractère inventif et flexible. Je n'exposerai ici que des résultats relatifs à une partie d'une enquête plus large. Elle a porté sur les représentations des langues considérées du point de vue de leur emploi dans le domaine publicitaire. La contextualisation s'est avérée déterminante dans la non-reproduction des stéréotypes.

4. Présentation de la recherche

L'enquête¹ a été menée en mai 2010 auprès de deux promotions d'étudiants en Sciences de l'Information et de la Communication. Le choix du profil des étudiants a permis de : 1/ mettre l'accent sur la variable contextuelle en interrogeant un public de futurs spécialistes ou, du moins, d'initiés au domaine ; 2/ se démarquer des enquêtes où ce sont souvent des étudiants en Lettres et en Langues qui sont sollicités. Leurs réponses sont parfois influencées par le poids de la norme. Les étudiants, filles et garçons, sont âgés en moyenne entre 21 et 25 ans. Ils sont en troisième et quatrième années de licence classique et sont issus, pour la plupart d'entre eux, des villes de l'ouest et du sud-ouest algériens. Ils pratiquent généralement l'arabe algérien et ont une maîtrise différente de l'arabe institutionnel et du français. Quatre d'entre eux se sont déclarés kabylophones. Pour chaque question, il a fallu relever et recopier les réponses des répondants des deux sexes appartenant aux deux groupes, celui de la 4e année, (désormais

¹ Cette enquête a été menée dans le cadre de ma thèse de doctorat : « Aspects des contacts des langues en contexte publicitaire algérien : Analyse et enquête sociolinguistiques. », (2011), S/D Pr. Assia Lounici et Philippe Blanchet. Lien vers la publication : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00650009/fr/>

groupe A)¹, et celui de la 3e année, (désormais groupe B). L'identification des enquêtés correspond aux données liées à leur sexe (G) pour garçons, et (F) pour filles, à leur niveau d'étude (3) pour la troisième année et (4) pour la quatrième année. Quant à la numérotation, elle s'échelonne du premier enquêté jusqu'au dernier, pris et classé de manière aléatoire.

Question 2 : *Pouvez-vous nous en citer (des publicités) deux ou trois de mémoire ?* **Extraits:** **F.4.18 :** « Change pour l'orange » (ar.alg+ ar.méd), « Avec toi ô la Verte (équipe nationale de football) » (ar.alg) / **G.4.72 :** « Mobilis et que tout le monde parle » (ar.instit) / **G.4.74 :** « supportez les verts en Afrique du Sud » (fra) / **F.3.58 :** « Change pour l'orange ». La tendance montre que les résultats penchent en faveur de l'arabe algérien, puis de l'alternance arabe algérien-français. Aucun texte en langues berbères n'a été fourni.

Question 3 : *Lesquelles préférez-vous ?* **Extraits :** **F.3.55 :** « Je l'aime et aime ceux qui l'aime » (ar.alg) / **F.3.58 :** « Change pour l'orange ». Le même ordre ressort des réponses à la question (3), l'arabe algérien apparaît en tête, suivi de l'arabe algérien mixé au français, et de l'arabe médian.

Questions 8 : *Que pensez-vous de l'emploi dans un même texte de plusieurs langues différentes?* **Extraits : Réponses positives :** **F.4.25 :** « oui, c'est bien » / **F.4.58 :** « c'est mieux » / **G.4.75 :** « l'utilisation de plusieurs langues dans un même texte pour bien transmettre le message (...) et pour toute les catégories du peuples » / **G.3.53 :** « on peut comprendre facilement » **G.3.24 :** « c'est intéressant » / **F.3.39 :** « parce qu'en Algérie il y a les kabyles, il y l'analphabète et il y a l'intellectuel (...) El daridja (Le dialecte), français, l'arabe, tous comprennent » / **Réponses négatives :** **F.4.11 :** « les gens aujourd'hui ne comprennent pas plusieurs langues (modification de l'ARABE) ». / **G.4.63 :** « c'est pour avoir un impact important qui touche les différentes catégories de personnes ». **Réponses neutres :** **F.4.22 :** « plusieurs langues attirent l'attention du récepteur algérien » / **F.4.35 :** « pour réussir le produit » / **Réponses mitigées :** **F.4.39 :**

¹ La précision de la série du groupe n'a pas son importance ici, n'apparaîtront dans les extraits que le sexe et le niveau universitaire de l'enquêté.

« bein si c'était un public intellectuel ok mais on doit faire attention à le public ciblé c'est pas tout le monde qui peut comprendre toute les langues » / **G.4.21** : « pas plus que langue sur tous (arabfrançais) » / **G.4.68** : « des fois c'est bien comme l'emploi d'anglais et français et de l'allemand ».

Les réponses à la question, plus directe, de savoir quelles sont les attitudes des enquêtés vis-à-vis du mixage linguistique n'a pas dérogé à la tendance observée jusque-là dans les autres réponses, elles sont marquées positivement. Il ressort de ces réponses positives que l'aspect pluriel du langage publicitaire est perçu dans sa dimension esthétique. Sont en effet évoqués les aspects créatifs, esthétique, riche, moderne, intéressant, flatteur, séduisant. La diversité linguistico-culturelle et socioculturelle évoquée est valorisée et est considérée comme une marque de respect envers le public.

Pour ce qui est du dernier extrait, relevé ci-dessus, la réponse explicative ne permet pas de déceler l'attitude de l'enquêtée. Elle peut être neutre comme elle peut être négative mais on ne peut préjuger de l'intentionnalité contenue dans l'énoncé. La seule réponse négative (F.4.11) fournie dans le groupe des enquêtés, remet en cause la capacité plurilingue des Algériens, le terme : « aujourd'hui » est utilisé. Cet indicateur temporel convoque une référence à un passé où les langues auraient été maîtrisées, ce qui ne serait plus le cas au présent. Dans une autre réponse négative, on retrouve l'attitude stéréotypée selon laquelle le mélange de langues serait préjudiciable pour le « développement » de la langue arabe, le pronom possessif « NOTRE » précédant « langue arabe » est écrit en lettres capitales. Dans les réponses neutres, l'emploi de plusieurs langues est perçu comme une stratégie linguistique qui vise à faciliter la compréhension du message auprès du public et à attirer son attention. Ces usages correspondraient à son profil linguistico-culturel et constitueraient une marque de respect envers lui à la faveur d'une coopération positive qui implique le recours aux langues pratiquées par la cible. Les réponses mitigées dévoilent deux aspects. Le premier est positif, il fait état d'un usage pluriel des langues par les Algériens. Le second, lui, est négatif, il limite leurs compétences en langues étrangères à l'arabe et au français.

Question 9 : Pourquoi? Extrait : Réponses subjectives : « parce que l'ARABE c'est une langue claire » (F.4.11) / **Réponses neutres :** F.3.27 : « pour convaincre plus et permet de vendre plus de produits » / F.3.43 : « pour faciliter l'achat du produit » / F.3.63 : « L'unique souci de la publicité est d'influencer le public pour une stratégie économique, il a des intérêts » / **Réponses pragmatiques :** G.4.23 : « dans une société il y a plusieurs catégories (...) les kabyles, Chaouias, touareg chacun son langage » F.4.51 : « pour un but commercial » / F.4.12 : « dans la société algérienne domine beaucoup de langues kabyle, français, anglais et chaque langue utilisée dans la pub peut transférer le message à chaque individu en utilisant la langue convenable » / G.3.18 : « Notre société parle le français et l'arabe dans la même phrase » /

F.4.77 : « dans notre presse on voit un mélange de français, de l'arabe quelque fois des mots d'anglais, tamazight » / F.4.45 : « il y a des gens qui sont francophones et des gens qui sont arabophone » / G.4.6 : « pas tous les Algériens, en plus de l'arabe, ou le français ou Kabyle, il faut mélanger les langues pour faire passer le message ».

Cette question vise à cerner ce qui motive les attitudes obtenues en réponse à la question (8). Les réponses sont subdivisées en trois types : pragmatique, subjectif et mitigé. Le taux le plus élevé est celui des réponses pragmatiques. Il ressort de la seule réponse subjective obtenue, le vieux stéréotype de la « clarté » de la langue arabe, cette réponse fait suite à la réponse (8) où l'enquêtée avance que « les gens aujourd'hui ne comprennent pas plusieurs langues » / « crée nouveaux mode de langage différents complètement de NOTRE culture Arabe ». Le recours au mixage linguistique par les publicitaires est perçu comme une stratégie visant à toucher différents publics, à réaliser des gains et à se maintenir sur le marché. L'autre item, plusieurs fois mentionné pour cette question et pour certaines d'autres, a trait à la compréhension des publicités que facilite ce mixage. La diversité linguistico-culturelle explique, elle, le recours à plusieurs langues. Y est évoqué le caractère plurilingue de la société algérienne.

La pluralité linguistique, elle, est présentée en termes de communautés et / ou en se basant sur les appartenances locales « les touarègues », « les kabyles », « les chaouis », et en termes

de capacités linguistiques : « les Algériens lisent l'arabe ou le français ou kabyle », les mêmes langues sont citées dans le dernier énoncé. L'énoncé (G.4.27) fait état de la différence qu'il y a entre « des nouveaux modes de langage différents » et « notre culture arabe », l'enquêté ayant dans la réponse (8) qualifié de « dangereux » le mélange des langues, la différence ne peut, pour la réponse (9), être conçue que comme négative, cette création altérerait « la culture arabe » et la différence est considérée comme une menace ainsi que le montre le segment «différents complètement ». Cette attitude s'origine dans la réification des notions de « langue » et de « culture » dans les discours et les textes officiels.

Questions 10 : *Que pensez-vous des textes écrits en arabe et en français dans un même texte?* **Extraits : Réponses mitigées : F.4.49 :** « à la base, de préférence une publicité en arabe, mais notre société est habituée au mélange et au mixage des deux langues » / **Réponses neutres : G.4.65 :** « pour attirer (l'attention) » / **F.3.60 :** « En tenant compte du fait que la société algérienne est très influencée par la langue française, la plupart des publicités sont conçues en français+arabe ». / **Réponses positives : F.3.27 :** « Ex : Vis la vie » c'est très attirant et très beau » / **G.3.8 :** « oui c'est compatible surtout pour les pays arabo-francophones » / **G.3.7 :** « plusieurs langues, c'est très bien, le peuple algérien utilise le français plus que l'arabe » / **G.4.75 :** « c'est normal parce que la langue algérienne, c'est l'arabe et le français c'est la 2ème langue » **F.4.80 :** « la diffusion des langues dans un publicité surtout l'arabe avec le français est nécessaire par rapport à l'Histoire de l'Algérie » / **Réponses négatives : G.3.16 :** « ils ne sont pas biens et je ne suis pas d'accord » / **F.4.18 :** « ça c'est mal, je préfère que les publicités soient écrites dans une langue seulement soit en arabe, soit en français ».

Les résultats positifs à cette question ont confirmé ceux obtenus suite aux questions (2) et (3), à savoir la valorisation du mélange arabe algérien v français. On y lit une reconnaissance des francophones, du caractère francophone de la société algérienne. Le passé colonial n'est pas systématiquement évoqué. L'aspect esthétique est évoqué de même que les réponses insistent sur la valeur pragmatique liée à l'usage des deux langues. Le passé colonial n'est évoqué que pour

expliquer la pratique / l'usage du français en Algérie. Les réponses mitigées évoquent la possibilité que le français ne soit pas compris, que les langues ne doivent pas se mélanger non sans concéder à la société cette habitude de mixer les langues, notamment l'arabe algérien et le français.

Toutes les réponses s'accordent à reconnaître au français un statut privilégié dans la société algérienne. Il y a d'abord une reconnaissance des francophones « Les Algériens qui maîtrisent le français » (F.3.42). La langue française est présentée comme « la deuxième langue de l'Algérie » (F.3.42). Une seule réponse dans cet extrait pose la nécessité d'utiliser le français en raison de « l'histoire d'Algérie » (F.4.80). La plupart de ces réponses insistent sur la valeur pragmatique et commerciale liée à l'usage des deux langues. Il est question « d'attirer l'attention » du public (F.3.65) (F.3.27). Un autre énoncé évoque la diversité linguistique de la société algérienne en s'abstenant d'émettre des jugements, l'enquêté y parle d'une société « très influencée par la langue française » (F.3.60). Quant aux réponses négatives, elles rejettent le mélange sans pour autant stigmatiser les langues considérées séparément.

Question 13 : *Pensez-vous que l'on peut s'adresser aux Algériens dans plusieurs langues?* **Extraits : Réponses positives :** **F.4.31 :** « je pense que tous les Algériens parlent français et arabe » / **F.4.61 :** « la société algérienne ne pratique pas toutes les langues, il y a le cultivé et l'intellectuel... » / **G.4.75 :** « oui possible parce que les Algériens utilisent plusieurs langue, l'arabe et les langues régionales tels Amazigh (Kabyle), etc. » **G.3.11 :** « oui, et tous les Algériens acceptent les langues » / **Réponses négatives :** **G.4.62 :** « non parce que les Algériens ont une culture limité ne connaissent pas plusieurs langues sauf un français cassé ». **G.3.29 :** « Non, je ne pense pas » / **G.3.74 :** « Non » / **Réponses mitigées :** **G.4.21 :** « oui on peut mais je préfère que chaque langue soit seule ». **F.4.39 :** « si c'était l'arabe et le français ok ça peut aller mais d'autres langues non je pense pas ».

Concernant l'évaluation des compétences plurilingues des Algériens, les réponses positives sont majoritaires. Elles se subdivisent en trois séries : compétences à user de plusieurs langues : bilingues arabe / français, et par-delà le français, l'utilisation compréhension d'autres langues. Les réponses

négatives distinguent « la couche cultivée » et la « masse », le plurilinguisme n'inclut que les langues académiques. Les réponses mitigées restreignent la maîtrise des langues aux seuls arabe et français. On distingue l'arabophone et le francophone. Est évoquée là aussi la diversité des pratiques effectives à un niveau local. Les réponses mitigées évoquent le niveau linguistique conditionnant l'accès aux langues et la maîtrise en est limitée aux français et à l'arabe.

Question 14 : Pourquoi ? Extraits : Réponses pragmatiques : F.4.76 : « la nature sociale » F.4.82 : « parce que en Algérie se trouve plusieurs cultures et plusieurs langues » / F.4.69 : « c'est la nature de la société algérienne, suite à la colonisation, elle a été très influencée » / **Réponses subjectives :** F.4.11 : « parce que moi personnellement les Algériens comprennent les langues : français ARABE cassé...etc. ». Les réponses pragmatiques sont majoritaires. Cinq thèmes sont évoqués : la diversité linguistique de l'Algérie, l'ouverture des Algériens aux langues, la focalisation arabe vs français, le mélange des langues et l'analphabétisme. Les capacités plurilingues sont expliquées par « la nature sociale » caractérisée par « plusieurs cultures » et « plusieurs langues », et des traditions différentes dans les différentes régions d'Algérie, non seulement le caractère plurilingue est évoqué mais également son caractère pluriculturel.

Conclusion

Cette contribution a tenté de démontrer que la relativisation du hiatus « représentations vs pratiques » dans la saisie des faits de langue invite à envisager de façon moins tranchée les attitudes, souvent jugées négatives, que les Algériens ont à l'égard des langues qu'ils pratiquent. En effet, la facilité avec laquelle est appréhendé le stéréotype de langue est due, en partie, au mode d'interrogation de l'attitude des enquêtés, lequel reconduit, souvent implicitement, le stéréotype en question. L'introduction d'une variable contextuelle de production dans la saisie des attitudes sociolinguistiques a permis d'obtenir des réponses nuancées voire positives à l'égard des langues maternelles et des mixtes linguistiques, traditionnellement négativisées. Ceci est dû au fait que des

considérations pragmatiques aient prévalu dans l'évaluation de ces mêmes attitudes. Les questions ayant porté sur les langues dans l'écriture publicitaire, un domaine créatif et flexible qui emprunte ses procédés inventifs à ceux pratiqués en milieu ordinaire. Il s'agit également d'un domaine où l'idéologie de marché prime sur l'idéologie linguistique, c'est ce qui explique que des attitudes pragmatiques qui sont liées à des visées de marketing ont prévalu sur la traditionnelle subjectivité, puriste et normative, des attitudes à l'égard des langues. ».

Chachou, I, (2013) : « Le hiatus pratiques vs représentations » en sociolinguistique algérienne : L'entérinement d'un constat », in : *les Actes du colloque Vers le plurilinguisme ? 20 ans après*, Editions des archives contemporaines, Paris, p, 195-201.

CHAPITRE 4

RETOUR CRITIQUE SUR LES NOTIONS DE DIGLOSSIE ET DE CONTINUUM

Dans ce quatrième chapitre, il s'agira d'abord de développer une notion-clef qui a servi à décrire le contexte linguistique du Maghreb. En effet, la notion de diglossie a connu une fortune particulière depuis son emploi par Jean Psichari en 1928 pour rendre compte de la situation linguistique de la Grèce jusqu'à sa théorisation par Charles Ferguson en 1959 et qui a été reprise et élargie par John Gumperz et Joshua Fishman. C'est en 1930 qu'elle a été appliquée au Maghreb par William Marçais. Ce rappel théorique sera suivi de la remise en cause du modèle fergusonien par d'autres linguistes comme Einar Haugen, William Francis Machey et Lambert-Félix Prudent. Ces derniers vont introduire d'autres concepts comme ceux de schizoglossie et de polyglossie afin de tenter de relativiser le modèle que sa rigidité rend difficilement applicable à d'autres situations linguistiques et dont l'analyse requiert plus de nuances. La même critique a été reproduite qui insistait sur la complexité des rapports entre les langues qui prévalait dans les pays arabes et au Maghreb.

Les trois derniers points théoriques abordés dans le cadre de ce chapitre insistent sur la notion de diachronie comme préalable au travail d'identification et peut-être même de classification des langues et/ou de ce que l'on considère comme étant des variétés qui en découlent. La question de savoir si les langues sont à décrire en termes de variétés ou de continuum ne peut être résolue sans une connaissance approfondie de l'histoire des langues, de leurs formations et de leurs contacts. C'est le cas des langues du Maghreb dont les dimensions historiques ne sont pas prises en compte dans les études sociolinguistiques. Ceci s'explique par l'absence de connexions entre les littératures issues des disciplines voisines comme la

sociolinguistique et la dialectologie, par exemple, et par l'absence d'enseignement de l'histoire de la formation et de l'évolution de ces langues en milieu universitaire, ce qui n'encourage pas l'établissement d'une tradition en la matière.

Deux travaux dirigés ponctuent ce chapitre. Le premier texte est extrait d'un article de Djamel-Eddine Kouloughli. Il y retrace l'évolution des approches utilisées par les linguistes pour décrire la situation sociolinguistique des pays arabophones. Il passera en revue les approches en termes de diglossie, les approches stratifiées et les approches en termes de « continuum ». Le deuxième texte est coécrit par Chachou Ibtissem et Malika Bensekat, il s'articule autour de la question de la variation du français pratiqué en Algérie telle qu'elle a été traitée par les linguistes et les didacticiens algériens. L'article intégral aborde les autres langues en présence, mais le choix de l'extrait relatif au français s'explique par le fait que la plupart des travaux de nos étudiants sinon la majorité s'intéressent au statut et à l'enseignement de cette langue en Algérie et au Maghreb. Le chapitre suivant portera néanmoins sur la question de la variation dans les autres langues que sont l'arabe algérien et les langues berbères, notre article pourra servir de lecture complémentaire à des fins d'approfondissement et de consolidation des cours.

12. Rappel théorique à propos de la notion de diglossie

C'est en 1928 que Jean Psichari appliqua cette notion à la situation linguistique de la Grèce. Mais l'appellation est plus ancienne, elle remonte à 1884, en effet : « *dans une revue d'études grecques (Akropolis), l'helléniste Roidis utilise le terme « diglossie » pour décrire le bilinguisme dialectal de la Grèce moderne* » (Mackey 1989). Les langues pratiquées alors étaient « le dhimotiki », langue parlée par la population, elle tient sa racine du terme « demos » équivalent de « peuple » et « le Katharevousa », langue de l'élite au pouvoir qui, elle, tient son étymologie de « catharsis » qui veut dire pure. Il s'agit d'une langue archaïsante considérée comme la seule langue officielle de l'Etat affranchi de la domination turque. Comme les processus de recouvrement des attributs identitaires étaient toujours

passionnés et en décalage avec la réalité, un des moyens de purifier la nation grecque était d'opter pour une langue pensée comme « pure ». Cette situation dura jusqu'en 1976 date après laquelle le dhimotiki fut généralisé.

C'est Hubert Pernot, élève de Jean Psichari qui, dans une perspective didactique, va préciser le concept pour le cas de la Grèce : « *la diglossie ou dualité de la langue est l'obstacle auquel se heurtent non seulement les étrangers qui s'initient au grec moderne, mais aussi les Grecs, dès leurs études primaires. De très bonne heure, en effet, le petit Hellène doit se familiariser, même pour la désignation des objets les plus usuels, avec des mots et des formes différents de ceux qu'il emploie journallement. Il poursuit cet apprentissage durant toutes ses années d'école et entre ainsi progressivement en possession d'un double système lexicologique et grammatical, de deux idiomes, apparentés sans doute, mais cependant nettement distincts et dont les éléments interchangeable sont relativement peu nombreux* » (Pernot 1918 :1). Je reproduis ici cette longue citation pour établir dès à présent le parallèle avec le Maghreb où le même problème se pose aux apprenants pour qui la langue de scolarisation est différente de leurs langues de socialisation, c'est-à-dire l'arabe algérien et les différentes langues berbères. J'y reviendrai en traitant du plurilinguisme à l'école et où l'inégalité entre les langues charrie le plus de préjudices.

Pour revenir au Maghreb, et dans un article publié en 1930, William Marçais décrit l'arabe comme un monstre à deux têtes, une métaphore sur laquelle on pourrait s'attarder mais à propos de laquelle, à notre sens, il ne serait pas très intéressant de polémiquer, les études sur le savoir colonial ayant été abordées ailleurs (Lucas & Vatin 1975). Ajoutée au contexte de l'époque, l'argumentation de l'auteur décrit une situation critique qui pose un problème dépassant le cadre de la linguistique pure pour devenir un problème de civilisation. Pour finir, l'auteur voit la solution au problème diglossique de l'Algérie dans le choix de la langue française. Bref, pour William Marçais : « *la langue arabe se présente à nous sous deux aspects sensiblement différents : 1. Une langue littéraire dite arabe écrit (c'est le terme que nous adopterons) ou régulier, ou littéral, ou classique, qui seule a été partout et toujours écrite dans le passé, dans laquelle seule aujourd'hui encore sont rédigés les ouvrages littéraires ou scientifiques, les articles de la presse, les actes judiciaires, les lettres*

privées, bref tout ce qui est écrit, mais qui, exactement telle qu'elle se présente à nous, n'a peut-être jamais été parlée nulle part, et qui dans tous les cas ne se parle aujourd'hui nulle part ; 2. Des idiomes parlés, des patois tantôt assez proches, tantôt visiblement éloignés les uns des autres, dont chacun n'a jamais été écrit, dont la fixation scripturale a valu aux orientalistes qui l'ont tentée les sarcasmes indignés du monde arabe, dont les gens peu cultivés eux-mêmes s'efforcent de s'éloigner dans leurs correspondances, mais qui, partout, et peut-être depuis longtemps, est la seule langue de la conversation dans tous les milieux populaires ou cultivés. » (Marçais 1930 : 401). Cet exposé laisse apparaître clairement l'aspect dichotomique sur lequel l'auteur insiste, un aspect qui est présenté comme problématique dans la mesure où la langue officielle n'est pas pratiquée à l'oral et la langue du peuple n'est pas écrite. On retrouve un peu cette idée toujours d'actualité qu'ont certains locuteurs des politiques surtout et parfois même des chercheurs, de justifier la diglossie par ses effets¹.

Que cette version de la réalité linguistique du Maghreb ait été reproduite par d'autres acteurs durant la période coloniale, la chose paraît normale, mais ce qui l'est moins, c'est quand cette logique d'argumentation qui soutient cette vision continue d'être entérinée par des linguistes contemporains, chose que relève Djamel Eddine Khoulloughli dans son article de 1996 cité en référence. D'autres modèles diglossiques, plus contemporains, seront également appliqués au Maghreb, il s'agit de la théorisation de Charles Ferguson.

12.1. Le concept de diglossie confronté au terrain maghrébin

L'application au Maghreb du concept de diglossie par William Marçais en 1930 ne doit pas faire oublier une longue tradition d'entérinement d'un rapport *langue vs dialecte* qui se donne à lire dans les manuels datant de l'époque coloniale. Étudié dans la perspective de la découverte scientifique

¹ Le fait que la langue « A » soit privilégiée par rapport à la langue « B », débouche, entre autres conséquences, sur le fait que la langue « A » soit consignée au registre oral et qu'elle n'accède pas « officiellement » au registre écrit. Quand la question est posée de savoir pourquoi « B » n'accède pas, par exemple, à l'écrit, les enquêtés répondent que ce n'est pas une langue écrite. On dira ici que la diglossie est justifiée par les effets qu'elle a elle-même produite (par l'action de l'histoire ou par la décision et le choix des hommes).

de l'Algérie, la langue arabe a posé problème dès les premières années de la colonisation aux différents missionnaires, maîtres, instituteurs et autres agents de l'administration française chargés de concevoir des manuels d'enseignement de la langue arabe ou des essais de grammaire. Le problème majeur est celui du choix de la langue/ variété à enseigner/ L'arabe standard ou bien l'arabe algérien/ maghrébin dit à l'époque « vulgaire ».

Les représentations dont il fait l'objet sont hétéroclites, la variété n'a pas été facilement admise (Larzul 2013), son hétérogénéité a donné lieu à des réflexions qui reproduisent la vision française qu'avait l'élite des notions de « langue » opposée à celle de « dialecte » mais aussi à des positions progressistes posant la nécessité de l'enseigner afin d'atteindre aux objectifs liés à la connaissance de l'Algérie par le colonisateur pour que ce dernier affermis sa mainmise sur les populations. Cette posture opposant parfois la langue dite littéraire à celle dite vulgaire, inspirée par le rapport qu'avaient les Français aux patois de France, interpelle dans la mesure où elle sera encore reconduite de nos jours dans le discours francophone sur les langues en Algérie¹. Le développement des travaux en dialectologie va conforter cette position dont va hériter plus tard la sociolinguistique française et maghrébine. La question mérite un développement plus poussé qui fera l'objet d'une autre publication.

12.2. La remise en question du modèle fergussonien

C'est donc Charles Ferguson qui institua le concept dans son article « Diglossia » en 1959. Ce qu'il appellera variétés hautes et variétés basses seront soumises à une répartition fonctionnelle. Différents domaines d'usage sont ainsi énumérés. Les premières sont considérées comme supérieures et les secondes comme inférieures. Pour les variétés dites hautes, il énumère, en guise de critères permettant la description de son usage en société : « sermon religieux », « discours politique », « conférence universitaire », « informations radio », « éditorial journalistique », « poésie ». Pour les variétés dites « basses », elles sont, d'après Ferguson, en usage dans : « les instructions

¹ Cette attitude vient renforcer la vision plus ancienne de la tradition arabe par rapport à tout ce qui s'écartait de la norme « fūsha ».

à des domestiques ou à des employés », « lettre personnelle », « conversations avec amis ou collègues », « feuilleton radio », « commentaire politique satirique », « littérature populaire ».

A partir de ces critères, il définira la diglossie comme étant « une situation linguistique relativement stable dans laquelle, en plus des dialectes premiers de la langue (qui peuvent comprendre un standard ou des standards régionaux), il existe une variété superposée très différente, rigoureusement codifiée (souvent plus complexe du point de vue de la grammaire), qui est le support d'un recueil imposant et considérable de textes littéraires, provenant d'une époque antérieure ou d'une communauté linguistique étrangère, qui est largement apprise par le biais de l'école, et qui est utilisée pour la plupart des textes écrits et des discours formels, mais qui n'est jamais utilisée- dans quelque segment de la société- pour une conversation ordinaire » (Traduction de 1982: 22). Ce classement impliquant des langues génétiquement apparentées sera repris par John Gumperz (1962) et Joshua Fishman (1972) et appliqué à d'autres situations linguistiques où les langues en présence ne sont pas toujours apparentées.

Joshua Fishman « reprend le problème en élargissant la notion de diglossie. Il distingue d'abord entre le bilinguisme, fait individuel, qui relève de la psycholinguistique, et la diglossie, phénomène social » (Calvet 2013 : 37). Il décrit quatre situations de diglossie : **1/ bilinguisme et diglossie** : c'est le cas des contextes où les locuteurs sont bilingues, pratiquant deux langues en présence. En Algérie, par exemple, dans les régions berbérophones, deux langues¹ au moins sont pratiquées: une langue berbère et l'arabe institutionnel. **2/ bilinguisme sans diglossie** : cette situation caractérise les communautés où les sujets pratiquent deux langues ou variétés de langues, mais sans qu'il n'y ait de hiérarchisation entre les deux et sans qu'elles ne soient réparties en fonction d'usages spécifiques. C'est le cas de pays comme les États-Unis où l'espagnol est présent aussi bien que l'anglais dans certains Etats. Joshua Fishman dit que cette situation est

¹ Notamment chez les publics scolarisés. Le français est, pour des raisons socioculturelles, historiques et politiques, langue seconde dans des régions comme la Grande Kabylie et la Petite Kabylie. En réalité, la situation est complexe dans la mesure où l'arabe algérien et le français sont présents également dans les échanges.

instable, transitoire, on y passe de la diglossie à un autre type de fonctionnement linguistique au niveau de la communauté. **3/ diglossie sans bilinguisme** : il s'agit des situations dans lesquelles il y a une « variété haute » et une « variété basse » ou bien deux langues, mais les deux sont pratiquées par des groupes différents pouvant former des classes sociales distinctes et hiérarchiques. Au Maghreb, par exemple, l'arabe institutionnel est la langue officielle, dominante mais elle n'est pas pratiquée par la population non-scolarisée qui, elle, pratique les langues maternelles que sont l'arabe maghrébin et les langues berbères. Dans son histoire le Maghreb a connu de telles situations à chaque fois que la région a été colonisée, il s'agit souvent de périodes transitionnelles. **4/ ni diglossie ni bilinguisme** : c'est une situation de plus en plus rare dans le monde où seule une langue est utilisée. Louis-Jean Calvet écrit que « *cette situation n'est imaginable que dans une toute petite communauté* » (Calvet 2013 : 38). La langue des Pirahãs d'Amazonie illustre parfaitement cette situation. En outre, elle a des particularités étonnantes qui font d'elle une exception à la grammaire universelle de Noam Chomsky. En effet, le pirahã est une langue où des/les mots pour dire les chiffres et les couleurs n'existent pas (Chevalier 2010).

Outre le concept de bilinguisme auquel il a été comparé, d'autres types de diglossie ont été évoqués : diglossie enchâssée ; diglossie juxtaposée, triglossie, tétraglossie, polyglossie (Mackey 1989 : 13), shizoglossie (Prudent 1981 : 22). Ces différentes dénominations s'expliquent par la nécessité qu'éprouvaient certains linguistes de préciser la notion et de la faire correspondre à la complexité des situations linguistiques. Mais ce sont les critères définitoires de *stabilité* et de *durée* posés par Charles Ferguson qui feront valoir au modèle des critiques mettant en cause son caractère rigide alors que la réalité du terrain est présentée comme étant plus dynamique et évolutive. C'est le cas de la Grèce où la dhimotiki s'est imposée jusqu'à remplacer la katharévoussa dans les domaines qui lui étaient acquis auparavant. William Mackey évoque les cas de la Tunisie et du Maroc : « *En Tunisie, par exemple, il y avait la répartition des fonctions du français à côté de celles de l'arabe dialectal et de l'arabe classique* » (Mackey 1989 : 13), pour le Maroc : « *il y avait l'arabe classique, l'arabe moderne, le français et aussi la langue*

autochtone, le berbère » (Idem), la situation dans les deux pays se présente comme polyglossique.

Concernant le Maghreb, l'aspect figé du modèle a été soulevé par Khaoula Taleb Ibrahim. Voici sa position : « (...) nous avons rompu avec les descriptions habituelles de la situation algérienne en termes de bilinguisme et de diglossie et tenté de montrer l'inopérance de ces schémas classiques en insistant sur la nécessité d'analyser cette situation d'un point de vue dynamique pour faire apparaître le caractère évolutif, fluctuant, et même conflictuel des relations existant entre les idiomes en usage telles que définies par certains courants de la linguistique contemporaine » (Taleb Ibrahim 1997 : 20). Cette description de la répartition fonctionnelle des langues est qualifiée de statique car figeant le réel sociolinguistique, et ce même si Sonia Branca-Rosoff relativise la classification et précise que « cette définition a bientôt paru étroite à d'autres chercheurs (peut-être à cause d'un malentendu : la conception de Ferguson est semble-t-il surtout historique, alors que ses lecteurs l'ont prise pour une typologie) » (Branca-Rosoff in Boyer 1996 : 19). Pour revenir au cas du Maghreb, Khaoula Taleb Ibrahim rejoint les analyses de l'école occitano-catalane qui évoque des « fonctionnements diglossiques » (Lafont 1975 : 509) en mettant l'accent sur d'autres aspects susceptibles d'influencer les rapports hiérarchiques entre les langues par les effets sociaux de « la force des représentations » (Bourdieu 1982 : 135), d'où l'importance pour comprendre le réel d'« inclure le réel dans la représentation du réel » (Idem : 136). Cette approche a été celle des chefs de file de la sociolinguistique catalane ainsi que je l'ai souligné plus haut.

Khaoula Taleb Ibrahim, pour expliquer son point de vue sur l'application au Maghreb de la notion fishmanienne de diglossie, avance qu'« une description statique signifiant à chaque idiome sa place nous paraissait d'autant plus inopérante qu'elle occulte une dimension importante qui est celle des représentations des locuteurs, de leurs attitudes et rapports qui mettent en valeur l'importance du pouvoir symbolique des langues » (Taleb Ibrahim 1997 : 20). Ce sont ces éléments-là qui participent de la fluctuance des rapports entre les langues. Ces rapports apparaissent comme figés dans le modèle élaboré par les linguistes nord-américains. Sur le plan de la conceptualisation, cette vision s'apparente à une classification des faits de langue

qui consolide l'inégalité des statuts et des fonctions entre différentes langues. Khaoula Taleb Ibrahimy évoque, à cet effet, la tradition grammaticale arabe qui a établi une opposition entre la langue de l'élite et celle des masses.

**TD: « Sur quelques approches de la réalité
sociolinguistique arabe »
(Kouloughli, DJ- E)**

« La littérature technique relative à la situation sociolinguistique du Monde arabe contemporain s'étend sur plus de soixante ans et son recensement exhaustif représenterait à lui seul un grand nombre de pages de bibliographie. Nous nous proposons ici d'effectuer un survol sélectif de cette littérature avec pour objectif essentiel de mettre en lumière les principales approches de cette situation, et les objections qui leur ont été opposées¹.

Les approches en termes de diglossie

Lorsque William Marçais (1930) introduit, pour la première fois dans les études arabes, le terme de « diglossie » pour caractériser la situation linguistique du monde arabe, il le fait dans un contexte lourdement grevé par les intérêts coloniaux français au Maghreb. En effet, en cette année 1930 où l'on fête le centenaire de la présence française en Algérie, parler de l'arabe ne procède pas, pour l'arabisant français, d'une simple motivation scientifique : il s'agit avant tout de faire valoir que cet « idiome sémitique affligé d'une incurable diglossie » ne peut prétendre à aucun rôle dans l'avenir culturel et politique de l'Algérie, voire du Maghreb. Le ton de l'article de Marçais, violent, polémique, insultant même, ne laisse guère subsister de doute quant à ses intentions, au point qu'il paraît aujourd'hui difficile d'admettre, à sa lecture, qu'il faille le considérer comme la première pièce à verser au dossier de l'étude, scientifique de la réalité sociolinguistique arabe moderne.

Cependant, si les articles de Marçais se singularisent par un ton acerbe qu'éviteront des auteurs plus modérés, la structure générale de son argumentation sera, quant à elle, longtemps reprise et développée dans la tradition arabisante française. C'est ainsi, par exemple, que G. S. Colin (1945), dans sa contribution à l'ouvrage *Initiation au Maroc*, consacrée aux parlers du pays, écrit : « Comme dans tout le monde arabophone, la langue arabe se présente au Maroc sous deux

¹ Le même auteur pourra être cité plusieurs fois si son travail recoupe plusieurs des approches présentées.

aspects : l'arabe classique et l'arabe dialectal. L'arabe dialectal est le seul qui soit parlé. Quant à l'arabe classique; plus ou moins connu des seuls lettrés, il est l'unique langue qui soit normalement écrite, mais ce n'est qu'une langue écrite. » (Op. cit. p. 240)

Puis, après une analyse visant à montrer que cet état des choses constitue une « situation critique, qui pose un problème dépassant le cadre de la linguistique pure pour devenir un problème de civilisation » (op. cit., p. 241), l'auteur en arrive à la conclusion suivante ; « Ni l'arabe classique ni l'arabe vulgaire ne semblant permettre actuellement de résoudre à eux seuls le problème linguistique marocain, une troisième solution se présente : la *diffusion du français*, et son emploi par les Marocains comme langue de culture. » (op. cit., p. 244 ; italiques de l'original)

Il faudra attendre les années soixante pour voir certains arabisants français¹ envisager que la diglossie ne soit pas le seul avenir possible du monde arabophone : ainsi G. Lecomte (1960, p. 457) écrit-il : « Avec les progrès de la scolarisation, la diffusion de la presse et surtout peut-être de la radio, les dialectes pourraient se rapprocher de l'arabe littéral qui, lui-même, en se simplifiant, deviendrait plus accessible à la masse. »

Peut-être d'ailleurs ne faut-il pas réduire le point de vue « diglossique » des arabisants français à n'avoir été dicté que par des considérations politiques. Il est en effet plausible de supposer qu'une situation de diglossie « pure et dure » a sans doute caractérisé les régions du monde arabe les plus attardées culturellement, et qu'une analyse en ces termes a donc constitué un assez bon modèle de la réalité sociolinguistique du Maghreb du début du siècle, surtout dans les campagnes.

En tout cas, lorsqu'en 1959 le grand linguiste américain Ferguson publie dans la revue *Word* son célèbre article sur la diglossie, on peut difficilement le soupçonner d'être mû par des mobiles idéologiques. Or le monde arabe y figure, aux côtés de la Grèce et de Haïti, comme exemple paradigmatique d'aire linguistique structurée par une situation diglossique.

(...)

¹ Précisons que cette caractérisation vaut surtout pour les arabisants français « basés » au Maghreb. Dès les années trente, un arabisant comme Jean LECERF, qui connaissait bien l'Orient arabe, donne de la situation linguistique arabe une vision très différente (cf. par exemple LECERF, 1933).

A priori, et à partir d'une vue un peu schématique de la réalité sociolinguistique du monde arabe, on peut être tenté d'admettre que l'on y a bien affaire, en effet, à une situation qui cadre parfaitement avec la définition de Ferguson. Pourtant, une lecture attentive de l'article montre que son auteur lui-même n'est pas passé à côté d'éléments susceptibles de mettre en question la simplicité « bipolaire » de son schéma. C'est ainsi que, discutant les aspects dynamiques des situations de diglossie, il écrit (*op. cit.* p. 433) : « Les tensions communicatives qui apparaissent dans la situation de diglossie peuvent être résolues par l'usage de formes intermédiaires de la langue, relativement non codifiées et instables (comme la *mikti* grecque, *al-lughā al-wusta* de l'arabe ou le créole de salon haïtien) ainsi que par des emprunts répétés de vocabulaire à la variété « haute » par la variété « basse ». En arabe par exemple, une variété d'arabe parlé fort utilisée dans certaines situations semi-formelles ou inter-dialectales possède un vocabulaire hautement classique mais avec peu ou pas de terminaisons casuelles, et certains traits de syntaxe classique, mais avec une base fondamentalement dialectale en morphologie et en syntaxe, et une adjonction généreuse de vocabulaire dialectal. »

Ainsi donc, le texte même qui fonde scientifiquement l'application du concept de diglossie à la description de la situation linguistique du monde arabe contemporain contient-il des éléments précis permettant de mettre en cause l'adéquation de ce concept à la réalité dont il prétend rendre compte.

Il ne faut donc pas s'étonner que, malgré l'impact considérable de cet article de Ferguson¹, des remises en cause et des contestations se soient manifestées très vite après sa publication.

Les approches « stratifiées »

La première contestation de l'approche bipolaire s'est manifestée dès 1960 dans un article de Haïm Blanc sur la « variation stylistique en arabe parlé ». Cet article se fondait sur

¹ Dans sa bibliographie générale de la linguistique arabe, BAKALLA (1983) recense plus de 30 références à l'entrée « diglossie » de son index. Mais la vogue de ce concept n'a pas complètement cessé depuis : ainsi, TALMOUDI (1984) qui, bien qu'il connaisse les travaux critiquant ce concept, estime qu'il s'applique de façon pertinente à la situation socio-linguistique du Maghreb.

l'analyse d'un corpus de conversations entre arabophones cultivés n'appartenant pas à la même aire dialectale, pour montrer que ce type de production linguistique met en jeu une gradation de styles ne pouvant se réduire au schéma binaire de Ferguson, et qu'en outre « c'est l'exception et non la règle de rencontrer un seul segment de discours suivi dans un seul de ces styles » (*op. cit.* p. 85). Blanc propose de distinguer dans ces productions linguistiques les cinq styles fonctionnels suivants ;

1. Classique standard
2. Classique modifié
3. Semi-littéraire ou dialectal relevé
4. Dialectal « koinésé »
5. Dialectal pur

Le passage d'un style à un autre résulterait de l'action de divers facteurs psychologiques (personnalité et état d'esprit du locuteur), sociaux (position par rapport à l'interlocuteur) ou thématiques (objet du discours). Linguistiquement, ces changements de styles s'effectueraient par le recours à des outils de « dé-dialectalisation » (*levelling devices*), voire de « classicisation » [*classicizing devices*].

Une autre tentative de proposer un modèle « stratifié » de la réalité linguistique arabe est celle de Sa'ïd Badawî (1973). Dans un ouvrage consacré aux « niveaux de l'arabe contemporain en Egypte », cet auteur présente, lui aussi, une stratification dans les cinq niveaux suivants :

1. Classique traditionnel (*fusha al turât*)
2. Classique contemporain (*fusha al-'asr*)
3. Dialectal cultivé (*ammīyyat al-mutaqqafin*)
4. Dialectal « éclairé » (*'ammīyyat al-mutanawwirin*)
5. Dialectal des illettrés (*'ammīyyat al-'ummiyyin*)

On observera que la problématique de Badawî, souvent rapprochée de celle de Blanc, en diffère en fait sensiblement : non seulement il n'est pas tout à fait indifférent de parler de « styles » dans un cas et de « niveaux » dans l'autre, mais en outre, un examen attentif des « strates » reconnues par l'un et l'autre modèle montre qu'elles ne se recouvrent ni par leur nature ni par leur contenu¹.

¹ À tout prendre, et tout en reconnaissant le bien-fondé des critiques faites aux modèles « stratifiés », nous considérons ta classification de BADAWI comme plus éclairante que celle de BLANC. Par exemple, on ne voit pas très bien, dans

Les approches stratifiées ont été assez sévèrement critiquées pour leur caractère arbitraire et impressionniste (cf. par exemple Meiseles, 1980, et Tarrier, 1991). L'argument le plus souvent invoqué contre le principe même de ces approches est que, rien n'interdit, si on les approfondit, d'aboutir à « un nombre inconnu de registres » (Meiseles, *op. cit.*, p. 122), à « un découpage infini de l'arabe » (Tarrier, *op. cit.*, p. 8).

Il faut croire cependant que ces modèles présentent un certain degré d'attraction, car des auteurs qui ne s'en réclament pas explicitement, voire même qui les critiquent, semblent les réintroduire subrepticement dans leurs analyses. Ainsi Salib (1979) fait état, à côté de ce qu'il appelle « Spoken Literary Arabic » (SLA), objet principal de sa description, d'un « Educated Colloquial Arabic (ECA) qui s'en rapprocherait par de nombreux traits, et qu'il distingue du simple « Colloquial Arabic » (CA). De même, Meiseles (1980), juste après avoir critiqué l'approche « stratifiée » « qui ne peut fournir une solution tenable » (*op. cit.*, p. 122) propose (p. 223) une division en « quatre variétés de l'arabe contemporain » qui se présente comme suit :

1. Arabe littéraire (ou standard)
2. Arabe sub-standard
3. Arabe parlé cultivé
4. Dialectes purs (ou basiques)

La rémanence de l'approche en termes de strates, même sous une forme affaiblie, nous paraît significative d'un besoin de l'esprit scientifique de reconnaître, dans une réalité qui semble présenter une variation continue, des zones de relative homogénéité donnant prise ne serait-ce qu'à un minimum de discrétisation...

le modèle de celui-ci, si le 3e niveau est un niveau modifié du dialectal ou du standard. De même, on ne comprend pas très bien ce que désigne le second niveau, ni même si le premier vise l'arabe standard moderne ou toutes les formes, y compris les plus conservatrices, de l'arabe standard (par exemple l'arabe des sermons religieux « soutenus »). Il se peut que cela s'explique par le choix de BLANC de ne considérer que la version « inter-dialectale » de l' « arabe médian ». Sa classification « tire » en effet nettement vers le « haut » les styles identifiés...

Les approches en termes de « continuum »

Les travaux d'El-Hassan (1977 et 1978) ont profondément marqué le champ des recherches en sociolinguistique de l'arabe. Ce chercheur montre de façon convaincante l'incapacité des modèles diglossiques et stratifiés à rendre véritablement compte de la réalité linguistique arabe, et notamment des productions linguistiques des arabophones cultivés. Amené à reconnaître, à côté de l'arabe standard moderne (acronyme anglais : MSA) et des dialectes, une variété qu'il baptise Arabe Parlé Cultivé (Educated Spoken Arabic, acronyme : ESA), il écrit : « MSA, ESA et arabe dialectal constituent un continuum. Ces variétés d'arabe ne sont ni discrètes ni homogènes ; au contraire, gradation et variation les caractérisent. »

L'introduction par El-Hassan du concept de continuum linguistique¹ dans le domaine des études arabes a constitué une sorte de révolution, à la fois parce qu'elle paraît constituer une rupture théorique très nette avec les problématiques « discontinuistes » précédentes, mais aussi parce qu'elle s'accompagne de l'importation des concepts et outils de la « linguistique variationniste » née dans la mouvance des travaux du sociolinguiste américain William Labov (cf. Labov, 1963, 1966 et 1970, par exemple).

Alors que les approches « discontinuistes » s'intéressent essentiellement à la caractérisation des variétés linguistiques en termes de traits spécifiques (phonologiques, morphologiques, lexicaux, syntaxiques), les approches « variationnistes » sont centrées sur la définition de « variables » linguistiques et l'étude de la manière dont ces variables sont réalisées par des locuteurs déterminés dans des situations déterminées².

A partir des travaux d'El-Hassan, de nombreux chercheurs ont adopté, éventuellement avec des modifications dans la démarche, l'approche variationniste. On citera notamment Sallam (1980), Owens & Bani Yasin (1991) et Tarder (1993).

¹ Le concept de « continuum linguistique » a été forgé dès le milieu des années trente par des sociolinguistes spécialistes de situations de créolisation.

² Une autre manière, peut-être plus claire, d'exprimer la différence d'approche serait de dire que le point de vue des discontinuistes est plutôt « macro-linguistique », alors que celui des variationnistes est plutôt « micro-linguistique ». Nombre de reproches que se font les uns et les autres relèvent de cette différence de point de vue...

Si les recherches « variationnistes » peuvent être caractérisées, comme on vient de le dire, par une certaine unité de méthode, il est plus difficile d'y trouver une unité d'objet d'étude. El-Hassan étudie, dans son travail de 1978, la variation des formes de démonstratifs dans la conversation d'arabophones orientaux cultivés et les classe selon une échelle dont les termes extrêmes sont les formes dialectales pures et les formes standard pures. Sallam (1979) étudie plutôt le phénomène syntaxique d'accord dans le syntagme nominal en « ESA » alors que dans son travail de 1980, il s'intéresse à la réalisation de variables phonologiques : le contraste de /q/ et de /g/ par exemple. Owens et Bani Yasin (1991) se montrent un peu plus éclectiques : à côté d'observations qui rappellent celles de leurs deux prédécesseurs, ils procèdent également à des tests où les sujets sont invités à classer des productions linguistiques en fonction de critères psycho-sociologiques pour identifier les valeurs associées à divers paramètres linguistiques¹. Quant à Tarrier (1993), il s'en tient à des paramètres phonologiques très étroitement définis et essaye d'en déduire le degré de contrôle des locuteurs étudiés sur les variables retenues.

Une seule conclusion générale se dégage de l'ensemble de ces travaux, à savoir que la fréquence d'occurrence des variables de prestige croît avec le degré de formalité de la situation de communication. Cette conclusion va dans le même sens que les résultats des travaux de Labov et, plus généralement, de tous ceux qui ont travaillé dans le cadre de la même problématique. ;

Il faut cependant souligner que les travaux variationnistes conduits jusqu'ici sur l'arabe pèchent systématiquement, à notre connaissance, par l'absence d'attention aux paramètres sociologiques permettant d'identifier de façon précise les locuteurs testés. Tarrier (*op. cit.*, p. 118) seul semble s'en rendre compte, qui écrit dans les conclusions de son travail : « Il est juste de se demander si ces renseignements sont suffisants ; par exemple, nous ne connaissons rien de précis de l'histoire sociale de chacun des intervenants, du milieu social dont ils sont issus, de leur cursus scolaire, universitaire et professionnel respectif,

¹ Ces techniques ont notamment été utilisées par LABOV et ses collaborateurs pour étudier l'anglais non-standard des Noirs et Porto-Ricains de New York.

de leur région d'origine, etc. Autant de renseignements qui seraient infiniment précieux pour toute réflexion sociologique.

L'absence de telles informations rend illusoire toute mise en évidence systématique de la « motivation sociale » (comme dirait Labov) de la variation linguistique et encore plus celle de la stratification sociale de la langue arabe aujourd'hui. Il est d'ailleurs probable qu'aucun variationniste ne se soit, jusqu'à présent, proposé un objectif aussi ambitieux. L'indigence des études sociologiques sur le monde arabe contemporain est peut-être responsable de cette absence de « conscience sociologique » des chercheurs en sociolinguistique de l'arabe.

(...)

Il faut cependant reconnaître que l'introduction du concept de « continuum linguistique » a constitué une rupture polémique utile dans l'approche de la réalité sociolinguistique arabe. Mais ce concept doit être clarifié. S'il signifie que l'approche polarisée de la réalité sociolinguistique arabe n'est pas adaptée aux faits et s'il vise à souligner que les productions linguistiques des arabophones (notamment cultivés) peuvent mobiliser, dans un seul et même discours éventuellement, les ressources de niveaux linguistiques extrêmement distincts et variés, alors ce concept est utile car il éclaire un aspect réel de la situation. Si, par contre, il est utilisé aux fins de faire valoir qu'il serait vain de rechercher dans le « continuum linguistique arabe » la moindre stabilité ni la moindre régularité qui autoriserait à parler de variétés relativement stables et caractérisables en tant que telles, alors ce concept est critiquable car contraire à ce qui fait le propre de toute approche scientifique d'un phénomène, à savoir la recherche de régularités et l'identification de « zones d'accrétion » caractérisées par une certaine stabilité. Sur ce point, nous considérons que Meiseles (1980, p. 121-122) a parfaitement raison de rappeler que « dans l'état actuel de l'arabe, une telle variation peut encore recouvrir des réalités linguistiques et sociales différentes, propres à des variétés linguistiques distinctes, dont les caractères diffèrent et dont les locuteurs distinguent les valeurs communicatives respectives. Ainsi, la délimitation de ces diverses variétés d'arabe et de leurs frontières est nécessaire non pas seulement pour des raisons

méthodologiques et les exigences de la description linguistique, mais aussi du point de vue de la réalité sociolinguistique. »

Djemaï-Eddine Kouloughli, « Sur quelques approches de la réalité sociolinguistique arabe », *Egypte/monde arabe*, Première série, 27-28 | 1996, mis en ligne le 08 juillet 2008, consulté le 20 décembre 2016. URL : <http://ema.revues.org/1944>

13. La description des faits linguistiques : En termes de variétés ou de continuum ?

Le modèle que proposera Khaoula Taleb Ibrahimy concerne les différentes variétés de l'arabe. Il se présente ainsi : « *l'arabe classique (AC), la surnorme par excellence. L'arabe standard (AS) (ou moderne chez certains), norme de standardisation de l'usage formel contemporain de la langue parmi les locuteurs qui en maîtrisent l'usage surtout à l'écrit. L'arabe substandard, essentiellement représenté par l'oral standard (...). L'arabe parlé des scolarisés ou Educated Spoken Arabic. L'usage le moins normé, les dialectes+koïnè (variété intermédiaire supplémentaire).* » (Taleb Ibrahimy 1997 : 70). Ce classement est inspiré des approches par continuum développées par les grammairiens et linguistes arabes. Un article intéressant leur a été consacré par Djamel Eddine Kouloughli (1996)¹. D'ailleurs, ce dernier attire l'attention sur le fait que Charles Ferguson lui-même, dans son fameux article Diglossia, par lequel il consacre la notion de diglossie dans le champ de la sociolinguistique, introduit des éléments relativisant la notion dans la mesure où il décrit la présence de « *formes intermédiaires* »². Il cite les approches stratifiées de Haim Blanc qui distingue cinq styles : « classique standard », « classique modifié », « semi-littéraire ou dialectal relevé », « dialectal koinésé », « dialectal pur ». Ces variations stylistiques dépendent de plusieurs facteurs : sociaux, psychologiques, thématiques, etc.

Pour l'Égypte, Saïd Badawi dégage plusieurs niveaux de langue : « 1. *Classique traditionnel (fusha al turât)* », « 2. *Classique contemporain (fusha al'-asr)* », « 3. *Dialectal cultivé (ammiyyat al mutanawwirin)* », « 4. *Dialectal « éclairé » ('ammiyyat al'-ummiyyin)* » (Kouloughli 1996). En sus des critiques qui leur ont été faites par rapport au nombre important de strates dégagées, et qui varient entre styles et niveaux, les dénominations du deuxième classement comporte une vision

¹ Un extrait de son article est reproduit en guise de TD à la fin de la première séance de ce chapitre.

² « *En arabe, par exemple, une variété d'arabe parlé fort utilisée dans certaines situations semi-formelles ou interdialectales possède un vocabulaire hautement classique mais avec peu ou pas de terminaisons casuelles, et certains traits de syntaxe classique mais avec une base fondamentalement dialectale en morphologie et en syntaxe, et une adjonction généreuse de vocabulaire dialectal* » (Ferguson cité par Kouloughli, 1996).

élitiste, notamment quand il s'agit de désigner le niveau des « cultivés » et des « éclairés ». Les dialectes sont répartis en deux niveaux : un premier niveau dit « *dialectal koinésé* » et « *un dialectal éclairé* », et un deuxième niveau, décrit comme un « *dialecte pur* » et « *dialectal des illettrés* » (Idem).

D'après Djamel Eddine Kouloughli, c'est l'apport d'El Hassan qui a été le plus important dans le champ des études linguistiques arabes. En effet, l'introduction du concept de continuum linguistique a « *constitué une sorte de révolution, à la fois parce qu'elle paraît constituer une rupture théorique très nette avec les problématiques « discontinuistes » précédentes, mais parce qu'elles s'accompagnent de l'importation de concepts et outils de la « linguistique variationniste » née dans la mouvance des travaux du sociolinguiste américain William Labov* » (Idem). Ce que El Hassan nomme arabe standard moderne et arabe parlé cultivé constitue un continuum que caractérisent « la gradation » et la « variation ».

Il importe de le rappeler à chaque fois que nécessaire, la situation linguistique est complexe au Maghreb. La stratification de la langue arabe est une approche des faits linguistiques qui les réduit à des variations issue d'une seule langue. La notion de continuum n'en reproduit pas moins cette vision. Ce qui pose problème dans cette approche, c'est ce qui est considéré comme dialecte, c'est-à-dire, pour le Maghreb, l'arabe algérien, tunisien, marocain ou le dit « maghribi » (Elimam 2002). Si on les considère sur le plan diachronique, il ressortira que ces langues ont connu une formation *in situ* et qu'elles ne dérivent pas de l'arabe classique ainsi que le suggère les stratifications et le continuum cités ci-dessus.

13.1. Approcher les langues en diachronie pour en comprendre la synchronie

Deux éléments me semblent importants qui conditionnent la pratique d'une sociolinguistique utile de par les problématiques qu'elle traite et pertinente de par les approches qu'elle adopte. L'objectif étant d'apporter des éléments de réponses et des solutions aux questions urgentes auxquelles sont confrontées nos sociétés, notamment celles des langues à l'école. Le premier élément consiste en l'approfondissement théorique et critique

des notions utilisées. Le deuxième sera le recours à l'interdisciplinarité, c'est-à-dire à toutes les sciences humaines et sociales ayant pour objet d'étude le Maghreb (histoire, sociologie, psychanalyse, anthropologie, ethnologie, etc.).

Le sujet maghrébin, être de langage et de paroles, gagne à avoir une connaissance de ce qu'il pratique au quotidien. Comme n'importe quelle composante de son identité, sociologique, politique, historique, religieuse, etc., la composante linguistique est une donnée importante à la connaissance de soi et de sa société, cette connaissance est d'autant plus impérative que cette région en mutation connaît des tensions et des crispations identitaires qui ne sont pas encore résolues, car non continuellement traitées par les chercheurs dans différents domaines et non prises en charge par les politiques.

Les langues sont des êtres vivants, naissant, évoluant, changeant, variant et survivant dans et par d'autres langues dans la mesure où elles sont portées et transmises par des générations de locuteurs. Les matériaux structurels, phonétiques, phonologiques, grammaticaux, prosodiques, syntaxiques, etc., sont les constituants -muables- qui entrent dans la composition et la recomposition des langues. Ces éléments peuvent être saisis en diachronie. Cette dernière étudie : *« l'évolution des faits linguistiques. Sont qualifiés également de diachroniques tous les faits considérés comme des éléments ou des facteurs d'un système en cours d'évolution, comme appartenant à des états différents de développement »* (Dubois 1994 : 142). L'étude diachronique, c'est également l'étude historique des faits linguistiques d'un point de vue sociolinguistique et non uniquement du point de vue de l'analyse de la structure interne de la langue.

Connaître l'histoire de nos langues, de leur formation et de leur évolution participe de la substantialisation de l'identité linguistique du sujet maghrébin laquelle contribue, à son tour, de la substantialisation des identités collectives : algérienne, tunisienne et marocaine. Connaître son histoire pour mieux gérer son présent et envisager son avenir, c'est aussi connaître l'histoire de ses langues, en saisir la dimension et la valeur historiques. Rares sont les études qui s'intéressent aux aspects diachroniques, ces derniers sont révélateurs de continuums à l'intérieur de nos sociétés maghrébines qui ont connu de

violentes ruptures et de brusques substitutions, et remettre en cause ces identités de substitution nécessite de la lucidité et de la scientificité. L'objectif est de ne pas céder aux tentations idéologiques de ces langues et de ces identités de rechange, elles peuvent s'avérer dangereuses et meurtrières. Connaître sa culture, ses langues est le meilleur moyen de s'affirmer pour résister aux érosions qui sont imposées à certains Etats fragilisés par des querelles identitaires, confessionnelles et autres.

13.1.1. Quelques aspects diachroniques à mettre en lumière

Affirmer la complexité et la variété des langues maghrébines sur un plan diachronique est important, mais encore faut-il étayer et approfondir cet aspect pour ne pas réduire l'idée à une simple expression à insérer dans des introductions en guise de phrase d'accroche dans des travaux scientifiques. Il s'agit aussi de ne pas fantasmer les faits linguistiques passés de façon à les faire correspondre à une vision idéologique ou politique du présent. Nous le savons depuis le Cours de Ferdinand de Saussure, il est vain de s'efforcer de remonter dans le temps quand les traces des langues se perdent, mais le faire quand c'est possible, permet d'envisager autrement le plurilinguisme historique des langues pour en comprendre les origines, les influences et l'évolution, mais des relents idéologiques contrecarrent ou corrompent parfois voire souvent cette position du chercheur.

Dans les recherches sur les langues berbères, par exemple, la description et l'analyse du dit « tamazight » ne s'accompagne que rarement de réflexions sur son contact avec les autres langues qui l'environnent. Les raisons sont liées à l'histoire de la revendication de la langue et de la culture berbères qui ont été réprimées parfois, par l'Etat algérien, dans le sang. Tue et reniée pendant à peu près quatre décennies¹, au profit de

¹ Je précise la durée car il ne faut pas confondre, comme c'est le cas dans plusieurs articles à tonalité militante, entre la négation politique du fait berbère - qui commence à partir de 1949 ou même un peu avant, la première crise berbériste- et le déni - involontaire-dont a fait l'objet ce même fait pendant des millénaires par ses propres locuteurs. (Voir à ce propos Mohand Akli Haddadou, *Guide de la culture berbère*, Paris-Méditerranée, 2000.)

l'arabe institutionnel et du français, les chercheurs préfèrent focaliser leurs études exclusivement sur le berbère, comme, peut-être, pour lui rendre justice, mais là aussi, faut-il le rappeler, cette tâche n'incombe pas au linguiste.

L'appellation même de « langues berbères », utilisée par Galand en 1885 (Cité par Chaker 1995), est critiquée par Salem Chaker qui insiste davantage sur l'unité de la structure grammaticale de ce qu'il appelle « les parlers berbères ». Afin d'appuyer ce fait, l'auteur avance : « *on ne doit pas oublier que les ensembles géo-linguistiques que forment les dialectes berbères actuels sont le résultat d'un processus historique de fragmentation d'une berbérophonie qui formait autrefois un continuum sur toute l'Afrique du Nord* » (Idem 1995). Ce qui ne doit pas être oublié ici relève d'une mémoire fantasmée vu que le début de la fragmentation géolinguistique de la zone berbérophone n'a jamais été déterminé, non pas parce qu'il n'existe pas, mais parce qu'il remonterait, s'il avait existé, à un moment de l'histoire que nous n'avons pas les moyens de situer. Emettre des hypothèses est tout à fait possible voire même utile pour tenter d'expliquer l'histoire de nos langues, mais rien ne permet d'avancer des certitudes et encore moins se servir de ces « certitudes » pour décider de l'avenir d'une langue ou de plusieurs langues et par ricochet de l'avenir linguistique de ses locuteurs.

Salem Chaker établit un distinguo entre les critères linguistiques, internes, et les critères sociolinguistiques, externes. Pour les premiers, il avance deux arguments : « *l'enchevêtrement intra-dialectal infini des isoglosses* » (Idem), et le second est : « *la variabilité intra-dialectale très grande même sur les points les plus centraux de la structure linguistique* » (idem). Des critères comme l'intercompréhension, la conscience de la variation et sa valeur pour les locuteurs relèvent, pour l'auteur, d'une approche sociolinguistique, et cette dernière pourrait charrier des considérations subjectives et idéologiques¹. Les arguments linguistiques semblent mieux convenir à un projet politique pan-berbère ou d'autonomie des régions berbérophones. D'ailleurs Salem Chaker avance : « *Qui pourra*

¹ « Si l'approche pluralisante (langues berbères) n'a pas de bases linguistiques probantes, c'est évidemment qu'elle se situe sur un autre plan : celui de la sociolinguistique. Et là, le débat est complexe et les appréciations peuvent diverger totalement ce qui veut dire qu'elles sont largement subjectives et/ou idéologiques ». (Chaker).

jurer qu'un Etat touareg est désormais inconcevable ? Qui pourra affirmer qu'un Maghreb « maghrébin » donc largement berbère ne succèdera pas au mythe du Maghreb « arabe » ? » (Idem). Il est légitime à ce stade de la question de se demander s'il est raisonnable, du moins sur le plan linguistique, de remplacer un mythe par un autre, car lorsqu'on parle de Maghreb « maghrébin », celui-là existe déjà, c'est une réalité, l'assertion « donc largement berbère » n'a pas de sens, à moins qu'elle suppose un « critère racial », ceci dans la mesure où « Tamazgha » n'existe que dans l'esprit de ceux qui la fantasment.

Un Maghreb maghrébin où sont réunies des entités marocaine, tunisienne et algérienne suffit, l'affubler d'un mythe nous fait retomber dans les mythifications à visée idéologique. Pour le reste il ne s'agit pas de recouvrer une identité perdue mais de prendre en charge ce qui existe déjà comme langues et cultures. Pour résumer, les considérations historiques sont importantes pour comprendre les faits linguistiques. Elles peuvent déterminer des aspects liés à la gestion politique d'une langue et son traitement sociolinguistique, mais ces mêmes faits de langue, et leurs locuteurs surtout, ne gagnent pas à être pris en otages en fonction de projets ou de projections dont les motivations sont essentiellement politiques. Si l'idée de l'unification du berbère fait son chemin, il est possible d'envisager une action dans ce sens mais cela doit intervenir à long terme. C'est le cas des autres langues maternelles que sont l'arabe algérien, marocain et tunisien.

Des éléments d'histoire nécessaires à la connaissance de l'évolution millénaire de cette langue sont méconnus des étudiants (Benali 2003) (Chachou & Bensekat 2016), ceci s'explique, d'une part, par le fait que cette langue ne fait pas l'objet d'un enseignement dans les départements de langues, et d'autre part, par le fait que le sujet attire très peu de chercheurs. Il en découle des raccourcis qui font dériver l'arabe maghrébin de l'arabe classique Il n'en serait qu'un état d'évolution « dégradé » d'une norme qui avait subi un processus de dialectalisation au Maghreb. Ce processus supposé « *présuppose l'unité antérieure* » (Dubois 1994 : 143) d'une langue devenue dialecte. Toujours selon la même source : « *une langue*

se dialectalise quand elle prend, selon les régions où elle est parlée, des formes nettement différenciées entre elles » (idem), mais comment se phénomène s'était-il produit au Maghreb et à quel moment? Ceci nous amène à parler de la question de la variation et les problématiques y relatives dans la recherche en sociolinguistique maghrébine.

**TD: « Des débuts des interrogations
sur le français en Algérie »
(Chachou, I & Bensekat, M)**

« L'Algérie entretient avec ses langues, et avec le français en particulier, des rapports complexes et toujours en évolution. En effet, depuis l'indépendance de l'Algérie en 1962 et après une présence de 132 ans, le français, langue d'ex colonisateur, possède un statut privilégié par rapport à toutes les autres langues en présence. Il faut dire que la langue française a profondément marqué l'inconscient de plusieurs générations d'Algériens en raison de la domination coloniale et, conséquemment, des diverses politiques linguistiques et culturelles mises en place dès les premières années de l'occupation.

Placé, depuis 1962, dans un rapport conflictuel avec la langue arabe (langue nationale et officielle), le français est désormais défini sur le plan institutionnel comme une langue étrangère. Toutefois, ce statut reste théorique dans la mesure où la situation linguistique se caractérise par une forte prééminence de l'usage de la langue française dans le pays, avec des variations suivant les zones géographiques (Temim 1998). L'étendue et la diversité des champs d'action de cette langue ainsi que son prestige semblent être les facteurs dynamisants et déterminants qui lui confèrent une position (informelle) dans la hiérarchie des valeurs et sur le marché linguistique algérien.

Les études élaborées posent d'ailleurs l'hypothèse d'un français local en construction depuis l'indépendance. On postule « *l'existence d'un français parlé et écrit distinct du français national* » (Morsly 1988). Ce qui sous-tend que le français fait l'objet d'une appropriation qui se traduit par l'apparition de particularités linguistiques. Ce sont ces particularités que les descriptions s'efforcent de mettre en évidence, empruntant pour cela une démarche qui consiste, le plus souvent, à repérer les écarts par rapport aux normes d'un français défini comme « *national* », « *central* » ou « *standard* ».

Dans la masse de ces travaux qui s'intéressent de façon plus ou moins ponctuelle ou générale aux différents niveaux de l'analyse linguistique, on retrouve dans ce qui est signalé comme des spécificités, des constantes qui, au-delà de

la variation propre à chaque région, peuvent donner une idée des éléments linguistiques communs susceptibles d'aider à identifier et à poser l'existence d'un « français algérien ». En effet, la dynamique sociolinguistique du français en Algérie témoigne de « *l'ancrage de cette langue parmi les emplois effectifs voire créatifs qui s'y développent au quotidien. Ils oscillent entre éclatement et métissage et transitent par l'intervalle des variations, elles mêmes intrinsèques au changement* » (Chachou 2011).

Ce mixage linguistique recouvrant de nombreux phénomènes issus des contacts des langues en présence est le sujet qui prête le plus à ambigüité : « *sabir franco-arabe* » (Taleb Ibrahim 1997 : 115), « *francarabe* » (Moatassim 1992 : 134), « *semilinguisme* » (Concept emprunté à El-Hedi Saada par Taleb Ibrahim 1997 : 167), « *demilinguisme* », « *analphabétisme bi(tri)lingue* », « *la mixoglossie* », « *schizoglossie* » (Miliani 2002 : 81, 94, 95), « *multilinguisme éclaté* » (Moatassim 1992 : 134), etc. Il importe de noter ici que « *La métaphore et la néologie utilisées ici ne rendent pas service à qui souhaiterait décrypter et comprendre le réel sociolinguistique du pays, de même que les dénominations approximatives employées ne permettent pas de cerner avec précision et d'identifier les pratiques effectives qui y sont en usage* » (Chachou 2012). Selon Abderrezak Dourari « *Ce sont [...] l'analyse et la conceptualisation des pratiques langagières effectives des Algériens qui constitueront les principes devant guider la reconstruction du champ de la pensée sociolinguistique algérienne et non pas les concepts issus de la description de situations particulières empruntées à d'autres sociétés* ». (Dourari 2002).

Les éclairages qu'apportent les travaux de Dourari Abderrezak portant sur les pratiques réelles des locuteurs plurilingues en Algérie, et qui rejoignent les réflexions menées et les constats établis par Dalila Morsly, Khaoula Taleb Ibrahim et Yasmina Cherrad-Benchefra, étaient l'occasion de montrer que s'aventurer hors de la classe conduit à rencontrer des formes langagières et conversationnelles non prévues dans le cadre scolaire et qui sont susceptibles d'heurter les normes habituellement admises et donc diffusées - voire imposées. Ces chercheurs ont été amenés à décrire en partie les pratiques sociales langagières algériennes : toute la question sera de savoir quelle autonomie leur est accordée par rapport à la norme de l'école où les pratiques linguistiques sont associées à un « français de France » ?

Ces travaux ont souligné à juste titre, que l'accent est implicitement mis par l'institution sur le «linguistiquement correct» (Dourari 2002 : 20) et le «linguistiquement dicible» (Idem). Cet intérêt porté exclusivement aux structures de la langue permet de « garder impensées les questions qui mettent en crise le discours déréalisé du pouvoir (et d'une certaine opposition) et de centrer l'intérêt sur la combinatoire linguistique» (Idem). C'est dans ce contexte intellectuel que l'on mesure toute la pertinence du point de vue de Khaoula Taleb Ibrahimy quand elle affirme : « La notion de pratique langagière marque une évolution dans la description linguistique et sociolinguistique car il ne s'agit plus uniquement d'analyser les règles internes au système linguistique qui organisent la compétence d'un locuteur idéal (...) ou de décrire les régularités structurales d'un corpus fermé de données (...), mais de s'intéresser à la diversité des locuteurs, à la diversité de leurs conduites». Elle ajoute : «L'étude de pratiques langagières permet de rassembler une somme d'informations et de renseignements sur la réalité sociolinguistique d'une société donnée, en ce sens elles font partie d'un ensemble plus important qui englobe toutes les pratiques humaines» (Taleb Ibrahimy 1995 : 120). Dans la présentation du numéro 17-18 de la revue *Insaniyat* (Taleb Ibrahimy 2002) consacrée à l'analyse des pratiques langagières des locuteurs algériens et maghrébins, Khaoula Taleb Ibrahimy insiste sur la nécessité de dépasser l'analyse idéologique au profit de la description des vraies pratiques¹, même si, nous le voyons pour les autres langues telles que l'arabe algérien et les langues berbères, l'évaluation du poids de l'idéologie n'est point superfétatoire. Aussi, dans le souci de broser un tableau de la configuration socio-langagière de la société à partir de situations de communication concrètes et variées, résume-elle cette notion de variation linguistique ou de pratiques langagières effectives autour des questions suivantes : « Que font-ils quand ils parlent ? Quand ils écrivent ? Quand ils chantent ? Comment se structurent, à travers leurs conduites langagières, leurs rapports à leur(s) langue(s) ainsi qu'aux normes linguistiques dominantes dans nos sociétés ? Comment gèrent-ils ou ne gèrent-ils

¹ « Nous voulions, avec ce numéro, sortir des sentiers battus de l'analyse sociopolitique et idéologique de la question pour aborder plus spécifiquement la manière avec laquelle se structurent les relations entre les faits langagiers et les faits sociaux (la société dans son ensemble) » (Taleb Ibrahimy 2002).

pas leur multilinguisme ? Quelles sont les stratégies de communication qu'ils mettent en œuvre ? Comment se structurent-elles ? Quelle est la place qu'occupent les phénomènes de contact de langues dans leurs pratiques et leurs stratégies ? Y-a-t-il des indicateurs des stratifications sociales dans les comportements langagiers des locuteurs algériens ? Elle souligne en outre que « Les locuteurs algériens ont en commun la possibilité d'user d'une gamme de variétés qui constituent leur répertoire verbal ». Khaoula Taleb Ibrahim met en évidence leur capacité à se mouvoir dans leur répertoire verbal en exploitant toutes les facettes ainsi que leur liberté souvent marquée d'impertinence à l'égard des normes imposées. Ces pratiques semblent *de facto* dénoter le déplacement vers une nouvelle acception de la Norme qui ne serait plus imposée mais qui s'apparenterait à une « norme de compréhension, de possibilité de transfert entre les langues, norme d'échange, norme-crédation, norme-interaction, norme-ouverture, norme-mobilité, norme plurielle, riche de la diversité de ce pays ». (Taleb Ibrahim 2002).

Concernant le contexte d'enseignement/apprentissage, on observe que cette problématique pose la question du rapport entre la norme et le français à enseigner en Algérie.

Cette question de la norme a interpellé les spécialistes qui se sont intéressés particulièrement à l'aspect « normatif » lié à toutes les facettes de l'enseignement. Le poids des normes – au sens le plus large : linguistique, culturelle – est-il si important dans un cours de langue ? Quelles sont ses conséquences dans la réalisation des cours mais aussi dans les manuels de langue, dans l'appareil pédagogique de l'enseignant ? Quelle place donner à la variation ? *Quel français enseigner ?* La question n'est pas si anodine que cela. Elle invite l'enseignant à réfléchir à la base même de son enseignement dans un monde plus global que jamais.

Ces réflexions ont montré qu'une gestion linguistique soumise à la norme et un intérêt porté aux structures et à la combinatoire de la langue ne permet guère de prendre en considération les liens entre la (les) langue(s) et la société. C'est ce que souligne Attika-Yasmine Kara par rapport au contexte d'enseignement : « Dans la politique linguistique algérienne et dans l'enseignement, ni le statut des langues en présence, ni la variation sociolinguistique et donc les pratiques langagières réelles des

apprenants, ne sont prises en compte. C'est la norme qui est largement ancrée dans la tradition de l'enseignement algérien que ce soit pour l'enseignement de l'arabe ou des autres langues étrangères, ce qui complexifie l'enseignement/apprentissage de ces langues, provoque des problèmes à tous les niveaux de l'éducation et des déperditions non sans conséquences sur l'acquisition du savoir pluridisciplinaire ». (Kara 2010 :85). Dans le cadre de certains de ses travaux, Attika-Yasmine Kara a mené une réflexion autour des enjeux de la variation sociolinguistique comme pratique d'enseignement/apprentissage des langues. Elle montre que la prise en compte de la variation sociolinguistique est une donnée incontournable pour une « parfaite intégration professionnelle des diplômés » (Kara 2010), ceci dans le mesure où les productions linguistiques plurilingues sont présentes dans le contexte algérien, aussi bien en milieu social qu'en milieu d'apprentissage. Dans ce cadre, c'est le centrage sur l'apprenant qui fait reconnaître le fait que l'apprentissage est la constitution d'un réservoir langagier composite dans lequel toutes les capacités linguistiques trouvent ou trouveront leur place.

Au-delà de cette question de norme, on a postulé l'existence d'un « français parlé d'Algérie » (Queffélec et al. 2002) (Bensekat 2012) ou d'un « français parlé en Algérie » (Morsly 1983) (Cherrad-Bencheфра 1992). Le premier étant « encore non reconnu et sans statut, mais qui serait à décrire et affirmer, dans une optique variationniste qui dépasse le seul cadre algérien » (Bensekat 2012 : 142). A ce propos, Yasmina Cherrad note que « la rencontre entre les langues et le français produit une parole émaillée de toutes sortes de modifications à divers niveaux : (phonologique, syntaxique, sémantique), cette création repose globalement sur les potentialités offertes par les systèmes linguistiques en présence ». Il s'agit tantôt du français académique qui jouit d'une certaine co-officialité aux côtés de l'arabe institutionnel, et tantôt du français parlé d'Algérie. Elle souligne que « L'apprenant puise dans son vécu les éléments et les relations qu'ils entretiennent entre eux, et c'est à partir de toute cette expérience qu'il va construire son système de référence...la vie courante lui ordonne de s'approprier les habitudes sociolinguistiques et culturelles qui lui sont propres et qui sont pour le français déterminées par cette norme endogène qu'est le FPA (le français parlé en Algérie) ». (Cherrad-Bencheфра 2002 : 125).

Face à cette situation, Mohamed Miliani propose deux scénarii de gestion aux décideurs : Le premier consisterait en une « *prise en charge réelle par un aménagement linguistique harmonieux qui se baserait sur un bilinguisme actif pour ne pas avoir à subir les affres d'une unilingualisation déstructurante* » (Miliani 2002 : 94). Le second résiderait dans le fait « *qu'en tant que communauté linguistique particulière, les Algériens développent l'autre norme qu'ils sont en train de créer et d'enrichir de manière progressive et quotidienne* » (Idem).

En effet, dans la continuité des travaux sur la didactique des langues et le plurilinguisme en Algérie, la recherche scientifique universitaire devrait proposer une réflexion sur l'enseignement/apprentissage des langues, dans une perspective sociodidactique et une optique variationniste, qui met au premier plan les liens entre l'espace de la classe et les autres espaces sociaux. Ceci l'amènerait à s'interroger sur les relations entre la situation sociolinguistique plurilingue de l'Algérie et les modalités effectives d'enseignement/apprentissage du français. Il est important également d'apporter quelques pistes de réponse de savoir par quels types de rapport sont reliés le plurilinguisme et les situations où il se développe, ainsi que la nature des rapports entre l'enseignement des langues et les pratiques langagières de leurs usagers, de savoir vers quel type de socio-didactique des langues et des usages langagiers en situation plurilingue ces rapports peuvent-ils nous guider. Il s'agit de montrer comment les répertoires plurilingues des apprenants (arabe algérien, français algérien) peuvent à la fois jouer favorablement sur les apprentissages et constituer une reconnaissance, dans l'institution scolaire, de la variété «algérienne» du français.

Ces propositions/interrogations ne sont pas seulement didactiques, car elles ouvrent un horizon de possibles : une école qui ne serait plus l'espace d'application des politiques linguistiques, mais son inspiration ; l'école comme médiation entre les pratiques linguistiques réelles et les instances de pouvoir, espace de re-création des savoirs plus que d'exécution de consignes. Un nouveau contexte pour l'enseignement se dessine alors, dû à une mutation des représentations qu'il véhicule, à des définitions notionnelles qui « bougent »,

entraînant une approche variationniste des langues et une prise en compte des ressources langagières des élèves. »

Chachou I & Bensekat, M, (2016) : *Le traitement de la variation linguistique dans les travaux universitaires sur les langues pratiquées en Algérie : cas de quelques positions de recherche*, SHS Web of Conferences, 2016, 5ème congrès Mondial de Linguistique Française, CMLF, Paris, 15 pages. Lien vers la publication : http://www.shs-conferences.org/articles/shsconf/pdf/2016/05/shsconf_cmlf2016_13002.pdf

CHAPITRE 5

LA VARIATION SOCIOLINGUISTIQUE : PROBLEMES D'IDENTIFICATION DES VARIETES DE LANGUE

Ce chapitre est consacré à la question de la variation linguistique et aux problèmes en relation avec l'identification des variétés linguistiques souvent mal nommées car mal conceptualisées. Le premier point consiste en un rappel des principaux types de variation linguistique ainsi que définis par Jean Dubois (Dubois éd.1994): les variations diachronique, sociale et géographique. Le développement de ces notions dans le cadre de disciplines plus récentes comme la sociolinguistique urbaine a permis leur évolution par leur adaptation au milieu urbain, par exemple, après qu'ils aient été longtemps confinés au domaine de la dialectologie -rurale-.

Le deuxième point traite de la variation dans le cadre de la sociolinguistique variationniste. Quatre types de variations seront présentées : diachronique, diatopique diastratique et diaphasique. Ces dernières sont reliées depuis les travaux des linguistes nord-américains à des considérations ethno-sociolinguistiques qui en expliquent les motivations. Au Maghreb, l'étude de la variation en synchronie intéresse davantage les chercheurs que la variation en diachronie pour les raisons citées dans le précédent chapitre.

Les distinctions entre des notions comme « langue » « dialecte » et « variation linguistique » ont fait l'objet des troisième et quatrième points. Il s'agissait de montrer que ces désignations n'obéissent que rarement à des critères scientifiques de classement, et que l'établissement de ces critères n'est pas sans relation avec la formation du chercheur, qu'elle soit scientifique ou idéologique. Au Maghreb, la question est capitale dans la mesure où la compétence linguistique qu'ont les locuteurs de leurs langues effectives est

tributaire de l'importance que les chercheurs accordent ou non à ces langues.

Les deux derniers points se rapportent au concept de « communauté linguistique ». Un rappel des principales définitions théoriques a été nécessaire pour en comprendre le fonctionnement. Aux éléments liés à la participation à une norme commune (Labov 1976) et à l'intensité de la communication (Fishman 1971) qui présideraient à la constitution d'une communauté linguistique, John Gumperz insistera sur l'importance des échanges rituels et interactifs, ce qui aboutit à la formation de ce que Philippe Blanchet appelle « *une communauté ethno-sociolinguistique* » (Blanchet 2000).

Les deux travaux dirigés proposés dans ce chapitre sont des textes théoriques. Le premier consiste en un rappelle des différents types de variations sociolinguistiques, il est extrait d'une thèse de doctorat de Liliane Vosghanian sur la langue arménienne. Le second est coécrit par Carmen Garabato et Alexia Kis-Marck, il se présente sous forme de synthèse critique des définitions du concept de « communauté linguistique » par les pionniers fondateurs de la sociolinguistique. Ces deux extraits servent de consolidation et de compléments théoriques aux données du cours.

14. La variation sociolinguistique : son traitement et ses implications

14.1. Autour de la question de la variation

La variation linguistique est un processus intrinsèque à la formation et à l'évolution des langues. La variation est à la fois diachronique et synchronique. D'après le dictionnaire de Jean Dubois : « *on appelle variation le phénomène par lequel, dans la pratique courante, une langue déterminée n'est jamais à une époque, dans un lieu et dans un groupe social donnés, identique à ce qu'elle est à une autre époque, dans un autre lieu, dans un autre groupe social* » (Dubois : 504). Il ressort de cette citation trois types de variation : **1/une variation diachronique** qui remonte aux travaux en linguistique comparée et historique et qui se poursuivent jusqu'à nos jours, notamment dans le domaine de

la lexicologie et de la lexicographie. **2/ une variation sociale**, elle fait l'objet des travaux en sociolinguistique et plus particulièrement en sociolinguistique variationniste. **3/ une variation géographique** : cette dernière a motivé les recherches en dialectologie traditionnelle -se pratiquant en milieu rural- et la dialectologie urbaine influencée par les méthodes de la sociolinguistique générale (Thomas 1995) et urbaine plus récemment.

Notons cependant qu'une interdisciplinarité caractérise ces tendances qui ne fonctionnent pas isolément les unes des autres mais se complètent, les unes empruntant leurs méthodes et concepts aux autres. Dans le vaste domaine, par exemple, de la sociolinguistique, des recherches en sociolinguistique urbaine se sont développées qui ont emprunté leurs méthodes à la géographie sociale et à la dialectologie. Thierry Bulot évoque « *une sociolinguistique de la spatialité* » (Bulot 2006) (Bulot & Veschambre 2006) qui considère la ville comme « *un espace énonciatif* » (Baggioni 1994). La variation sociale peut être analysée également du point de vue de la sociolinguistique historique qui pourrait, à son tour, être articulée à l'analyse du discours et au contexte d'énonciation ou de production. Plus généralement, la variation linguistique affecte tous les constituants de la structure de la langue : phonétique, morphologique, lexical, syntaxique, sémantique, etc., même si la partie la plus exposée à la variation et au changement demeure le lexique dont la rapidité est plus importante que celle des autres composants comme la syntaxe et la grammaire ou encore la morphologie.

D'un point de vue sociolinguistique, la variation s'apparente à des stratégies de communication motivées par diverses visées. Elles sont liées, à la fois, à la compétence linguistique et à des considérations ethno-sociolinguistiques. La première visée s'explique par le fait que les interlocuteurs ont tendance à opter pour le choix de la langue la mieux maîtrisée par les deux et qui permet une intercompréhension maximale. La seconde, elle, est résumée dans cet extrait de John Gumperz cité par Khaoula Taleb Ibrahim: « *le langage s'adapte constamment aux dimensions sociales de la situation, aux participants, au but de la conversation, au déroulement de l'action. Les choix linguistiques se*

font aussi en fonction des présupposés culturels et de l'expérience personnelle des participants. Ces derniers vont à leur tour opérer un choix dans leur inventaire linguistique en fonction, entre autres, de leurs rapports interpersonnels ». (Gumperz cité par Taleb Ibrahim 1997 : 96). L'environnement détermine les choix linguistiques donc des locuteurs et les explique, c'est ce que révèlent les travaux de John Gumperz en anthropologie linguistique qui dépasse, peut être, la seule ethnographie de la communication (Holzem 2015).

14.2. Les types de variations sociolinguistiques

La conceptualisation de la variation sociolinguistique a servi d'argument majeur pour remettre en cause l'artefact structuraliste. L'étude de la langue réduite à une abstraction par des linguistes de cabinet ne tenait pas compte des considérations sociales pour l'explication des phénomènes linguistiques. Les déterminations sociales sont à saisir au niveau de ce que William Labov appelle : « *la structure sociolinguistique de la communauté* » (Labov 1976 : 255) où se produisent les phénomènes de la variation et du changement linguistiques. La saisie des mécanismes et des motivations liés à la production de la variation et de sa diffusion est possible quand la structure de la langue est corrélée à celle de la société ou du groupe social à l'origine de cette production. C'est la régularité de la variation qui est à même d'affecter la structure de la langue (Labov 1962-1963). William Labov évoque « *une force sociale immanente au changement* » (Labov 1976 : 47) car comme il le souligne « *expliquer la variation suppose que l'on comprenne sous quelles pressions sociales elle s'effectue* » (Boyer 1996 : 40). Il rappellera également que les notions de variation, de changement et de communauté sont des notions interdépendantes voire indissociables dans l'optique variationniste de William Labov.

Dans le champ disciplinaire de la sociolinguistique, les variations les plus étudiées et les plus marquées sont les variations : *diachronique*, *diatopique* *diastratique* et *diaphasique*. La *variation diachronique* ou *historique* est relative à la notion du temps. Elle est l'objet d'étude de la grammaire comparée et de

la linguistique historique. Elle affecte à la fois les structures internes de la langue et son fonctionnement externe dont s'occupe la sociolinguistique historique. Au Maghreb, les travaux sur ces aspects sont rares, je mentionne toutefois les travaux initiés par Khaoula Taleb Ibrahimy sur la description « des parlers algériens » et qui méritent ici d'être signalés.

La rareté des travaux sur la question s'explique, en partie, par l'absence de départements de linguistique dédiés à l'étude de la formation et de l'évolution des langues maternelles qui sont des langues millénaires comparées aux autres langues que sont l'arabe et le français dont la présence est assez récente dans l'histoire du Maghreb. Il en est ainsi du bilinguisme libyco-punique, puis punico-latin ou encore le trilinguisme berbéro-punico-latin qui y étaient en cours à différents moments de l'histoire, cependant les influences interlinguistiques ne vont concerner que les langues génétiquement apparentées, c'est-à-dire les langues d'origine sémitique et chamito-sémitique (Chachou 2015).

La variation diatopique est, elle, liée à l'espace, à la géographie. Pendant quelques siècles ¹ (Sever 1950), elle a constitué le champ d'études de la dialectologie notamment en France. En Algérie et dans les autres pays du Maghreb, ce sont les dialectologues français qui vont instaurer la tradition et réaliser des travaux sur ce qu'ils appellent « les parlers » locaux. J'en cite les travaux de Jean Cantineau (1936-1940), William Marçais (1938-1950), André Basset (1952). Dans le cadre de ces études, les différences entre les dialectes proches et/ou éloignés sont analysées en fonction de leur emplacement géographique. Dans le jargon dialectologique, on recense d'autres termes pour désigner cette variation liée à l'espace comme *topolecte* qui renvoie à une langue propre à un lieu et qui est l'équivalent de *dialecte local*, et les désignants : *Régiolecte* et *géolecte*, synonymes de *langue régionale*.

Concernant les variations sociales, *diastratique* et *diaphasique*, elles sont respectivement liées au groupe et au

¹ Une des enquêtes dialectologiques les plus anciennes dans l'histoire de la dialectologie romane est l'enquête par questionnaire menée par l'abbé Grégoire en 1790. Voir : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/gregoire-questionnaire.htm> (Consulté le 07 mai 2015).

contexte. La variation diastratique s'explique par les paramètres du niveau intellectuel, de l'origine géographique, de l'appartenance générationnelle et de l'appartenance socioculturelle du locuteur. Françoise Gadet s'est interrogée sur la pertinence en sociolinguistique du critère, d'inspiration sociologique, de la classe sociale, lequel est traditionnellement évoqué en sociologie du langage et en sociolinguistique également¹. Par ailleurs, je précise que certaines variables font l'objet d'approches différentes comme par exemple l'origine géographique. En effet, cette dernière peut être considérée par la dialectologie comme une variation diatopique mais du point de vue de la sociolinguistique urbaine, elle est saisie comme une variation sociolectale car étudiée en milieu urbain.

Dans la ville algérienne de Mostaganem, par exemple, deux groupes socioculturels au moins coexistent qui se disent tous les deux mostaganémois. L'un est formé par des familles d'origine² turque et l'autre par des familles dont les origines sont à rattacher aux tribus (maintenant des communes et des hameaux) des environs de la ville de Mostaganem (Chachou 2007-2011c). Ces deux groupes pratiquent des variétés sociolectales différentes sur les plans : phonétique, lexical, morphologique, etc. Le même phénomène se donne à observer dans les villes urbaines où des populations citadines sont venues s'installer comme à Constantine, Bejaïa, Tlemcen. Au sein même du parler urbain, en apparence homogène, un parler citadin archaïsant est pratiqué.

¹ « Mais de tels classements, qui ne font qu'exploiter l'instrumentalisation la plus formelle de la sociologie d'enquête, vont-ils s'avérer pertinents pour tous les phénomènes (socio)linguistiques ? A-t-on une chance de saisir à travers ces indices sociaux plutôt statiques la dynamique des relations sociales en cause dans les échanges langagiers ? » (Gadet 2007 : 92).

² Le terme « origine » peut être ici remplacé par « appartenance ». Il s'agit de la provenance géographique réelle ou supposée déclarée par les habitants de la ville. Les autres groupes sont les Kouloughlis, les Andalous, les familles d'origine juive (mais qui taisent leurs origines pour des raisons culturelles voire sécuritaires, et les familles berbères anciennement installées dans la ville et qui se disent d'origine almoravide. C'est ce qu'on pourrait appeler aussi la citoyenneté pré-ottomane. Voir : Chachou, I, (2013) : « Profil sociolinguistique de la ville de Mostaganem », Conférence présentée au Centre d'études maghrébines en Algérie (CEMA). Oran : www.youtube.com/watch?v=siMxFGu3GJw-

Concernant la variation liée au sexe, elle est considérée comme une variation diastratique. Elle a suscité, ces dernières années, un intérêt particulier chez les chercheurs qui ont commencé à inscrire leurs travaux dans le domaine d'étude des genres, ils parlent désormais de variation *diagénique* laquelle est donc en rapport avec le sexe ou l'orientation sexuelle du locuteur.

**TD: « La variation (socio) linguistique »
(Vosghanian, I)**

« Toutes les langues du monde sont soumises à variation, c'est-à-dire qu'elles ne possèdent pas un ensemble unique et stable de règles. Ces dernières varient selon différents critères. Les locuteurs appartenant à une même communauté linguistique n'ont pas forcément tous ni toujours les mêmes usages linguistiques. Nous distinguons généralement quatre grands types de variations les concernant. La première (variation diachronique)¹ a été introduite par Saussure (1968) et ne relève pas directement de la sociolinguistique, les deux suivantes (diatopique, diastratique) ont été amenées par Flydal (1951) repris par Coseriu, qui a notamment ajouté la quatrième variation (diaphasique, 1966, 1973, 1988) :

a) La variation diatopique :

Que l'on appelle aussi variation régionale. Nous nous situons sur un axe géographique, et la langue se répartit selon les différents usages qui en sont fait d'une région à une autre, autrement dit les *régionalismes* qui sont faits au sein d'une même langue. Gadet (1997) propose quelques exemples de régionalismes pour le cas du français. On obtient ainsi ce que l'on appelle des *dialectes*, des *régiolectes* ou des *topolectes*.

b) La variation diastratique :

Nous sommes ici sur un axe social, c'est-à-dire que nous observons les différences entre les usages que font les locuteurs, selon les classes sociales auxquelles ils appartiennent. Il est alors question de *sociolectes*. Il est à noter que la terminologie anglaise est légèrement différente de la française puisqu'elle englobe sous le terme de *dialecte* à la fois les dialectes régionaux et les sociolectes, alors que la terminologie française n'utilise la notion de dialecte qu'avec un point de vue géographique (et non social).

¹ La variation diachronique : nous nous plaçons sur un axe temporel, puisqu'il s'agit ici du changement de la langue selon les époques qu'elle traverse. Toutes les langues évoluent et voient naître de façon brutale ou imperceptible certains changements qu'ils soient phonétiques, morphosyntaxiques, lexicaux ou sémantiques par exemple .

c) La variation diaphasique :

Que l'on appelle également variation situationnelle. Ici, ce n'est pas la société qui est divisée mais le locuteur qui, selon les situations de communication dans lesquelles il se trouvera, emploiera divers *styles* ou *registres* de la même langue (...).

D'autres variables encore peuvent se révéler pertinentes pour rendre compte de la diversité à l'intérieur d'une langue : ainsi, l'âge, le sexe, l'ethnie, la religion, la profession, le groupe et, de manière plus générale, toute variable sur laquelle les individus fondent leur identité (orientation sexuelle, appartenance à une congrégation religieuse, etc.). (Moreau, 1997 : 284).

Nous allons nous servir de la méthodologie établie par Labov pour voir si les changements de variantes qui sont tentés par les locuteurs peuvent être appliqués à des profils sociaux particuliers, c'est-à-dire si la variation linguistique peut être expliquée en partie par un ou plusieurs critères sociaux caractérisant le locuteur qui le produit et la situation dans laquelle il se trouve. Il est important dans ce cadre-là de distinguer les études sociolinguistiques, comme celles de Labov, qui se font du point de vue du système et qui s'intéressent aux différentes variétés d'une même langue, de celles qui, comme celles de Gumperz, se font du point de vue du fonctionnement dans l'interaction (sociolinguistique interactionnelle).

Labov part du principe qu'on ne peut isoler plus longtemps les systèmes linguistiques de leurs utilisateurs. De fait, la « linguistique de bureau » est critiquée, ne rendant pas compte des variations et des phénomènes langagiers qui prennent place dans la société, en faveur de la « linguistique de terrain » qui remplit bien cette tâche. Labov (1976 : 37) ne peut imaginer un instant « une théorie ou une pratique linguistiques fructueuses qui ne seraient pas sociales », et c'est d'ailleurs pour cette raison qu'il a eu du mal à accepter le terme de « sociolinguistique » puisque son travail fait partie intégrante de la linguistique.

La condition de cette nouvelle pratique de la linguistique est une méthodologie d'observation qui lui permette de lire avec précision l'incidence des interactions sociales sur la structure de la langue. L'objectif n'est pas tant d'apporter à la linguistique une nouvelle théorie mais une méthode. C'est pourquoi

les données recueillies doivent constituer autant d'arguments empiriques susceptibles de valider ou d'invalidier l'élaboration théorique. (Boyer et Prieur, 1996 : 36)'

Ce lien entre les phénomènes langagiers et les facteurs sociaux qui intéresse désormais les linguistes est le fondement de la **linguistique variationniste**. C'est ainsi que Labov a mené plusieurs enquêtes visant à observer au sein d'une société particulière les variations ou les changements portant sur un phénomène linguistique spécifique. Il s'est tout d'abord intéressé en 1961-1962 à l'utilisation des diphtongues sur l'île de Martha's Vineyard, en intitulant son étude : « les motivations sociales d'un changement phonétique », île au fonctionnement relativement particulier puisque les locuteurs natifs ont tendance à centraliser certaines diphtongues de l'anglais. Labov cherche donc à étudier la distribution des diphtongues centralisées au sein de la communauté en prenant en compte les facteurs sociaux : âge, localisation, profession, appartenance ethnique... Il apparaît que le trait de centralisation est une sorte de marqueur d'appartenance à la communauté de l'île.

Les variantes en cause (formes centralisées et non centralisées des deux diphtongues) définissent donc les identités conflictuelles, insulaire et continentale, opposant les habitants de l'île et se répartissant dans les différents sous-groupes. (Boyer, Prieur, 1996 : 42). »

Vosghanian L, (2007), Approche linguistique, sociolinguistique et interactionnelle d'un cas de bidialectalisme : arménien occidental et arménien oriental, Université Lumière Lyon 2.
Lien vers la publication : http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2007/vosghanian_1

15. Langues, dialectes et variétés linguistiques

Une clarification des concepts s'impose avant d'aborder les statuts politique et sociolinguistique des langues au Maghreb. Le premier statut est celui assigné, officiellement et/ou officieusement, par chaque pays aux langues qui s'y pratiquent. Le second est celui attribué par les linguistes aux langues en usage dans leur communauté ou celles d'autres communautés, nous verrons de plus près la réalité des usages sur le terrain.

Nous procéderons par la suite à la définition de ces trois notions.

Ainsi que nous l'avons souligné précédemment, la langue a été définie par Ferdinand De Saussure et les structuralistes comme un système de signes linguistiques. Pour André Martinet : « *une langue est un instrument de communication selon lequel l'expérience humaine s'analyse, différemment dans chaque communauté, en unités douées d'un contenu sémantique et d'une expression phonique, les monèmes* » (Martinet 1991 :20). Elle est également définie dans le *Dictionnaire de Linguistique* comme « *un instrument de communication, un système de signes vocaux spécifiques aux membres d'une communauté* » (Dubois : 206). Sur le plan linguistique, un dialecte n'a rien à envier à une langue dans la mesure où il correspond à la définition qui est faite de cette dernière. Il n'existe pas de critères internes qui justifient une éventuelle distinction entre langue et dialecte, cela apparaît dans le Cours de linguistique générale, « *il en est pareillement des travaux d'Edward Sapir, Tzevan Todorov, Oswald Ducrot et Léonard Bloomfield. Il y apparaît que la différence réside dans le statut socioculturel ou politique qui est accordé ou pas à la langue* » (Chachou 2013 : 66).

Concernant la notion de dialecte, Louis-Jean Calvet soulève une distinction que laisse sous-entendre un passage du CGL : « *livrée à elle-même, la langue ne connaît que des dialectes dont aucun n'empiète sur les autres, et par là, elle est vouée à un fractionnement indéfini. Mais comme la civilisation en se développant multiplie les communications, on choisit, par une sorte de convention tacite, l'un des dialectes existants pour en faire un véhicule de tout ce qui intéresse la nation dans son ensemble* » (De Saussure cité par Calvet 1974 : 64). L'opposition entre les deux est le produit d'une littérature linguistique dénuée de pertinence scientifique. Le dialecte¹ est généralement considéré comme la déformation d'une langue dont il découle, comme c'est le cas pour l'arabe institutionnel et l'arabe maghrébin : algérien, marocain, tunisien. L'intercompréhension est importante entre ces « langues », des variations lexicales existent toutefois qui

¹ « *Le dialecte est un système de signes et de règles combinatoires de même origine qu'un autre système considéré comme la langue, mais n'ayant pas acquis le statut culturel et social de cette langue indépendamment de laquelle il s'est développé* » (Dubois 1994 : 143).

peuvent rapidement être négociées lors d'un échange conversationnel afin de fluidifier ce dernier et parfaire la compréhension entre locuteurs.

Pierre Knecht pose néanmoins deux critères qui sous-tendent la définition du terme « dialecte » : **1/** « la référence implicite à une variété linguistique », et **2/** « une certaine proximité structurale avec cette autre variation » (Knecht in Moreau 1996 : 120). Sur le plan linguistique, du fait de la non-prise en charge institutionnelle des langues reléguées au rang de dialectes, il résulte des différences que l'on peut mettre sous les étiquettes de « langues académiques ». Pour les premières, elles ont un statut politique de langues nationales ou officielles, elles sont enseignées et sont dotées d'une grammaire explicite, écrite. Des instances scientifiques et étatiques œuvrent à leur promotion et à leur diffusion. Elles jouissent de fait d'une certaine stabilité au niveau de la forme et d'une capacité que possède son locuteur à nommer les objets de la vie moderne et à s'exprimer sur des sujets abstraits.

Pour les secondes, elles ne sont pas reconnues officiellement, elles ne font de fait pas l'objet d'un enseignement à l'école. Elles ne bénéficient ni d'une prise en charge institutionnelle, ni scientifique. Elles empruntent les mots de la vie moderne aux langues dominantes. Pour l'arabe maghrébin et les langues berbères, c'est au français et à l'arabe institutionnel qu'elles empruntent et ce, en fonction du domaine dont relève les besoins de la communication. Ainsi, pour l'informatique, c'est la langue française qui est sollicitée, tandis que pour les domaines religieux et scolaires, par exemple, c'est l'arabe institutionnel qui se constitue en pourvoyeur d'emprunts.

Louis-Jean Calvet évoque un : « faux-couple théorique langue dialecte » (Calvet 1974 : 73). Ce dernier est entériné dans la littérature francophone, par les travaux liés à la description « coloniale » du Maghreb, notamment de l'Algérie. Cette découverte scientifique du pays visait sa connaissance linguistique et ce, dès les premières années de la colonisation, la distinction entre arabe classique et « arabe dialectal » ou dit « vulgaire » fut établie ainsi que nous l'avons mentionné dans le précédent chapitre traitant de la diglossie.

Pour ce qui est des variétés linguistiques, d'après Philippe Blanchet : « une variété est un système linguistique (interne et

externe) identifiable comme distinct des autres par un certain nombre de caractéristiques récurrentes (dont certaines emblématiques) partagées par la grande majorité des locuteurs du groupe auquel cette variété est liée (et réciproquement) » (Blanchet 2000 : 120). La variété peut être géographique, sociale, diachronique, socioculturelle, etc. Les locuteurs, formant ce qu'on appelle une communauté linguistique, s'identifient à cette pratique qui se voit dotée d'une valeur symbolique.

15.1. Variétés et communauté linguistique

La communauté linguistique est un des concepts emprunté à la sociologie, elle est définie par de nombreux linguistes, elle renvoie à un groupe de locuteurs dont les usages linguistiques sont proches et/ou qui ont les mêmes attitudes envers leurs langues. Les deux célèbres définitions que nous venons de résumer sont celles de William Labov et de Joshua Fishman. Pour le premier : « la communauté linguistique se définit moins par un accord explicite quant à l'emploi des éléments du langage que par une participation conjointe à un ensemble de normes » (Labov 1976 : 187). Pour Joshua Fishman : « une communauté née d'une communication intensive et/ou d'une intégration symbolique en relation avec la possibilité de communication, sans tenir compte du nombre des langues et des variétés employées » (Fishman 1971 : 46-47). L'accent est mis ici sur les normes communes aux membres de la communauté et l'intensité de la communication entre eux. Par normes, on entend les représentations sociolinguistiques liées aux langues, les attitudes et les jugements qui s'y rapportent. Quant à l'intensité de la communication, elle aboutit à l'installation d'habitudes sociolangagières communes permettant d'identifier le locuteur comme appartenant à telle ou à telle autre communauté linguistique.

Pour John Gumperz, la pratique communicative est investie de valeurs sociales et symboliques. Le langage est caractérisé par des marqueurs qui sont autant d'énoncés, d'expressions qui reviennent dans les échanges. Il évoque dans ce sens des « échanges interactifs » (Gumperz 1989 : 20). Il écrit : « par « façons de parler » (*ways of speaking*) nous désignons les outils linguistiques grâce auxquels l'information pertinente est signalée. Ce niveau inclut aussi bien la grammaire et le lexique que la prosodie, les pauses, les

expressions idiomatiques et autres énoncés stéréotypés » (Idem). Cette approche ethnographique met l'accent sur la particularité socioculturelle du langage.

Philippe Blanchet parle de « *communauté ethno-sociolinguistique* » (Blanchet 2000 : 120) pour mettre l'accent sur le caractère ethnique ou culturel de la communication au sein de différentes communautés. Une communauté linguistique, en dépit de l'homogénéité que suggère cette appellation, est toujours hétérogène et peut comporter des groupes qui font des usages particuliers et variant de la langue qu'ils pratiquent. C'est ce que John Gumperz nomme: « *une communauté socioculturelle* » (Gumperz 1989), elle n'est pas uniquement définie par la communauté de langue mais également par une façon similaire d'utiliser les langues, de les alterner. En outre, l'emploi et la structure de la langue sont étroitement corrélés, c'est ce qui ressort de l'ethnographie de la communication, les différents rituels et les conventions, tacites ou non, adoptées lors des échanges communicatifs influencent le comportement langagier du locuteur et des groupes de locuteurs et les façonnent.

En plus des distinctions entre langues, dialectes et variétés linguistiques, s'ajoute toute une terminologie qui est reprise dans les travaux de recherche en sociolinguistique. Si en France, on parle de patois, de pidgin, de créole, de sabirs, etc., pour le Maghreb, des termes en français et en arabe abondent également comme charabia, daridja, francarabe, sabir, etc. En ce qui concerne le concept de communauté, des définitions de ce qu'est une communauté ou un groupe de jeunes au Maghreb s'imposent, des recherches à partir de disciplines connexes s'avèrent également nécessaires.

**TD: « Le concept de 'communauté linguistique' »
(Garabato, C & Kis-marck, A)**

« Pour le sociolinguiste, la notion de *communauté linguistique* est un point d'ancrage essentiel pour l'observation et l'analyse des phénomènes linguistiques et sociaux car c'est au sein de cet espace de pratiques/usages et de représentations partagées, socialement structuré, qu'il est en mesure d'analyser le rapport entre langues et sociétés. Comme le souligne Martinet (1969 : 130), « la notion de *communauté linguistique* est non seulement utile, mais inévitable dans notre discipline dès qu'une langue est conçue comme un instrument de communication s'adaptant aux besoins du groupe qui l'utilise : "communication" implique "communauté" ». Centrale mais néanmoins complexe ; aussi évidente et acquise qu'elle puisse sembler de prime abord, la notion de *communauté linguistique* est difficile à définir. Sa nature, son étendue, ses limites varient en effet en fonction de ce que l'on considère comme commun aux individus (une langue ? une langue additionnée d'un ou plusieurs autres critères ?), en fonction de ceux qui la définissent ou qui la décrivent (ses membres, les chercheurs, les membres d'une autre/ d'autres communauté/s linguistique/s, les médias ?) et parce qu'un même individu pourra inévitablement, selon le ou les critère/s choisi/s, appartenir à une ou plusieurs communauté/s. Face à la variété des situations linguistiques et des critères sélectionnés pour les décrire, les contours de la *communauté linguistique* dans laquelle le sociolinguiste devrait « ancrer l'étude du langage » (Boutet et Heller 2007 : 306) semblent parfois plus symboliques que réels. Ouvrons donc ce dossier dédié à la notion par un petit tour d'horizon des questions qu'elle soulève.

Dans son acception la plus simple et la plus évidente, une *communauté linguistique* pourrait être définie comme un groupe de personnes parlant la même langue. C'est dans ce sens en effet que Bloomfield définissait la *communauté de langue* (*Speech Community*), comme un « ensemble de locuteurs qui agissent au moyen du discours » (1970 : 44). Mais cette définition est inopérante pour décrire la réalité d'un groupe de locuteurs qui, s'il partage le même code linguistique, n'en demeure pas moins travaillé par la variation géographique, sociale, professionnelle

et par la variété des situations de communication qu'il peut rencontrer. On sait aujourd'hui l'influence des facteurs sociaux sur la diversification des pratiques et des formes linguistiques. Fishman (1971 : 43- 49) mettait l'accent sur la présence de différents registres qui coexistent très souvent à l'intérieur d'une communauté linguistique et qui rend caduque ainsi l'idée du partage d'une « même » langue : la langue parlée par un individu n'est jamais strictement la même que celle parlée par un autre (n'en déplaise à Saussure). Sans compter que la communauté, aussi unilingue qu'elle puisse paraître, se laisse néanmoins traverser par d'autres langues (nationales, régionales, étrangères...) et que tout ou partie des membres d'une communauté peut disposer de plusieurs langues, à l'égard desquelles leurs attitudes peuvent également être variables. À quelle communauté linguistique appartiennent alors les locuteurs ? Ne serait-ce pas l'individu, plus que la langue, qui détermine son appartenance à une ou plusieurs communautés ? C'est ce que semble sous-entendre Louis-Jean Calvet (2005 : 83-84) lorsqu'il cite l'exemple d'un citoyen sénégalais dont la *langue maternelle est le peul, la langue véhiculaire le wolof et la langue officielle de son pays le français*, que sa réalité est trilingue, et que selon les moments de sa vie quotidienne, les situations de communication, il va s'insérer dans l'une ou l'autre de ces communautés. L'individu, ici, détermine son appartenance à une communauté linguistique en fonction de la situation sociale ou de communication dans laquelle il se trouve. Cette idée rejoint celle portée par Gumperz et Hymes (1972 : 35-71) qui investissent la notion d'une fonction sociale : ce serait moins l'usage d'une langue qui définirait la *communauté linguistique* que la manière dont ses membres feraient interagir les langues en contact en fonction des rôles qu'ils ont à tenir dans la vie sociale. L'individu, disposant d'un répertoire à plusieurs codes linguistiques, jonglerait ainsi de l'un à l'autre et, s'adaptant à la situation en optant pour le code approprié au contexte, passerait ainsi d'une communauté à l'autre. Nous pourrions donc dire qu'un individu appartiendrait en substance à plusieurs communautés. Cette idée nous amène à considérer la distinction entre l'appartenance et la participation à une communauté linguistique, évoquée par Hymes (1974 : 50) : tous les locuteurs

d'une langue font partie du vaste ensemble des locuteurs de cette langue mais la variété de la langue utilisée dans un certain contexte ou dans la région où ils habitent délimiterait plus précisément la communauté dont ils sont membres.

Cette question de l'appartenance conduit à une nouvelle interrogation : le fait de parler telle ou telle langue suffit-il à faire naître le sentiment d'appartenir à une communauté ? La conscience d'appartenance de ses membres nous semble constituer un critère essentiel pour définir ce que peut être une *communauté linguistique*. Mais comment évaluer et percevoir le sentiment d'appartenance chez les locuteurs pour lesquels il est souvent difficile de faire la part des choses entre leurs pratiques linguistiques réelles et la représentation qu'ils en ont ? Puisque la langue ne semble pas suffire à définir une communauté et qu'il est complexe d'interroger la conscience des individus, la question se pose de savoir si la *communauté linguistique*, malgré les différentes descriptions qui en sont faites, est une réalité sociale observable et non une unité virtuelle. Celle-ci n'est-elle pas toujours « construite » et imaginée par celui qui la décrit ? Est-ce l'auteur de sa description qui, en observant et en sélectionnant un ou plusieurs éléments partagés, définit le groupe ? Ou bien les membres d'une communauté peuvent-ils eux-mêmes se définir et délimiter ses contours ? Autrement dit, il nous faut nous demander comment ces mêmes membres déterminent leur appartenance à une ou plusieurs communauté(s) linguistique(s). »

Carmen Alén Garabato et Alexia Kis-Marck, « Le concept de « communauté linguistique » face à la réalité du terrain », *Lengas* [En ligne], 77 | 2015, mis en ligne le 15 juin 2015, consulté le 19 décembre 2016. URL : <http://lengas.revues.org/866> ; DOI : 10.4000/lengas.866

CHAPITRE 6

DENOMINATION DES LANGUES DANS LES TRAVAUX UNIVERSITAIRES

Les deux chapitres précédents ont été axés sur la difficulté à laquelle le linguiste se trouve parfois confronté lorsqu'il se donne pour tâche de délimiter les frontières entre les variétés linguistiques. Il en ressort deux points essentiels qui seraient aussi des impératifs pour la recherche en sciences du langage. Le premier point concerne l'approche de la variation qui pose des problèmes d'application et d'adaptation des concepts au terrain maghrébin, comme c'est le cas du modèle de diglossie, même si certains chercheurs considèrent le concept comme désuet (Matthey 2014), il importe de réfléchir aux rapports qui existent entre les langues en présence ou que l'ont fait parfois entretenir entre elles. Le deuxième point a trait au traitement de la question de la variation qui ne peut s'avérer pertinent que s'il s'accompagne d'un travail en diachronie sur l'ensemble des langues pratiquées au Maghreb.

Dans le chapitre qui suit, la réflexion se poursuit autour des problèmes que pose l'identification des variétés linguistique du point de vue de la dénomination. C'est à travers les travaux universitaires qu'un premier regard sera porté sur les mots qu'utilisent les linguistes qui s'intéressent au Maghreb et aux langues que l'on y pratique. Je n'ai abordé ici que le cas de l'arabe algérien, des langues berbères et du français, ce qui ne signifie en aucune façon que l'arabe institutionnel ne pose pas de difficultés quant à sa dénomination, j'ai seulement jugé que sa désignation n'implique pas des enjeux importants pour son avenir dans la mesure où il est protégé et promu dans le cadre des politiques linguistiques des Etats maghrébins et qu'il fait surtout l'objet d'une « normalisation » par les médias arabophones, ce qui n'est pas le cas des langues premières et du français promis à un processus d'étrangéisation (Chachou 2012 : 50).

Dans les deux points relatifs à l'arabe algérien et aux langues berbères, l'accent a été mis sur les présupposés théoriques que l'on retrouve dans les textes scientifiques. Ces présupposés induisent en erreur le chercheur non averti dans la mesure ils sont empruntés au jargon d'autres spécialités comme la dialectologie. L'emploi de l'adjectif « dialectal » pour désigner l'arabe algérien en est un exemple. Ces présupposés sont également induits par des traditions grammaticales anciennes véhiculant des conceptions avec lesquelles la sociolinguistique est en rupture épistémologique. Il en est ainsi dans le domaine des études berbères où l'on mobilise des arguments empruntés à la linguistique interne afin de minimiser la variation au sein de « tamazight » au profit de son unité structurelle. Cette dernière est importante à considérer d'un point de vue diachronique pour montrer l'historicité de la langue et son ancrage, mais elle ne peut servir d'argument pour faire ressusciter une forme d'une langue dont l'unité aurait éclaté il y a de cela plusieurs siècles.

Les textes choisis pour appuyer les cours qui vont suivre sont tous les deux écrits par Dourari Abderrezak. Le premier extrait porte sur l'arabe maghrébin, c'est-à-dire algérien, marocain et tunisien, il explique le processus d'arabisation linguistique du Maghreb en rejoignant l'hypothèse du linguiste Abdou Elimam selon laquelle l'arabe algérien est une langue qui s'est formée au Maghreb et qu'il a résulté de plusieurs influences. Le deuxième texte est extrait d'un article récent sur le statut de tamazight, l'auteur y avance, avec beaucoup de lucidité – faut-il ici le souligner eu égard au trop d'idéologie qui pèse sur le domaine du berbère- la nécessité de repenser la normalisation de « tamazight ». Cette dernière a été victime d'une volonté réactionnaire¹ qui a œuvré à sa standardisation pour en faire une langue unifiée, « normée » et « enrichie » par des néologismes visant à en faire une langue fonctionnelle dans de nombreux domaines : universitaire, administratif, scientifique, etc. L'effet inverse se serait produit, cette action sur

¹ Ceci s'explique par les conditions violentes – et parfois dramatiques- dans lesquelles s'est faite la répression de la revendication des langues, des cultures berbères et des libertés individuelles, une revendication portée, à ses débuts, par le mouvement associatif dans les régions berbérophones et notamment en Kabylie.

la langue a abouti à la production d'une langue artificielle « *dépourvue de fonctionnalité* ». Dourari Abderrezak évoque le cas de l'amazigh marocain confronté au même « dilemme » de survie et/ou de disparition.

16. La dénomination des langues au Maghreb

16.1. Un flou terminologique

Des questions comme la reconnaissance ou non des langues, l'identification des variétés, ou encore la distinction entre « langue » et « dialecte », posent le problème de la désignation de tous ces objets linguistiques et leur hétérogénéité que l'on constate dans les mémoires de master, les thèses de doctorat, les articles etc. L'hétérogénéité des dénominations dans le discours scientifique renseigne sur le caractère non-consensuel du statut sociolinguistique que les chercheurs attribuent aux langues du Maghreb. Je me limiterai donc dans ce chapitre à cet aspect du sujet. Quant aux pratiques linguistiques telles qu'elles sont dites dans les discours politiques ou encore dans les discours – épilinguistiques- ordinaires au sein des différentes communautés linguistiques, elles méritent un développement plus détaillé et approfondi.

La rareté des travaux critiques sur la question de la dénomination des langues au Maghreb n'est pas sans compliquer la tâche aux jeunes chercheurs qui se retrouvent face à une multitude de désignations. Opérer un choix s'avère difficile en l'absence de critères et d'arguments scientifiques en faveur ou en défaveur de telle ou telle autre appellation. Il en résulte que dans une même thèse de doctorat, par exemple, on ne trouve pas moins de quatre appellations : « arabe algérien », « arabe dialectal », « arabe », « daridja » ou « derja » pour désigner le même réel linguistique. La difficulté est la même dès lors qu'il s'agit de référer aux langues berbères, de nombreuses appellations sont employées: « le berbère », « le kabyle », « la langue kabyle », « tamazight », etc.

Il me semble que le malaise socio-identitaire qui caractérise les sociétés maghrébines et la complexité de la question expliquent, en partie, ce renoncement de la part des chercheurs à se saisir d'un tel problème d'où les fluctuations dans les

opérations de dénomination. Cette question a fait l'objet d'un article où j'ai soulevé certains aspects du problème (Chachou 2012). Je les rappellerai ici en détaillant d'autres points relatifs aux différentes langues. La stabilisation de la terminologie est *sine qua non* pour que le traitement des phénomènes soit rentable et pertinent. Le choix du désignant suppose une réflexion sur les aspects en relation avec l'évolution de la langue, avec l'identification de la « variété », ses enjeux, le rapport au réel sociolinguistique qu'elle recouvre, et les statuts politiques et sociolinguistiques qui lui sont assignés, etc.

16.1.1. La dénomination de l'arabe maghrébin

L'arabe maghrébin est la langue la plus sujette au flou terminologique tant les appellations abondent pour la désigner. Ces dernières renseignent néanmoins sur la position du chercheur à l'égard de cette langue, mais ces positions ne sont pas toujours clairement exposées ainsi que je l'ai déjà signalé. La stigmatisation idéologique de ce qui est considéré comme « un dialecte », et à laquelle participent la tradition grammaticale arabe, les études orientalistes de l'époque coloniale et la politique linguistique menée au lendemain des indépendances des pays du Maghreb, ont ankylosé la réflexion critique et utile en la matière. L'aspect dialectal de « l'arabe maghrébin » a relevé, pendant longtemps, de l'évidence. Certains travaux dénotent cependant une évolution au sein de ce qui s'est instauré comme tradition dans les littératures dialectologique et sociolinguistique, et remettent en cause le statut qui lui a été longtemps conféré.

Voici quelques exemples de quelques dénominations : « *l'arabe dialectal* » (Aziza Boucherit 2004 : 20), (Chériguen Foudil 2004 : 106), (Salem Chaker 1998 : 166), « *dialecte algérien* » « *les variétés dialectales* », « *les parlers algériens* » (Khaoula Taleb Ibrahimy : 1997), « *l'arabe parlé* » (Morsly Dalila 2010 : 141), « *l'arabe tunisien* » (Laroussi Foued 2002), « *l'arabe marocain* » (Benzakour 2000 : 68), « *l'arabe marocain* » (Karima Ziamari 2009 : 174), « *le maghrébi* » (Abdou Elimam 2002), « *l'arabe algérien* » (Queffelec Ambroise et al. 2002 :141), (Dourari Abderrezak 2003 : 51-52), (Mohamed Miliani 2002 : 81). Il n'est pas possible de reproduire ici toutes les dénominations

employées dans la littérature sociolinguistique du Maghreb. Chez certains auteurs, plusieurs dénominations sont utilisées dans différents écrits. Il ressort de ces appellations des présupposés qui sont importants à dégager car ce sont autant de questions-problèmes à résoudre.

Ces appellations dévoilent, en partie, les présupposés qui les sous-tendent. En effet, ce qui est nommé « arabe dialectal » est vu comme une variété de l'arabe dit « standard » ou « classique ». Pour les puristes, cette variété est considérée comme « inférieure » car elle a subi, à travers le temps, de nombreuses influences linguistiques et de nombreux changements dus à un supposé « relâchement » par rapport à la norme. Cette idée suppose aussi que les locuteurs maghrébins auraient pratiqué un « arabe soigné » à un moment donné de l'histoire, mais que ce dernier aurait été corrompu à cause des vicissitudes du temps et des usages qu'en auraient fait les locuteurs. Mais pour peu que l'on observe l'histoire du Maghreb et celle de ses langues, on se retrouve face à des faits qui permettent de déconstruire cette vision fondée à partir de présupposés. Ces derniers ne sont en réalité que des idées reçues qui résultent soit d'un discours idéologique, dont le propre est de mystifier les réalités, ou tout simplement d'une profonde méconnaissance de l'histoire. Des stéréotypes sont alors reproduits dans le discours scientifique qui est censé en être débarrassé. Le caractère flexible de la « langue dialectale » facilite également l'emprunt à d'autres langues, cette évolution incontrôlée et rapide amène de simples locuteurs mais parfois des politiques aussi à qualifier cette langue de « charabia » et de « mélange ».

Concernant la relation supposée entre l'arabe institutionnel et l'arabe algérien, certaines clarifications s'imposent afin d'éviter les confusions, je les reprendrai ici sous forme de points pour la clarté et la brièveté de l'exposé :

- Plusieurs langues étaient pratiquées, pendant plusieurs millénaires, au Maghreb : les langues berbères, le phénicien, le néo-berbère, le punique, le néo-punique. Ces évolutions linguistiques se sont produites durant plus de trois millénaires. Dès le 7^{ème} siècle de notre ère l'islamisation de la région s'est accompagnée de son arabisation qui n'a touché que les villes, ce n'est qu'aux 9^{ème} et 10^{ème} siècles que l'arrivée des tribus

yéménites des Banu-Hilal a favorisé une arabisation massive des populations. Or, les langues pratiquées par ces tribus n'étaient pas l'arabe classique mais elles consistaient en plusieurs variétés d'arabe pratiquées au Yémen et dans ses environs. Donc, ajouté aux substrats berbère et punique, le punique étant proche de l'arabe, s'est ajouté un superstrat introduit par ces tribus et qui a abouti à la formation de l'arabe maghrébin. Il a été désigné en tant que tel par les arabisants et les orientalistes pour montrer sa différence avec l'arabe du Machreq (l'Orient).

- Si l'arabe maghrébin apparaît comme une formation autonome, il est vrai qu'il doit un nombre considérable de son lexique à l'arabe classique qui continue encore à l'alimenter en lexique dans certains domaines. Ce lexique a été adapté à la morphosyntaxe et à la phonétique des substrats locaux et qui constituent les langues natives des anciens maghrébins. La question qui peut se présenter à l'esprit est de savoir pourquoi y a-t-il eu substitution linguistique par endroits ? pourquoi l'arabisation linguistique (et non politique) s'était produite assez rapidement ?

- William Marçais avance l'hypothèse selon laquelle « *une grande ville ne peut se passer d'une langue commune. C'est dans les villes que les langues communes se propagent et même s'élaborent* » (Marçais : 179). Il ajoute pour les villes du Maghreb que : « *les dirigeants, les gros acheteurs, les gros propriétaires, les fonctionnaires importants et subalternes, les magistrats et les soldats sont Arabes* » (Idem). Le sociolinguiste algérien Dourari Abderrezak explique, pour sa part, l'arabisation massive du Maghreb en posant que : « (...) *la différenciation des variétés de tamazight de l'époque, rendait ardue les transactions entre les locuteurs natifs. Une langue commune véhiculaire s'imposait. Cette situation a pu pousser au choix intuitif de l'arabe hilalien qui offrait des avantages (lingua franca) dont la parenté linguistique avec tamazight et le punique. La langue des Banu Hilal, mêlée au berbère et au punique déjà là, a donné l'algérien ou le maghrébin (v. Abdu Al-Imam, cité supra) que parle la grande majorité des Maghrébins* » (Dourari 2011). Les facteurs externes ont été énumérés voire détaillés par Ibn Khaldoun notamment en ce qui concerne la fascination que les Berbères ont témoigné à l'égard de ces nouveaux arrivants dépositaires d'une

civilisation prestigieuse et porteurs d'une parole « sacrée » qui a majoritairement séduit.

- D'après Salem Chaker, le prestige lié à la langue arabe et à la religion musulmane a joué un rôle moteur dans le processus d'arabisation linguistique de l'Afrique du Nord, il évoque également d'autres raisons : « *En Berbérie comme dans tout le monde musulman non arabe, il y a toujours eu de ce fait valorisation marquée de l'arabe, langue du Sacré, langue de Dieu, mais aussi langue de l'Écrit et du Savoir légitime, langue du Pouvoir et de la Ville. Au Maghreb, cette prééminence a vite engendré un véritable complexe d'infériorité des Berbères vis-à-vis des Arabes et de leur langue. Car le berbère était sans tradition écrite et n'avait jamais été le vecteur d'une culture à rayonnement large. Dans l'aire méditerranéenne où l'écrit est valorisé à l'extrême, sacralisé même dans la tradition islamique, le berbère ne pouvait être perçu, face à la langue arabe, que comme un idiome barbare et imparfait : d'où une forte et ancienne tendance à recourir à l'arabe pour toute expression élaborée, visant à la reconnaissance.* » (Chaker 1995). Quant aux facteurs internes, ils sont liés à la parenté ancienne de l'arabe et du berbère et probablement aux substrats sémitiques qui étaient déjà présents au Maghreb depuis plusieurs millénaires dont l'hébreu (Chachou 2016).

- Outre ces raisons historiques, son individuation linguistique, à travers les siècles, a débouché sur la formation d'une langue qui a coexisté avec l'arabe institutionnel sans jamais faire l'objet d'une substitution. Si l'arabe maghrébin emprunte de plus en plus à l'arabe des médias et de l'école dans certains domaines, il n'en demeure pas moins qu'il emprunte également au français dans d'autres domaines. La langue des Maghrébins, qui a continué à évoluer, n'a pu jusqu'à bénéficier ni de reconnaissance ni de stabilisation, ceci amène certains spécialistes et profanes à évoquer un langage hybride. La volonté de ne pas reconnaître passe souvent par le refus de nommer.

**TD: L'arabe maghrébin
(Dourari, A)**

« En Algérie il existe un véritable malaise linguistique et identitaire. Les études sur ce phénomène ne sont pas nombreuses. Nous en citerons, à titre d'exemple, les travaux de : N. Toualbi, 2000 ; K. Taleb Al-Ibrahimi, 1995 ; D. Morsly, 1996 ; M. L. Maougal, 2000 ; Abdou El-Imam, 2000 ; Abderrezak Dourari (2003-b) ; 2002 ; et 2011 ; Benrabah Mohammed, 1999. L'Algérie historique, (vs. celle officielle des mythes panarabes) a toujours été un pays plurilingue. Il est difficile d'imaginer un pays aussi grand que le Maghreb (de la frontière égypto-libyenne jusqu'aux Iles Canaries, puis au sud, le Mali, le Niger, et la Mauritanie) avec des groupes humains vivants aux quatre coins, qui parlerait en dépit de cela une langue unique à une époque où les moyens de communication étaient rudimentaires ! L'amazighité originelle de cet espace n'est pas contestée mais est rarement prise en compte dans les discours et les décisions officiels. La diversité des variétés de tamazight sur cet espace commence à être acceptée comme un fait socio-historique et sociolinguistique normal y compris par les militants pro-berbères. La langue arabe classique (celle du Coran, des cérémonies religieuses formelles et de la littérature savante) a fait sa pénétration dans cet espace très tôt chez certaines élites citadines sans qu'elle se répande dans la société. La conquête arabe sous couvert de l'islam n'a pu réussir qu'à la deuxième tentative (VIIIe siècle) mais les Arabes ne s'y installèrent pas en Afrique du Nord et laissèrent la gestion de leurs intérêts à leurs clients berbères. La venue des Banu Hilâl, puis des Banu Soleim et des Banu Ma'qil, qui a eu lieu bien après (XIe siècle), n'a pas grand-chose à avoir avec l'islam. C'est en raison de leur turbulence dans le califat fatimide, instauré grâce aux Berbères qui partirent de Bougie et fondirent le califat fatimide et sa capitale le Caire, que les Fatimides s'en débarrassèrent et les envoyèrent punir les Berbères qui avaient pris leur distance vis-à-vis du califat du Caire. Ils s'installèrent au Maghreb en nombre si peu réduit (des dizaines de milliers selon Camps, (1996, p 56) qu'ils n'ont pas pu bouleverser la démographie autochtone. Leur langue s'est répandue dans ce même espace dès le XIIIe siècle pour des raisons sociologiques et sociolinguistiques (G. Camps,

cité supra ; W. Marçais, 1956). Camps nous dit que «cet arabe maghrébin est issu de la langue bédouine introduite au XI^e siècle par les tribus hilaliennes, car ce sont elles, en effet, qui ont véritablement arabisé une grande partie des Berbères», p56). Nous savons que cette hypothèse est nuancée par Abdou El-Imam qui pense que cet arabe maghrébin vient du punique (v. Abdou El-Imam, 2003). S'il n'est pas logique d'exclure la trop forte influence de l'arabe hilalien, on ne peut pas non plus exclure l'influence du punique et du berbère – langues déjà enracinées dans la société de l'époque et qui plus est sont de la même famille linguistique. La présence de traces importantes dans l'arabe maghrébin d'aujourd'hui l'atteste (v. Abdou El-Imam, cité supra). Une telle situation de bouleversement linguistique est un peu rare : Camps l'a soulignée fortement en disant : «C'est une étrange... et assez merveilleuse histoire que cette transformation ethnosociologique d'une population de plusieurs millions de Berbères par quelques dizaines de milliers de Bédouins.» (Ibid). Et plus loin : «Les apports successifs des Beni Soleim, puis des Mâqil, qui s'établirent dans le Sahara marocain, ne portèrent pas à plus de cent mille les individus de sang arabe qui pénétrèrent en Afrique du Nord au XI^e siècle» (p57). Notre hypothèse est que la différenciation des variétés de tamazight, parlées à l'époque, rendait ardue la communication et les transactions entre les locuteurs natifs. Une langue commune véhiculaire s'imposait. Choisir une parmi les variétés de tamazight n'était pas le choix idoine du fait de l'inexistence d'une force centralisatrice qui aurait réalisé une planification linguistique, mais aussi en raison du fait que cela aurait suscité des antagonismes comme la jalousie des cousins par rapport à celui dont la variété est retenue comme langue commune, car une symbolique est attachée à la position sociale et politique du détenteur de la norme. Cette situation a pu pousser d'une certaine manière au choix intuitif de l'arabe hilalien qui offrait bien des avantages (lingua franca) dont la parenté linguistique avec tamazight et le punique n'est pas des moindres. Ajoutons à cela le fait que ses locuteurs partageaient le même mode vie (bédouinisme, razzias...) que les Berbères de l'époque et que les Touareg continuaient à pratiquer il y a de cela très peu (on se rappellera les événements du Niger et du Mali dans les années 90). Le français et l'espagnol ont pénétré aussi pour des raisons

de colonisation. La langue des Banu Hilal, des Soleims et des Ma'qil, mêlée au berbère et au punique déjà là, a donné l'algérien ou le maghrébin (v. Abdu Al-Imam, cité supra) que parle une très grande majorité des locuteurs du Maghreb. Cette langue, produit devenu autochtone par le fait des diverses interpénétrations avec les variétés de tamazight locales et de l'histoire ancienne de sa naissance, a été et est toujours un facteur d'unification et d'identification de ces populations. L'arabe scolaire (dérivé moderne de l'arabe classique jadis utilisé dans le domaine formel arabe ancien comme la liturgie, la grammaire, la littérature...) et le français sont devenus pour des raisons historiques et symboliques des langues du domaine formel. La langue française a été utilisée en Algérie durant toute la présence coloniale française et a continué au-delà de l'indépendance. Des auteurs algériens dans cette langue ont connu la célébrité à l'image de Kateb Yacine, Mouloud Mammeri, Mouloud Feraoun, Mohammed Dib, Jean El-Mouhoub Amrouche, Mostefa Lacheraf... Tahar Djaout, Assia Djebbar, Yasmina Khadra, Amin Zaoui... L'essentiel de l'élite algérienne qui a combattu la France coloniale était francophone, (même les Oulémas musulmans avaient des publications en français) et les textes de la Révolution algérienne (comme la Déclaration de 1er novembre 1954 et la plateforme de la Soummam, documents fondateurs de référence pour les Algériens) étaient rédigés en français. Les mémoires des anciens combattants algériens cadres de la révolution sont aujourd'hui publiés en français. Il a fallu attendre les années 1970 pour que la politique d'arabisation commence à remettre en question, au plan légal, le statut dominant de la langue française dans la société algérienne. Aujourd'hui on connaît beaucoup d'auteurs, arabisants à l'origine, se convertir au français comme Mohammed Sari, Waciny Laredj... en raison de la faiblesse du lectorat en langue arabe scolaire et de la faiblesse des réseaux de diffusion mondiale. Toute situation linguistique n'est que la photographie d'un moment de l'histoire et ne peut prétendre à l'éternité. »

Dourari, Abderrezak, (2012), « Politique linguistique en Algérie : entre le monolinguisme d'Etat et le plurilinguisme de la société », in *Synergie Pays germanophones* n°5, pp. 78-80.

17. La dénomination des langues berbères

Pour les langues berbères, le même problème se pose qui entrave leur reconnaissance, c'est-à-dire le poids de l'idéologie, celle des politiques qui considéraient jusqu'en 2002, les langues berbères comme des « dialectes », et celle des « linguistes-militants »¹ qui opposent au discours officiel l'unité structurelle du berbère qu'il dénomme « tamazight ». L'appellation « berbère » est de plus en plus remplacée dans la recherche par « tamazight », le premier étant jugé péjoratif et à coloration colonialiste car il tiendrait son origine du terme latin « barbarus » dont se servaient les Grecs et les Romains pour désigner tout ce qui était étranger à leurs civilisations. Appliqué au langage, le mot signifiait l'inintelligibilité de ce dernier. Il a été repris par les Arabes et les Français plus tard pour désigner les populations de l'Afrique du Nord, leurs langues et leurs cultures. Ce sont les mouvements de revendication de l'identité berbère qui ont redynamisé l'emploi du désignant « amazigh ».

L'origine du terme « amazigh » est à chercher dans ce qui a été écrit sur l'histoire lointaine des populations berbères. En effet, sa racine a été retrouvée dans la littérature antique : « *On rencontre (...) Maxyes chez Hérodote ; Mazyes chez Hécatée ; Mazaces, Mazices, Mazikes, Mazax, Mazazaces... chez les auteurs de langue latine* » (Chaker 1986). Il est utilisé au Maroc où il réfère à une population et à une langue, l'appellation est, d'après Salem Chaker, « *exclusive chez les berbérophones du Maroc central qui se dénomment eux-mêmes imaziyen (Braber et arabe) et appellent leur dialecte tamaziyt (ou tamaziyt avec assourdissement de la vélaire y au contact de la dentale t)* » (Idem). Il relève d'autres usages du mot chez les Chleuhs. Le premier désigne : « " le berbère blanc", " le vrai berbère", par opposition aux " négroïdes", bien représentés dans le sud marocain et réputés allogènes » (Idem), quant au second, il sert à dénommer une langue littéraire : « *awal amaziy* ».

Concernant donc les langues berbères, plusieurs appellations sont employées : « le berbère » (Aziza Boucherit 2004 : 20), (Queffélec 2002 : 141), (Chériguen Foudil 2008 : 123), (Abdou Elimam 2002 : 12), (Kahlouche 1998 : 58), « les langues berbères » (Chériguen Foudil 2008 :125), « tamazight » (Chaker

¹ Désigner des linguistes de linguistes-militants n'excuse ni ne justifie en aucune façon le caractère idéologique de certaines de leurs analyses.

Salem 1998), (Dourari Abderrezak, 2003), (Morsly Dalila 2002), « tamazight (ensemble de variétés amazighes » (Dourari, 2003 : 12).

Le berbère une langue ou plusieurs langues ? Au-delà des faits linguistiques, les divergences sont, là aussi comme pour l'arabe algérien, importantes. Le singulier dans la dénomination est tantôt expliqué par un caractère polynomique de la langue, tantôt par une unité structurelle que présenteraient ses différentes « variétés ». Dourari Abderrezak la qualifie de « langue polynomique » (Dourari 2003 : 7), c'est-à-dire « *une langue dont l'unité est abstraite (...) à laquelle les utilisateurs reconnaissent plusieurs modalités d'existence toutes également tolérées sans qu'il y ait « hiérarchisation » ou « spécialisation de fonction »* (Marcellesi 2003 : 254). C'est le cas du corse mais pas celui de tamazight. Pour ce dernier, il s'agit d'une langue artificielle qui est inintelligible pour les apprenants et qui est différente de leurs langues maternelles. Cette forme scolaire constitue une norme institutionnalisée qui pourrait à l'avenir concurrencer les langues natives. La question ne se pose pas de manière centrale dans les travaux académiques et ce, en dépit de son officialisation au Maroc et en Algérie¹.

Il existe donc une norme scolaire et une norme sociale, une variété officielle et d'autres qui ne le sont pas. Il importe alors d'opérer une distinction entre les deux et de nommer pertinemment ce qu'on souhaite désigner. Parler de « tamazight » quand il s'agit d'évoquer la variété de l'école et utiliser « les langues berbères » ou bien les variétés de tamazight lorsqu'il s'agit de nommer les langues effectives. D'ailleurs, dans la sphère berbérophone, la variation, tout comme dans la sphère arabophone, se trouve minimisée. Salem Chaker va même jusqu'à considérer « *l'émergence de plusieurs standards* » (Chaker 1997 : 166) comme un danger pour ce qu'il appelle « des dialectes ». Ces standards, fabriqués et promus, pourraient à leur tour constituer une menace pour un tamazight à caractère national, voire pan maghrébin.

¹ C'est la thématique du colloque international: « *Le double déclassé diglossique ou tamazight entre l'impératif de son aménagement et les exigences de sa survie linguistique* », organisé par le CNPLET et le Laboratoire Paragraphe (Université Paris 8 et Cergy-Pontoise), prévu les 18 et 19 novembre 2017 à l'Université Abderrahmane Mira, Bejaia. Lien vers l'argumentaire du colloque : <https://calenda.org/408094>

Le problème se pose également à l'école où l'objectif à long terme est d'aboutir, par l'unification des variantes, à la formation d'un tamazight commun : *« la variation est donc admise mais à court terme seulement. L'argument de l'unicité historique du berbère fonctionne et opère comme un critère de légitimation de la revendication linguistique et culturelle. Cette dimension historique légitimante se heurte à la réalité évolutive et dynamique du terrain »* (Chachou & Bensekat 2016). Dalila Morsly remet la variation au cœur du débat sur la question du berbère. En effet, elle prend ses distances avec le point de vue de Salem Chaker qui, d'après elle, *« refuse d'admettre l'existence de plusieurs langues berbères et défend « une conception unitaire du berbère »* (Morsly 2011), et ce en faisant prévaloir l'existence des *« structures fondamentales »* communes à toutes les langues berbères. Cet argument sert, du point de vue de la linguistique interne, à appuyer l'hypothèse d'une origine qui serait commune, mais utiliser cet argument pour réunifier des langues qui se seraient différenciées depuis plusieurs siècles ne peut être pertinent du point de vue sociolinguistique, car cela reviendrait à réduire le berbère à *« une abstraction linguistique et non une réalité sociolinguistique identifiable et localisable »* (Morsly), ce qui rend peu probable la faisabilité de son usage en société et dans les institutions étatiques. Le risque de reproduction d'une situation diglossique a été soulevé par Soufiane Lansour (2016) et Dourari Abderrezak, ce dernier fait remarquer que cette attitude conduit à *« condamner les variétés » de tamazight réellement parlées à une sorte de ghetto, celui de vulgos, alors que la gent instruite utilisera un « tamazight » différent, lui-même s'enfermant dans sa propre tour d'ivoire »* (Dourari 2011). Un point de vue qu'il développe dans le texte qui suit et que le lecteur gagne à lire dans son intégralité.

**TD: « Les langues berbères »
(Dourari, A)**

« La situation sociolinguistique de l'Algérie a été l'objet de plusieurs descriptions plus ou moins complètes. Un consensus relatif s'en dégage. Cette question a fait l'objet d'une synthèse assez intéressante de la dynamique Chachou Ibtissem dans son récent ouvrage¹. Outre la permanence de la domination du paysage linguistique réel par l'arabe algérien (ou maghrébin), selon Gabriel Camps², depuis le 13^{ème} siècle J.-C, du fait qu'il garantit la communication intensive sur tout le territoire et se retrouve même au-delà en Tunisie et au Maroc, la société algérienne connaît de nombreuses variétés de Tamazight (tachelhit, tumzabit, tachaouit, taqbaylit, tahaggart, tazenatit, tachenouit, tagrengrent...). Ces langues maternelles des Algériens occupent le terrain des relations intimes et personnelles et de la communication quotidienne. Deux langues se partagent le terrain du domaine formel : le français et l'arabe scolaire. Aucune des deux n'est une langue maternelle.

Les langues maternelles ont toujours été désavantagées, durant la période coloniale (avantage au français) et durant l'indépendance (avantage à l'arabe scolaire).

Ce fait n'a pas empêché la formation d'une conscience linguistique nationale très tôt dans le mouvement national révolutionnaire qui a atteint son summum dans la Crise PPA-MTLD 1949 où se sont affrontées deux conceptions de l'Algérie : Algérie arabe Vs Algérie algérienne tranchée, sous le colonialisme, ensuite durant l'indépendance, sous la dictature du FLN-parti-Etat, au profit de l'Algérie arabe. Cette posture de déni de réalité et d'identité à l'algérianité, et à l'amazighité provoquera les mouvements de revendication identitaire amazighe postindépendance suscités par la peur de la perte de soi. La politique d'arabisation conservatrice brutale et arrogante a défiguré le paysage culturel et scientifique en emportant sur son passage destructeur la langue française autant que la langue arabe scolaire elle-même.

¹ Chachou, I, (2013), *La situation sociolinguistique de l'Algérie, pratiques plurilingues et variétés à l'œuvre*, L'Harmattan.

² Camps, G, (2007), *Les Berbères, Mémoire et identité*, Actes Sud, 2007.

Le manque identitaire et le sentiment d'oppression: éléments du marché

Le marché est certes d'abord constitué de composants objectifs liés à la facilitation des transactions et c'est bien pour cela qu'il a été constaté depuis longtemps déjà que plus la ville est grande, plus elle s'arabisait (en algérien). Mais le marché est aussi composé d'éléments subjectifs. Le sentiment de manque identitaire en est un sérieux élément. Le marché linguistique algérien se constitue autour:

1. Du besoin d'un véhicule d'expression commun (efficacité d'insertion économique, sociale, culturelle...)

2. Du besoin d'élaboration symbolique: pouvoir, identité et subjectivité

La Réactance à l'oppression identitaire entraîne le rejet des symboles hégémoniques ainsi que la distinction de soi par différenciation linguistique, culturelle (autonomisation linguistique, historicisation...). Cette attitude entraîne elle-même une volonté d'élaboration linguistique et culturelle:

- Hisser sa langue, sa culture, sa subjectivité au niveau des autres langues coprésentes
- Assurer le passage à l'écriture
- Opérer des choix graphiques (par différenciation)
- Unifier les variétés de tamazight (minimiser les différences)
- Créer de la Néologie, des dictionnaires spécialisés tout en opérant par purification lexicale des emprunts (maximaliser les différences)
- Etablir des grammaires, des métalangages quitte à susciter une hypertrophie néologique
- Réaliser une certaine création littéraire (écrite)
- Présence sur l'Internet, etc.

En somme, tout est fait pour rendre visible Tamazight sur tout support relevant du domaine formel sans ménager sa monture¹! Tant et si bien que le résultat est angoissant : c'est une langue artificielle (novlangue) dépourvue de fonctionnalité que peu de personnes comprennent et utilisent. En voulant forcer son entrée précipitamment dans le domaine formel et s'y

¹ Selon le proverbe français : « *qui veut aller loin, ménage sa monture* ».

affirmer, on finit par le couper de ce qui l'a toujours maintenu en vie - le domaine inter-personnel-, sans pour autant garantir sa fonctionnalité dans le domaine formel où il est confronté à la concurrence sérieuse de l'arabe scolaire (administration, religion, médias) et du français (université, médias, relations diplomatiques) bien assises dans leurs positions historiques acquises.

Le cas de l'amazigh marocain standardisé¹ (et artificialisé étant le produit de laboratoire fait de la synthèse de trois variétés : le tamazight, le tachelhit, le tarifit avec des néologies, et non pas la langue maternelle naturelle de marocains), dont l'enseignement est obligatoire, qui fait face à un rejet significatif par les enseignants et les élèves marocains, est à méditer quant aux conséquences néfastes de décisions glottopolitiques intempestives et volontaristes ne tenant compte que de paramètres subjectifs.

Stratégies de normalisation et philosophie politique

Les décisions glottopolitiques ne sont pas exemptes d'objectifs politiques et philosophiques. Au 19^{ème} et 20^{èmes}. Siècles, la nécessité ressentie d'unifier un peuple en une nation pour fonctionner comme une unité politique dans un Etat-nation, poussait à la normalisation-standardisation d'une langue pour servir de langue commune à tous. L'unité politique, nationale et linguistique était perçue comme une nécessité inéluctable (un peuple uni comme un seul homme, disait-on). Les dialectes régionaux étaient combattus comme des résidus féodaux attentatoires à l'unité désirée et à la modernisation. Ce fut le point de vue de la Révolution française. Ce fut le cas aussi en Algérie.

Aujourd'hui ces idées politiques ont fait leur temps. Les décisions glottopolitiques visent aussi au maintien des langues régionales et de moindre diffusion comme patrimoine de l'humanité. On peut donc envisager l'aménagement de

¹ V. Mena Lefkioui, Università di Milano-Bicocca/Ghent University, « La question berbère : Politiques linguistiques et pratiques langagières », in *Langues et cité, le berbère*, N°23, p4, Aout 2013, note 2où elle dit : « Il importe toutefois de remarquer que, dans la nouvelle Constitution marocaine, il est question d'une seule langue berbère- appelée Tamazight- bien qu'en réalité il existe plusieurs langues berbères au Maroc et que le projet d'une langue berbère unifiée et standardisée- un des objectifs principaux de l'IRCAM-est loin d'être menée à terme ».

Tamazight¹ compte tenu de 3 objectifs différents mais complémentaires:

1. Monolinguisme tamazightophone national ou international

C'est la mise en place d'une norme linguistique unifiée pour toutes les fonctions sociales, pour toutes les régions d'un pays et pour tous les pays où tamazight est présent: pan-amazighité (*utopique*)

2. Monolinguisme régional

Ce serait la mise en place d'une norme élaborée par variété de tamazight distinctive d'une communauté linguistique régionale particulière. Elle aboutirait à la formation d'une société de communautarismes linguistiques tamazightophones juxtaposés avec en sus la disparition des langues algériennes autres que tamazight (*utopique*)

3. Plurilinguisme national global

Cet objectif glottopolitique aboutirait à une perception de tamazight comme langue maternelle élaborée d'une région intégrée à un tout sans exclure l'idée qu'une autre langue assure la communication intensive à l'échelle du pays et où d'autres langues encore assurent la communication au niveau du domaine formel: stratification socio- fonctionnelle des usages non figée.

L'image sera celle d'une société globale plurilingue où la citoyenneté signifie entre autres l'acceptation et le respect des différences y compris linguistiques, sans pour autant en constituer une fin en soi, ni que le positionnement socio-fonctionnel actuel des langues en présence soit définitif (*réaliste*)

Création néologique et visée téléologique

L'observation des langues du monde, comme la langue arabe classique², montre que le processus de sa normalisation

¹ Tamazight est dénomination au singulier d'une réalité linguistique plurielle. C'est une langue polynomique.

² A distinguer de ce j'appelle l'arabe scolaire contemporain. Il s'agit de la norme construite entre le 8^{ème} et le 10^{ème} siècle J.-C. au moment où a eu lieu le recueil du corpus et sa description par lesdits grammairiens arabes anciens. La norme

avait commencé vers la fin du 8^{ème} siècle de l'ère chrétienne (2^{ème}. de l'hégire) et n'avait été provisoirement parachevé qu'au 14^{ème} siècle avec la grande œuvre lexicographique d'Ibn Mandhûr Al-maghribi avec son fameux *Lisân al- 'arab*, référence obligée à ce jour. La langue française aurait connu un parcours assez long. Il commence avec François 1^{er} et continue à ce jour avec des académies et des institutions dictionnairiques aussi brillantes que le *Larousse*, *Le Robert*...

Quant à tamazight, langue polynomique qui nous concerne ici, il faudra bien qu'on commence. Mais cette dernière jouit-elle des mêmes conditions que la langue française ou allemande des siècles passés ?

Cependant retenons qu'on ne normalisera pas et ne standardisera pas de la même façon (quantité et qualité) selon chaque cas présenté plus haut, du moins sur les court, moyen et long termes :

Pan-amazighité monolingue: demande néologique maximale (couverture de tous les domaines); autonomisation maximale (cas1) et unification des variétés

La langue sera endocentrique, intéroceptive et artificielle à un très fort taux. Toutes les variétés seront convoquées à l'effet d'obtenir une norme unifiée et des capacités lexicales suffisantes. La fonctionnalité, notamment politique, permettrait l'adhésion des locuteurs sur le long terme par réapprentissage de la variété standard (le cas de l'hébreu en Israël) en rupture brutale avec le plurilinguisme actuel, au fur et à mesure que les objectifs politiques visés sont réalisés et reçus de manière satisfaisante par les divers actants sociaux.

Plurilinguisme national et citoyenneté: la demande de normalisation lexicale est progressive (création néologique ciblée: extéroceptive) (cas3) dans la mesure où la fonctionnalité sociale de tamazight est perçue comme évolutive mais sans exclusive des autres langues et variétés coprésentes (peacemeal engineering, Karl Popper).

lexicographique de référence fut parachevée au 14^{ème} siècle J.-C. dans le *Lisân al- 'arab* d'Ibn Mandhûr qu'aucune œuvre n'a surclassé depuis. Pour plus d'information voir mon « L'impérite de la lexicographie arabe face à l'expansion néologique des langues de créativité scientifique », in, *Langues et linguistique, Revue internationale de linguistique*, N°32, 2013 p79

La langue reste naturelle et proche de ses locuteurs, c'est-à-dire de sa source vitale.

Décision de normalisation cohérente

Toute décision de normalisation (glottopolitique), quels que soient par ailleurs ses objectifs politiques, ne peut se faire de manière intuitive. Elle doit être fondée sur une étude :

- 1) de l'Etat actuel de la langue (corpus oraux, corpus écrits, corpus lexicographiques, emprunts, dictionnaires anciens et nouveaux, création néologique)
- 2) de l'Etat de la demande langagière des locuteurs
- 3) des représentations socio- langagières des locuteurs
- 4) des représentations des formes citoyennes de vie commune (communauté politique)

Etude de la réception des néologismes

Pour le moment, et concernant Tamazight en Algérie, et quels que soient les objectifs qui lui sont fixés au plan glottopolitique, une pause critique est nécessaire où il faudra :

- Evaluer la cohérence interne des métalangages et des terminologies néologiques existants
- Evaluer la compréhension et l'utilisation des néologismes par types d'utilisateurs
- Evaluer le degré de diffusion des néologismes selon les espaces de la société langagière.
- Comprendre le recul de l'attractivité des enseignements de la langue tamazight ¹.

L'objectif étant de garder le souci permanent de ne pas couper le cordon ombilical qui relie la langue normalisée à ses utilisateurs, faudra-t- il alors se demander par exemple ce que sont devenus les acquis scolaires (l'enseignement se fait dans les départements de tamazight depuis 1990 à Tizi-Ouzou et 1992 à Bedjaïa ; alors qu'à l'école, c'est depuis 1995) :

- Que deviennent les acquis néologiques scolaires des élèves après l'école?

¹ Le constat a été fait en Algérie par le CNPLET et le HCA, mais il est le même en émigration en France, v. Kamal Nait-Zerrad, Inalco Paris, « L'épreuve facultative de berbère au baccalauréat », in *Langues et cité, le Berbère*, N°23, Aout 2013, p5 où il dit « Le nombre total de candidats (...) en berbère est passé de moins de 1500 en 1995 à plus de 2000 en 2006. Il a diminué progressivement ensuite pour se tasser à environ 1300 en 2012 »

- Que deviennent les savoirs des enseignants de tamazight en dehors des cours de tamazight?
- Pourquoi Tamazight intéresse moins d'apprenants, moins de wilayas qu'au début ?
- Rationaliser la stratégie de normalisation en la rapprochant de la société langagière réelle et de ses besoins

Une langue normalisée= langue artificielle

On pourra ainsi estimer avec objectivité ce que gagnerait tamazight à s'éloigner de ses locuteurs et évaluer son entrée dans le domaine formel où elle doit faire face à la concurrence rude (favorable ?) avec le français et l'arabe scolaire. ».

Dourari, A, (2014), « Normalisation de tamazight et glotto-politique en Algérie », in : *Timsal n Tamazight 4: Actes du colloque de Ghardaïa*, Nov. 14, *Normalisation de tamazight et glotto-politique en Algérie : Quelle autorité de normalisation, quel corpus de référence et pour quel marché linguistique ?* , pp. 9-14.

CHAPITRE 7

LA SOCIOLINGUISTIQUE URBAINE AU MAGHREB, UN COURANT EN EMERGENCE

L'étudiant-chercheur trouvera ici des définitions succinctes liées à la discipline et de courtes présentations en rapport avec les objets de la sociolinguistique urbaine, ses problématiques ainsi que les outils méthodologiques, les démarches et le type d'analyse auxquels font recours les spécialistes dans le domaine. Cette synthèse constitue une introduction à des cours où je m'intéresserai à la sociolinguistique telle qu'elle s'est développée au Maghreb. Dans ce dernier chapitre, je rappellerai que la fondation des villes du Maghreb, leur évolution, leur composante humaine, leur division spatiale ainsi que de nombreux autres facteurs font que le terrain maghrébin présente des spécificités qui amènent à développer des problématisations et des conceptualisations nouvelles au sein du champ disciplinaire qui nous occupe. Le travail a été entamé par Catherine Miller sur ce qui est appelé la sociolinguistique du monde arabe. Ses études s'inscrivent dans la continuité des travaux en dialectologie portant sur les villes arabophones. Il s'était agi pendant des décennies des villes du Moyen-Orient. Il importe de rappeler que les recherches en dialectologie y sont menées depuis les années 1930, c'est le cas également des travaux qui ne sont pas suffisamment exploités alors qu'ils comportent des données linguistiques, sociologiques et historiques intéressantes pour la compréhension de l'évolution des faits de langue et celle de la fabrication des discours par les habitants des villes.

Ce sont des référents symboliques et mémoriels qui alimentent les discours autour des identités et des villes maghrébines. Ces référents sont issus de la catégorisation et de la hiérarchisation spatiale et sociétale de ces villes par leurs occupants à travers l'histoire. C'est ce qui rend une approche pluridisciplinaire nécessaire afin d'éclairer des aspects

linguistiques et discursifs des réalités urbaines de ces villes. Les réflexions des jeunes chercheurs sont allées dans le sens de la problématisation de la ville maghrébine sur les plans linguistique et discursif en tenant compte de ses particularités et de son Histoire. Les villes étudiées sont Alger, Mostaganem, Tizi-Ouzou, Bejaia mais les travaux ont porté davantage sur la description du profil sociolinguistique de ces villes que sur les discours qui s'y développent. Ces derniers, quoique difficiles à obtenir, font, quand ils sont collectés, état des tensions qui existent entre des groupes socioculturels qui se trouvent confrontés les uns aux autres au sein de l'espace commun qu'est la ville.

Ce qu'on appellera ici des « groupes » plutôt que des « communautés »¹ font prévaloir des critères qui visent à marquer leur singularité. Ce sont les représentations de soi, en tant que groupes et de l'autre ou des autres en tant que groupes différents qui alimentent les discours sur la singularité des identités. Cette altérité recherchée concerne les divers aspects de la vie en société (us et coutumes, traditions culinaires, tenues vestimentaires, etc.), elle se manifeste également par des traits linguistiques spécifiques à certains de ces groupes. Le discours sur soi est souvent valorisant et se construit par opposition à celui des autres groupes. Les éléments pouvant être à l'origine de ces fractures sont les origines (urbain vs citadin vs rural, étranger à la ville), l'âge (jeunes vs moins jeunes), l'habitat (quartier « populaire » vs quartier « huppé »), statut socio-économique (aisé vs classe moyenne vs défavorisé), etc.

Les points théoriques qui vont suivre porteront donc sur le rôle de la ville en tant qu'espace de contacts de langues et de production de nouvelles formes linguistiques. L'accent sera mis sur la ville considérée comme un lieu de fabrication des discours autour des langues, des identités et de l'espace. La sociolinguistique urbaine nous apprend que l'espace, avec ses divisions, fait l'objet d'une appropriation qui se modèle par

¹Nous verrons plus bas qu'ils se sont constitués en tant que communautés dans les premières décennies du 19^{ème} siècle, mais les mutations urbaines du 20^{ème} siècle ont favorisé leur éclatement géographique. Cependant le sentiment d'appartenance est toujours présent qui permet l'interconnaissance entre membres d'un groupe d'une même origine géographique, tribale, etc. Ce type de solidarité est toujours présent au Maghreb mais il ne l'est pas partout avec la même intensité.

et dans les discours, ces derniers participent du processus de construction de différentes identités socioculturelles, réelles et/ou postulées, et de négociation de ces dernières. Être du lieu et le dire s'inscrit dans des stratégies d'affirmation et de légitimation de soi et parfois d'exclusion –symbolique– de l'autre. La complexité de ces fabrications sociolinguistiques et identitaires procède de la diversité des critères qui président à ce processus de construction des espaces que le sujet investit de sens.

La complexité du fait urbain au Maghreb implique une incursion dans les interstices des villes du Maghreb dont les spécificités et les histoires locales sont escamotées par une histoire officielle/scolaire homogénéisante. Les villes dites citadines se singularisent des autres par une composante sociétale qui s'est diversifiée au cours de ces dix derniers siècles, pour ne prendre que cette ère historique. Les discours sur les différentes occupations de la ville puisent dans les anciens référents symboliques, mémoriels, tribaux, lignagers d'où la nécessité de procéder à la contextualisation sociologique, historique et anthropologique. L'objectif qui pourrait être assigné à l'étude des urbanités au Maghreb est de comprendre les causes des dysfonctionnements urbains ou autres à l'origine de l'élaboration de ces discours circulants souvent violents et stigmatisants à l'endroit de l'autre... l'étranger, le rural, le citadin, le voisin, le collègue ou même parfois à l'égard de soi. Autant d'éléments qui opèrent comme des marqueurs démarcatifs qui participent de l'individuation sociolinguistique et culturelle des groupes présents à l'intérieur de la ville et qui se disent parfois différents des autres groupes.

A la différence des chapitres précédents, ce dernier chapitre comporte trois séances et trois travaux dirigés. Ceci s'explique d'une part par la nécessité de rappeler les assises théoriques de ce qui est considéré comme un courant de la sociolinguistique générale, son rapport avec d'autres disciplines voisines et d'autre part, par les travaux qu'elle a inspirés au Maghreb et qui rendent compte de résultats intéressants. Le troisième et dernier courant considère la ville comme le lieu du métissage linguistique et de la création/productivité lexico-sémantique. La problématique « des parlers jeunes » a occupé de nombreux chercheurs qui se sont attelés à en décrire les structures

et à tenter d'en expliquer l'émergence et les motivations y afférentes. Le premier texte comporte une présentation de la discipline telle que théorisée par Thierry Bulot. Le deuxième texte, écrit par Catherine Miller, synthétise l'état de la recherche sur la sociolinguistique urbaine dans l'aire arabophone approchée des points de vue de la sociolinguistique variationniste et de la dialectologie urbaine. Le troisième et dernier texte est de Farida Boumedine, il est également une synthèse de quelques travaux récents en sociolinguistique urbaine menés par des chercheurs algériens autour des questions de la citadinité et de l'urbanité.

18. Brèves définitions de la sociolinguistique urbaine

Comme je l'ai rappelé dans le premier chapitre de cet ouvrage, la sociolinguistique a émergé en situation de crise socio-économique qui a généré, parmi les populations défavorisées, son lot de conflits, de tensions, d'exclusion et de marginalisation. Les malaises ont touché l'école américaine, ce qui s'est traduit par des problèmes d'intégration des populations migrantes et étrangères, de l'échec scolaire, du rejet de la norme de l'école, l'affirmation d'identités « périphériques » dans le but de se singulariser du ou des groupe (s) « dominant(s) ». Ces tensions sont encore visibles aux Etats-Unis dans la communauté noire stigmatisée à cause de la couleur de sa peau¹. Ces problèmes sont apparus également en Europe à la suite des crises économiques qu'elle a connues respectivement de 1927 à 1937 à l'occasion de ce que l'on a appelé la grande dépression, en 1973 et 1979 suite aux deux chocs pétroliers, et en 1993, la crise a été provoquée par l'effondrement du système monétaire européen. Le même type d'inégalités et de marginalisation des minorités est apparu. Ce sont les travaux de William Labov qui inspireront des sociolinguistes français comme Jean-Baptiste Marcellesi et Bernard Gardin. En dépassant le structuralisme dominant de l'époque, ils se sont intéressés à la langue en rapport avec son

¹ Suite à des bavures policières ayant engendré la mort de jeunes noirs américains, des affrontements ont été enregistrés ces dernières années entre la police et la population afro-américaine dans certains Etats du Sud notamment.

contexte social de production pour tenter de résoudre des problèmes d'inégalités sociales.

C'est la compréhension de la vie en société qui permettra au sociolinguiste d'expliquer les difficultés liées à la maîtrise de la langue « académique » ou son rejet par certaines populations, par exemple. Les jugements et les attitudes des locuteurs seront étudiés à la lumière des acquis de l'analyse du discours. Les planifications linguistiques devraient permettre de tenir compte de la configuration sociolinguistique d'une société avant de proposer un modèle de politique linguistique.

La sociolinguistique urbaine s'est développée dans ce même esprit humaniste et interventionniste qui a prévalu chez les pionniers de la sociolinguistique aux États-Unis au début des années 1950. Dans ce sens, Thierry Bulot écrit que la discipline « *ambitionne de contribuer à la réflexion-voire à l'intervention- sur les différentes façons, de lutter contre les discriminations toutes les fois que les pratiques langagières sont impliquées. Elle dénonce l'exclusion des minorités sociales (Bachmann/simonin 1993) pour ce que ce dernier processus produit bien entendu de souffrance individuelle, mais aussi de délitement du lien social, du lien communautaire* » (Bulot 2008). Mais avant de nous intéresser à la théorisation poussée de Thierry Bulot sur la question, il importe de rappeler les définitions qu'en donne Louis-Jean Calvet dans « *Les voix de la ville : introduction à une sociolinguistique urbaine* », publié en 1994. Il considère la ville comme « *un facteur d'unification linguistique* » (Calvet 1994), comme « *un lieu de conflit de langues* » (Idem) ainsi qu'un « *lieu de coexistence et de métissage linguistique* » (Idem). Le phénomène de l'urbanisation des villes fait accéder certaines langues au statut de langue véhiculaire.

18.1. Les différents courants de la sociolinguistique urbaine en bref

Dans la dernière réédition de son ouvrage « *Sociolinguistique* », paru en 2013, Louis-Jean Calvet évoque le développement de la sociolinguistique urbaine où il identifie trois courants. Le premier s'intéresse « *aux effets de l'urbanisation sur les langues* » (Calvet 2013 : 39). Ces analyses impliquent le rapport concurrentiel entre les langues ou les parlers en contexte urbain ainsi que « *l'apparition des langues véhiculaires* » (Idem).

Le deuxième courant est celui que je développerai plus avant, il s'agit de « *la mise en mots* » (Bulot 2007) de la ville, son appropriation ainsi que l'appropriation de ses différents espaces à travers le discours. Elle s'intéresse également à la confrontation des identités, une confrontation qui accentue les singularités « *vécues* » et/ou « *déclarées* ».

Bernard Lamizet écrit dans ce sens : « *l'espace urbain est un espace dans lequel les acteurs sociaux acquièrent leur consistance, deviennent pleinement lisibles, mettent en œuvre les pratiques sociales par lesquelles ils peuvent être reconnus par les autres et par lesquels ils expriment, dans l'espace public, les logiques dont ils sont porteurs* » (Bernard Lamizet). Louis-Jean Calvet mentionne les travaux qui ont porté sur les villes du Maghreb, et plus particulièrement sur la dichotomie *urbain vs citoyen*. Cette dernière a été abordée, sur le plan linguistique, par Leila Messaoudi sur la ville de Rabat. Sur le plan discursif, la question a intéressé Ibtissem Chachou qui a enquêté sur la ville de Mostaganem (2007 et 2012).

Le troisième et dernier courant « *concerne la ville comme productrice lexicale* » (Calvet 2013 :40). Les travaux qui s'y rapportent porteront sur le parler des cités ou le langage dit jeune ou encore celui des banlieues, et ce notamment à partir des années 1990.

**TD : « Une sociolinguistique urbaine : définir la ville »
(Bulot, T)**

« Telle que je la conçois (Bulot, 2001 ; Bulot et Beauvois, 2004), la sociolinguistique urbaine (1) se prévaut de reprendre les premières considérations relatives à la militance sociale de la discipline (Marcellesi, 2003 (2), entre autres) et, de ce fait ambitionne de contribuer à la réflexion – voire à l'intervention – sur les différentes façons de lutter contre les discriminations toutes les fois que les pratiques langagières sont impliquées. Elle dénonce l'exclusion des minorités sociales (Bachmann, Simonin, 1993) pour ce que ce dernier processus produit bien entendu de souffrance individuelle (3) mais aussi de délitement du lien social, du lien communautaire. Il s'agit par là de poser qu'une telle recherche nécessite autant de considérer pleinement la demande sociale (institutionnelle ou non) que de prendre en compte des spécificités identitaires dans la constitution des territoires de référence (4), d'une part, et, d'autre part, qu'elle engage le chercheur à être aussi un intellectuel, une ressource sociale, un acteur potentiel du mouvement social. Elle est effectivement une sociolinguistique de crise, dans la mesure des mutations sociales liées à l'urbanisation, des effets de la modification du lien social, des recompositions identitaires que ces processus impliquent, et enfin, dans la mesure des conséquences – certes plus ou moins perçues mais nécessairement vécues – de la diffusion de la culture urbaine comme modèle dominant.

Pour faire simple, une telle sociolinguistique est une sociolinguistique de la spatialité, où le discours sur l'espace, corrélé au discours sur les langues permet de saisir les tensions sociales, les faits de ségrégation, la mise en mots des catégories de la discrimination. Ainsi, c'est la conceptualisation même de la *spatialité urbaine* et de ses normes (Bulot, 2006) qui, au regard des attentes, des questionnements et de la connaissance du terrain des acteurs de tous ordres, est amendée, re-questionnée par ce type d'approche : considérant le mouvement dialectique entre espace et lieu dès lors que le langage ou la langue sont impliqués *et qu'ils concernent les populations socialement minorées*, l'approche sociolinguistique de l'espace (comme processus discursif) se décline en six temps qui sont autant d'axes

potentiels d'intervention sur la matrice discursive (Bulot, 2003) que constitue la ville (nous y reviendrons) :

1. *espace et lieu publics* dans la mesure des discriminations et hiérarchisations socio-langagières des espaces de référence : les discours sur les pratiques langagières des espaces de la *centralité linguistique* construisent les lieux publics *de facto* comme lieux accessibles ou non ;

2. *espace et lieu communs* pour considérer les ségrégations et *mobilités spatio-linguistiques* : la mise en mots des lieux de la communauté urbaine corrélés aux mobilités actives, vécues, subies, choisies, et pour ce qu'elles permettent de rencontrer d'autres variétés urbaines, construire des espaces de relégation, des lieux de *confinement linguistique* et social ;

3. *espace et lieu politiques* pour rendre compte des discours discriminants et des difficultés d'accès aux pratiques citoyennes : dès lors que les espaces et les parlures sont hiérarchisés et attribués à des populations données, celles-ci ne s'estiment pas ou plus légitimes d'agir pour la cité ;

4. *espace et lieu professionnels* pour dire les discriminations professionnelles et l'accès à l'emploi : les représentations socio-langagières corrélées aux espaces attribués (de fait ou non) à celles et ceux qui en sont porteurs interdit l'accès à certaines tâches ;

5. *espace et lieu linguistiques* pour faire état de la *mémoire sociolinguistique* et de l'accès dits impossibles aux pratiques socio-discursives valorisantes : les populations minorées semblent ne plus savoir avoir / acquérir d'autres pratiques sociales, linguistiques, langagières que celles qu'on leur attribue ; elles peuvent renverser le stigmate jusqu'à faire valoir la pratique minorée comme le creuset de la langue dominante ;

6. *espace et lieu identitaires* pour signaler les stratégies de territorialisation légitime ou déniée et l'accès aux espaces : les stratégies identitaires passent par la nécessité quasi anthropologique de poser topologiquement son identité, ses discours identitaires et l'opérationnalité de ses pratiques sociales (dont celles dévolues aux langues).

Dans ce contexte, la ville est certes un espace social, mais plus encore un espace énonciatif (Baggioni, 1994) qui donne sens et valeur à l'ensemble des pratiques ; elle est cet espace praxique où les discours, bien qu'ils ne soient pas la réalité,

mais parce qu'ils constituent le seul accès au réel, finissent par devenir le réel. C'est en ce sens que la ville est une matrice discursive car elle fonde, gère et normalise (Laborit, 1971, pour ce point) des régularités plus ou moins consciemment élicitées, vécues ou perçues par ses divers acteurs ; régularités sans doute autant macro-structurelles (entre autres l'organisation sociale de l'espace) que plus spécifiquement linguistiques et langagières.

La ville et ses discours : quelques concepts nécessaires

Sans pour autant que la liste soit exhaustive du champ en voie de constitution, quatre concepts liminaux sont nécessaires pour tenter de comprendre ce qui semble être paradoxal : une ville ne serait pas à proprement parler une ville, mais un discours sur la ville, un discours sur la façon dont on se la représente dans son unité tout en n'en connaissant avec précision (5) qu'une faible partie (6). Lesdits concepts sont l'identité urbaine, l'urbanisation sociolinguistique, la mobilité spatio-linguistique et la territorialisation sociolinguistique.

L'identité urbaine

L'une des spécificités de l'urbanité est que les habitants d'une ville ont conscience de leur appartenance à une entité qui est uniforme et isolable – ils sont en situation de poser des frontières à un espace qu'ils savent par ailleurs nommer – mais aussi complexe, dans la mesure où leur discours sur cette entité montre une constante construction / déconstruction des espaces sociaux ; ils savent y poser des distinctions socio-spatiales fortes pour eux-mêmes ou pour autrui. Le concept permet ainsi de rendre compte des pratiques langagières des locuteurs urbains se représentant la tension ainsi posée entre leur indispensable identification à une communauté et leur propre différenciation par rapport à d'autres lieux communautaires de tous ordres, signalant une appartenance groupale ; par la prise en compte et l'analyse de leur mise en mots de cette tension, il s'agit de dégager la spécificité identitaire de toute ville, et partant de tout espace urbanisé : il faut à la fois être de la ville et en même temps se distinguer des autres habitants.

L'urbanisation « sociolinguistique »

Le terme *urbanisation* ne peut pas être compris comme le seul accroissement quantitatif de la densité de l'habitat et de la diffusion d'une culture urbaine (Bulot, 2007) ; il renvoie à une dislocation première et située des rapports entre la morphologie urbaine et la fonction sociale des espaces spécifiques d'un point de vue sociologique et, sur les aspects langagiers, à une recomposition complexe des espaces autour de la mobilité spatiale qui agit à la fois sur les comportements et les représentations sociolinguistiques. On comprend dès lors que des espaces dits ruraux puissent être urbanisés (car construits autour de la mobilité spatiale) et que des espaces citadins puissent ne pas l'être (car ses habitants sont dans un espace de relégation).

La mobilité spatio-linguistique

La ville est ainsi un espace de mobilité (effectif ou non, dénié ou non, etc.), et l'un des effets inhérents à la mobilité spatiale est de mettre à distance les individus et les groupes, à recomposer le lien social autour notamment des représentations communes sur autrui et sur soi-même. Plus l'espace est urbanisé, plus l'épaisseur identitaire – c'est-à-dire les différents niveaux d'identité – est mise en rupture : le rapport à l'autre, le rapport à sa façon de parler fonde les limites et frontières intra-urbaines ; de même le discours sur autrui, sur la langue ou la pratique de langue d'autrui devient par défaut autrui, ou le discours sur l'espace devient le territoire.

La territorialisation

La mise en mots de l'espace urbanisé relève d'une double détermination : elle procède du territoire dans la mesure où on doit considérer l'espace comme une aire de proxémie liée aux parcours, aux lieux de vie, de sociabilité d'une part et d'autre part elle relève de la territorialité que l'on peut concevoir comme la représentation de ce même territoire. Le concept interroge le terrain pour savoir s'il y a juxtaposition, coïncidence entre deux univers représentationnels, entre un lieu tel qu'il est dit et les représentations topolectales de la langue. La territorialisation sociolinguistique est ainsi la façon dont, en discours, les locuteurs d'une ville s'approprient et hiérarchisent les lieux en fonction des façons de parler (réelles ou

stéréotypées) attribuées à eux-mêmes ou à autrui pour faire sens de leur propre identité.

Il faut dès lors bien comprendre, qu'on ne peut aborder la ville sans les discours qui la sous-tendent, qu'on ne peut aborder la ville et ses langues sans penser aux discours tenus sur ces langues ; peut-être plus encore : on ne peut certes pas aborder les langues comme des réalités désincarnées (elles sont d'abord des pratiques humaines et ne préexistent pas à leur[s] usage[s]) mais on ne peut pas davantage les penser en dehors de pratiques culturelles relatives à la sur-modernité (Augé, 1992 ; Bulot, 2007b), à une gestion en partie conflictuelle des rapports entre le local et le global (Bierbach et Birken-Silverman, 2007). Il est de bon ton de se lamenter - ou de se féliciter - des effets de la mondialisation mais en même temps, on continue d'étudier (7) les langues comme si les sociétés n'avaient pas changé de projet social, comme si les utopies du vivre-ensemble étaient toujours celles des débuts de la linguistique voire de la sociolinguistique. »

(1) Dans cette acception, elle est une sociolinguistique de l'urbanisation (voir supra, pour le concept). Il convient déjà de distinguer les recherches faites en ville des recherches où la culture urbaine est posée comme déterminante des pratiques langagières.

(2) « Tel qu'il [ensemble de recherches] est toutefois dans ses avancées, il interpelle la politique, et dans la logique de son développement, il démasque certaines situations », (Marcellesi, 2003 : 60).

(3) Je parle là de souffrance ordinaire et non de souffrance psychosociale qui relève d'une autre discipline. Cela dit, il importe de mettre en place une méthodologie pour son repérage et des actions interdisciplinaires pour sa prise en charge.

(4) Que ceux-ci soient géographiques (par leur ancrage spatial), sociaux (par leurs usages effectifs) ou symboliques (par la mise en mots de l'acception par autrui de son appartenance communautaire, nationale, groupale...).

(5) Et cela concerne aussi les langues et les gens qui les parlent.

(6) Aussi dense soit la connaissance de la ville que chacun peut avoir, elle est nécessairement limitée à ses usages et

pratiques, à ses discours et représentations. On a ainsi pu montrer que les représentations de cet espace variaient entre hommes et femmes, migrants et non migrants, travailleurs diurnes ou nocturnes... élus ou citoyens.

(7) Je force volontairement le trait, mais la tendance est néanmoins lourde.

Bibliographie sommaire

Augé M., 1992, *Non-lieux (Introduction à une anthropologie de la surmodernité)*, Le Seuil, Paris, 149 pages.

Bachmann C., Simonin J., 1993, « Le social comme on le parle », dans *Méditations et Action Sociale*, Actions et Recherches sociales 2, ENSP, Rennes, 65-79.

Baggioni D., 1994, « Les langues dans l'espace urbain à l'île Maurice » dans *La ville. Arts de Faire, Manières de Dire*, Coll. Langue et Praxis, Praxiling, Montpellier, 137-162.

Bierbach C., Birken-Silverman G., 2007, « Bergers siciliens et hiphoppeurs new-yorkais. Le parler « glocal » des jeunes immigrés italiens à Manheim ». Dans *Les codes de la ville (Cultures, langues et formes d'expression urbaines)*, L'Harmattan (Collection Espace Discursifs, Paris, 233-266.

Bulot T., 2001, « L'essence sociolinguistique des territoires urbains : un aménagement linguistique de la ville ? », dans *Sociolinguistique urbaine (Variations linguistiques : images urbaines et sociales)*, Cahiers de Sociolinguistique 6, Presses Universitaires de Rennes 2, Rennes, 5-11.

Bulot T., 2003, « Matrice discursive et confinement des langues : pour un modèle de l'urbanité », dans *Cahiers de Sociolinguistique 8*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 99-110.

Bulot T., 2006, « La production discursive des normes : centralité sociolinguistique et multipolarisation des espaces de références », dans *French Language Studies Vol 16 / 3*, Cambridge University Press, Cambridge, 305-333.

Bulot T., 2007, « Culture urbaine et diversité sociolinguistique : une identité en mouvement entre le local et le global », *L'écho de ma langue ((enjeux sociaux et culturels de la diversité des langues)*, Lille, 31-37.

Bulot T., 2007, « Les parlers jeunes comme objet de recherche. Pour une approche de la surmodernité en sociolinguistique », dans *Pratiques linguistiques des jeunes en terrains plurilingues*, Université de La Réunion, L'Harmattan, Paris, 11-23.

Bulot T., Bauvois C., 2004, « Présentation générale. La sociolinguistique urbaine : une sociolinguistique de crise ? Premières considérations », dans *Lieux de ville et identité*

(*perspectives en sociolinguistique urbaine*), L'Harmattan, Paris, 7-12.

Laborit H., 1971, *L'homme et la ville*, Flammarion, Paris, 214 pages.

Marcellesi J.-B., 2003, *Sociolinguistique (épistémologie, langues régionales, polynomie)*, Paris, L'Harmattan (Collection *Espaces Discursifs*), 308 pages.

Bulot T., 2008, « Une [sociolinguistique prioritaire](#). Prolégomènes à un développement durable urbain et linguistique », dans *Agir ET penser- Les Rencontres De Bellepierre*, url : <http://www.lrdb.fr>, La Réunion, mis en ligne en mai 2008 / 7 pages au format pdf.

19. Un courant à la croisée de plusieurs disciplines

19.1. De la dialectologie à la variation des traits linguistiques en milieu urbain

Les travaux en dialectologie maghrébine datent de l'époque coloniale où des arabisants français et maghrébins se sont intéressés aux différents « parlers » pratiqués en Algérie. C'est la publication de l'Atlas linguistique de France, entre 1870 et 1900, qui a donné une impulsion à la recherche en dialectologie maghrébine à partir des années 1940 et bien avant. Mais le problème de l'identification linguistique de l'arabe pratiqué en Algérie s'est posé entre 1830 et 1870. En effet, une polémique avait opposé ce qu'on a appelé « les progressistes » et « les conservateurs ». Les premiers considéraient que l'arabe maghrébin dit « vulgaire », à l'époque, et l'arabe « littéral » sont deux langues différentes, même si la parenté génétique entre les deux n'est pas remise en cause. L'enseignement de l'arabe maghrébin était prôné, ceci était justifié par la nécessité d'accéder à la connaissance du pays par le langage réellement pratiqué par ses habitants. Les conservateurs, eux, minimisaient « les variations » entre les deux langues et évoquent un usage fautif de l'arabe littéral. Cette période a connu une importante activité de grammatisation de l'arabe algérien.

D'après Larzul Sylvie : « *s'il existe dans le corpus des années 1830-1871 des ouvrages consacrés à l'arabe littéral, la très grande majorité se rapporte à « l'arabe vulgaire » en usage en Algérie* » (Larzul 2014). La polémique a pris fin avec la francisation de l'école sous Jules Ferry et la suppression des écoles arabes françaises. Les concepteurs de ces manuels étaient, pour la plupart, des militaires, des agents de l'administration coloniale, des instituteurs, etc. Cette posture opposant parfois la langue dite littérale à celle dite vulgaire, inspirée par le rapport qu'avaient les Français aux patois de France, interpelle dans la mesure où elle sera encore reconduite de nos jours dans le discours francophone sur les langues en Algérie. Le développement des travaux en dialectologie va conforter cette position dont va hériter plus tard la sociolinguistique française et maghrébine. Cette attitude renforce la vision plus ancienne de la tradition arabe par rapport à tout ce qui s'écartait de la norme « fûsha ». Un retour sur le traitement de la diglossie arabe permet de mieux cerner les soubassements théoriques et idéologiques ayant participé à la formation du discours scientifique sur la question. La vision progressiste permettrait de cerner les stéréotypes hérités de ces réflexions et de montrer, pour certaines, leur caractère iconoclaste, ce qui pourrait aider à mieux repenser l'enseignement de l'arabe institutionnel et maghrébin de nos jours.

Pour revenir à la dialectologie maghrébine, David Cohen a souligné le caractère amateur de cette production d'ouvrages où sont établies des descriptions de différents dialectes et où sont conçus des dialogues dans les langues locales à des fins didactiques : « *les chercheurs avaient, pour la plupart une formation d'arabisants, parfois même simplement administrateurs ou diplomates* » (Caubet & Vanhove : 13). Mais c'est toujours dans la perspective de la découverte scientifique de l'Algérie que les travaux en dialectologie maghrébine avaient prospéré, nous citons ceux des dialectologues William Marçais, Philippe Marçais, Joseph Desparmet, Jean Cantineau, David Cohen, etc.

Les travaux contemporains qui prolongent ceux des précurseurs de la dialectologie sont menés, en France, dans des centres de recherche comme l'IREMMAM ¹ et des instituts

¹ Institut d'études et de recherche sur le monde arabe et musulman.

comme l'INALCO¹. La production locale en matière de linguistique n'est pas encouragée en l'absence d'instituts de linguistique. La spécialité ne semble pas intéresser non plus les chercheurs maghrébins, preuve en est la rareté d'équipes au niveau des centres de recherche travaillant sur ces questions, le créneau n'est peut-être pas considéré comme porteur. La tendance, depuis quelques années, est à l'intégration dans ces études de la dimension sociolinguistique à l'étude des villes dites « arabes ». Cette évolution théorique s'explique, d'une part par l'élargissement des préoccupations de la sociolinguistique urbaine au terrain et à sa dimension géographique, et d'autre part, par les mutations socio-économiques ainsi que l'accélération des processus d'urbanisation que connaissent ces villes.

D'après Catherine Miller, « ces travaux ayant pour objectif de montrer la « ville » en tant que creuset d'un type de rapports sociaux et lieu privilégié de contacts interrégionaux et intercommunautaires favorise l'émergence d'une variété de langue commune (koïné urbaine), tandis que, dans le même temps, des processus « identitaires » (régionaux, sociaux mais aussi personnels) poussent au maintien de spécificités » (Miller 2009). Dans un retour sur les assises théoriques de ce qu'on appelle la sociolinguistique du monde arabe, Catherine Miller explique les influences théoriques qui ont façonné le champ de la sociolinguistique du monde arabe telle qu'elle se pratique depuis quelques décennies : « c'est la convergence de plusieurs courants (sociolinguistique variationniste et dialectologie urbaine anglo-saxonne, dialectologie arabisante historique et contemporaine, sociolinguistique urbaine) qui a peu à peu construit le champ de la sociolinguistique arabisante » (Miller 2009). Les travaux engagés par les chercheurs arabisants portent sur plusieurs objets et ambitionnent de répondre plus généralement aux questions suivantes : « comment évoluaient les vernaculaires urbains ? Dans quelle mesure les groupes migrants conservaient ou pas leurs parlers d'origine ? En quoi les phénomènes de variation reflétaient les rapports sociaux, les générations que l'on pouvait considérer comme « les moteurs » de l'évolution linguistique ? » (Idem). Les villes arabes connaissent de grandes dynamiques et d'importantes

¹ Institut national des langues et civilisations orientales.

mutations sociales et économiques qui font d'elles de grands laboratoires où se donne à observer une complexité sociolinguistique qui n'est pas partout la même, du moins elle ne l'est pas d'un continent à un autre. Une dynamique particulièrement intéressante pour notre cours est évoquée par Catherine Miller, c'est un serpent de mer de la dialectologie des années 1950, il s'agit de la ruralisation des traits citadins ou bien de « *la disparition ou la marginalisation d'anciens parlers citadins et les transformations importantes des modèles urbains* » (Miller 2009), sauf que dans certaines villes du Maghreb dites « citadines » ou de culture citadine (je reviendrai plus bas sur ce concept), la tendance, chez certaines familles ou groupes, est à la conservation des traits anciens ou archaïsants caractéristiques des parlers pré-hilaliens.

Rappelons que la variation linguistique a longtemps retenu l'attention des dialectologues qui ont établi un distinguo au niveau des parlers du Maghreb dans la littérature dialectologique correspondant aux deux phases d'arabisation de la région. Il s'agit, d'une part, des « parlers citadins » répandus au début du 8ème siècle lors de la première vague d'arabisation, ils sont pratiqués par les anciens habitants des cités, ils sont dits également « les sédentaires des villes », et d'autre part, des « parlers bédouins » ou « hilaliens ». Ils ont été introduits au Maghreb par les deux tribus Qaysites, celles des Hilal et des « Sulaym » aux 10ème et 11ème siècles. Ils sont également appelés les « nomades sahariens ». Ces appellations réfèrent à l'installation de ces deux tribus en Algérie. Celle des Hilal dans le nord, entre les hauts plateaux et la méditerranée, et celle des Sulaym dans le Sud-est (Marçais).

Chacun de ces deux parlers est caractérisé par un certain nombre de traits linguistiques distinctifs. Les parlers pré-hilaliens « *peuvent en général, se définir en termes d'innovations sur les plans phonétique, morphosyntaxique et lexical et parfois d'archaïsmes* » (Caubet 2000). Quant aux parlers hilaliens, ils se caractérisent par leur « *conservatisme et leur archaïsme, ils ont cependant des traits spécifiques en particulier au niveau phonétique* » (Idem). Ces traits constituent des indicateurs qui permettent de reconnaître le groupe d'appartenance du locuteur et/ou son lieu d'origine. Un locuteur produisant des traits classifiés comme « ruraux » en milieu urbain peut être reconnu comme

provenant des régions rurales environnant la ville, c'est le cas dans les villes citadines¹ mais il peut être considéré également comme issu d'autres villes où le parler est plus ou moins homogène et où les traits ruraux sont reconnaissables. C'est le cas aussi des citadins qui sont reconnus par les urbains comme appartenant à des familles anciennes quand ils produisent des traits catégorisés comme « citadins ». Cette reconnaissance relève de ce qu'on appelle le savoir sur le groupe que les membres d'une communauté possèdent, des savoirs partagés qui facilitent l'identification de soi et des autres à l'intérieur parfois d'un même espace comme celui de la ville.

20. La sociolinguistique urbaine, des lieux et des discours

Cette sociolinguistique urbaine centrée sur le discours a été balisée par les réflexions théoriques de Thierry Bulot à partir de ses travaux sur les villes de Rouen et de Rennes où il a observé comment s'effectuait la « *mise en mots* » (Bulot 2009) de la ville par ses habitants. La ville est considérée dans cette optique comme une « *matrice discursive* » (Bulot), « *un espace énonciatif* » (Baggioni 1994) pourvoyeur de dénominations, de catégorisations qui sont parfois discriminantes. Elle est de fait révélatrice de dynamiques identitaires dont l'enjeu est l'appropriation des espaces urbains. Ce processus opère par l'exclusion réelle et/ou symbolique du groupe reconnu comme « étranger » à un espace donné. Les traits linguistiques que l'on appelle communément « les façons de parler », « l'accent » etc., sont stigmatisés car ils connotent une provenance sociale et géographique autre.

Ces traits discriminés voire stigmatisés donne matière à des discours épilinguistiques qui sont importants à provoquer et à recueillir dans la mesure où cela permet au locuteur de mettre des mots sur des situations de malaises et de conflits qui lui sont préjudiciables sur les plans personnel, scolaire, socio-économique car tendant à créer des situations inégalitaires.

¹ Je reviendrai en détail sur cette notion, mais à ce stade, il importe de souligner que les villes dites citadines sont les villes anciennes où ont coexisté des communautés berbères anciennement sédentarisées, des Arabes, Andalous, des Juifs, des Turcs, etc.

Il est cependant difficile de donner une brève définition de cette discipline tant ses objets sont variés et ses problématiques complexes. En effet, le traitement de ces dernières nécessite, à l'instar de la sociolinguistique générale et peut-être davantage, le recours à des disciplines connexes, et ce dans la mesure où la notion d'espace, centrale car liée à l'urbanité, convoque des savoirs en relation avec l'histoire, la sociologie des groupes, la psychologie des groupes, l'architecture, l'urbanisme, la géographie sociale, etc. Cette approche pluridisciplinaire permet d'apporter un éclairage en vue de la compréhension des phénomènes socio-langagiers qui se produisent en milieu urbain.

Thierry Bulot écrit dans ce sens que « *définir la sociolinguistique urbaine n'est pas chose aisée et ne fait pas consensus (voir Louis Jean-Calvet, 2005)* » (Bulot & Blanchet 2011). A la différence des autres sociolinguistes qui insistent sur les pratiques linguistiques qui ont cours dans la ville, Thierry Bulot, pour reprendre sa propre formulation relative à son travail, « *conçoit une sociolinguistique de l'urbanisation comme une sociolinguistique des discours, et, partant, focalisée sur la mise en mots de la ville : « ce qui va être central pour l'étude » et l'analyse de la covariance entre l'espace et la stratification sociolinguistique propre à une communauté sociale donnée sera le discours tenu sur les langues identifiées, localisées, sur les langues et variétés attribuées aux espaces, aux territoires et aux lieux urbains* » (Idem). C'est à partir de l'analyse de ces discours épilinguistiques que se donnent à appréhender les représentations parfois stéréotypées et stigmatisantes sur les langues et les groupes qui les pratiquent, sur les espaces et les groupes qui les occupent puis sur les corrélations que les locuteurs établissent entre locuteurs, langues et espaces/habitat.

La ville devient alors le lieu où circulent des discours, des savoirs partagés sur soi et sur autrui. Elle est un espace où se tissent des récits et où se transmettent des histoires familiales appuyées parfois par des mythes et des légendes qui participent de l'affermissement de la dimension spatiale des identités et de leur ancrage *in situ*. L'imaginaire d'une ville et de ses habitants est une somme de faits et de perceptions que révèlent leurs discours communs sur ce qu'ils sont et sur ce que sont les autres, *hic et nunc*. Du fait de son caractère

interventionniste et comme je l'ai rappelé plus haut, la sociolinguistique urbaine est définie comme « *une sociolinguistique de la spatialité, où le discours sur l'espace, corrélé au discours sur les langues, permet de saisir les tensions sociales, les faits de ségrégation, la mise en mots de catégories de la discrimination* » (Idem). Dans la mesure où l'accent est mis sur le discours, il importe d'explorer toutes les manifestations susceptibles d'aider à mieux cerner les problématiques qui nous intéressent.

20.1. L'analyse des discours en diachronie

J'attire ici l'attention de l'étudiant-chercheur sur l'importance de l'articulation entre la sociolinguistique historique et l'analyse du discours pour une meilleure approche des urbanités sociolinguistiques. Outre les discours ordinaires recueillis dans des situations réelles par voie d'enregistrement mais par toute autre méthodologie de collecte des données, les discours circulants sur les langues et les identités de leurs locuteurs et sur les rapports de ces derniers à leur espace peuvent se donner à analyser à travers des corpus de textes. Ces traces liées à l'expression des identités sociolinguistiques et urbaines sont à appréhender sur deux plans : linguistique et discursif. En réfléchissant à une possible corrélation entre sociolinguistique générale et analyse du discours pour l'analyse de la variation en diachronie, Sonia Branca-Rosoff écrit que l' : « *on peut défendre l'idée d'une sociolinguistique dont les sources sont écrites. Il s'agit d'une linguistique de corpus qui sait qu'elle ne travaille pas au niveau de la langue, objet abstrait en surplomb des variations, mais qu'elle prend en compte des discours ancrés dans un lieu et un temps donné pour envisager l'intrication entre changement linguistique et changement social.* » (Branca-Rosoff 2007 : 2). Cette réflexion peut être envisagée du point de vue théorique de la sociolinguistique urbaine. Il est possible de s'interroger dans quelle mesure les informations livresques sur les corrélations entre langues, discours et « communautés » peuvent aider à augmenter substantiellement les données issues de l'analyse des discours sur l'urbanité sociolinguistique. Le fait d'appréhender la variation sur le plan diachronique, permet de mieux approcher la formation des discours, de la dater et de tenter d'en expliquer les motivations, bref, de cerner le contexte de sa production.

Les travaux sur les récits de fiction (Benaldi-Sikaddour 2010), les chansons rap (Auzanneau 2013) ont déjà été inscrits dans l'optique de la sociolinguistique urbaine dans la mesure où le questionnement a porté sur la violence verbale, la stigmatisation inter-groupe (Belghoraf 2017), la ségrégation spatio-linguistique, etc. Claudine Moise avance dans ce sens : que « *La sociolinguistique trouve un champ polyphonique à exploiter qui dirait encore une fois la ville. (...), la ville est prise par la langue, façonnée, modelée par celui qui la dit, qui la voit, donnée en textes ou en documentaires* » (Moise 2003 : 62). L'impact de ces productions médiatisées : littéraires, artistiques et médiatiques sur les discours circulants ou en formation n'est pas négligeable même si des enquêtes de réception sont nécessaires pour tenter d'évaluer le degré de cette influence.

**TD « La sociolinguistique urbaine
dans l'aire arabophone »
(Miller, C)**

« Pour la sociolinguistique urbaine, la ville n'est pas seulement un cadre où se déroulent des échanges linguistiques, elle est un laboratoire où se fabrique de nouvelles variétés, mode de parler et d'expressions. La langue façonne les représentations que nous nous faisons de la ville : les mots, les discours qui nomment et qualifient les espaces participent à la fameuse « fabrique de l'urbain (...) ».

Les débats sur la nature du rapport entre l'arabe standard et le dialectal (deux langues, une seule langue, pluralité de langues etc.) ont occupé presque tout le champ de la sociolinguistique arabisante jusqu'au milieu des années 1980, laissant l'étude des vernaculaires au domaine de la dialectologie, peu outillée pour appréhender la diversité urbaine, même si les études dialectales 'classiques' avaient, dès le début du XX^{ème} siècle, prêté attention aux phénomènes de contact dialectal et d'émergence de nouvelles variétés, en milieu urbain et plus particulièrement au Maghreb (Aguadé et al 1998). C'est la convergence de plusieurs courants (sociolinguistique variationniste et dialectologie urbaine anglo-saxonne, dialectologie arabisante historique et contemporaine, sociolinguistique urbaine francophone) qui a peu à peu construit le champ de la sociolinguistique urbaine arabisante en s'interrogeant sur les processus d'accommodation et d'évolution dialectale dans des villes et en posant les questions suivantes : comment évoluaient les vernaculaires urbains ? Dans quelle mesure les groupes migrants conservaient ou pas leurs parlers d'origine ? En quoi les phénomènes de variation reflétaient les rapports de force entre les différents groupes et les évolutions en cours ? L'urbanisation se traduisait elle par une hétérogénéité accrue ou par des tendances à l'homogénéisation ? Qui étaient les groupes sociaux, les générations que l'on pouvait considérer comme 'les moteurs' de l'évolution linguistique ? D'abord dispersées géographiquement et théoriquement, ces études ont permis, une fois regroupées, de dresser les premières lignes d'un bilan panoramique et comparatif, en particulier sur les questions concernant l'impact

des phénomènes migratoires et la présence/absence de variétés communes fonctionnant comme norme de référence urbaine (Miller et al 2007).

Au-delà de la diversité des contextes urbains liée aux héritages historiques et régionaux, il est apparu plusieurs dynamiques qui interagissent de façon complexe. La première est que des pratiques langagières (plus ou moins stabilisées en fonction des contextes urbains) associées, d'une façon ou d'une autre, à telle ou telle ville fonctionnaient bien comme norme de référence et concurrençaient fortement le prestige de l'arabe standard comme expression de la modernité. La deuxième était que l'assimilation linguistique des migrants ou des diverses communautés était loin d'être la règle et que les phénomènes de coexistence, alternance, accommodation dialectale étaient complexes. Si dans certaines villes on constate la présence de parlars relativement unifiés et structurés qui peuvent être considérés comme des 'standards urbains' (cf. le parler du Caire), d'autres villes se caractérisent par la coexistence de nombreux parlars et l'absence d'une variété commune fonctionnant comme standard et ceci du fait des fortes affiliations régionales ou des tensions intercommunautaires (Sanaa au Yémen, Beyrouth au Liban, Amman en Jordanie). Les affiliations ethno-régionales restent souvent plus fortes que les appartenances en terme de classes sociales, même si parfois les deux se recoupent. La troisième est la disparition ou la marginalisation d'anciens parlars citadins et les transformations importantes des modèles urbains. Dans beaucoup de villes, et ce à des époques différentes, on constate que l'ancien vernaculaire urbain a été totalement marginalisé et n'était/n'est plus parlé que par les minorités religieuses ou les femmes, un phénomène particulièrement marquant dans les vieilles cités maghrébines comme Tunis, Fès, Rabat, etc. Ce phénomène a amené certains linguistes à reprendre la distinction entre culture citadine (associée à l'espace de la médina) et culture urbaine ou néo-urbaine (associée aux quartiers périphériques en particuliers populaires) et à l'appliquer aux variétés linguistiques (anciens parlars citadins versus néo-parlars urbains nés du contact entre les parlars citadins et les parlars ruraux/Bédouin voir en particulier les travaux de L. Messaoudi sur la ville de Rabat).

Ce que tous ces travaux montrent c'est la force et l'ambivalence des parlers et cultures urbaines régulièrement contestés voir renversés par des pratique et façons de parler portées par différents groupes sociaux, certains se revendiquant d'une légitimité plus authentique car plus enracinée dans la culture rurale/bédouine que les anciennes élites citadines souvent considérées comme acculturées, voir efféminées. Les représentations-stéréotypes associés aux différentes variétés véhiculent des notions de valeurs parfois très ambivalentes : virilité versus féminité, authenticité versus cosmopolitisme, bédouinité/ruralité versus citadinité, tradition versus modernité.

L'approche sociolinguistique des villes arabes met donc à jour des dynamiques complexes, dues en parti au fait que l'urbanisation a connu une croissance exponentielle dans la deuxième partie du XXème siècle et reste donc un phénomène récent mais déjà traversée par des modèles « post modernismes » véhiculés par les nouveaux médias. Dans la rue, le migrant rural y côtoie le cibercitoyen branché sur New York, Paris, Londres ou Dubaï. Dans les médias, musique chaabi, nouveaux tubs hip-hop et fusion, clips vidéos des télévisions satellitaires arabes alternent avec journaux d'informations plus ou moins rigides, forums de discussions participatives, prêches religieux, etc. Cette diversité urbaine, produite par l'accélération des transformations sociales dans un espace-temps relativement réduit, n'est pas nouvelle mais est peut être plus visible ou contrastée que dans les premières décennies qui ont suivi les Indépendances. Elle pose donc la question de la coexistence et interaction entre tous ces modèles et modes de vie et des critères qui feront que tel ou tel modèle sera considéré comme plus urbain, plus emblématique de telle ou telle ville, les critères pouvant variés considérablement en fonction des individus.

Les recherches en sociolinguistique variationniste et dialectologie urbaine dans le monde arabe ont donc privilégié une approche en termes de contact entre groupes sociaux en s'intéressant plus particulièrement aux migrants régionaux, aux communautés ethno-religieuses, aux classes éduquées et en cherchant à mettre en valeur des dynamiques qui favorisaient le maintien des variétés d'origine ou au contraire le

développement de variétés communes (les koinès des linguistes) à l'échelle d'une ville voir parfois d'un pays. Tout en mettant en valeur la diversité des pratiques, ces approches peinent à rendre compte de la fluidité des usages individuels, telle que mises en avant par l'approche interactionniste ou les travaux sur le codeswitching, (relativement nombreux au Maghreb et au Maroc en particulier cf ; Ziamari 2008). Entre des micro-approches qui soulignent la fluidité des frontières entre langues et variétés au niveau individuel et macro-approches qui essaient de déterminer des tendances 'lourdes', comment définir de nouvelles pistes de recherches qui permettent d'articuler micro et macro et de rendre compte des transformations en cours ? Comment mieux insérer les recherches sociolinguistiques dans l'ensemble des travaux sur la ville ? »

Miller, C, (2009), « Approches sociolinguistiques de la ville », in *Questions de recherche au Maghreb N°5*, Janvier. Lettre du Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales.

Bibliographie

Aguadé, J., Cressier, P., Vicente, A. (Eds.) (1998) *Peuplement et Arabisation au Maghreb*

Occidental. Madrid-Zaragoza: Casa de Velazquez-Universidad de Zaragoza.

Messaoudi, L. (2003) *Etudes sociolinguistiques*. Kenitra: Faculté des Lettres et Sciences Humaines.

Miller, C. with E. Al-Wer, D. Caubet, J. C.E. Watson, 2007, *Arabic in the City, Issues in*

Dialect Contact and Language Variation, London, Routledge.

Ziamari, K. (2008) *Le code switching au Maroc. L'arabe marocain au contact du français*.

Paris : L'Harmattan,

21. Les objets d'étude de la sociolinguistique urbaine

Les objets d'étude de la sociolinguistique urbaine sont divers et variés. Cette diversité rappelle celle de la sociolinguistique générale et de la sociolinguistique urbaine arabisante (Miller Catherine). Chaque objet pouvant se préciser en d'autres sous-objets. Thierry Bulot en énumère certains: « *la dénomination des lieux et des espaces* », « *les dynamiques identitaires en milieu urbain* », « *les rapports entre démarcation des langues et distinction des espaces* », « *les traces perçues ou vécues par les différents acteurs de la gestion des langues et des tensions sociales et identitaires dans l'espace urbanisé via les signalétiques linguistiques et langagières des espaces de ville* » (Bulot & Blanchet 2011). Il cite en dernier lieu « *la ségrégation spatio-linguistique* » (Idem). Afin d'approcher ces phénomènes, l'accent est résolument mis sur le discours. Ces problématiques ont nourri de nombreuses recherches menées dans différents contextes: français, marocain, canadien et algérien¹. Pour ce qui est de l'Algérie, de nombreuses thèses soutenues ont porté sur les représentations des langues en milieu urbain. Les villes les plus étudiées sont Alger, Mostaganem, Béjaïa et Tizi-Ouzou. Les dynamiques identitaires qui s'y produisent s'accompagnent d'une évaluation sociale qui concerne également les pratiques linguistiques.

Cette évaluation est révélée par les discours épilinguistiques, elle va souvent dans le sens de la valorisation ou de la dévalorisation d'une variété donnée et par conséquent du groupe qui la pratique. Ces négociations en contexte urbain sont en constante évolution, elles se font au grès des mobilités interurbaines et intra-urbaines des populations, de leur composition et de leur recomposition dans des espaces différents. Ce dernier point nous amène à parler de territorialité. Elle est « *considérée comme la représentation de ce même territoire* » (Idem). Il importe de fait de savoir s'il y a correspondance entre les représentations d'« *un lieu tel qu'il est dit et parlé, et les représentations de la langue à l'aune des variations sociolinguistiques* » (Idem). Autrement dit, il s'agit de vérifier si

¹ Voir le site consacré à la sociolinguistique urbaine : <http://sociolinguistique-urbaine.com/>

les représentations liées au discours sur l'espace accompagnent ou non les représentations en rapport avec la variation des pratiques langagières.

21.1. La ville, lieu de rencontre et de confrontation des identités

C'est la ville qui révèle l'altérité quand se font des rencontres entre des gens venus d'horizons divers. Elle devient alors le lieu où se croisent des identités différentes et des pratiques socioculturelles distinctes impliquant des discours sur les façons de parler, de se vêtir, de se comporter, etc., ceci nécessite des processus de négociations qui se font tantôt d'une façon pacifique et consentie et tantôt d'une manière animée voire agressive. C'est dans l'espace de la ville qu'ont lieu également des discours sur ce que c'est que d'être habitant de la ville, sur les règles de bienséance, de civilité, en somme sur les codes permettant l'accommodation du sujet à la ville. Ces discours sont appuyés par des récits qui fonctionnent comme des arguments anthropologiques visant à légitimer l'appartenance à l'espace de la ville ou à délégitimer la présence de l'autre dans ce même espace, à affirmer son appartenance à un quartier précis, un quartier central ou à l'espace de la médina, de la vieille ville, du centre-ville, notamment dans les villes maghrébines.

Pour aborder ce point en détail, j'ai choisi de synthétiser l'article de Bernard Lamizet intitulé : « *La ville, un espace de confrontation des identités* » où il développe des réflexions intéressantes sur le sujet qui nous occupe, à savoir la complexité des rapports que des habitants d'une ville entretiennent entre eux et avec leur espace. La ville devient le lieu où se confrontent les identités et où parfois elles s'affrontent car différentes de par leurs pratiques socioculturelles et les représentations qui travaillent leur dimension symbolique.

Pour Bernard Lamizet, l'espace est un lieu de confrontation des identités : « *les habitants y prennent conscience de l'identité dont ils sont porteurs du sens qu'elle peut revêtir au cours de leur confrontation aux autres habitants, qui partagent avec eux l'espace urbain des habitations et des pratiques sociales et culturelles* » (Lamizet 2008). Les habitants sont issus soit de la ruralité, soit

d'autres régions ou villes. Les métissages ne se font pas sans transiter par des situations de conflits réels ou symboliques, par des tensions mais aussi par des négociations ainsi que je l'ai déjà noté. Ces dernières ont lieu par le biais de discours où se forme l'épaisseur identitaire de chaque groupe. Cette épaisseur sera alimentée par des récits, des sotonymes, des autonymes, des tentatives de catégorisation de l'autre et de soi, des attributs définitionnels qui essentialisent, réifient et figent les identités tout en instaurant des clivages et en traçant des frontières sociales. Ces catégorisations sociales, pour le cas du Maghreb, sont inscrites dans des dynamiques socio-historiques et font souvent l'objet d'une transmission intergénérationnelle.

Pour Bernard Lamizet, la ville constitue un « ensemble d'habitants » : « une ville, c'est aussi certains diront même surtout – un ensemble d'hommes et de femmes qui la peuplent, qui investissent ce lieu de leurs désirs, de leur inconscient, de leur représentations » (Idem), d'où les inévitables tensions et les impératives négociations. Il rappellera qu'il existe trois institutions urbaines : la langue, la culture et le système politique. Concernant le premier point, il avance que « c'est bien la culture urbaine qui détermine la langue qui se parle dans une ville ». (Ibid). Le comportement langagier étant une des composantes du comportement culturel. L'hétérogénéité des langues ou de la langue pratiquée (s) dans la ville fonctionne comme un démarqueur : « il existe plusieurs langues dans la langue qui se parle dans la ville, car la langue y est structurée, stratifiée en fonction des appartenances sociales » (Ibid). La deuxième institution que développe tout homme ou groupe d'hommes occupant un espace et y interagissant est la culture, elle est la somme des pratiques et des représentations qui s'instaurent tout au long de la formation des individus en groupes dans un lieu donné.

C'est pourquoi la ville est également définie comme un « espace culturel » dans la mesure où « les identités qui s'y rencontrent expriment leurs spécificités dans la confrontation qu'elles mettent en œuvre les unes avec les autres » (Ibid). L'expression de l'identité se matérialise à travers des pratiques culturelles pour se donner à voir, à entendre et à lire au sein de l'espace urbain. Ainsi, l'affichage de l'identité est destiné à communiquer à l'autre sa spécificité, car « habiter la ville ne signifie pas seulement y passer sa vie : cela signifie, surtout y mettre en œuvre une activité

symbolique par laquelle on exprime notre identité pour les autres habitants » (Ibid). La production du sens par les mots et les discours participe de la fondation anthropologique de l'homme dans l'espace de manière générale et dans celui de l'espace-ville d'une façon particulière.

Les questions de l'identité et de la spatialité

L'habitant de la ville y imprime donc des traces de ses identités par le biais de pratiques culturelles et sociales. Le caractère pluriel de l'identité vient de ce que cette dernière est culturelle, sociale, professionnelle, religieuse, politique, etc. Autant de facettes que le sujet fait prévaloir en fonction du contexte dans lequel il se trouve ou dans celui où il a besoin de se retrouver et qu'il a besoin parfois d'exprimer : « *Habiter la ville consiste à y imprimer des formes lisibles et intelligibles de son identité* » (Ibid). Deux dimensions fondent particulièrement l'identité urbaine : la première est réelle et est d'ordre concret, la seconde, elle, est abstraite et concerne l'épaisseur symbolique, celle-ci se nourrit de la temporalité et de l'historicité propre à chaque ville et qui sert à substantier les identités des groupes et à en légitimer la présence dans l'espace.

Cette temporalité, Bernard Lamizet, la perçoit comme deux logiques résultant de deux dynamiques : la première est le fait « des acteurs » et se déroule « à l'échelle des personnages singuliers » (Ibid), en « *un temps court* ». La seconde émane des « *institutions et des dynamiques historiques qui se déroulent à une autre échelle, celle de l'histoire* » (Ibid). C'est la jonction de ces temporalités qui contribue à l'élaboration des processus sociaux liés aux dynamiques identitaires.

Les identités urbaines

Selon le même auteur, les identités sont multiples, elles sont collective, politique, fictionnelle et temporelle. Les identités collectives « *structurent les habitants en vastes logiques d'appartenance inscrites dans les lieux de l'espace de la ville et de l'urbanité* » (Ibid). Ces identités se donnent à découvrir pour l'étranger à la ville qui n'en n'a pas la même connaissance que celle qu'en a celui qui y habite et qui en reconnaît surtout les expressions. Pour ce qui est des identités politiques, la ville est considérée comme « *le siège des pouvoirs* », elle « *naît, se construit,*

se développe à partir des sièges du pouvoir et autour d'eux » (Ibid). L'espace central de la ville est traditionnellement le lieu de l'implantation des représentants du pouvoir politique, c'est le cas des médinas pour les villes du Maghreb. Le siège du pouvoir se voit souvent, en temps de conquête, pris d'assaut et occupés par de nouveaux conquérants pour sa valeur symbolique mais le plus souvent, c'est en raison de son emplacement stratégique que le siège du pouvoir est occupé.

Il émane également de la ville des « *identités fictionnelles* », car elle « *va faire l'objet de représentations dans le travail de fiction ; qu'il s'agisse de la littérature ou du cinéma ; et ce travail de la fiction va contribuer à penser la ville* » (Ibid). La ville se fait dès lors l'espace de la fiction, le lieu de l'imaginaire. L'épaisseur littéraire que revêtira la ville contribue à alimenter l'imaginaire qui l'entoure et les représentations y afférentes. Ces dernières sont susceptibles d'en transformer la matérialité, la réalité.

A travers le cinéma, la chanson et les nouvelles expressions culturelles urbaines de manière générale, ce sont d'autres dimensions de la ville qui s'affichent et d'autres significations qui sont à décrypter. Enfin, les identités temporelles sont percevables à travers les différents sites qu'une ville abrite. La notion de patrimoine témoigne de la jonction citée ci-haut entre le passé, le présent et le futur. Des négociations animent souvent les acteurs de la ville en rapport avec les problématiques de la préservation, de la restauration et de la valorisation des sites historiques dans l'espace de la ville.

Il ne sera pas dressé ici un récapitulatif de ces réflexions sur la manifestation de l'identité dans l'espace urbain. L'exercice a été fait par l'auteur lui-même dans la conclusion à sa contribution. Je reproduirai, pour les besoins du travail dirigé, la partie du texte intitulée « *l'identité dans l'espace urbain* » où Bernard Lamizet synthétise l'ensemble des points abordés dans son texte.

21.2. La particularité du terrain maghrébin

De nombreux travaux en sociologie se sont développés ces dernières années autour des notions d'urbanité et de citoyenneté au Maghreb. Il s'agit notamment d'une approche critique de l'usage substantificateur et essentialiste de la notion de

« citadinité » qui en est fait dans certains travaux à l'instar de ceux de Farouk Benatia pour l'Algérie et de Mohamed Naciri pour le Maroc. Les remises en cause sont l'œuvre de Madani Safar-Zitoun, Isabelle Berry-Chikhaoui, Sidi Boumedine Rachid, Icheboudène Larbi, etc. Le numéro 18 des cahiers d'EMAM, publié en 2009, (Etudes sur le monde arabe et méditerranéen) rassemble des contributions qui mettent l'accent sur la distinction entre ces deux notions et son implication sur le plan de la recherche. La notion d'urbain renvoie aux dimensions matérielles de la ville tandis que la citadinité relève, elle, du comportement culturel, des règles de la bienséance, du bon voisinage, la courtoisie, le respect, la préservation et la transmission des valeurs sociales, etc.

La notion de citadinité renvoie donc à des représentations, ces dernières sont complexes, variantes et évolutives. Elles déterminent des pratiques en société de définition de soi et de l'autre par rapport à l'espace de la ville. Elles suscitent des processus d'identification et de singularisation qui vont souvent dans le sens de la valorisation de soi et de dévalorisation de l'autre. Ces processus s'engagent à la faveur des recompositions territoriales, je cite comme exemples le déplacement des anciens citadins dans la périphérie (les quartiers résidentiels), ou encore l'investissement des « étrangers à la ville » du centre-ville, occupation valorisante d'un espace historiquement valorisé car central.

Ceci amène à poser un questionnement qui révèle la complexité du sujet, il peut être formulé comme suit : Quelles sont les significations que les sujets attribuent à ces nouveaux espaces ? Quels discours tiennent les anciens habitants sur ces anciens espaces et sur ses occupants ? Est-il vrai que les nouvelles urbanités se construisent autour des citadinités en tant que noyaux, c'est-à-dire en tant que référents symboliques ? Quels sont ces référents symboliques à l'origine de l'inclusion dans la ville, de l'exclusion « symbolique » de la ville ? Quels sont les attributs de « la citadinité », de « l'urbanité », de « la ruralité », de « la rurbanité », de « l'étrangeté » ou de « l'extranéité » ? À quels quartiers sont-ils associés ? À quels métiers ? (des métiers nobles et d'autres réservés aux communautés allogènes) A quels patronymes ? A quels évènements historiques ? A quels statuts sociaux ? Quels

traits socioculturels leur sont associés ? A quels comportements linguistiques/discursifs les reconnaît-on ? Quels sont les registres de légitimation de soi et de dé-légitimation de l'autre ?

Safar-Zitoun Madani présente ces deux notions comme « *des notions actives qui mobilisent des référents symboliques très puissants* » (Safar-Zitoun 2009). Ceci amène les chercheurs en sociolinguistique urbaine de manière générale à privilégier une approche par la compétence des habitants, une approche qualifiée, en ethnographie notamment, « *par le bas* » (Beaud & Weber 1998). Les catégories émergent du terrain, de la bouche des sujets/enquêtés.

Si les problématiques liées aux urbanités sociolinguistiques sont globalement similaires, les terrains, eux, ne présentent pas les mêmes caractéristiques matérielles et symboliques, ceci implique de préciser les interrogations en les contextualisant pour affiner l'examen du réel urbain prévalant au sein de la ville maghrébine. La taille des villes, leurs fondation, peuplement, architecture, représentations littéraires, le rapport du politique à la ville, le rapport des habitants à l'espace, le type d'identité : rurale, citadine, urbaine ou les représentations que l'on en a, sont parmi les points que le sociolinguiste étudiant les villes du Maghreb doit examiner. Le discours qui y est produit en rapport avec l'espace est nourri par un imaginaire où se sont exprimés et à travers lequel continuent de s'exprimer des sujets porteurs d'identités complexes ; et si les profils des grandes villes du monde dit « arabe » et du Maghreb ont été brossés à grands traits par les dialectologues et les sociolinguistes, il n'en a pas été de même des pratiques micro-sociolinguistiques qui restent à décrire ni des discours épilinguistiques qu'il importe de recueillir pour une meilleure saisie de nos représentations. Cette insuffisance des travaux s'explique par l'évolution relativement récente de la discipline en Algérie. Les travaux des linguistes dans les années 1970 et 1980 (Chachou 2016) portaient davantage sur les questions de bilinguisme que sur la description des pratiques micro-sociolinguistiques.

La sociolinguistique urbaine centrée sur le discours est un courant de la sociolinguistique générale qui est encore en friche. Les récents travaux inscrits dans le champ disciplinaire des urbanités linguistiques apportent un éclairage nouveau sur les

rappports qu'entretiennent les locuteurs avec leurs langues telles que pratiquées dans l'espace de la ville, mais ce qui particularise davantage la discipline par rapport à la sociolinguistique générale, ce sont les discours sur la relation à l'espace urbain que caractérise les tensions et la confrontation des identités entre elles. Point n'est question de dire encore une fois qu'il s'agit d'une sociolinguistique urbaine de crise, il s'agirait de conflits nés de disparités inhérentes à un espace où se concentrent des homogénéités particulières et qui, pour vivre ensemble, sont amenées à négocier les termes de leur cohabitation.

Dans mon article intitulé : « *Repenser le champ conceptuel de la sociolinguistique maghrébine à la lumière des impératifs du terrain : le cas du concept de citoyenneté* » (Chachou 2012), j'ai essayé de montrer que le terme « citoyen » tel qu'employé par l'habitant de certaines villes maghrébines dites, dans la littérature sociologique notamment, « citoyennes » recouvre des réalités et des représentations différentes de celles auxquelles renvoie le terme « urbain », et que par conséquent, le chercheur devant rendre compte de cette appartenance est lui-même amené à relever et à conceptualiser ce qui émerge du terrain. Il ne s'agit dès lors pas d'utiliser le terme « citoyen » par exemple comme outil d'analyse, mais de le soumettre à l'analyse en tant que représentation de soi, et ce pour éviter le piège des emplois essentialistes qui en sont faits tant par les enquêtés que par les chercheurs. Il s'agit d'un exemple parmi tant d'autres d'une représentation socioculturelle qui recouvre des significations particulières et à partir desquelles les sujets fabriquent leurs identités réelles et/ ou postulées. Le paradigme compréhensif prôné dans les démarches qualitatives incite à une meilleure connaissance du terrain à travers l'explicitation des discours des enquêtés et des désignants qu'ils utilisent. Le chercheur se garde d'imposer ses catégories intellectualisées et parfois déconnectées de la réalité. Qualifier d' « urbain » un « citoyen » du Maghreb revient à lui dénier la dimension qu'il revendique, qui fonde sa spécificité et qui peut dicter ses comportements socioculturels et langagiers et orienter son discours.

21.2.1. La conceptualisation de Leila Messaoudi

S'appuyant sur le questionnement des travaux récents en sociologie compréhensive et en sociolinguistique urbaine telle que développée par Louis-Jean Calvet, Thierry Bulot et Lorenza Mondada, et à partir de travaux sur le Maghreb, notamment sur les villes d'Alger, Rabat, et Tunis, Leila Messaoudi évoque dans un article récent une sociolinguistique compréhensive et dresse un projet de sociolinguistique urbaine pour le Maghreb qu'elle organise et détaille à partir de quatre questions de recherche qu'elle considère comme principales. Cette démarche compréhensive permet, d'après l'auteure, de faire « *une large place aux catégorisations des locuteurs eux-mêmes* » (Messaoudi 2014). Les questions posées ont trait à la variation linguistique qui se donne à constater dans les villes, à la relation entre les divisions de la ville et les faits linguistiques, aux catégorisations que se font les locuteurs d'eux-mêmes et des autres et enfin, aux traces linguistiques liées à l'histoire des villes, c'est-à-dire les marques que l'histoire des villes laisse dans les langues que l'on y pratique.

La première question que se pose Leila Messaoudi est de savoir « *quelle variation linguistique peut-on observer dans la ville ?* » (Messaoudi 2014). La variation linguistique que le chercheur peut observer dans la ville maghrébine peut être essentiellement due à la conservation des traits ruraux par des locuteurs qui s'y sont récemment installés, « *le parler est souvent un indicateur du lieu de production d'origine, beaucoup plus que de l'appartenance sociale* » (Messaoudi 2014 : 7). Le lieu est défini par Leila Messaoudi comme pouvant être : « *rural, urbain ou citadin* » (Idem). Ce point est important car il confirme la distinction entre l'espace urbain et citadin voire l'existence d'un espace citadin spécifique à l'intérieur d'un contexte urbain plus global (Chachou 2007).

Contrairement au domaine de la dialectologie où les frontières linguistiques délimitent, plus ou moins, les usages en situation urbaine, la réalité est plus complexe dans la mesure où la dynamique linguistique est importante du fait de la fréquentation de la ville, notamment dans les grandes villes, lieu d'affluence de populations de diverses provenances et origines. Les traits linguistiques y coexistent, s'entremêlent et

se mélangent et débouchent sur de nouvelles tendances langagières.

La deuxième question interroge la relation entre les divisions de l'espace de la ville et les faits linguistiques. Le découpage des villes maghrébines en « zenqa (ruelle), « derb » (impasse), « saha » (place) pour la ville moderne » (Messaoudi 2014) peut correspondre à des comportements langagiers ou à des façons de parler différents ou perçus comme étant différents. Le locuteur peut être identifié à une partie de la ville. Les jugements peuvent être valorisants comme ils peuvent s'avérer parfois stigmatisants. Leila Messaoudi note que « seule la variation géolectale de type dialectal a attiré l'attention des chercheurs mais celle sociolinguistique et précisément géolectale n'est pas encore abordée de manière approfondie dans la recherche » (Idem). L'espace de la médina peut concentrer, par exemple, des traits citadins que réalisent des familles d'origine turque et andalouse.

La troisième question est liée aux catégorisations relatives à l'idée de leur appartenance à la ville. La division par la catégorisation oppose clairement les anciens habitants dits de souche aux nouveaux arrivés. Ces dénominations discriminantes sont récurrentes dans les discours des habitants des villes. Si la réalité signifiée est la même, les termes pour la dire ne les sont pas au Maghreb. C'est ainsi que le citadin au Maroc est dit « mdini », à Tlemcen, en Algérie « hadri »¹, et à Tunis « baldi ». Ces deux dernières catégories se distinguent respectivement de celles du « 3robi » le rural » et du « berrani » (l'étranger à la ville). D'autres catégorisations existent pour exprimer les mêmes réalités ainsi que d'autres types de rapports à la ville. (Chachou 2007).

La quatrième et dernière question consiste à savoir « *quelles traces l'histoire de la ville laisse-t-elle dans les parlers urbains (...)* ». L'auteure propose d'observer en « *synchronie dynamique* » ce qui subsiste dans le langage comme résultat de l'histoire ancienne ou récente de la ville : « *en s'interrogeant sur ce parler ancien, en le comparant avec le parler urbain actuel afin de rendre compte du changement observable en synchronie dynamique* » (Messaoudi 2014). En sus des traits linguistiques archaïsants et « *d'échanges*

¹ Pour les villes de Mostaganem et de Bejaia, le même terme en arabe, « hadri », est employé pour désigner le citadin.

verbaux rituels et hautement codifiés par le biais du langage » (Idem), les marques du peuplement des villes par des populations allogènes sont visibles au niveau des toponymes et des patronymes qui connotent parfois, de par leur consonance, des origines turques et andalouses.

A l'issue de cette réflexion critique, Leila Messaoudi constate que dans l'espace urbain se manifestent des « *faisceaux de parlars* » (idem) et que « *l'urbanisation favorise soit la conservation des traits ruraux par de nouveaux venus dans la ville (les urbanisés qui forgent le parler urbain), soit l'adoption de formes d'alternance entre les traits typiquement ruraux et ceux typiquement citadins pour produire les nouveaux parlars urbains* » (Idem). L'émergence d'un parler urbain est donc le résultat d'un mixage entre deux types de parlars et d'une cohabitation entre deux populations socioculturellement distinctes. Pour conclure, l'auteure rappelle « *la nécessité d'adopter le couple conceptuel citadin/urbain pour l'approche du terrain maghrébin* » (Idem). Ces deux concepts permettent d'affiner l'analyse des pratiques sociolinguistiques des locuteurs maghrébins ainsi que leurs discours épilinguistiques. En contexte urbain, l'identification des variations linguistiques se fait en rapport avec les appartenances citadine et rurale dont les représentations sont exprimées à travers des catégorisations construites en relation avec le lieu d'origine ou de provenance du sujet. Ces dernières, éléments importants dans le discours, sont révélateurs des relations qui lient les occupants d'un même espace.

21.3. La dialectique du centre et de la périphérie

Le Maghreb antique contrôlé par les Carthaginois comptait de nombreux comptoirs qui s'étendaient tout au long de la côte. Ces colonies sont devenues des villes du fait de leur emplacement stratégique notamment durant la période romaine, et plus tard sous les autres dominations. A cet égard, l'historien Mahfoud Kaddache précise que « *les sites puniques étaient des sites privilégiés et bien choisis : entre une île et le continent dans une zone protégée contre le vent par l'île elle-même ou bien un cap qui offrait les mêmes avantages ou à défaut l'embouchure d'un fleuve ou au pire un port artificiel creusé à l'intérieur du rivoage* » (Kaddache, 44). L'empreinte carthaginoise au Maghreb fut

considérable, en témoignent les influences relevées dans les travaux d'histoire et d'archéologie. Mahfoud Kaddache recense « *les principales colonies carthagoises (...) : Hippo (Annaba), Rus-Cicar (Skikda), Chullu (Collo), Djidjel (Djidjelli), Saldae (Bédjaia), Ruscurru (Taksebt), Rusugunia (Bordj el Bahri), Eikoci (Alger), Yol (Cherchel), Kertenne (Ténes), Siga (Rachgoun)* ». C'est dire la profondeur et l'historicité des villes maghrébines qu'animaient les activités commerciales qu'exerçaient les Phéniciens lesquels devaient composer avec les populations berbères qui les ravitaillaient. Les Berbères étant soumis à de lourds tributs (Kaddache, 46) mais la longue histoire de leur coexistence n'a pas été faite que de dominations et de révoltes, elle a également été ponctuée par des coopérations et des alliances.

Occupées par différents maîtres, les villes du Maghreb présente des caractéristiques architecturales et urbaines qu'elle partage avec les vieilles cités du Moyen-Orient. Mis à part les quelques villes phéniciennes connues depuis l'antiquité, de nombreuses villes ont été fondées sinon reconfigurées durant le Moyen-âge par les royaumes berbères qui y ont installé le siège de leur pouvoir. « *Chaque dynastie a éprouvé l'impérieux besoin de créer sa propre capitale en faisant table rase des acquis précédents. Et lorsque le pouvoir n'a pas réalisé cet objectif, il a imprimé sa marque, qu'il a voulue indélébile, sur la cité élue.* » (Van der Meerchen, 1987), c'est ainsi qu'à différents moments de l'histoire des villes comme Tlemcen, Bejaia, Fès, Rabat, Alger ont respectivement été les centres des royaumes Des Banû Ziane, des Bani-Hammâd, des Idrissides, des Almohades et des Zirides.

L'installation du siège du pouvoir dans un lieu déterminé transforme ce dernier en un centre qui se situera par rapport à une périphérie. D'ailleurs : « *le territoire de la ville (l'espace d'appropriation) marque la séparation entre le monde sédentaire et le monde rural, toutes les villes, font référence à l'archétype de l'enceinte* » (Chabane 2003 : 196). C'est la différence que l'on retrouve au Maghreb entre « Hawz » et « Fahs ».

Même si, faut-il souligner, dans la théorisation khaldounienne, la ville puise sa force dans les environs qui l'alimentent en populations.

La ville, la cité ou encore la médina arabo-berbère : « *est un lieu de résidence où siège l'autorité chargée d'arbitrer entre les pouvoirs des corps sociaux* » (Idem : 195). Le modèle urbain des

médinas maghrébines a été décrit par l'architecte Michel Van der Meerchen qui le définit comme suit : « *la médina se présente comme une enceinte percée de portes, ces portes sont reliées à la grande mosquée centrale par des voies principales* » (Van der Meerchen 1987 : 64). Elle est le siège du pouvoir, mais elle est aussi animée par des activités commerciales : « *les villes comportent différents organes, ces organes ce sont les quartiers. Or, ces quartiers peuvent se distinguer, soit par l'origine de ceux qui les habitent, soit par leurs occupations* » (Chabane 2003 :198). Les activités commerciales y sont hiérarchisées et réparties sur des espaces bien définis dans la cité, elles sont exercées par des corporations de métiers. Ces derniers ont bien été décrits durant le 19^{ème} siècle en Algérie. La répartition ethnique des populations coïncide avec la répartition fonctionnelle. Certaines tâches étant pratiquées par des groupes « ethniques » et non par d'autres.

En plus du souk et de la mosquée centrale, la médina est composée par des quartiers : « *le quartier est une unité urbaine qui possède son identité (...). Il est composé de plusieurs derb-s (...) la circulation à l'intérieur du derb est semi-privée* » (Van der Meerchen 1987 :70). Les quartiers et rues où étaient exercés des métiers comme l'orfèvrerie, l'artisanat, la couture, le tissage, etc., se trouvaient au centre de la ville, les métiers de tanneurs, teinturiers, eux, étaient pratiqués dans les quartiers périphériques. Chacun de ces métiers était exercé par des membres d'une communauté déterminée formant un groupe social distinct. (Voir Kaddache 2003 : 212-213). Les ruraux vendaient leurs produits aux portes des villes mais ils avaient également accès aux marchés urbains. Ces répartitions en fonction des corporations de métiers et des communautés ethniques n'est pas sans laisser de traces dans l'histoire de la ville. Si la répartition n'est pas aussi tranchée qu'elle ne l'a été aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles, certains quartiers conservent le même type de commerce détenus par les mêmes familles ou par d'autres propriétaires dont la présence est plus récente dans ces villes. Leur cosmopolitisme, à l'époque, était important : « *Si l'on considère les groupes ethniques on pourrait distinguer la grande masse des Hdar, les Maures comme les appelaient les voyageurs européens de l'époque, entendons par là, les citadins, représentants d'une civilisation urbaine ; il y avait ensuite les Turcs, les Coulouglis*

et les barranis c'est-à-dire tous ceux qui venaient de l'intérieur du pays, du Sud ou des montagnes et qui n'étaient pas souvent intégrés à la société urbaine. Ajoutons à cela des Juifs et quelques centaines de Chrétiens dans les grandes villes. » (Idem : 205-206). En plus de cette composante urbaine, il y avait les ruraux qui occupaient la périphérie. Aujourd'hui encore, cette population est considérée comme un élément exogène.

21.4. La complexité des référents symboliques et mémoriels

La configuration socio-anthropologique du Maghreb est d'une intéressante et curieuse complexité. Le peuplement sémitique de cette aire a fait que les mœurs et les coutumes des populations qui s'y sont succédées présentent des similitudes avec celles des Berbères. Ces similitudes seraient dues à une « *très lointaine origine orientale des Berbères* » (Camps 1984), du moins des tribus Zénètes, une thèse étayée par des données historiques (Camps 2011 : 65), et linguistiques (Idem 69) (Cohen 1924). Les langues berbères étant apparentées au couchitique et au sémitique. Mais le brassage des populations n'a pas cessé depuis. Ces populations sont venues de l'Est (Les Phéniciens, les Arabes, etc.), du Sud, (l'élément noir), et du pourtour méditerranéen.

Les ressemblances sont à observer dans le mode de constitution des royaumes et des Etats. En effet, ce qu'appelle Ibn Khaldoun « l'esprit de clan » (Ibn Khaldoun) ou encore l'esprit tribal témoigne de l'importance du lignage en tant que moteur de la fondation et du maintien des monarchies. Le mode de gouvernance chez les Berbères était le même. L'idée de la filiation aurait été introduite chez les Berbères par les Phéniciens (Camps : 128). L'ancêtre éponyme joue alors un rôle de figure emblématique qui permet à la congrégation de s'effectuer : « *par l'existence reconnue ou affirmée d'un ancêtre commun, clans, fractions, tribus se savent ou se disent parents* » (Camps : 128). Cette conception du lignage va être affirmée par celle des tribus arabes des Banû Hilal, des Sûlaym et des Maaqil qui affluèrent au Maghreb vers le XI siècle. C'est cet esprit clanique qui a valu au Maghreb sa classification comme société segmentaire (Gellner 1969) laquelle est néanmoins sous-tendue par ce qu'appelle Emile Durkheim une « *solidarité mécanique* » (Durkheim 1893).

La notion de *'acabiyya'*¹ développée par Abderrahmane Ibn Khaldoun : « *se manifeste concrètement parmi les membres du groupe par un fort sentiment de proximité et de solidarité entre eux, et par la conscience d'appartenir à un même ensemble parental ou agnatique. Cette solidarité s'actualise en particulier lorsque les circonstances exigent de défendre tout le groupe ou une partie de celui-ci contre des menaces extérieures* » (Remaoun : 84). La notion est fondamentale dans la mesure où elle caractérise les habitants d'une aire géographique qui va de la péninsule ibérique en passant par le Maghreb et qui s'étend aux confins de l'Asie. « *La 'asbiyya est ainsi fortement liée à la généalogie, au nasab* » (Remaoun : 84), cet esprit de corps, Ibn Khaldoun l'a relevé chez les groupes évoluant ou tenus à l'écart de la Cité, et par conséquent du pouvoir et de ses privilèges. La finalité de ce mouvement de corps serait l'accès à la souveraineté. Ceci n'est pas sans nous rappeler le désir de conquérir la ville par ceux qui n'y habitent pas. La fameuse dichotomie *hadâra* vs *badawa*² trouverait son origine dans ce conflit territorial et symbolique³. Pour Hassan Remaoun, résumant la pensée d'Ibn Khaldoun : « *le concept de 'asbiyya ne se comprend qu'en relation avec celui de hadara (sédentarité et/ou citadinité) et de badwa (ruralité et/ou nomadisme* » (Remaoun : 85).

Nadir Marouf évoque « *le droit à la ville* » (Marouf 2015) dénié à des populations importantes de par leur nombre par ceux qui se sont rendus maîtres des villes durant la période récente de l'histoire du Maghreb. Il s'agit notamment des Ottomans et des Français. Il écrit dans ce sens : « *la ville, dans le temps colonial, c'était, aux yeux du bédouin lambda, Sodome et Gomorrhe* » (Idem). D'après Ibn Khaldoun : « *le pouvoir royal, une fois obtenu, s'accompagne d'aise et d'abondance. La culture sédentaire (hadâra) n'est qu'une différenciation du luxe et une science raffinée des arts nécessaires à celui-ci, notamment la cuisine, les vêtements, l'architecture, les tapis, les ustensiles ménagers* » (Ibn Khaldoun traduit par Vincent Monteil : 336-337). La récupération de cette espace par son investissement se fera dès après l'indépendance : « *La Cité est reconquise, après une longue*

¹ L'esprit de corps.

² Ruralité vs citadinité.

³ Ce qu'on appelle en Occident « l'invasion des Barbares » après la chute de Rome correspond également à ce schéma.

mésalliance, connue durant la période ottomane, se renforçant avec la colonisation : l'aspiration à la ville naît de cette frustration séculaire » (Marouf 2015). L'occupation de l'espace et la résistance à son occupation nécessitent le recours à des référents symboliques et mémoriels que les sujets mobilisent à des fins d'auto-légitimation et d'hétéro-dé-légitimation. « *Il n'est pas aisé de définir la notion de citoyenneté au Maghreb tant elle revêt des réalités socioculturelles et linguistiques hétérogènes et complexes. Au Maghreb, la citoyenneté est berbéro-arabe, pré-ottomane, almoravide et chérifienne, andalouse, turque ou ottomane, juive¹ et –parfois-andalouse.* » (Tilikete & Chachou), elle est parfois l'addition de deux types de citoyennetés, turque et andalouse par exemple comme elle peut encore être plus complexe.

La connaissance des origines que font prévaloir les sujets est puisée dans les récits qui se transmettent au sein des familles, de génération en génération. Il est difficile de distinguer les identités réelles des identités supposées. Le mythe l'emportant souvent sur le réel en l'absence d'archives officielles. L'Etat civil en Algérie n'ayant été institué qu'en 1882 pour les populations musulmanes. A un moment donné de l'histoire de ces familles, la connaissance ne peut être qu'approximative sinon fautive, car souvent mythifiée et survalorisée. Pour un sujet, se dire d'origine turque, andalouse ou de descendance maraboutique ou chérifienne revient à s'attribuer un prestige social et à s'inscrire dans une temporalité qui lui confère de la légitimité à revendiquer son appartenance à son espace.

21.5. Les stratégies de légitimation de soi et de dé-légitimation de l'autre en milieu urbain

Les critères que vont prévaloir les familles qui se disent originaires de la ville sont : **1) les pratiques linguistiques ou les façons de parler, 2) les procédés de l'auto-désignation et de l'hétéro-désignation que l'on appelle aussi les stratégies d'auto-identification et d'hétéro-identification, la mise en avant 3) des origines, des filiations et des patronymes, 4) les statuts socio-économiques** ou ce qu'il en reste, ainsi que **5) l'antériorité de**

¹ Il s'agit des Juifs chassés d'Espagne et venus s'installer au Maghreb, mais leur origine est tuite en Algérie, ils se disent seulement [ûlad bled] (vrais enfants de la ville) sans fournir davantage de précisions.

l'occupation de la ville et plus précisément celle du *centre-ville*. Ces éléments servent au sujet à affirmer son appartenance à l'espace et/ou à contester à l'autre son « indue » occupation de cet espace considéré comme sien. Si les procédés sont les mêmes, les contenus diffèrent d'un lieu à un autre. Les discours produits par les uns et les autres sont marqués par les histoires locales, les connaissances partagées par les habitants et par des anecdotes spécifiques à des familles, à des tribus. Ils sont marqués également par la géographie des lieux ainsi que par les particularités liées à leur peuplement et à leur urbanisation au lendemain de la proclamation de l'indépendance.

21.5.1. La variation linguistique ou les façons de parler

Les variétés linguistiques comportent des variations qui opèrent comme des marqueurs linguistiques ou des « démarqueurs » dans les sociétés où elles sont pratiquées. Pour rappel : « *un marqueur est une variable linguistique dont la distribution est corrélée avec les dimensions stylistique et sociale à la fois* » (Auger 1997 : 206) et qui « *fonctionne comme un différenciateur social* » (Boyer 1996 : 44). John Gumperz précise qu'« *il y a une multitude de façons de parler, et le choix qu'on effectue a un sens social qui se trouve transmis aux auditeurs* » (Gumperz 1989:150), ces façons de parler dépendent des relations interpersonnelles qui existent entre les interlocuteurs qui font partie d'un contexte plus général qui inclut de nombreux autres paramètres (Idem) qui déterminent les choix langagiers dans une conversation donnée.

Pierre Encrevé avance dans ce sens que « *la sociolinguistique a besoin d'une théorie sociologique des rapports sociaux* » (Encrevé 1977 : 11), et ce pour mieux saisir son objet. Ce sont souvent des motivations sociales qui sont à l'origine des variations sociolinguistiques produites par les locuteurs. Les positions sociales de ces derniers expliquent parfois la variation. En effet, « *les patterns de variation correspondent à une articulation complexe de la différenciation liée au sexe, à l'âge, à la classe sociale des locuteurs* » (Thibault 1997 : 285-286). Des stéréotypes et des représentations sont associés aux variations linguistiques réparties en fonction de certaines variables sociologiques. Ces images sont tantôt valorisantes et tantôt stigmatisantes (Miller

2009). Pour le Maghreb, Catherine Miller évoque en ce qui concerne les variétés de l'arabe les dichotomies suivantes: « *virilité versus féminité, authenticité versus cosmopolitisme, bédouinité/ruralité versus citadinité, tradition versus modernité* » (Idem). L'usage du français fonctionne également parfois comme un différenciateur social (Djerroud 2013) dans la mesure où il s'agit d'une langue dotée de prestige, toutefois elle suscite chez certains locuteurs des sentiments mitigés d'attraction-répulsion.

La sociolinguistique urbaine, héritière d'une longue tradition dialectologique en matière de variation, s'est intéressée à la diversité des traits linguistiques en milieu urbain dans le monde dit arabophone. La recherche a porté sur les différences qui existent entre les traits dialectaux citadins, urbains et ruraux dans les villes des pays dits arabes et dans celles du Maghreb. Dans une même ville, les variations peuvent être réparties en fonction de groupes de familles, de quartiers, de communautés fondées sur des appartenances identitaires, réelles ou postulées. Elles participent de fait de la distinction que les locuteurs établissent entre eux dans la mesure où l'élément langagier est considéré comme étant la facette la plus emblématique de l'identité du fait de sa visibilité.

Les exemples fournis par Farida Boumedine, Réda Sebih, Ibtissem Chachou nous montrent l'importance du discours épilinguistique dans la fabrication des représentations identitaires en milieu urbain. Dans les travaux de Réda Sebih portant sur la Casbah d'Alger, il recueillera un discours sur des façons de parler propres aux casbadjis. Voici quelques réponses à la question invitant les enquêtés à définir le « vrai casbadji » : « *Bon, rien que sa façon de parler, parce que les vrais qasbadjis ils ont une façon de parler précise, tandis que les nouveaux, ils ont un dialecte, ils ont un accent, leur mode de vie est différent* » « *le vrai Casbadji on peut le distinguer au milieu des autres par sa façon de marcher, de parler, son comportement, son style, ses manières de vie et son savoir vivre et faire* »¹ (Sebih 2014). A Mostaganem, la conscience linguistique d'un *distinguo* entre les pratiques citadines et rurales est nettement établi, à la question de savoir si on peut reconnaître les citadins à leur façon de parler,

¹ Les réponses des enquêtés figurant ans le corps de la thèse n'ont pas été corrigés, nous les reproduisons telles qu'elles ont figuré ans la thèse de Réda Sebih.

j'ai obtenu des réponses affirmatives, en voici deux: **1/** « *Il était un temps où nous parlions avec l'intonation des Algérois (el houwata surtout lol) Il faut rappeler que bien que Mostaganem se trouve à l'Ouest, ses habitants ont le cœur tourné vers Alger (chaabi,san3a en musique andalouse, gastronomie, costume..) La nouvelle génération a tendance à imiter les Oranais, depuis l'avènement du Raï et les sketches de Mustapha "ghir hak" lol* » **2/** « *Je pense qu'aujourd'hui très peu. Combien de gens disent en parlant du raisin aujourd'hui) 3ineb au lieu de a3neb* »¹. Pour ce qui est des ruraux, les réponses des mêmes enquêtés sont les suivantes : **1/** « *S'ils ont fraîchement débarqué, oui.*», **2/** « *Pas forcément* ». Ces deux dernières réponses montrent que les ruraux qui s'urbanisent adoptent la façon de parler des citadins et qu'au bout d'un certain temps, les nouveaux arrivants adoptent la koinè urbaine sinon citadine. L'adoption des traits citadins peut être volontaire ou involontaire.

A Tizi-Ouzou par exemple, ville berbérophone, la mémoire collective retient le fait pré-ottoman et turc dans la fondation de l'ancienne ville (Boumedine 2011). En effet, Farida Boumedine relève un discours très intéressant en contexte kabylophone et qui montre la complexité de la situation : « *bon généralement les gens de tizi parlent l'arabe et le kabyle mais les gens qui parlent beaucoup en kabyle sont ceux qui sont venus récemment habiter à tizi/ils habitaient au bled au village ensuite ils sont descendus ici à tizi/dans chaque quartier on trouve des familles qui parlent un bon arabe des familles /généralement les marabouts comme les Berchiche , les Zmerli, des Turcs* » (Boumedine 2011). La langue parlée et la correction de la langue sont ici associées à deux critères : Le premier se rapporte à la provenance des populations couplée à l'antériorité de l'occupation de l'espace, le deuxième est en rapport avec l'origine des familles. D'après l'enquêté, le kabyle est surtout parlé par ceux qui ont récemment immigré en ville car, à Tizi-Ouzou l'on parle généralement l'arabe et le kabyle. Le « bon arabe » est, lui, pratiqué par des familles maraboutiques et turques. De tels travaux sur des régions berbérophones sont importants car ils montrent une complexité que tend souvent à voiler une vision homogénéisante résultant d'aprioris d'ordre idéologique.

¹ Il s'agit d'une enquête en cours de réalisation.

21.5.2. L'auto-désignation et l'hétéro-désignation

Cette stratégie déployée par les habitants des villes du Maghreb consiste à se dénommer et à dénommer l'autre. L'objectif du sujet parlant est de faire prévaloir par le désignant son appartenance à l'espace et à contester à l'autre cette même appartenance. Ainsi, le citadin en Algérie se dit « hadri », au Maroc « mdini » et en Tunisie « beldi »¹. Il y a également l'expression « Uled bled » au pluriel ou « Ould bled » au singulier qui veut dire littéralement « enfant de la ville » et qui signifie « un vrai habitant de la ville », c'est-à-dire un « ancien habitant de la ville » par rapport à ceux qui seraient venus récemment ou ceux qui n'ont pas toujours habité la ville même s'ils y sont depuis trois générations ou davantage. Ces derniers sont désignés par des termes, souvent péjoratifs, comme « 3robi » (rural), « nouveaux arrivés », « nouveaux débarqués », etc. *« L'arrivée des ruraux dans les grandes villes ou les villes plurimillénaires est généralement analysée en terme de chaos ou de crise, voire de fin de la ville »* (Berry-Chikhaoui, 2009). Il existe d'autres dénominations en cours, ils diffèrent d'une région à une autre, c'est ainsi qu'à Djelfa, qualifier quelqu'un de « ra3i » (berger) serait la pire insulte, elle renvoie à l'origine rurale de l'individu. Sans que l'on ne tombe dans l'exagération, l'on peut évoquer ici un phénomène de « racialisation » ou « d'ethnisation » dans la mesure où l'individu est défini par ses origines lointaines, notamment lorsqu'on se dit « Truc » « Arabe », etc. En effet : *« l'ethnicité, en tant que concept, désigne un processus organisationnel et dynamique dont la caractéristique est de reposer sur une attribution catégorielle des personnes en fonction de leur origine présumée »* (Primon, 2007). A cette ethnisation s'ajoute *« un caractère socialement construit »*. (Idem). Il ressort des enquêtes de terrain menées sur le sujet que cette catégorisation repose surtout sur des considérations de naissance, mais de nouveaux attributs viennent alimenter cette ségrégation, les nouveaux urbains sont rendus responsables de la mauvaise gestion des villes et des malaises socio-urbains qui en découlent. *« Pour beaucoup d'Algérois, l'arrivée depuis des*

¹ Tous ces termes signifient « citadin ».

décennies, des ruraux dans la ville est à l'origine de sa dégradation spectaculaire ainsi que de l'altération du mode de vie citadin. » (Dris 1999). Une autre catégorie est mise en cause, c'est celle des « brrâniya » ou « brawiya » (les étrangers à la ville), notamment dans les grandes villes qui attirent des populations de diverses provenances.

A Mostaganem, par exemple, les « termes [baggara], (Yermech, 2002)¹ et [kafiya] (...) renvoient à des statuts sociaux et à des métiers, ils sont employés surtout par les jeunes, toutes appartenances confondues, en milieu urbain afin de désigner les dits « arrivistes » qui sont originaires des environs de la ville et/ou ceux qui s'y sont récemment installés. Ils servent à désigner également ceux qui sont originaires des villes limitrophes ou avoisinantes- de l'intérieur- telles que: Tiaret, Mascara, Relizane et Chlef. D'autres termes sont employés comme [mzaf] et d'autres ont émergé plus récemment comme [hantri], ils sont fréquemment utilisés en milieu urbain par les jeunes notamment. Chaque désignation réfère à un espace et/ou à un métier dont la fonction est de souligner l'origine de tel ou tel autre groupe et de le caractériser pour s'en démarquer. Certaines dénominations sont investies d'une charge sémantique négative selon qu'elles sont employées par les uns ou par les autres. » (Chachou, 2011). Je note cependant que, de plus en plus, chez les jeunes le terme comme [baggar] est utilisé pour se moquer de quelqu'un qui n'a pas intégré des nouveaux comportements culturels devenus à la mode.

Il existe un autre phénomène, c'est le fait que « les nouveaux citadins s'emparent d'anciennes dénominations et catégories symboliques et en inventent de nouvelles pour requalifier et renommer symboliquement les groupes résidentiels qu'ils ont formés » (Safar-Zitoun, 2009 : 20). Cela nous amène à évoquer les notions de « vrais » et de « faux » qui sont très présentes dans les discours des habitants des villes. Réda Sebih le montre à travers ses enquêtes sur la Casbah d'Alger : « On nous a appris qu'à

¹ [beggar] littéralement « le maquignon », mais [beggar] désigne au sens figuré « le nouveau riche » [beggar], même s'il acquiert beaucoup d'argent n'en reste pas pour autant un paysan dans le subconscient des gens) une personne qui en a plein les poches (...) qui par ailleurs manque de raffinement. Ce sobriquet est né dans la dernière décennie suite à un phénomène social qui s'est rapidement propagé à savoir l'apparition de fortunes qui donnent naissance à une nouvelle bourgeoisie ».

la Casbah il y a les vrais et les faux casbadjis, pouvez-vous nous en dire davantage ? » (Sebih, 2014 : 213). En gros, un vrai Casbadji, c'est celui qui habite la casbah depuis plusieurs générations et qui y a hérité d'une maison, qui a une connaissance poussée de sa géographie. C'est également quelqu'un qui a une certaine façon de parler, de s'habiller, de marcher, qui respecte les valeurs et les codes de l'honneur, « la hourma ». Le « faux Casbadji » serait celui qui s'est récemment installé dans le quartier dont il n'a pas une connaissance suffisante et qui ne respecte pas les valeurs partagées par ses habitants d'origine. D'après les discours recueillis par Réda Sebih, les faux Casbadjis seraient venus dans les années 1970, 1980 et 1990. Ces dates coïncident avec deux événements : « l'exode rurale » des années 1970 et la décennie noire qui a contraint des centaines de familles à quitter leurs villages pour échapper à l'horreur.

Je termine par cet exemple pour montrer que les dénominations ne sont pas homogènes et elles ne sont pas les mêmes partout, les termes pour désigner l'ancien habitant, le nouveau ou encore celui qui est considéré comme un « indus occupant » différent d'une région à une autre. Ces catégorisations sont spécifiques à des espaces à l'intérieur d'une même ville, notamment aux quartiers historiques, le sujet qui s'en revendique confirme son ancrage dans l'espace le plus ancien de la ville.

21.5.3. Origines, filiations et noms patronymiques

La connaissance des origines que font prévaloir les sujets sont inspirés des récits qui se transmettent au sein des familles, de génération en génération. Il est difficile de distinguer les identités réelles des identités supposées. Le mythe l'emportant souvent sur le réel en l'absence d'archives officielles. L'Etat civil en Algérie n'ayant été institué qu'en 1882 pour les populations musulmanes. A un moment donné de l'histoire de ces familles, la connaissance ne peut être qu'approximative sinon fausse, car souvent mythifiée et survalorisée, notamment lorsqu'Ibn Khaldoun nous apprend que certains Berbères se sont créés des généalogies fantaisistes qui les faisaient remonter à un ancêtre arabe, et ce pour accéder aux mêmes avantages que les conquérants à l'époque de l'invasion arabe. Pour un sujet,

se dire d'origine turque, andalouse ou de descendance maraboutique ou chérifienne revient à s'attribuer un prestige social et à s'inscrire dans une temporalité qui lui confère de la légitimité à occuper le lieu. D'après Jean-François Troin, dans la ville maghrébine d'avant la colonisation : « *on reconnaissait des baldi, vieux citadins versés dans un métier artisanal ou religieux, des familles dites makhzen, liées au pouvoir politique et les barraniya, étrangers à la capitale mais venus y exercer un métier vil (...). On peut supposer qu'il y avait donc en présence trois identités urbaines juxtaposées. Dans la médina de Fès, à la veille du Protectorat, cohabitaient trois groupes bien distincts dans l'aristocratie de la ville : les familles de chorfa, descendantes du Prophète venues d'Arabie ou d'Andalousie, les Andalous chassés par la Reconquista et enfin les Juifs convertis à l'islam au XV^e siècle sous la pression des Almohades. Là aussi, l'appartenance urbaine et le rang social ne faisaient sans doute pas l'unité et très probablement l'origine, la descendance primait* » (Troins 2004 : 542). Je précise toutefois que les familles d'origine juive, qu'elles soient converties ou pas, occupent souvent les quartiers historiques et le centre-ville, comme c'est le cas dans la ville de Mostaganem et de Tlemcen, même si les anciennes familles citadines ont, pour certaines, quitté les quartiers historiques pour s'installer dans les quartiers abandonnés par les colons. Leur origine tue, ils se disent « Uled bled », une appellation qui dit leur ancrage et leur antériorité dans l'espace sans référer à une origine turque ou andalouse ou encore juive. En plus de ces catégories, s'ajoutaient ce qu'on a appelé dans la littérature sociologique « *les néo-citadins* » issus généralement des périphéries proches. Toutes ces catégories gardent dans leurs mémoires collectives respectives le récit de leurs origines et de leurs filiations.

L'autre outil de légitimation important dans le discours des anciens habitants des villes est le patronyme. Car en réalité, chez certaines catégories, les Turcs et les Andalous notamment, l'appartenance à la sphère de la citadinité tient à des considérations de naissance, autrement dit : « *on naît citadin, on ne le devient pas* » et ce, quelle que soit la durée de la présence d'une famille ou d'un groupe dans la ville. Les noms de famille renvoient soit à une origine exogène dénotant la provenance d'un pays d'outre-mer, soit ce sont des noms à consonance arabe ou berbère mais qui sont reconnus par les habitants d'une

même ville comme étant portés par les vieilles familles citadines. Un élément important permet ici cette identification, il s'agit du « savoir sur le groupe » ou l'inter-reconnaissance et qui, me semble-t-il, est capital pour pouvoir écrire les histoires locales de nos régions à défaut de documents historiques détaillés sur nos villes.

Des patronymes comme « Benkritly » (originaire de l'île de Crète), Benmalti (originaire de île de Malte), « Zmirli » et « Zemirline » (originaire d'Izmir), « Stambouli » (originaire d'Istanbul), « Gharnati » et « Ghernout » (originaire de Grenade), « El Andaloussi » (originaire d'Andalousie), « Benkartaba » (originaire de Cordoue), etc. Je mentionne toutefois que le patronyme dénote le lieu de provenance et non pas l'origine ou l'appartenance à une communauté. D'autres patronymes qui ne réfèrent pas forcément à une origine géographique sont reconnus comme appartenant à des familles citadines à l'instar de certains noms de métiers ou de fonctions comme « Agha », « Pacha », « Khoudja ». Ibtissem Chachou note que « *Le patronyme, en tant que 'signe d'un signe', intègre le discours ségrégatif en contexte urbain mostaganémois et reconduit « un figement » identitaire, en ce sens qu'il instaure la représentation d'un référent unique dans l'esprit de l'interlocuteur'' quand bien même ce référent, inclus dans le signe, révèle une extranéité –d'ordre ethnique. Le patronyme à base toponymique fonctionne paradoxalement comme un outil de légitimation symboliquement puissant et connotant à lui seul toute la dimension de l'ancrage, voire de l'enracinement dans l'espace de la ville* » (Chachou 2009). Des familles considérées comme chérifiennes portent des noms qui diffèrent d'une région à une autre. C'est le cas également des familles issues des tribus des environs des villes. Le patronyme dénote l'appartenance à un groupe, à une tribu, à une région ou à une communauté grâce au « savoir sur le groupe », c'est-à-dire aux connaissances d'ordre historique et sociologique partagés par les habitants d'une même ville, même si avec le développement de l'Internet et des réseaux sociaux, ce savoir est de plus en plus vulgarisé sous forme de listes de patronymes ou d'articles de presse, des écrits qu'il importe de manipuler avec beaucoup de prudence dans la mesure où ils ne sont pas établis par des spécialistes.

21.5.4. Statuts socio-économiques et catégories sociales

Ainsi que je l'avais mentionné plus haut, et même s'il est difficile de parler de classes sociales de nos jours, il n'en demeure pas moins que l'ancienne répartition des richesses qui s'est faite en fonction de la subdivision de la ville a bénéficié à ses anciens maîtres avant l'arrivée des Français. Il s'agit de l'aristocratie turque, de certaines familles kouloughlies, andalouses et de certains notables qui étaient au service du Beylik. Ces catégories possédaient des biens immobiliers à l'intérieur des villes et des propriétés terriennes situées dans ses environs. Pour ce qui est du régime foncier sous les Ottomans, par exemple, Omar Bessaoud fait remarquer qu' : « Avec la conquête turque, l'on observe enfin une dégradation des formes collectives d'appropriation des terres et à un lent processus de décomposition de la propriété tribale, communautaire et familiale par le jeu des successions, des confiscations et des rapports de force instaurés par certaines tribus ou fractions de tribus » (Bessaoud 1999). Pour sa part, Mahfoud Kaddache précise que les fahs ou les terres des banlieues, « étaient possédés par les riches commerçants, les patrons hdar, et les dignitaires de l'Etat et des beyliks. Le commerce de la production fruitière et maraichère contribuait à l'accumulation d'une bonne partie de la fortune entre leur mains » (Kaddache 2003 : 184). A l'intérieur des villes, les biens immobiliers étaient également la propriété de ces familles. Dans un article intitulé : « Une ville dans la tourmente : Mostaganem et l'occupation française 1830-1833 », Mohamed Ghalem mentionne que « 80% des biens immobiliers se trouvant à l'intérieur de la ville et dans les environs étaient la propriété des familles turques et kouloughlis » (Ghalem 1998). Quant aux ruraux, ils travaillaient les terres du beylik moyennant des rétributions très basses, ils exerçaient également les métiers de tanneurs, dockers, teinturiers, etc. Un autre groupe, celui des Andalous, possédait aussi des terres agricoles et des commerces à l'intérieur des villes. Les immigrés Andalous, affluant en grand nombre, jouissaient des mêmes privilèges que ces derniers ils « achetèrent des maisons, des biens dans les campagnes, s'adonnèrent au commerce et à l'industrie » (Kaddache : 207), notamment, celle de la broderie et de la soie. Selon Mahfoud Kaddache « les Grenadins de Mostaganem s'adonnaient aux travaux

de soie » (Idem : 203) il ajoute plus loin « *presque tous les habitants de Mostaganem sont artisans, soit tisserands, soit tourneurs* » (Idem). L'apport notable des maures s'est traduit, également, par le développement des cultures maraîchères, l'introduction de nouvelles cultures, l'instauration de nouvelles traditions culinaires, et par l'expatriation d'un nouveau genre musical dit « *andalous* ». Le prestige conféré à ce groupe provient de leur niveau d'instruction « *certains parlaient plusieurs langues, avaient voyagé dans de nombreux pays et connaissaient dit-on leur géographie* » (Idem : 209), nonobstant le luxe hérité de l'Andalousie déchue et l'aisance qui marquait leur quotidien. Les Andalous réfugiés d'Espagne, Juifs et Musulmans, ont impulsé une dynamique économique importante dans les villes du Maghreb (Remaoun 2015 : 73). Ils étaient particulièrement : « *recherchés pour leurs compétences dans le domaine de la gestion des affaires publiques* » (Idem) ainsi que cela fut le cas dans le royaume zyanide et même plus tard sous la domination turque.

21.5.5. L'antériorité de l'occupation de l'espace central

L'antériorité de l'occupation de la ville est un des critères importants que font prévaloir les habitants d'une ville pour affirmer une certaine légitimité à occuper leur espace de même qu'il sert à contester la légitimité de cette occupation à d'autres groupes. Le fameux droit du premier occupant participe également de la valorisation du groupe et de l'affirmation de son prestige par rapport aux autres groupes. Les enquêtes menées à Alger, Mostaganem et Tizi-Ouzou montrent que ce critère permet de définir une famille ou un groupe de familles se revendiquant d'une même origine ou provenance comme étant « vrais » ou « faux ». C'est ainsi qu'apparaissent à Alger les représentations du « vrai casbadji » et du « faux casbadji » (Sebih : 2014) évoqués plus haut. A la question posée par l'enquêteur, des enquêtés avaient répondu: « *Toutes les personnes qui sont venues après les années 1970* » (Sebih 2014 : 214), « *Les vrais casbadjis sont ceux qui possèdent des maisons héritées de leurs ancêtres, les faux sont venus après les années quatre vingt.* » (Idem), « *D'abord c qui un vrai Casbadji et c'est qui le faux Casbadji? Sont nés avant l'indépendance ou après? Ou c est les trois ou quatre générations ?* » (Idem). Même si la datation diffère pour

distinguer le « vrai » du « faux », la période de l'indépendance est particulièrement retenue pour dater l'arrivée de ceux que l'on qualifie de « faux », d'« arrivistes », de « ruraux », de « débarqués », etc., cette période correspond, dans l'histoire récente du pays, à l'exode rurale de la fin des années 1960 et du début des années 1970 ¹. La période coloniale est perçue comme une époque idéale où « le rural », davantage que « l'étranger », n'habitait pas la ville. Dans une enquête en cours sur les urbanités sociolinguistiques, j'ai posé la question de savoir ce qu'est un « vrai mostaganémois », voici la réponse de l'un de mes enquêtés : « *Celui ou celle qui est de culture citadine imprégnée des particularités mostaganémoise même si à l'origine (en remontant très loin ses aïeux ne sont pas originaires de Mostaganem)* », il définit le vrai mostaganémois comme un individu qui est imprégné de la culture locale en précisant que « *même si* » « *en remontant très loin ses aïeux ne sont pas originaires de Mostaganem* ». Cette proposition hypothétique à valeur concessive introduite par la locution conjonctive « *même si* » montre à quel point le fait d'être du lieu est important dans la définition de l'identité du sujet comme « vraie ». Chez certains enquêtés, c'est la conjugaison de plusieurs critères qui déterminent « l'authenticité » de l'identité ou sa « fausseté ».

¹ L'exode rural toucherait, au cours de la période 1966-1973, quelque 840 000 individus, soit une moyenne de 120 000 par an, mais ces chiffres paraissent très exagérés. Selon des calculs plus rigoureux, le volume annuel de l'exode rural aurait évolué comme suit : de 17 000 personnes par an entre 1966 et 1968 à 40 000 entre 1968 et 1970, et 80 000 entre 1970 et 1973 [A. Prenant, cité par Benachenhou, 1979 : 11] soit une croissance exponentielle ». (Guillermou 1999: 50-51).

TD : « La citadinité et l'urbanité dans les villes algériennes » (Boumedine, F)

« La synthèse des différents travaux effectués sur les villes de Mostaganem, de Tizi-ouzou et d'Alger donne à lire que la modélisation de la citadinité renvoie à un processus de catégorisation sociale entre les groupes humains qui cohabitent et partagent l'espace urbain.

La ville est en effet un lieu où configurent des tensions intra-urbaines qui renvoient aux phénomènes de différenciation, d'identification et d'interconnaissance. Les formes de coexistence entre les groupes sociaux dans la communauté urbaine se fondent ainsi sur des rapports conflictuels ou au contraire dans une interaction de sociabilité stable et équilibrée. Ce qui configure une situation où l'appartenance sociale est tributaire des représentations que l'on se fait de Soi et de l'Autre et du coup de la différenciation entre l'endogroupe et l'exogroupe.

Nous avons approché le concept de citadinité de la manière dont il est conçu communément dans les travaux faits sur les trois villes citées ci-dessus dans sa double dimension à travers la mémoire collective qui se profile via la patronymie et la toponymie, et la référence sociospatiale et sociolinguistique.

La mémoire collective revient comme élément central renvoyant à l'authenticité citadine des groupes sociaux se revendiquant en tant que citoyens, les premiers à avoir la légitimité d'occupation de l'espace central. Habiter une ville, c'est entretenir envers elle un rapport conjoint de spatialité et de temporalité car elle se conçoit comme une « matrice historique et Spatiale »¹. Cette mémoire telle qu'elle se profile dans la pratique discursive des locuteurs est abordée à travers l'origine des familles avec à l'appui la référence aux patronymes et à l'onomastique et, d'autre part, à la toponymie en tant que traces mémorielles.

Le deuxième signe qui renvoie à la citadinité est la référence socio-spatiale et sociolinguistique où les pratiques langagières sont distinguées d'un groupe à un autre selon la perception que

¹ Guy Di Méo, Pascal Buléon, *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*, Armond Colin, Paris, 2005.

l'on se fait d'elles, du/des lieu(x) où elles sont pratiquées et des locuteurs qui les mettent en usage. Les espaces et les langues qui leur sont imparties, désignés et dénommés, sont des éléments identificatoires et identitaires qui interviennent dans la stratification sociale marquant une distance entre les groupes sociaux. La part identitaire s'affiche ainsi dans une dynamique de (re)connaissance et de différenciation. L'identité est opposée à l'altérité qui désigne « l'autre-moi » et un « non-moi ». Les personnes sont considérées *étrangères* venant d'*Ailleurs* dans la mesure où elles sont identifiées comme appartenant à un groupe exogène. C'est là qu'apparaît nettement les frontières symboliques spatiales limitées dans la contigüité et dans la distanciation.

3-1-La cidadinité et la mémoire collective

La référence à l'historicité dans un espace donné et à la mémoire collective est une indication garante de la connaissance du passé lointain. C'est ce qui requiert une légitimité d'appartenance à un groupe social dont l'authenticité à l'appartenance citadine ne peut être remise en cause. Être capable de retracer dans un récit des événements passés, raconter des pratiques anciennes et ancestrales et avoir la connaissance des filiations des familles est une valeur incontournable pour avoir l'étiquette de « *vrai* » citadin.

Nous pouvons reprendre dans ce sillage les dires de Réda Sébih qui avance que sur le terrain algérois le degré d'authenticité Casbadji¹ relève du savoir qu'ont les habitants de cette aire spatiale, autrement dit, de ce qui relève de l'histoire de la Casbah. Il écrit à ce propos : « *Le fait d'être sur les lieux à des moments clés de l'histoire de la Casbah et partager avec un petit groupe un événement quelconque constitue une micro-mémoire collective qui pourrait servir à augmenter le degré d'authenticité identitaire d'une personne qui se dit 'Casbadji'* »².

¹ Réda Sebih, « La casbah d'Alger entre la mémoire et l'oubli, les vrais Casbadji et les autres : une urbanité sociolinguistique traumatisée et traumatisante (analyse sociolinguistique) », in Assia Lounici et Nabila Bestandji (dir), *Dynamiques langagières de l'espace algérois, discours et représentations*, Edition l'Harmattan, collection. Espaces Discursifs, Paris, 2012.

² Id, p.169

3-1-1- La patronymie

Un des paramètres que nous relevons des discours des habitants qui s'auto-légitiment la propriété de l'espace citadin est la référence à la patronymie. Le nom des familles est considéré ici comme le support de la mémoire collective. A Tizi-ouzou, lors des enquêtes établies à trois moments différents ¹ de nos recherches, quelques uns de nos informateurs font référence à l'histoire de la ville de Tizi-ouzou en se référant à l'époque turque (époque où était édifié le village de Tizi-ouzou²) et mettent du coup leur filiation familiale à cette époque. Ce que témoignent les extraits suivants:

11-« *Nous/ on n'est pas d'origine kabyle/ on est d'origine turque/ donc on se sent pas vraiment kabyle*³»

Ou cet informateur qui dit :

12-« *ma mère normalement c'est une Turque/ c'est une Nouri/ Les Nouri ce sont des*

Turcs » et « *Mon père c'est la famille Hamoutène*⁴ »

Et cette informatrice, tout en faisant référence à cette même période cite quelques familles d'origine Tizi-ouzéenne. Elle différencie les groupes sociaux citadins et les ruraux par les langues qu'ils pratiquent. Ainsi, l'arabe est-il une pratique linguistique propre aux groupes de familles citadines et le kabyle une langue attribuée aux groupes sociaux venant des milieux ruraux de la Kabylie. Voici un extrait de son discours :

13-« *bon généralement les gens de tizi parlent l'arabe et le kabyle mais les gens qui parlent beaucoup en kabyle sont ceux qui sont venus récemment habiter à tizi/ils habitaient au bled au village ensuite ils*

¹ Des enquêtes faites dans le cadre de nos recherches en 2002, 2008, 2011

² Une période qui remonte au 16^{ème} siècle et durant laquelle Tizi-ouzou n'était qu'un village qui abritait une population cosmopolite dont l'origine est turque, arabe, kouloughlis, et kabyle.

³ Extrait relevé d'une enquête faite dans le cadre de notre magister : « Etude des représentations, attitudes linguistiques et comportements langagiers des locuteurs Tizi-ouzéens à l'égard des langues arabe, kabyle et française », soutenu en 2004 à l'université de Tizi-ouzou.

⁴ Une famille connue comme faisant partie des anciens habitants de cette ville. La référence de l'extrait est une enquête faite par nous-mêmes dans le cadre d'une recherche faite en 2011, « Processus d'urbanisation de la ville de Tizi-ouzou et mémoire sociolinguistique », in, (dir) Romain Collona, Ali Becetti, Philippe Blanchet, *Politiques linguistiques et plurilinguismes, du terrain à l'action glottopolitique*, Edition l'Harmattan, collection : Espaces Discursifs, Paris.

sont descendus ici à tizi/dans chaque quartier on trouve des familles qui parlent un bon arabe des familles /généralement les marabouts comme les Berchiche, les Zmerli, des Turcs¹».

Ces extraits de discours montrent que la fonction du patronyme est significative dans la différenciation et même dans la ségrégation des groupes sociaux dans des aires territoriales différenciées. La connaissance des noms de familles tizi-ouzéennes est liée dans ce contexte à l'interconnaissance des familles originaires de la ville de Tizi-ouzou, considérées du coup comme citadines. Ahmed Tayeb Mounir qui présente la ville de Tizi-ouzou comme « une non ville », « une ville-village² » du fait de la promiscuité des rapports humains qui ont une interconnaissance très étroite affirme que : « La citadinité Tizi-ouzéenne – envisagée comme dynamique identificatoire hétéro-autocentrée- est sous-tendue par un réticulum dense de connaissance mutuelle (patronyme, biographie, généalogie)³».

Dans le contexte mostaganémois⁴, Ibtissem Chachou fait elle aussi référence aux patronymes des familles mostaganémoises qui ont des origines turques et andalouses et affirme que « le patronyme, en tant que « signe d'un signe », intègre le discours ségrégatif en contexte urbain mostaganémois et reconduit « un figement » identitaire, en ce sens qu'il instaure la représentation d'un référent unique dans l'esprit de l'interlocuteur⁵».

A Alger, plus précisément dans l'espace Casbadji, Réda Sebih rapporte pour sa part que la toponymie joue un rôle dans l'évaluation du degré d'authenticité Casbadji. Comme en témoigne cet extrait de l'un de ses informateurs qui dit: « celui qui ne connaît pas Rezki Ebadaoui à la Casbah n'est pas natif de la Casbah».

¹ Extrait d'une interview faite dans le cadre de notre thèse : « Le parler des jeunes Tizi-ouzéens en milieu urbain. Vers une koinésation sociolinguistique de la ville de Tizi-ouzou ? », Soutenue en 2011 à l'université d'Alger 2.

² Mounir Ahmed Tayeb, « Epilinguisme et construction identitaire en contexte urbain Tizi-ouzéen », in, (dir) Romain Collona, Ali Becetti, Philippe Blanchet, *Politiques linguistiques et plurilinguismes, du terrain à l'action glottopolitique*, Édition l'Harmattan, collection Espaces Discursifs, Paris, p.132.

³ Id, p.131.

⁴ Ibtissem Chachou, « Repenser le champ conceptuel de la sociolinguistique maghrébine à la lumière des impératifs du terrain: Le cas du concept de citadinité », in *Revue d'Histoire de l'Université de Sherbrooke : « Espace rural, espace urbain »*, N°1, Volume 4, 2012.

⁵ Idem. p.15.

3-1-2-La toponymie et l'enracinement spatial

Le repérage spatial à travers la toponymie est lui aussi un indicateur de la connaissance historique de la ville. Les espaces nommés et désignés sont des traces d'une mémoire collective. La trace toponymique renvoie ainsi du point de vue diachronique à une forme de marquage dans la signalétique urbaine. Elle est encore plus significative lorsque la dénomination des lieux est associée aux patronymes. Ce qui donne à voir que la légitimité de l'occupation de l'espace ne laisse aucun doute sur l'authenticité des origines de certaines familles dans l'espace citadin. Cette donnée sociale répandue dans les villes, nous la retrouvons dans les trois villes sujettes à l'étude. A Tizi-ouzou, un nos informateurs (I2) rapporte que son nom de famille est lié à une aire territoriale de la ville qui est devenue un lotissement après la division spatiale de la ville en quartiers à l'époque française. Il dit à ce propos :

« Mon père c'est la famille Hamoutène/ le village Ihamouthène/ c'est un lotissement/ les Ihamouthène ont été tracé par les Français/ c'est eux qui ont crée ce lotissement et c'est connu le lotissement Hamoutène¹/en kabyle ça se dit Ihamouthène ».

Il est de même pour les villes d'Alger et de Mostaganem où cette correspondance entre la patronymie et la toponymie participent à la visibilité de l'ancrage spatial des familles originaires des villes. Ce qui donne à celles-ci toute la légitimité de marquer et de s'approprier l'espace citadin en termes d'identification et d'appartenance spatiale. Réda Sébih affirme qu'à la Casbah : *« Les noms des ruelles associées aux noms et surnoms des grandes familles de la Casbah permettaient systématiquement aux uns et aux autres de s'identifier. C'est là qu'intervient la micro-mémoire collective dans le sens où connaître les familles casbadjis et leurs histoires est une donnée indispensable pour les dits « vrais casbadjis »²». Et Ibtissem Chachou dans le contexte urbain mostaganémois d'écrire que : « Le patronyme à base toponymique fonctionne comme un outil de légitimation symboliquement puissant et connotant à lui seul toute la dimension de l'ancrage, voir de l'enracinement, dans l'espace de la ville³». Ces données relevant de la mémoire collective qui se profile à*

¹ Actuellement ce lotissement d'habitation de la ville de Tizi-ouzou est connu sous ce nom.

² Réda Sébih, Op.cit, p.169.

³ Ibtissem Chachou, Op.cit, p.15.

travers la patronymie et la toponymie montrent que le discours tenu sur les noms de familles et les espaces y relevant concourent à différencier les groupes sociaux originaires de la ville et les autres groupes venant de ses alentours. Ce qui préfigure une lisibilité d'une ségrégation sociale fondée sur l'appartenance territoriale des groupes humains. La citoyenneté dans les représentations n'est pas ainsi conférée à tous les habitants de la ville. Seuls ceux qui ont un enracinement qui se transmet de génération en génération dans l'espace ville mériteraient cette appellation et cette appartenance *citadine*.

22. Références bibliographiques

Addi, H, (2004) : « L'anthropologie du Maghreb selon Berque, Bourdieu, Geertz, Gellner, Awal Ibis ». En ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-0398894/document> (Consulté le 23 mars 2015).

Ait Chalal, S, (2012), « Représentations ethnosociolinguistiques et hiérarchisation des langues en contexte familial et scolaire chez des jeunes locuteurs algériens. Implications didactiques ». Thèse de doctorat, ENS d'Alger- Bouzareah.

Ali-Bencherfi, M-Z, (2013) : « La transmission du français en milieu familial algérien : modalités et indicateurs », in Sini Chérif (2013) *Les langues dans l'espace familial algérien*, Editions CRASC, pp. 79-94.

Ali-Bencherfi, M-Z, (2009) « L'alternance codique arabe dialectal/français dans des conversations bilingues de locuteurs algériens immigrés/non-immigrés ». Thèse de doctorat, Université Abou-Bakr Belkaid Tlemcen.

Arkoun, M, (2004), « Aux origines des cultures maghrébines », in Lacoste, C & Y, *Maghreb, peuples et civilisations*, Edition La Découverte. Paris, pp, 85-91.

Auzanneau, M, (2013) : « Identités africaines : le rap comme lieu d'expression », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 163-164 | 2001, mis en ligne le 20 novembre 2013, consulté le 11 janvier 2017. URL: <http://etudesafricaines.revues.org/117>

Badia I & Margarit A-M, (1964): *Llengua i cultura als països Catalans*, Barcelona, Ediciones 62.

Baggioni, D, (1994) : « Les langues dans l'espace urbain à l'Île Maurice » dans *La ville Arts de Faire, Manières de Dire*, Praxiling Collection Langue et Praxis, Montpellier, 137-162.

Barceló, M, (1991) : « Baléares », *Encyclopédie berbère*, 9 | *Baal - Ben Yasla*, Aix-en-Provence, Edisud, pp. 1318-1322

Barouchi, M, (s/d) : « Approche linguistique de l'enseigne commerciale dans la ville de Sétif », Mémoire de magistère, Sous la direction de Pr ; Derradji Yacine, Université de Constantine. Lien vers la publication : bu.umc.edu.dz/theses/francais/BAR962.pdf

Baylon, C, (1996) : *Sociolinguistique, société, langue et discours*, Paris, Nathan, 2ème édition.

Basset, A, (1952) : *La langue berbère*, Londres- Oxford, IAL, (réédité en 1969).

Belghoraf, I, (2017) : « Analyse du discours sur l'appropriation de l'espace dans le rap underground algérois : cas des quartiers d'El Harrach et Bab El Oued », mémoire de master en Didactique du plurilinguisme et du français langue étrangère, S/D : Chachou Ibtissem, Université de Mostaganem.

Benali, M-R, (2003) : « De l'utilité du berbère en licence de langue » in, *Revue maghrébine des langues*, Actes du colloque international sur l'enseignement des langues étrangères en Algérie, Université de Mostaganem.

Benallou, L, (1992) : *Dictionnaire des hispanismes dans le parler de l'Oranie*, OPU, Alger.

Bencheneb, M, (2009) : *Mots turcs et persans dans le parler algérien*, Editions Flites, (Première édition, 1922), Alger.

Benzakour F, Gaadi D, Queffléc A, (2000) : *Le français au Maroc : Lexique et contacts de langues*, De Boeck, Bruxelles.

Berry-Chikhaoui, I, (2009) : Les notions de citadinité et d'urbanité dans l'analyse des villes du Monde arabe : essai de clarification », in : Les Cahiers d'EMAM, études sur le Monde Arabe et Méditerranéen », N°18.

Branca-Rosoff S, (2007) : « Sociolinguistique historique et analyse du discours du côté de l'histoire : un chantier commun ? », *Langage et société* 3/2007 (n° 121-122), p. 163-176 URL : www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2007-3-page-163.htm

Blanchet, P, (2000) : *La linguistique de terrain, méthode et théorie. Une approche ethno sociolinguistique*, Rennes, Presse universitaire de Rennes.

Belhamissi, M, (1982) : *Histoire de Mostaganem*, Alger, SNED.

Bessaoud, O, (1999) : « L 'Algérie agricole : de la construction du territoire à l'impossible émergence de la paysannerie », *Insaniyat / إنسانيات*, 7 | 5-32.

Boyer, H, (1991) : *Langues en conflit*, Paris, L'Harmattan.

Boyer, H, (1996) : *Sociolinguistique, Territoire et objets*, Editions Delachaux et Niestlé, Lausanne, Switzerland.

Boyer, P, (1970) : « Le problème Kouluoghli dans la régence d'Alger », In: *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, N°8, pp. 79-94.

Boucherit, A, (2004) : *L'arabe parlé à Alger*, Alger, Editions ANEP.

Boudebia-Baala, A, (2012) : « L'impact des contextes sociolinguistique et scolaire sur l'enseignement/apprentissage du français dans le Souf à travers l'analyse des représentations comme outil de description ». Thèse de doctorat, Université de Franche-Comté, Besançon.

Boudebia-Baala, A, (2014) : « Dynamique identitaire et représentations des langues, quelles corrélations ? Le cas des enseignants du français dans le sud algérien », *Signes, Discours et Sociétés*, 12. Sens et identités en construction : dynamiques des représentations : 1er volet: [<http://www.revue-signes.info/document.php?id=3306>. ISSN 1308-8378].

Boukhari, A, (2006) : « La réforme de l'enseignement du français en Tunisie : enjeux et difficultés », *Le français aujourd'hui* 3/ 2006 (n° 154), pp. 35-41

Boukous, A, (1988) : « Le berbère en Tunisie », *Études et Documents Berbères*, 4, pp. 77-84

Boumedine, F, (2015) : " la citadinité et l'urbanité dans les villes algériennes, pour une approche sociolinguistique urbaine" in *Al'Adab Wa Llughât*, Lettres et langues, revue scientifique spécialisée dans les études littéraires et linguistiques, Faculté des lettres et des langues, Université d'Alger, numéro 12, pp. 68-84.

Boumedine, F, (2011) : « Le parler des jeunes tizi-ouzéens en milieu urbain. Vers une koinésation sociolinguistique de la ville de Tizi-Ouzou ». Thèse de doctorat, Université Alger2.

Bulot, T, (2008) : « Quand la ville va, tout s'en va... » Quelques réflexions sur les temporalités urbaines, in *Les boîtes*

noires de Louis-Jean Calvet, s/d de Auguste Moussirou-Mouyama, Edition Ecriture, pp. 398-410.

Bulot, T, Blanchet, P, (2011) : *Dynamiques de la langue française au 21^{ème} siècle : une introduction à la sociolinguistique*, www.sociolinguistique.fr, (consulté le 11/01/2017).

Bulot, T, (2008) : « Une sociolinguistique prioritaire. Prolégomènes à un développement durable urbain et linguistique », www.lrdb.fr, mis en ligne en mai 2008.

Bulot, T & Veschambre, V, (2006) : « Sociolinguistique urbaine et géographie sociale : articuler l'hétérogénéité des langues et la hiérarchisation des espaces » In : *Penser et faire la géographie sociale : Contribution à une épistémologie de la géographie sociale* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, (généré le 02 mai 2015). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pur/1924>>.ISBN : 9782753526778.

Bulot, T, (2006) : « Discrimination et processus discursifs de fragmentation des espaces urbains. Signalétique et bilinguisme », dans *Mots, traces et marques (Dimensions spatiale et linguistique de la mémoire urbaine)*, Paris, L'Harmattan, pp.97-122.

Calvet, L-J, (1994) : *Les voix de la ville, introduction à la sociolinguistique urbaine*, Editions Payot, Paris.

Calvet, L-J, (2013) : *La sociolinguistique*, Paris, PUF, 8^{ème} édition.

Camps, G, (2011) : *Les Berbères, mémoire et identité*, Editions Barzakh/ Actes Sud, Alger. 1^{ère} publication : Editions des espirides, 1980,

Camps, G, (1984) : « Avertissement », *Encyclopédie berbère, 1 | Abadir - Acridophagie*, Aix-en-Provence, Edisud, pp. 6-48

Cantineau, J, (1940) : « Les parlers arabes du département d'Oran », in *Revue Africaine*, pp. 230-231.

Cantineau, J, (1936) : « Géographie linguistique des parlers arabes algériens », in *Revue Africaine*, pp. 3-1.

Casajus, D, (2013) : « Sur l'origine de l'écriture libyque. Quelques propositions », *Afriques* [En ligne], Débats et lectures, mis en ligne le 04 juin 2013, consulté le 22 mars 2015. URL : <http://afriques.revues.org/1203>.

Chachou, I, (2016) : « Aux origines de la formation de l'arabe algérien : élément de sociolinguistique diachronique » in Laroussi F & Sini Ch, (2016) : *Langues et mutations sociopolitiques au Maghreb*, 2016, PURH, Rouen.

Chachou, I, (2007) : « Les parlers urbains de Mostaganem, Essai d'analyse sociolinguistique ». Mémoire de magistère. Sous la direction de : Pr. Dourari Abderrezak. Université de Mostaganem.

Chachou, I (2013a) : *la situation sociolinguistique de l'Algérie : Pratiques plurilingues et diversité à l'œuvre*, chez l'Harmattan, p.316.

Chachou, I, (2013b) : « Le hiatus pratiques vs représentations » en sociolinguistique algérienne : L'entérinement d'un constat », in : *les Actes du colloque Vers le plurilinguisme ? 20 ans après*, Editions des archives contemporaines, Paris, pp, 195-201.

Chachou, I, (2011b) : « L'algérianisation du français. Vous avez dit sabir ? », 2011, in : *Lengas, Revue de sociolinguistique N°70, A l'entorn del Calvinisme de Bearn de Fondeville, Actes de la jornada d'estudis de Tolosa*, 16 de genièr de 2010, Varia ? pp. 113-130.

Chachou, I, (2011a) : Aspects des contacts des langues dans la en contexte publicitaire algérien : Analyse et enquête sociolinguistique». Sous la direction de : Pr. Lounici Assia (*Université d'Alger*) et Pr. Blanchet Philippe (*Université Rennes 2, Haute Bretagne*). Université de Mostaganem.

Chachou, I, (2012) : « Réflexions épistémologiques autour de l'état de la dénomination et de la hiérarchisation des langues dans le discours universitaire algérien », in *Revue Socles, Reconfiguration des concepts : pour une réflexion épistémologique et méthodologique en sociolinguistique et en sociodidactique*, (éd. Attika Yasmine Abbes & Malika Kebbas), ENS de Bouzaréah.

Chachou, I, (2011c) : « L'auto-désignation et l'hétéro-désignation comme procédés langagiers de ségrégation urbaine : le cas de la ville algérienne de Mostaganem », *Article varia in : Revue Synergies Algérie n°15 « De l'oral à l'écrit : Réflexions croisées sur des stratégies d'apprentissage »*, 2012, pp. 169-177.

Chaker, S, (1995) : « Dialecte », in 15 | *Daphnitae - Djado*, Aix-en-Provence, Edisud (« Volumes », no 15), p. 2291-2295.

Chaker, S, (2012) : « Amaziɣ (le/un Berbère) », in Encyclopédie berbère, 4 | Alger - Amzwar [En ligne], mis en ligne le 01 décembre 2012, consulté le 03 juillet 2015. URL : <http://encyclopedieberbere.revues.org/2465>

Chaker, S. (1990) : *Imazighen assa*, Alger, Bouchene.

Cheriguen, F, (2008) : *Essais de sémiotique du nom propre et du texte*, Alger, OPU.

Cherrad-Benchefra, Y. (1992) : « Les particularités du français parlé en Algérie » in, *Actes du colloque: Acquisition et enseignement/apprentissage des langues-* Grenoble3, Lidilem.

Chevalier, J-C. (2010) : « Vie et langage dans la jungle », *Modèles linguistiques*, pp.215-218.

Chibane, R, (2104) : « Les innovations langagières chez les jeunes Tiziouziens dans un espace urbain : Comment les jeunes Tizouziens donnent une forme linguistique aux événements et aux manifestations socioculturelles vécues », in *Revue Didacstyle : Mélanges Didacstyle- Au cœur de l'interdisciplinarité*, Université de Blida.

Chikhaoui-Berry, I, (2002-2005), « Les notions de citadinité et d'urbanité dans l'analyse des villes du monde arabe », In « Urbanités et vies citadines », coordonné par Elisabeth Dorier-Apprill et Philippe Gervais-Lambony (dir.) 2007.

Cuq, J-P, (2003) : (éd.) : *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*, Paris, Jean Pencreac'h, CLE International, S.E.J.E.R.

Dabène, L, (1994) : *Repères sociolinguistiques pour l'enseignement des langues*, Paris: Hachette- livre.

Dabène, L, (1989) : « Problèmes posés par l'enseignement des langues minorées » dans *Minorisation linguistique et interaction*, Université de Neuchâtel, Genève, Droz.

Derradji, Y, «Vous avez dit langue étrangère, le français en Algérie?», in, <http://www.fr/IL-cnrs/ofcaf/15/derradji/html/> (Consulté le 03/09/2009).

Dourari, A, (2015) : *De F. De Saussure à Noam Chomsky, essai de présentation critique des théories linguistiques*, Editions Frantz Fanon, collection FAC, Tizi-Ouzou. .

Dourari, A, (2011) : « Politique linguistique en Algérie : Entre le monolinguisme d'Etat et le plurilinguisme de la société », in : <http://www.lesoirdalgerie.com/articles/2011/10/25/print-41-124924.pp>

Dourari, A, (2003) : *Les malaises de la société algérienne, crise de langue et crise d'identité*, Alger, Casbah.

Dris, N, (1999) : *Citadinités et codes culturels dans le centre d'Alger*, in : Les Annales de la Recherche Urbaine n°83-84,

Durkheim, E, (1967) : *De la division du travail social*, Paris: Les Presses universitaires de France, 8e édition, 416 pages. (Première édition 1893).

Dumont, P, (1983) : « L'enseignement des Français langue étrangère en Afrique francophone », dans *Lengas* N° 14.

Elimam, A, (2004) : « Revaloriser les langues afin de les promouvoir », in : http://www.barcelona2004.org/www.barcelona2004.org/esp/banco_del_conocimiento/docs/PO_35_FR_ELIMAM.pdf

Elimam, A, (2004) : *Langues maternelles et citoyenneté en Algérie*, Oran, Dar El Gharb.

Elimam, A, (2003) : *Le maghribi, alias el-daridja, langue trois fois millénaire*, Oran, Dar El Gharb.

El Karkry, M, (2012) : « Etude sociolinguistique de l'affichage publicitaire dans la ville de Tanger », mémoire de Mater, Université Ibn-Tofail Kénitra.

Encrevé, P (1977), « Présentation : linguistique et sociolinguistique », *Langue française*, 34 : 3616.

Ferguson, CH-A, (1959): *Diglossia*, *Word* 15: 325-340.

Fishman, CH-A, (1967): *Bilingualism With and Without Diglossia, Diglossia With and Without Bilingualism*, *Journal of Social issues* (Ann Arbor, Mich.) XXIII.

Fishman, J-A, (1971) : *Sociolinguistique, Langue et Culture*, Labor Nathan.

Fishman, J-A, (1970): *Sociolinguistics, a Brief Introduction*, Newbury House.

Gadet, F, (1977): *Dialectiques*, no 20, *La politique des langages*, p. 99-118.

Gadet, F, (2007) : *La variation sociale en français, nouvelle édition revue et augmentée*, Paris, Ophrys.

Gardy, Ph & Lafont, R, (1981) : *La diglossie comme conflit : l'exemple occitan*, *Langages*, 61.

Gellner, E, (1969): *Saints of the Atlas*, Ernest London: Weidenfeld and Nicolson.

Girard, A, (2013) : « Les manuels de langue arabe en usage en France à la fin de l'Ancien Régime », *Manuels d'arabe d'hier et d'aujourd'hui. France et Maghreb, XIXe-XXIe siècle*, Paris, Éditions de la Bibliothèque nationale de France, p-p, 12-26.

Guillermou, Y, (1999) : « Villes et campagnes en Algérie », in *Revue Autrepart* N° 11 Edition l'Aube- IRD, pp. 47-60.

Gumperz, J-J, (1989) : *Sociolinguistique interactionnelle, une approche interactive*. Paris, l'Harmattan.

Gumperz, J-J, (1982): *Language and Social Identity*, Cambridge, CUP.

Gumperz, J-J, (1989) : *Engager la conversation : introduction à la sociolinguistique interactionnelle*, Paris: Les éditions de minuit.

Gschwind-Holtzer, G, (1981) : *Analyse sociolinguistique de la communication et didactique*, Hatier-Paris.

Halaoui, N, (1996) : « Langue dominante, langue rejetée : le hassanya en Mauritanie », in *DiversCité*, Vol.1. Lien vers la publication : <http://www.quebec.ca/diverscite>

Holzem, M, (2015) : « Josiane Boutet, Monica Heller (dir.), « John J. Gumperz : de la dialectique à l'anthropologie linguistique », *Langage & Société*, n° 150, 2014 », *Lectures* [En ligne], *Les comptes rendus*, 2015, mis en ligne le 02 février 2015, consulté le 02 mai 2015. URL: <http://lectures.revues.org/16905>

Hymes, D, (1984) : *Vers la compétence de communication*, Paris, Didier

Hymes, D, (1972): *The Ethnography of Speaking*, *Anthropology and human Behavior*, Washington, The Anthropological Society of Washington.

Ibn Khaldoun, A, (1967-1968): *Discours sur l'Histoire universelle*, traduction de Vincent Monteil, Edition SINDBAD, Beyrouth.

Icheboudene, Z & Sjöblom M-K, (2012) : « Exploration textométrique dans le paysage plurilingue de la presse algérienne francophone ». En ligne : <http://lexicometrica.univ-paris3.fr/jadt/jadt2012/Communications> », consulté le 23 mars 2015.

Kouloughli, Dj-E, (1996) : « Sur quelques approches de la réalité sociolinguistique arabe », in : *Les langues en Egypte*, N° 27-28, pp., 287-299. (<http://ema.revues.org/1944>).

Labov, W, (1972): *Sociolinguistics patterns*, University of pennsylvania Press.

Labov, W, (1977): *La langue des paumés*, Actes de la Recherches en Sciences Sociales, 17-18.

Lafont, R (1979) : « La diglossie en pays Occitan ou le réel occulté » dans KLOEPFER. *Bildung and Ausbildung in der romania*. Akten des romanis. Tentages Gienen, 1977, Munchen, Fink, Vol 11.

Laks, B, (1992): « La linguistique variationniste comme méthode ». In: *Langages*, 26e année, n° 108. *Hétérogénéité et variation : Labov, un bilan*. pp. 34-50.

Lanseur, S, (2016): « Vers une nouvelle diglossie : tamazight-kabyle », in Chachou I & Stambouli M (2016) : Pour un plurilinguisme algérien intégré: Approches critiques et renouvellement épistémique, Riveneuve éditions.

Lamizet, B, « La ville, un espace de confrontation des identités », *www.lrdb.fr*, mis en ligne en février 2008

Laroussi, F, (2002) : « La diglossie arabe revisitée. Quelques réflexions à propos de la situation », *Insaniyat / إنسانيات*, 17-18 | 2002, 129-153.

Lohisse, J, (1999): « L'anthropologie, la communication et leurs lieux, in Revue *Recherches en communications*, n° 12, Université Catholique du Louvain.

Maayouf, M, (2010) : « Quelques données...sur langues et discours identitaires dans le Maroc contemporain », *Revue Esprit Critique*, Vol. 13, N°1.

Mackey, W, (1989): « La genèse d'une typologie de la diglossie », *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, 8,2, 11-28.

Mackey,W-F, (1967): *Bilingualism as a world problem = Le bilinguisme phénomène mondial*. Montreal: Harvest House

Mahieddine, A, (2013): « La transmission intergénérationnelle du français en Algérie: Quelques résultats d'une enquête auprès de quatre famille de Tlemcen », in Sini Chérif (2013) *Les langues dans l'espace familial algérien*, Editions CRASC, pp. 65-78.

Mahrouche, N, (2013): « Analyse socio-sémiotique de l'affichage urbain en Algérie : Cas des enseignes commerciales de la ville à Bejaia », in *Synergie Algérie* n°20, p.p., 164-174.

Marçais, W, (1950) : « les parlers arabes », in *Initiation à la Tunisie*, paris, A. Maisonneuve, pp. 195- 219.

Marçais, W, (1938) : « Comment l'Afrique du Nord a été arabisée », in *Articles et Conférences*, paris, A. Maisonneuve, 1961, pp. 38-110.

Marouf, N, (2105): « L'ordre rurbain dans le Maghreb contemporain: sémiologie spatiale et présupposés culturels », in: *Le Quotidien d'Oran*, du 24/12/2015. Lien vers la publication :

http://www.lequotidienoran.com/index.php?news=5222786&archive_date=2015-12-28. (Consulté, le 29/11/2016).

Martinet, A, (1991) : *Eléments de linguistique générale*, éditions Armand Colin, paris.

Matthey, M, (2014) : « Le concept de diglossie est-il périmé ? », Lien vers la publication : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00996045>.

Medjri, S. (2012) : « Les spécificités du français en Tunisie : emprunts autochtones, "géosynonymes" et "mots construits », in *Le français en Afrique N°27, Actes du Colloque "Convergences, divergences et la question de la norme en Afrique francophone"* édités par Peter Blumenthal et Stefan Pfänder. En ligne : [<http://www.unice.fr/bcl/ofcaf/27/MEJRI.pdf>]

Meillet, A, (2008) : « Compte rendu du Cours de linguistique générale », [En ligne], Volume XIII - n°1/2 (2008). Coordonné par Christophe Gérard., URL : <http://www.revue-texto.net/index.php?id=113>.

Messaoudi, L, (2014) : *Aspects de la sociolinguistique urbaine au Maghreb. De quelques questionnements*, in : Série monographie en sciences humaines, vol. 15

Messaoudi, A & Larzul, S, (2013) : « Les manuels de langue arabe des débuts de l'Algérie coloniale (1830-1871) » : *Manuels d'arabe d'hier et d'aujourd'hui. France et Maghreb, XIXe-XXIe siècle*, Paris, Éditions de la Bibliothèque nationale de France, p-p, 54-78.

Miled Mohamed, (2007) : « Le français langue seconde en Tunisie : une évolution sociolinguistique et didactique spécifique », *Le français aujourd'hui* (n° 156), pp. 79-86. En ligne [URL : www.cairn.info/revue-le-francais-aujourd-hui-2007-1-page-79.htm]

Miller, C, (2012) : Observations concernant la présence de l'arabe marocain dans la presse marocaine des années 2009-2010, En ligne : [<https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00743541/document/>]

Miller, C, (2008) : « Quelles voix pour quelles villes arabes », in *Les boîtes noires de Louis-Jean Calvet*, s/d de Auguste Moussirou-Mouyama, Edition Ecriture, pp. 371-397.

Moatassim, A, (1992) : *Arabisation et langue française au Maghreb*, Paris, Editions tiers monde.

Moatassim, A, (2006) : *Langages du Maghreb face aux enjeux euro méditerranéennes*, Paris, L'Harmattan, coll. Histoire et perspectives méditerranéennes.

Morsly, D, (2012) : « La sociolinguistique en Algérie, état des lieux et perspectives, dans *Revue Réflexions et perspectives : Cinquantenaire de l'Algérie indépendante*, Juin, Alger2, pp. 243-307.

Morsly, D, (2011) : « Enseigner la variation. L'exemple de tamazight en Algérie », *Diversité* n°164, CNDP-CRDP, p-p. 146-151.

Morsly, D, (2003) : « Histoire externe du français au Maghreb », In : *Histoire linguistique de la romania* », Tome 1, Manuel international d'histoire linguistique de la Romania, Walter de Gruyter. Berlin. New York.

Morsly, D, (1986): "Multilingualism in Algeria", in Fishman, J., Tabouret-Keller, A. et alii, *The Fergusonian impact*. In Honor of Charles A. Ferguson on the occasion of his 65 th Birthday, Berlin, Mouton de Gruyter, t. II, pp. 253-263.

Morsly, D, (1986): "La linguistique en Algérie ou les déboires d'une discipline", Actes du Colloque sur "Les sciences sociales aujourd'hui" (Oran, 26-29 Mai 1984), Alger, O.P.U., pp.246-255

Morsly, D, (1988): *Le français dans la réalité algérienne*, Thèse de doctorat d'État, Université de Paris V.

Ouhassine, Ch-M, (2012) : « La mise en mur du plurilinguisme dans les espaces urbains en Algérie. Etude de l'affichage de trois villes de l'ouest (Tlemcen, Oran et Témouchent) ». Mémoire de Master, Université de Tlemcen.

Remaoun, H, (et al.), (2015) : *Dictionnaire du passé de l'Algérie, de la préhistoire à 1962*, Edition DGRSDT/CRASC, Oran.

Pride, J.B & Holmes J, (1972): *Sociolinguistics*, Harmondsworth, Midd, penguin Books.

Primon, Jean-Luc, (2007) : « Ethincisation, racisation, racialisation: une introduction. », in : *Faire savoirs*, N°6-mai.

Prudent, L-F, (1998) : « Diglossie et interlecte », dans *Langages* N°61.

Queffelec, A, & al. (dir.), (2002) : *Le français en Algérie. Lexique et dynamique des langues*, Paris, Duculot.

Laks, B, (1984) : « *Le champ de la sociolinguistique française de 1968 à 1983, production et fonctionnement* ». In: *Langue française*. Vol. 63 N°1. Vers une histoire sociale de la linguistique, pp. 103-128.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lf_r_0023-8368_1984_num_63_1_5198

Leclerc, J, (2015) : « Algérie » dans *L'aménagement linguistique dans le monde* », Québec, TLFQ, Université Laval, Voir les détails des différentes politiques sur le site : [\[http://www.axl.cefano.ulaval.ca/afrique/algerie-3Politique_ling.htm\]](http://www.axl.cefano.ulaval.ca/afrique/algerie-3Politique_ling.htm)

Taleb Ibrahim, Kh, 2004 : « L'Algérie : coexistence et concurrence des langues », in : <http://anneemaghreb.revues.org/305?lang=ar>

Taleb Ibrahim, Kh, (1997) : *Les Algériens et leur (s) langue (s)*, Alger, El Hikma.

Thomas, P-L, (1995) : « Réflexions sur une recherche en dialectologie urbaine et rurale : les parlers de Niš (Serbie) et des villages environnants dans une perspective sociolinguistique ». In: *Revue des études slaves*, Tome 67, fascicule 2-3, 1995. pp. 435-445.

Tilikete F & Chachou, I, (2017) : « La complexité du fait urbain dans le discours littéraire algérien : Réflexion autour d'une sociolinguistique urbaine- historique- au Maghreb », in : *Revue langues, cultures et sociétés*, Vol 3, n°1.

Trugdill, P, (1974): *Sociolinguistics, an Introduction*, Harmondsworth, Midd, Penguin Books.

Safar-Zitoun, M, (2010) : « Urbanité(s) et citadinité(s) dans les grandes villes du Maghreb », in : *Les cahiers d'EMAM, études sur le Monde Arabe et Méditerranéen*, Faire la ville en périphérie(s), Territoires et territorialités dans les grandes villes du Maghreb, N°19.

Saya, M, (2005) : « Le français en Tunisie. Comment le nommer ? », In *Synergies Monde arabe N°2, L'enseignement du français dans les pays méditerranéens*. Revue du Gerflint.

Sebih, R, (2014) : « Langues et mise en mots de l'identité spatio-linguistique : Cas de la casbah d'Alger », Thèse de doctorat, Sous la direction de Pr. Assia Lounici et Dr. Thierry Bulot, Université d'Alger 2.

Sever, P, (1950) : *La dialectologie. Aperçu historique et méthodes d'enquêtes linguistiques, 1e partie : dialectologie romane*, Recueil des travaux d'Histoire et de philologie. Troisième série-38, *Presses universitaires de Louvain Collections de la Faculté de philosophie, arts et lettres de l'UCL*.

Sidi Boumedine, R, (1998): « La citadinité, une notion impossible? », *Réflexions, la ville dans tous ses états*, Alger, Casbah.

Sini Chérif (dir.) (2013) : *Les langues dans l'espace familial algérien*, Editions CRASC, 236 pages.

Sini Chérif, (2016) : *Langues en mutations à Tizi-Ouzou*, Editions l'Odyssée, Tizi-Ouzou, Algérie.

Shuval, T, (1998) : *La ville d'Alger vers la fin du XVIIIe siècle. Population et cadre urbain*, Paris, CNRS-édition.

Vallerdu, F, (1980) : *Aproximació crítica a la sociolingüística catalana*, Barcelona, Ediciones 62.

Veltcheff, C, (2006) : « Le français en Tunisie : une langue vivante ou une langue morte ? », *Le français aujourd'hui* (n° 154), pp. 83-92

Ziamari, K, (2009) : « Le contact entre l'arabe marocain et le français au Maroc : spécificités linguistiques et sociolinguistiques », *Synergies Tunisie 1*, pp., 173-186.

